Supplément « Sans visa »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 14611 – 6 F — SAMEDI 18 JANVIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le défi sanglant de l'ETA

A sa manière – sanglante – l'organisation séparatiste basque ETA s'apprête à relever le « reto », le défi que constitue l'année qui s'ouvre pour l'Espagne. En 1992, Madrid sera la capitale culturelle de l'Europe, Barcelone accueillera en juillet et en août les Jeux olympiques et l'Espagne célébrera le cinq-centième anniversaire de l'année 1492, qui vit à la fois le début de l'épopée américaine de Christophe Colomb, l'achèvement de la Reconquista – la victoire définitive de l'Espagne catholique sur l'Espagne musulmane – mais aussi l'expulsion des Juifs du royaume. Sans oublier l'Exposition universelle qui se tiendra à Séville du printemps à l'automne.

La tactique de l'ETA, pour être criminelle, s'explique : l'occasion lui semble rêvée, alors que les feux de l'actualité seront largement braqués sur le pays, d'accentuer ses pressions sur le gouvernement espagnol, déjà en proie à d'autres soucis, avec une conjoncture économique et sociale difficile et une atmosphère de scandales auquel n'échappe pas le PSOE au pouvoir.

L'OBJECTIF de l'ETA reste clair : obtenir que M. Felipe Gonzalez entame, sous une forme ou une autre, des négociations qui garantiraient la paix civile à l'occasion de tous ces événements importants, négociations que le gouvernement exclut car il refuse de revenir, sous la pression terroriste, aux tentatives de dialogue ébauchées il y a plusieurs années.

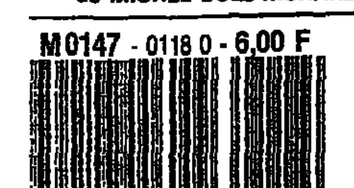
L'ETA redouble donc d' « activité » : cinq personnes, dont trois militaires, un policier et un ancien ministre ont été tuées depuis le début de l'année, et deux bombes ont été désamorcées dans le sud du pays, jeudi 16 janvier. Séville, Jerez de la Frontera, en Andalousie, Barcelone, dans l'est : de façon probablement délibérée, l'ETA a frappé bien au-delà du pays basque, pour montrer qu'elle est capable d'agir partout, et notamment dans les centres névralgiques de l'année 1992.

SUR un point, néammoins, l'ETA a apparemment modifié sa stratégie : les attentats sont désormais ciblés, et plus « propres », assassinats à l'arme à feu – ce que les autorités appellent opérations « tirs dans le dos » – et non plus voitures piégées qui tuent et mutilent de façon aveugle. En mai 1991, à Vic, en Catalogne, trois fillettes avaient été tuées. Le 17 octobre, à Madrid, après plusieurs attentats, la presse avait publié les photos d'une enfant ensanglantée, les jambes déchiquetées. Depuis, Irène, cette enfant mutilée, est devenue le symbole des victimes innocentes du terrorisme . L'organisation indépendantiste semble en avoir tiré les leçons.

L'enjeu des prochains mois est majeur : pour l'ETA, il s'agit de faire monter la tension en faisant la preuve que les coups que le gouvernement lui porte ne l'ont pas affaiblie . Pour le pouvoir, il s'agit de « tenir » en évitant le pire – des attentats sur les sites de Barcelone et de Séville – tout en pariant sur une marginalisation accrue des derniers « desperados ». L'intérêt de l'Espagne est évidemment que le gouvernement gagne, au moindre prix, cette sinistre course contre la montre.

Lire page 22 l'article de MICHEL BOLE-RICHARD

M 0147 - 0118 0 - 6,00 F



Selon un rapport d'observateurs internationaux

L'armée fédérale a commis des atrocités en Croatie

L'armée fédérale et les milices serbes se sont livrées à des atrocités contre des populations civiles de Croatie, selon le rapport établi par une équipe internationale d'observateurs et qui porte sur les quatre derniers mois de l'année 1991. Selon les indiscrétions qui ont filtré jeudi 16 janvier à propos de ce rapport, en principe confidentiel, il s'est agi d'une campagne systématique visant à vider certaines zones de leur population d'origine croate.



Lire page 4 les articles de FLORENCE HARTMANN et de HENRI PIERRE

La défection de deux partis de la coalition

Israël s'achemine vers des élections anticipées

Deux partis d'extrême droite ayant décidé de quitter la coalition gouvernementale – qui, de ce fait, ne dispose plus de la majorité à la Knesset, – M. Itzhak Shamir semble n'avoir plus d'autre choix que de provoquer des élections anticipées, peut-être à la fin du printemps. Cette décision aurait pour effet de retarder davantage le processus de paix. Moledet et Tehiya, les deux formations qui viennent de faire défection, craignent qu'Israël ne soit contraint à des concessions excessives.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La décision n'est pas officielle, la date exacte n'est pas fixée, les *« consultations politiques »* entreprises par le premier ministre, M. Itzhak Shamir, se poursuivaient toujours à la veille du week-end, mais, comme la télévision nationale l'annonçait jeudi soir sans ambages, chaque Israélien en est maintenant convaincu : le pays s'achemine vers des élections générales anticipées de quelques mois, c'est-à-dire, d'après certaines indiscrétions, que la consultation pourrait se dérouler en juin et non à l'échéance normale de novembre.

Le parti d'extrême droite Moledet (« Patrie ») ayant, comme prévu, décidé jeudi soir – comme la formation de Tehiya, la veille – de quitter lui aussi la coalition gouvernementale (qui désormais ne compte plus que cinquante-neuf députés sur les cent vingt que compte la Knesset), le premier ministre aurait choisi de chercher à s'entendre avec l'opposition travailliste et à déterminer avec elle une date acceptable pour les élections générales. Une fois l'accord obtenu, la coutume – Israël a déjà connu cinq consultations électorales anticipées – veut qu'un projet *de loi portant dissolution de l'Assemblée* soit présenté à la Knesset. Officiellement, le « Labour » de M. Shimon Pérès a, pour l'instant, rejeté cette possibilité et annoncé le dépôt d'une motion de censure pour la semaine prochaine. Mais d'ici là des consultations discrètes vont évidemment se multiplier.

Le Moledet (Patrie), un mini-parti d'ultras, préconisent notamment le transfert en masse de tous les Palestiniens vers des pays *arabes, puis l'annexion pure* et simple des territoires occupés.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 6
et nos informations sur les négociations israélo-arabes page 22

L'envol de Sainte-Colombe

L'identité du maître de Marin Marais dévoilée : Augustin Dautrecourt était un musicien de Lyon

Depuis la récente parution du roman de Pascal Quignard, *Tous les matins du monde*, et la sortie du film qu'il a inspiré à Alain Corneau, M. de Sainte-Colombe est remonté au Parnasse des musiciens français où le critique Evrard Titon du Tillet (1677-1712) l'avait depuis longtemps placé. Cette double circonstance nous offre l'occasion de lever un coin de l'anonymat dans lequel ce violiste de génie s'est (volontairement ?) maintenu. A ce jour, que sait-on en effet de Sainte-Colombe ? Deux citations nous ont conservé son nom. Le *Mercure galant* (février 1678), le premier, relève son honorable présence à une représentation privée d'*Acis et Galatée* de Marc-Antoine Charpentier.

PIERRE GUILLOT

Lire la suite page 13

► Pierre Guillot est professeur à la Sorbonne (Paris IV) et organiste de la collégiale Notre-Dame à Bourg-en-Bresse.

Russie pauvre, Russie chère

Les Moscovites supportent avec fatalisme la libération des prix... et la pénurie

MOSCOU

de nos envoyés spéciaux

« Pas plus qu'il n'y avait hier de viande à 7 roubles le kilo, il n'y en a aujourd'hui à 77 roubles. » La *Komsomolskaïa Pravda* résume ainsi la situation à Moscou deux semaines après la libération des prix décrétée par le gouvernement de M. Boris Eltsine.

S'il y a en effet toujours aussi peu de produits dans les magasins, les prix, eux, ont commencé à s'envoler. Inflation et pénurie fournissent un thème inépuisable de discussion, surtout pour ceux qui passent plusieurs heures par jour dans d'interminables queues se formant devant les étalages.

Ainsi, ce jour-là, devant le *Gastronom* (ça ne s'invente pas!), bien avant l'ouverture des portes, ils sont déjà plusieurs centaines à battre la semelle alors qu'il fait plusieurs degrés au-dessous de zéro. Un arrivage de lait est en effet annoncé : *« Inespéré,* dit un homme très digne dans son manteau noir. *Hier j'ai parcouru toute la ville pour en trouver. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON
et MARIE JÉGO

Lire la suite page 5

La politique et l'argent : toujours plus !

Au-delà de l'attitude spectaculaire de certains juges, les socialistes payent au prix fort l'addition d'une décennie dominée par l'idéologie de l'argent

par Jean-Marie Colombani

« Racketteurs, gangsters, concussionnaires » : comme il était prévisible, M. Le Pen n'a pas tardé à traduire, pour le plus grand nombre, le message que la perquisition opérée au siège du PS visait à délivrer. Qu'un responsable politique puisse ainsi utiliser le langage de ceux qui, dans les années 30, voulaient abattre la République, montre bien l'étendue des dégâts.

Le résultat le plus clair de cette opération judiciaire est en effet qu'un parti est désormais montré du doigt à l'opinion et désigné comme un repaire de malfaiteurs. Non que les partis doivent être considérés comme des sanctuaires. Mais il est trop évident que dans cette affaire le ou les juges cherchent à obtenir *une sanction politique* : l'affaire Urba, qui a motivé le déplacement de justice rue de Solferino, est en effet connue ; il n'est pas un détail des mécanismes de financement occultes du PS qui n'ait été mis sur la place publique ; dès lors, chaque juge d'instruction – qui est, comme chacun sait, l'homme le plus *puissant de France* – peut aujourd'hui feindre de redécouvrir, à partir de tel ou tel réseau local, l'affaire Urba, et remonter inévitablement jusqu'au siège du PS. Cette sanction politique est sans doute recherchée avec d'autant plus d'ardeur que le rapport des forces dans le pays et l'état de l'opinion garantissent aux juges un succès sans risque, à moins que ce type d'action ne permette à certains de se distinguer à l'attention du futur nouveau pouvoir.

Il est non moins évident que les dirigeants actuels sont face à la révolte d'un corps de l'Etat qui s'apparente plus à une fronde, qu'à un succédané du combat gauche-droite.

Lire la suite page 9

Riposte des partis en Algérie

Le FLN, le FIS et le FFS tentent une alliance

Lire page 3 l'article de GEORGES MARION

M. Bérégovoy au Japon

Le ministre de l'économie a demandé à Tokyo d'accorder aux Européens les mêmes avantages commerciaux qu'aux Américains

Lire page 16 l'article d'ERIK IZRAELEWICZ

Les réformes fiscales applicables en 1992

Les dispositions nouvelles en faveur des entreprises

Lire page 17 l'article d'ALAIN VERNHOLES

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 22



Lire aussi

■ L'opposition est décidée à empêcher l'élection de M. Emmanuelli à la présidence de l'Assemblée nationale par PASCALE ROBERT-DIARD page 22
■ L'enquête sur la revente de la tour BP à La Défense : un policier homme d'affaires par ERICH INCIYAN et EDWY PLENEL page 11

L'argent et l'amnistie

■ Oaxaca, cœur indien du Mexique ■ Paris : la ligne 20 part en voyage ■ En battant la Champagne ■ Les Navajos par la racine pages 23 à 30

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,60 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Proche-Orient

Histoire d'un déshonneur

par Daniel Rondeau

IL y a aujourd'hui un prisonnier politique, prisonnier d'Etat, c'est le général Michel Aoun, séquestré, depuis plusieurs mois, villa Gaby, corniche Kennedy, à Marseille. Quel fut donc son crime ? On se souvient peut-être que l'ancien premier ministre libanais a incarné les espérances démocratiques de son peuple, toutes confessions confondues, entre 1988 et 1990. Malgré les obus, les trahisons, malgré surtout son immense solitude au sein de la communauté des nations, le peuple libanais n'avait alors cessé de réclamer le départ des troupes étrangères et des élections libres. Ce n'est pas rien. Il est rare de voir en Orient un peuple se mobiliser pour restaurer ou défendre ce que nous appelons la citoyenneté. Il est rare de voir un peuple refuser de lutter contre le terrorisme avec les armes du terrorisme. Il est rare enfin de voir un peuple se présenter devant l'Histoire en ne voulant montrer de lui que le visage de sa pauvre dignité.

Ce fut pourtant le cas du peuple libanais, mais ce peuple fut vaincu, et les clefs de Beyrouth furent remises à des généraux syriens. La France a laissé faire et même encouragé ce nouvel Anschluss, présentant après coup cette annexion comme obéissant à la force de l'inévitable alors qu'elle n'était en partie que le résultat de notre politique. Mais notre jésuitique président – que les jésuites me pardonnent – a cru habile de se refaire une bonne figure d'ami du Liban en sauvant la peau d'Aoun après avoir livré sa patrie.

Michel Aoun fut donc récupéré le matin du 13 octobre 1990, de manière d'ailleurs très douteuse, dans les locaux de notre ambassade à Beyrouth. Il y demeura plusieurs mois en attendant que le président Assad nous autorise à l'exfiltrer. Finalement, après un long marchandage, commencé par l'éternel Pisani, et conclu par un certain Rondot, du cabinet de Pierre Joxe, Michel Aoun arrivait en France dans les derniers jours du mois d'août dernier, sans jamais avoir été informé des termes de l'accord qui avait autorisé sa « libération ».

La surveillance dont il était l'objet à Marseille, légitime et protectrice, dépassa très vite les normes imposées par l'organisation de sa propre sécurité. Comme me l'avoua un jour un ministre du gouvernement d'Edith Cresson : *« Les policiers qui entourent Aoun ne sont pas là pour le protéger – comme c'était le cas pour Bakhtiar (sic !), qui, lui, était libre, – mais aussi pour l'empêcher de parler et d'avoir des contacts. »* Depuis le début du mois de novembre, Aoun n'a plus le droit de recevoir ni certains de ses amis ni la presse.

Exilé deux fois

Voici donc l'ancien premier ministre libanais non seulement *vaincu, bâillonné, coupé de son* peuple, mais empêché de respirer dans son bannissement le même air que ses amis, exilé deux fois pour tout dire, loin de son pays sans être tout à fait dans le nôtre. Notre Constitution dit pourtant que *« tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République »*. François Mitterrand aurait pu s'en tenir à la Constitution. Mais il a éprouvé le besoin sournois d'écrire de sa main à Michel Aoun au lendemain de son arrivée à Marseille. Pour lui dire quoi, exactement ? Je cite : *« Le gouvernement de la France fera le nécessaire pour que vous soyez traité en hôte éminent et ami de la France. »* Et voici comme un président français roule un honnête homme dans la farine, avec des belles paroles.

Nous savions tous depuis longtemps que François Mitterrand avait une conception très particulière de l'amitié. C'est un homme de glace, nihiliste dans l'âme, usé par lui-même, qui liquida la gauche comme il avait liquidé la droite et s'occupa à meurtrir ses amis comme il avait blessé ses ennemis. Mais il y a, dans cette lettre suivie d'une séquestration, plus qu'un défaut d'amitié : un manquement à l'honneur.

Honneur, pauvre petit mot qui ne pèse plus très lourd dans le vocabulaire Cofremca de la parole politique. Et pourtant ! Je pourrais noircir des pages et des pages avec la seule et triste litanie des occasions où nous avons oublié de nous conduire comme une nation honorable. Quelques exemples, pour mémoire.

Quel est le dernier pays à réclamer le corps de l'un de ses citoyens, enlevé et mort au Liban, je veux dire Michel Seurat ? Quel pays laisse assassiner sans s'émouvoir Chapour Bakhtiar, au demeurant un ancien de la France libre, sans s'émouvoir, et assurant les assassins, dans les heures qui suivent le crime, de la cordialité de nos sentiments ? Et je pressens que, dans cette histoire, la vérité est peut-être encore plus cruelle que ce que nous en savons aujourd'hui. Une chose est sûre pourtant, dans l'enquête Bakhtiar : les Suisses, pourtant plus réputés pour leur neutralité que pour leur courage, ont été des géants à côté des nains de notre Quai d'Orsay. Quel est le pays qui lâche un de ses juges d'instruction, le juge Bruguière, proclamant qu'il faut *« savoir tourner la page »*, comprenez : oublier les crimes lybiens, avant de faire *in fine* le contraire sur les seules recommandations de George Bush ? Quel pays pactise durablement avec les assassins de l'un de ses ambassadeurs, Delamare, exécuté le 4 septembre 1981 ? C'est la France, la France, toujours la France. Toutes ces courbettes pour qu'Assad se permette, il y a quelques semaines, de faire lanterner Roland Dumas à la porte de Damas comme s'il était le sous-verge d'une diplomatie sans importance !

Il va de soi que toutes les sinistres frairies de notre pays avec les tyrans dont les palinodies menaçantes ne visent qu'à nous tourner en ridicule n'incitent guère à parler d'honneur. On en parle d'autant moins si l'on s'avise de chercher la définition de l'honneur dans le Petit Robert : *« Le bien moral dont on jouit quand on a le sentiment de garder le droit à sa propre estime. »*

L'Europe muette

On peut maintenant nous rebattre l'oreille gauche avec les accords de Maastricht et l'oreille droite avec la crise de langueur de la société française. En ce qui concerne l'Europe, je voudrais simplement évoquer une scène terrible, rapportée par Hubert Beuve-Méry dans son livre de souvenirs, *Paroles écrites* : *« La nuit du 22 septembre 1938, l'ambassadeur de France et l'ambassadeur d'Angleterre ont mis le couteau sous la gorge de Benes en disant : « Si vous bougez, c'est vous le responsable de la guerre mondiale, et nous ne ferons rien pour vous défendre. »* Que sera cette fameuse Europe sans un minimum d'honneur et sans le « désordre du courage » ? Un vaste supermarché allemand, qui n'avait pas besoin de Maastricht pour exister, où l'économie et le profit commanderont en maître au politique, où pourront se dissoudre toutes les responsabilités individuelles et collectives.

J'ai déjà le regret de constater que l'Europe ne fut jamais aussi muette que pendant la guerre du Golfe ni aussi fuyante qu'en face de la crise yougoslave qui lui sautait à la figure le jour de sa naissance bidon à Maastricht. Quant à la crise de la société française, elle n'est peut-être que la manifestation de citoyens qui pensent qu'ils n'ont plus le droit, collectivement, à leur propre estime.

J'ai tenté d'expliquer en leur temps la vitalité et la ferveur des songes qui ont animé les foules de Beyrouth. Elles tiraient leur lumière des forces de la nuit. Elles parlaient benoîtement de « résistance morale ». Un peuple travaillait à la victoire de l'agneau sur le loup. Les Libanais ne doutaient pas que le courage allait l'emporter sur la bestialité, la communion sur le génie de l'atroce, et l'honneur sur la vulgarité. Je n'invente rien. Combien de fois les ai-je entendus refaire le monde. Ils se voyaient déjà offrir leur avenir – une patrie cosmopolite et policée – en exemple aux autres nations. Les nations souriaient de leurs efforts et de tous leurs grands mots, lointaines, indifférentes, amusées, moqueuses. Mais je me souviens d'Aoun me disant : *« Heureux ceux qui peuvent sourire, leur ironique insouciance est la preuve qu'ils sont libres. Je crois m'être toujours battu pour que, à Beyrouth aussi, les gens puissent sourire quand on leur parle de démocratie. »*

François Mitterrand ne s'était pas privé de sourire. Il habitait trop son époque, telle qu'il l'avait façonnée, pour prêter la moindre attention aux songes de Baabda. Notre Roquentin de l'Elysée est un père libertin pour la France. Il lui a appris l'esquive, la dérobade, la frivolité, l'amnésie, l'ambiguïté, le baiser qui tue. Aujourd'hui Aoun est séquestré dans une villa de Marseille, le Liban est syrien, et personne ne se demande ce qu'il pourra advenir d'une nation dont le désir d'absolu fut tellement bafoué, par ses ennemis comme par ses amis, et la France sourit en parlant d'autre chose. Triste sourire.

▶ Daniel Rondeau est journaliste et écrivain. Il est l'auteur de *Chronique du Liban rebelle*, Grasset, 1991.

Brunner est à Damas

par Didier Epelbaum

BRUSQUEMENT, le 18 décembre dernier, le président syrien Assad s'est souvenu qu'il *n'avait pas le temps* de recevoir le ministre français des *affaires étrangères, alors* qu'un programme était au point depuis une semaine. Mais le report de la visite de Roland Dumas à Damas n'est pas dû seulement à des problèmes de calendrier.

Vingt-quatre heures avant le départ prévu, ce dernier avait marqué sa ferme résolution de continuer à demander l'extradition d'Alois Brunner en recevant les Klarsfeld. D'où l'irritation du chef de la diplomatie syrienne, dans son entretien au *Monde* du samedi 21 décembre. Il s'attarde sur l'affaire Brunner, une *« histoire »* que *« les Français essayent d'inventer »*, qu'ils *« fabriquent »*. Quand il ne l'accuse pas de malhonnêteté, Farouk El Charah reproche à la France de pécher par naïveté : *« Comment un gouvernement d'un pays aussi important que la France peut-il croire un journaliste et non un gouvernement ? Personne n'a jamais su s'il* [Brunner] *était ici. »* La France a-t-elle commis la légèreté de croire un journaliste ? Il ne s'agit pas de cela : les gouvernements ont fort heureusement leurs propres sources. Alois Brunner, responsable de plus de cent trente mille déportations de juifs de France, d'Autriche, de Grèce et de Slovaquie vers Auschwitz, condamné à mort par contumace à Paris et Marseille en 1954, a été localisé en Syrie il y a trente ans par les services français de renseignement.

Dans un rapport archivé A631527 et daté de mai 1961, il est indiqué que Brunner, *« alias Fischer Georg »*, est arrivé en Syrie en 1956. (En fait, il a déjà fait une apparition à Damas deux ans plus tôt.) Quant au gouvernement allemand, il formula sa première demande d'extradition en 1961 sur la foi de ses propres sources.

Pas l'ombre d'un doute

Si fabrication il y a, elle remonte très loin et rassemble une étrange coalition. Alfred Jarschel, ancien chef des Jeunesses hitlériennes, qui décrivit précisément l'installation de Brunner et d'autres responsables nazis à Damas (1), ou Gerd Honsik, néo-nazi et « révisionniste » notoire d'Autriche, qui affirme avoir rencontré Brunner à Damas (2), en font-ils partie ? Tout comme Claude Palazzoli, diplomate français, ancien enseignant à l'université de Damas, qui révéla le rôle de conseiller de Brunner auprès du fondateur des services de sécurité en Syrie, Abd El Hamid Sarradj (3). Et aussi l'auteur *de la biographie de l'ancien chef* des services ouest-allemands Gehlen, écrite bien avant que l'on ne reparle de Brunner, qui fait état de la présence de l'ancien officier SS à Damas (4).

Complices, les journalistes allemands, autrichiens, américains, qui ont eu Brunner au *téléphone* ou l'ont rencontré au cours des six dernières années ? Le dernier en date, Kurt Seinitz, reporter d'un grand quotidien viennois (5), affirme avoir établi le contact par une filière nazie allemande et syrienne. Et jamais le gouvernement syrien n'a réagi aux photos rapportées en 1985 par des envoyés spéciaux du magazine allemand *Bunte*, où l'on identifie clairement Brunner sur le littoral syrien.

Cette liste non exhaustive des multiples sources d'informations sur la présence de l'ancien adjoint *d'Adolf Eichmann en Syrie est trop* diverse pour que l'ombre d'un doute subsiste. C'est pourquoi l'Allemagne, l'Autriche et la France ont renouvelé leurs demandes d'extradition à plusieurs reprises. Quelles que soient les dénégations officielles, l'Histoire a enregistré que la Syrie protège depuis plus de trente ans l'un des ingénieurs les plus féroces de la «solution finale».

Elle persiste avec obstination puisque Brunner a été récemment transféré de son domicile et que les traces de sa présence au 7, rue Haddad à Damas ont été effacées. Pourtant, le seul moyen d'éliminer cet obstacle sur la voie d'une normalisation des relations extérieures de la Syrie serait qu'elle permette à l'un des pays demandeurs de le juger. Quitte à le faire réapparaître ailleurs qu'en Syrie. Histoire de sauver la face...

(1) *Flucht vor Nürnberg*, Munich, 1969.

(2) *Freispruch für Hitler ?* Vienne, 1988.

(3) *La Syrie, le rêve et la rupture*, Le Sycomore, 1977.

(4) *L'Espion du siècle : Reinhard Gehlen*, Fayard, 1973.

(5) *Kronen Zeitung*, 19 décembre 1987.

▶ Didier Epelbaum est journaliste. Il est l'auteur de *Alois Brunner, la haine irréductible*, Calmann-Lévy, 1990.

Bibliographie

La torture ordinaire

WEDA, VINGT ANS, CELLULE 5, KABOUL,
de Wédâ Pédari
et Serge de Beaurecueil.Lattès,
270 p. 119 F.

PLUSIEURS livres ont déjà paru qui évoquent les prisons du régime communiste installé en Afghanistan depuis 1978. Ils sont le fait d'étrangers, journalistes, médecins ou universitaires, qui eurent à subir des mois d'incarcération. Si dures qu'aient pu être leurs épreuves, elles ne furent pourtant ni de même nature ni de même intensité que celles qui furent imposées aux détenus afghans. Le témoignage de Wédâ Pédari, publié aujourd'hui par les soins de Serge de Beaurecueil, forme le premier récit de ce que fut cet atroce calvaire : à la fois calvaire personnel d'un adolescent, mais aussi calvaire collectif de milliers de prisonniers ayant à endurer les mêmes ignominies. Voici donc, minutieusement, sobrement reconstitué, sans une once de littérature, sans un seul effet d'écriture, le véritable carnet de bord de l'horreur quotidienne, de la torture ordinaire, à Kaboul, de 1983 à 1987.

Wédâ Pédari avait vingt ans. Orphelin, il avait été recueilli tout petit par un religieux dominicain, grand spécialiste de la mystique musulmane et traducteur inspiré du poète Ansâri (1), qui avec son salaire de professeur à la faculté des lettres faisait vivre un groupe d'enfants handicapés ou abandonnés. Serge de Beaurecueil, qui, par son non-conformisme et sa bonté simple, est sans doute l'un des rares « saints » de notre temps, a raconté l'histoire de cette communauté dans *Mes enfants de Kaboul* (2). Son action, parfaitement exemplaire, connue de tous dans la capitale afghane et qui dura vingt ans, fut à l'origine de l'arrestation de Wédâ.

La mécanique de l'abjection

Les conseillers soviétiques de la police politique afghane voulaient à toute force faire passer Serge de Beaurecueil pour un espion impérialiste se servant des enfants recueillis comme d'agents de renseignement. L'évidente invraisemblance d'un tel soupçon n'avait guère d'importance : il fallait un prétexte pour expulser un homme dont la générosité et le rayonnement étaient insupportables au regard de la brutalité, de la corruption et de la bassesse des tenants du nouveau régime communiste.

Wédâ et cinq autres gamins furent donc enlevés, jetés en prison, systématiquement, interminablement, sadiquement torturés, pour qu'ils avouent l'existence d'un réseau d'espionnage dont l'épicentre aurait été la maison d'accueil des handicapés et des orphelins !

Aux sévices de toutes sortes – tabassages, électrochocs, immersion dans de l'eau glacée en plein hiver, simulacres d'exécution – s'ajoutait l'exigence d'un abominable parjure : dénoncer celui qui les avait sauvés et éduqués. Mais ce fut précisément cette exigence qui devint le meilleur allié de Wédâ : ce qu'on attendait de lui était littéralement impensable, plus terrible que la souffrance et la mort, au point que rien ne pourrait jamais briser sa résistance.

Il y a dans ce livre qui évite toute mise en scène, toute dramatisation, une série d'épisodes où le refus acharné d'un garçon de vingt ans, seul et livré à l'implacable mécanique de l'abjection, devient l'unique refuge de la dignité humaine.

Quand, par exemple, après des mois de tortures, il affronte le sbire faisant fonction de président du tribunal, chacune de ses répliques sonne haut et clair : *« Vous savez parfaitement qu'aucun de nous n'est un espion. Après sa chute, vous avez accusé Hafizollâh Amîn aussi d'être un agent de la CIA. Si les pays de l'Ouest ont des espions du rang de président de la République, ils n'ont que faire de gens comme nous. Les espions que vous voulez démasquer sont à rechercher parmi les chefs d'Etat, les ministres, les présidents, les directeurs. »*

Condamné à dix ans de prison, Wédâ Pédari réussit à s'évader, à quitter l'Afghanistan et à se réfugier en France. Son témoignage, œuvre d'un sans-grade, d'une victime anonyme, n'aura certainement pas le retentissement de *l'Aveu* de London ni de *la Question* d'Henri Alleg. Aucun clan ou parti ne lui servira de porte-voix : sa cause n'est pas assez partisane. Cela le mettra au moins à l'abri d'un parcours comparable à celui d'Alleg, qui, torturé en Algérie, auteur d'un document bouleversant ayant marqué la conscience de générations entières, se laissa aller à célébrer les bourreaux de Kaboul.

ANDRÉ VELTER

(1) *Chemin de Dieu* et *Cris du cœur*, de Ansâri, traduits du persan par S. de Beaurecueil, éditions Sindbad.

(2) Editions Lattès, 1985.

Serge de Beaurecueil a publié, par ailleurs, deux livres essentiels sur la situation à Kaboul au début de l'occupation soviétique : *Chronique d'un témoin privilégié* (deux tomes de 126 p. et 208 p., respectivement 65 F et 105 F. Editions du CEREDAF, 12, rue de Cotte, 75012 Paris).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

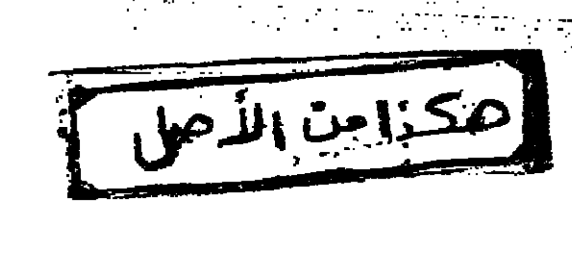
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 49-60-30-10



ALGÉRIE : les rencontres entre le FLN, le FIS et le FFS

Les « Trois F » tentent une alliance

M. Mohamed Boudiaf, président du Haut Conseil d'Etat algérien, est arrivé jeudi 16 janvier à Alger, en provenance de Rabat, au terme d'un exil de vingt-huit ans, tandis que se poursuivaient de multiples rencontres croisées entre les différents partis évincés par le nouveau pouvoir.

ALGER

de notre correspondant

Les « Trois F » sont dans un bateau. Aucun n'est, pour le moment, passé par-dessus bord, mais tous se demandent vers quelle direction vogue le navire, voire s'il échappera au naufrage. C'est sous cette appellation des «Trois F» que la presse algérienne réunit le Front islamique du salut (FIS), le Front des forces socialistes (FFS) et le Front de libération nationale (FLN), en discussion pour définir la riposte à apporter à la situation nouvelle créée par le départ du président Chadli et son remplacement par un Haut Comité d'Etat que préside M. Mohamed Boudiaf.

Tout, en principe, sépare les «Trois F». Mais depuis l'annulation des élections, qui a effacé d'un trait de plume les 228 sièges qu'ils avaient obtenus au premier tour, tous ont intérêt à un rapprochement. Après la déposition du président Chadli, ils avaient déjà demandé que le deuxième tour se tienne à la date prévue. Jeudi 16 janvier, ils ont fait un pas de plus, chacun rencontrant les deux autres, pour esquisser une alliance qui n'a pas fini de provoquer des remous (*Le Monde* du 17 janvier).

Symboliquement, c'est le FLN qui est le plus touché. Passé quasi inaperçu derrière le fracas public des derniers jours, un événement autrement important vient, en effet, de se produire : pour la première fois depuis 1962, année de l'indépendance de l'Algérie, des décisions engageant l'avenir du pays ont été prises, non seulement sans l'accord du FLN, mais, surtout, contre sa volonté. Ce 16 janvier 1992, qui devait célébrer la victoire des islamistes au deuxième tour des élections législatives, marque, en réalité, la défaite du FLN, victime d'un processus comparable à celui qui a vu les partis communistes des pays de l'Est européen évincés du pouvoir. Trente ans après l'indépendance, une page est tournée. Sans doute définitivement.

Dans l'avion qui le ramenait à Alger, jeudi après-midi, M. Mohamed Boudiaf, nouveau chef de l'Etat de fait, ne s'est pas privé de le dire : *«Le FLN a perdu la confiance du peuple,* a-t-il déclaré, *l'Algérie a besoin d'un programme qui n'est ni celui du FIS, ni celui du FLN.»* Et de conclure, à propos des récentes rencontres de ces deux partis : *«Ce n'est pas l'avenir du pays qui les intéresse, mais le pouvoir.»* Difficile de prononcer plus brutale oraison funèbre.

M. Mouloud Hamrouche, membre du bureau politique de l'ancien parti unique et ex-premier ministre, ne l'entend évidemment pas de la même oreille. *«Si le pouvoir veut gérer,* estime-t-il, *il sera obligé de compter avec nous car nous avons la population pour nous.»* Le retour de M. Boudiaf et sa désignation à la tête du Haut Comité d'Etat (HCE) ne le troublent guère plus : *«C'est comme pour le roi du Roumanie revenu à Bucarest après la chute de Ceausescu : cela n'a duré qu'une semaine. Moi je leur donne un mois.»* La parole assassine n'est plus, aujourd'hui, un monopole en Algérie.

La verve de M. Hamrouche ne peut, cependant, cacher la réalité des chiffres. En dix-huit mois, le FLN n'a cessé de perdre de l'audience, passant de 2 245 798 voix aux élections municipales du 19 juin 1990, à 1 613 507 voix au premier tour des élections législatives du 26 décembre dernier, soit une perte de 632 291 suffrages. En chiffres relatifs, la perte est tout aussi sévère : 28,13 % des votants et 17,49 % des inscrits en juin 1990, contre 20,63 % et 12,17 % aujourd'hui. Les deux scrutins ne sont certes pas strictement comparables, mais leurs résultats témoignent cependant d'une hémorragie continue, qui n'est pas sans relation avec la crise politique que traverse l'ancien parti unique. Ecarté des affaires, le FLN se trouve dans l'impossibilité de redistribuer une partie de la manne offerte par le pouvoir d'Etat. Son audience ne pourra donc que péricliter.

Sacrifier le Front de libération nationale

Pour le FLN, ces revers interviennent au moment le moins opportun, alors que, face à lui, se dresse un pouvoir qui lie sa survie à la mort de l'ancien parti unique. L'analyse du premier ministre, M. Sid Ahmed Ghozali, apparemment partagée par M. Boudiaf, est simple : tant que le repoussoir FLN occupe la scène politique, le FIS, formation qui exprime le «ras-le-bol» le plus radical de l'ancien système, a encore de beaux jours devant lui. La conclusion coule de source : tuer le FLN, c'est non seulement montrer que le pouvoir d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier, mais surtout porter des coups au FIS, en détachant de lui les protestataires qui constituent la majorité de son électorat.

Cette démarche s'est déjà concrétisée par l'éviction du président Chadli, perçu par tous comme l'incarnation du système FLN. L'absence de tout regret pour saluer son départ montre assez bien que le pouvoir a joué sur du velours. La même démarche devrait se poursuivre contre le FLN lui-même. L'entourage du premier ministre ne cache d'ailleurs pas ses desseins. Déjà, en coulisse, des responsables de l'ancien parti unique contestataires s'activent pour demander au plus tôt la convocation d'un congrès extraordinaire, au cours duquel l'opposition pourrait réclamer les funérailles officielles du FLN.

Avec l'appui du pouvoir en place, le parti de MM. Hamrouche et Mehri serait alors enterré au panthéon officiel de la révolution, tandis que la majorité de ses biens (immeubles, équipements d'imprimerie, parc de véhicules, etc) reviendraient à l'Etat, qui les lui a aimablement fournis lorsqu'il gouvernait. Les orphelins seraient ensuite invités à aller fonder ailleurs un autre parti, en abandonnant le sigle FLN, considéré comme un patrimoine public inaliénable. C'est le sens des petites phrases si souvent entendues dans les allées du pouvoir et selon lesquelles *«le FLN qui a fait la révolution appartient à tout le peuple algérien»*. Autant dire qu'il n'appartient à personne.

Face au pouvoir, le FIS est, lui aussi, menacé de mort. Dans la foulée du départ du président Chadli, les militaires avaient programmé l'interdiction du parti islamiste. La réaction, supposée violente, de ses troupes à l'arrêt du processus électoral en fournirait, pensait-on, le prétexte. Dans un contexte de guerre civile, certains envisageaient même l'instauration d'un Etat d'exception et la suspension pure et simple de tous les partis.

Le sang-froid du FIS a fait échouer la manœuvre. Ses appels répétés au calme comme ses déclarations, le 14 janvier, prônant l'application du programme islamiste par la voie *« pacifique, légale et progressive »*, interdisent, pour le moment, toute initiative de force. Le pouvoir reste d'ailleurs divisé sur l'opportunité d'une interdiction brutale, qui donnerait une fort mauvaise image de la *«légalité constitutionnelle»* tant invoquée.

Il faudra donc ruser en remaniant, plus tard que prévu, la loi sur les associations politiques qui interdit tout parti fondé sur des bases confessionnelles ou ethniques. Le FIS, qui sait que deux morceaux sont plus durs à avaler qu'un seul, est donc allé cherché refuge auprès du FLN, lequel y trouve son intérêt par l'élargissement du front dressé contre le gouvernement.

Les risques pris par M. Aït Ahmed

Mais le plus étonnant est sans conteste la rencontre qui vient de réunir M. Hocine Aït Ahmed, chef du FFS, et MM. Abdelkader Hachani et Mohamed Saïd, dirigeants d'un FIS pour lequel le FFS était jusque là l'équivalent d'une organisation du diable sur terre. En rassemblant, après le choc du premier tour, quelque trois cents mille manifestants venus s'opposer à la *«République intégriste»* (*le Monde* du 4 janvier), M. Aït Ahmed n'avait pas gagné, aux yeux du FIS, une once de sainteté. Mais le parti de M. Hachani vient de prouver que, lui aussi, savait pardonner les offenses. On ne sait rien du contenu de la rencontre, mais leur position commune sur l'illégalité du HCE, et la nécessité du deuxième tour, devrait, logiquement, les rapprocher dans un front commun.

Cette affaire risque de mettre M. Aït Ahmed en porte à faux vis-à-vis de ses troupes. Passe encore qu'il ait pris langue avec le FLN. Mais le rapprochement qui s'ébauche a tout de l'alliance contre nature aux yeux des militants et des sympathisants du FFS, qui, malgré la ligne officielle de leur parti appelant à assumer jusqu'au bout la logique des urnes, ne répriment pas leur satisfaction de voir le FIS écarté du pouvoir. Cette connivence risque donc de susciter quelques contestations au sein du FFS. Pour autant, le gouvernement ne devrait pas trop se réjouir. Les manœuvres politiques qui se jouent au sommet n'ont que peu d'incidence sur les vrais problèmes, qui sont ceux de la crise économique. Si sur le plan politique le pouvoir paraît être dans une bonne passe, sur le plan social son succès pourrait être rapidement mis en pièces, lorsqu'il faudra, pour assurer la relance et augmenter la productivité des entreprises, tailler dans les effectifs, augmenter les prix, baisser encore plus le niveau de vie. Les «Trois F» pourraient alors se révéler bien plus encombrants qu'aujourd'hui.

GEORGES MARION

Boudiaf ? Connais pas...

ALGER

de nos envoyés spéciaux

Pour accueillir Mohamed Boudiaf, parti d'Algérie en proscrit, et y revenant, vingt-huit ans plus tard, en chef d'un Haut Comité d'Etat, il ne manquait rien au cérémonial, ni le tapis rouge, ni la garde d'honneur, ni la clique, ni... la claque, amenée par autobus.

Vers 16 heures, jeudi 16 janvier, sur l'aéroport Houari-Boumedième d'Alger, le nouveau chef de l'Etat est descendu de l'avion présidentiel qui était allé le chercher, le matin même, à Rabat. Costume marron, chemise crème et cravate grise, accueilli par le général Nezzar, en civil, et les autres membres du Haut Comité d'Etat, il a descendu l'échelle de coupée, a failli trébucher, et a été happé par le comité de réception. Contenus à bonne distance, les journalistes ont cru apercevoir qu'il goûtait au lait et aux dattes traditionnels, s'inclinait devant le drapeau, passait les troupes en revue, puis venait saluer les membres du gouvernement. Un à un, il les a tous embrassés, de Sid Ahmed Ghozali, qui ouvrait le ban, jusqu'à une brochette de généraux, en bout de ligne, comme pour marquer que, dans ce pays où l'armée a tant de pouvoirs, celui des civils est quand même le premier.

Puis il s'est dirigé vers le salon d'honneur. C'est à ce moment que, n'y tenant plus, photographes et cameramen de télévision ont rompu les barrages pour le rejoindre. Une belle pagaille. *«Monsieur Hamrouche, par ici !»*, a crié un photographe français emporté par son lapsus. Mohamed Boudiaf s'est quand même retourné quelques secondes pour se laisser photographier, visage ascétique et pommettes saillantes qui soulignaient sa ressemblance avec Ramsès II.

Une heure après, au palais présidentiel, flanqué des quatre autres membres du Haut Comité d'Etat, il a prêté serment sur le Coran. Le soir même, il prononçait sa première allocution à la télévision. Ton ferme, pas un sourire : nul souci de séduire. Si l'on espérait en faire une potiche, c'est apparemment raté.

« Ça doit pas être un voleur ! »

A l'heure où M. Boudiaf s'adressait au pays, les badauds de la place des Martyrs, au pied de la Casbah, paraissaient presque tout ignorer de cet *« oublié de l'Histoire »*. Procédant par déduction, deux *« barbus »* méfiants jugent que *«cet homme ne doit pas être pour les islamistes puisqu'il a été choisi par des gens qui nous combattent»*.

«Il était peut-être bien autrefois, affirme un adolescent. *Mais il ne peut pas savoir ce qui se passe chez nous puisqu'il vivait en exil.»* Et l'un de ses camarades de renchérir : *«Pourquoi ils ont sorti ce vieux ? Ils n'ont pas pu en trouver un plus jeune ?» « On m'a dit que c'était un homme parfait »*, remarque un promeneur. Trop âgé ? *«Et Mitterrand alors ? Il fallait quelqu'un de mûr.»*

On se demande *« si ce fils de la «révolution» est encore fidèle au serment des Martyrs parce que tous les autres* (du FLN) *ont oublié »*. La rumeur veut que, comme M. Hocine Aït Ahmed, secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS), il n'ait *«pas mangé»* dans les assiettes dorées du pouvoir. Ce passant voudrait donc voir *« ces deux hommes historiques faire l'amalgame »*.

«Mais, s'interroge un adulte, *qu'est-ce qu'il est venu faire dans cette galère ? Pourquoi a-t-il accepté cette mission suicidaire ?»* Des gosses moqueurs qui laissent traîner leurs oreilles un peu partout sont rassurés car, sur ce M. Boudiaf, ils n'ont rien entendu dire autour d'eux : *« On le connaît pas, ça doit pas être un voleur... »*

J. de B. et G. M.

Les réactions à l'étranger

Tunisie : le président Ben Ali se montre « confiant »

TUNIS

de notre correspondant

S'exprimant pour la première fois, jeudi 16 janvier, sur la situation en Algérie, le président Ben Ali s'est montré optimiste quant à l'avenir de ce pays. En recevant les ambassadeurs accrédités à Tunis à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux du Nouvel An, M. Ben Ali a dit son *« entière confiance dans la capacité du peuple algérien à surmonter l'épreuve et à préserver son invulnérabilité (...) grâce aux hommes illustres et aux compétences dont il dispose »*.

Saluant *«la sagesse et la clairvoyance»* des Algériens, le président a estimé qu'ils peuvent *« se passer aisément des recommandations et conseils que certaines parties se sont mises à leur adresser au nom de la religion ou de la démocratie »*. Il faisait ainsi allusion principalement à l'Iran, qui a condamné l'annulation du processus électoral, et aux hommes politiques et médias occidentaux qui ont exprimé la crainte que le coup de force engagé ne sonne le glas de la démocratie.

Si les Tunisiens considèrent que, pour le moment, le *« danger »* d'une République islamique à leur frontière ouest est écarté, en revanche, ils sont inquiets des suites que pourraient avoir les mises en demeure franco-américano-britanniques à leur voisin de l'est – la Libye – à propos des attentats contre les avions de la PanAm et d'UTA. le président s'est déclaré *« profondément soucieux »* d'éviter au Maghreb *«les dangers d'une confrontation de quelque nature qu'elle soit »*. Il a insisté pour que *« le différend entre la Libye et certains pays occidentaux trouve une solution par des moyens pacifiques »*. C'est dans ce but qu'il a effectué, ces dernières semaines, diverses démarches auprès des pays concernés.

MICHEL DEURÉ

□ **ETHIOPIE : arrêt de l'évacuation des réfugiés soudanais après une embuscade.** – Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué, jeudi 16 janvier, qu'il avait interrompu l'évacuation de 15 000 réfugiés soudanais dans l'ouest de l'Ethiopie, après une attaque armée qui a causé la mort de quatre membres du personnel local de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ). Outre la mort de ces quatre Ethiopiens, le GTZ, partenaire du HCR dans cette opération, déplore un blessé et un disparu, à la suite d'une embuscade. – *(AFP.)*

□ **MAROC : la presse critique la décision de la France d'instaurer un visa payant.** – La décision des autorités françaises d'instaurer un visa payant pour les Marocains a suscité, jeudi 16 janvier, une véritable levée de boucliers dans la presse marocaine. Dans un communiqué, l'ambassade de France à Rabat a justifié cette mesure, qui entrera en vigueur le 3 février et qui touche également les autres pays maghrébins, les Etats francophones d'Afrique et la Turquie, par *« l'harmonisation des conditions de délivrance des visas au sein de la Communauté européenne »*. – *(AFP.)*

□ **ZAIRE : affrontements ethniques *« sanglants »* au Shaba.** – L'agence de presse zaïroise AZAP a annoncé, jeudi 16 janvier, que huit personnes avaient été tuées et une cinquantaine blessées, la veille, au cours d'affrontements ethniques *« sanglants »*, à Fungurume, au Shaba, dans le sud-est du pays. *(AFP.)*

Egypte : les Frères musulmans dénoncent la « trahison contre le peuple algérien et l'islam »

LE CAIRE

de notre correspondant

Les Frères musulmans ont qualifié les derniers développements en Algérie de *« trahison contre le peuple algérien, les peuples musulmans et l'islam »*. Dans un communiqué distribué mercredi 15 janvier, leur guide suprême a exhorté *« le groupe qui s'est emparé du pouvoir à reprendre ses esprits (...) pour éviter l'effusion de sang »* et a appelé *« tous les musulmans du monde à soutenir le peuple algérien contre le coup de main qui a privé le FIS d'une victoire électorale certaine »*.

La réaction d'*Al Chaab*, organe du Parti socialiste du travail (islamiste), a été encore plus violente. *« Nous ne laisserons pas les héros du FIS et derrière eux le peuple algérien lutter seuls pour la liberté. (...) Que la malédiction d'Allah soit sur nous si, comme par le passé, nous nous abstenions de livrer cette bataille arabe et islamique. »*

« La haine des laïcs »

L'hebdomadaire islamiste *Al Nour* estime que *« la démocratie a dévoilé la laideur de son visage après la victoire des islamistes en Algérie. (...) Tous les masques de prétendue démocratie, libertés et droits de l'homme sont maintenant tombés pour dévoiler la haine des partisans de la laïcité pour tout ce qui est islamique »*, avant de conclure que la seule manière d'arriver au pouvoir est *« la manière islamique »*.

Pour le quotidien d'opposition libéral *Al Wafd*, la crise algérienne doit servir de leçon à l'Egypte. La seule manière d'éviter une telle situation est *« de respecter la démocratie et la volonté du peuple, qui exige le changement »*.

Quant au président Moubarak, il a souhaité *« aux responsables algériens de pouvoir sortir leur pays de la situation critique où il se trouve »*, et a lancé un appel à *« tous les pays afin qu'ils respectent la souveraineté de l'Algérie et ne s'immiscent pas dans ses affaires intérieures »*.

ALEXANDRE BUCCIANTI

Un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay en « mission d'information et de contacts »

Le ministère français des affaires étrangères a confirmé, jeudi 16 janvier, que le directeur du département Afrique du Nord-Moyen-Orient du Quai d'Orsay, M. Pierre Lafrance, se trouvait depuis quelques jours en Algérie *« en mission d'information et de contacts »*.

Le porte-parole du ministère, M. Daniel Bernard, a estimé qu'il était *« particulièrement normal que des contacts se poursuivent avec l'ensemble des forces politiques en Algérie »*. *« M. Lafrance aura donc des contacts avec l'ensemble de ces forces politiques »*, y compris le Front islamique du salut (FIS), a-t-il précisé.

D'autre part, selon une source militaire citée par l'agence Reuter au Caire, les Etats-Unis ont livré en avance douze chasseurs F-16 au Maroc, en raison de la situation instable en Algérie. *« Les Etats-Unis étaient très inquiets de ce qui se passait en Algérie et ont livré au Maroc les F-16 il y a douze jours »*, a indiqué jeudi cette source anonyme, en précisant que les Etats-Unis et le Maroc avaient signé le 5 novembre un contrat portant sur la livraison au royaume chérifien de vingt chasseurs F-16 américains. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

CONGO : après le défi des militaires au gouvernement de transition

Le processus de démocratisation reste fragile

Intervenant pour la première fois publiquement dans la transition démocratique, les militaires congolais ont encerclé, mercredi 15 janvier, les sièges de la radio nationale et du haut commandement des forces armées pendant quelques heures. Dans un communiqué radiodiffusé, ils ont demandé le départ de leur secrétaire d'Etat, le colonel Michel Gangouo, des augmentations de salaire, l'organisation d'états généraux des forces armées et l'annulation de plusieurs mises à l'écart. Le gouvernement a rejeté leurs revendications.

***Selon le ministre de la communication,* ces mises en demeure, émanant d'éléments du groupement aéroporté et du régiment d'infanterie de marine, *«n'étaient pas le fait de l'armée tout entière».* Sept mois après la Conférence nationale, qui a marqué la fin du régime «marxiste», ces événements viennent conforter les rumeurs de complot et les règlements de comptes qui empoisonnent le climat politique et fragilisent le processus de transition démocratique.**

Les serments doucereux et les vœux de pardon qu'avaient échangé les «frères ennemis» de la scène politique n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. La fameuse cérémonie du 10 juin, dite du «lavement des mains», marquant la fin de la Conférence nationale et où le président Denis Sassou Nguesso et ses «tombeurs» s'étaient symboliquement réconciliés semble bien loin.

Tandis que courent des rumeurs de complot que fomenteraient les partisans du président Sassou Nguesso, le gouvernement de M. André Milongo, censé diriger le pays jusqu'aux élections législatives – initialement prévues pour mars – ne contribue pas à décrisper les tensions. En ces jours de fièvre politicienne, la rigueur n'est guère de mise (municipales, législatives et présidentielle devraient se tenir avant la fin de l'année, une fois la nouvelle Constitution adoptée par référendum).

En dépouillant le chef de l'Etat de ses prérogatives, tout en lui conservant symboliquement son titre de président de la République, la Conférence nationale congolaise avait expérimenté un scénario original. Renouant avec la tradition de la palabre, ces «états généraux» à la mode africaine avaient permis un changement en douceur : à l'issue de plusieurs semaines de débats mouvementés, l'opposition prenait le pouvoir, sans que le chef de l'ancien régime perde la face... *ni même son fauteuil. L'euphorie* est pourtant bien vite retombée.

Le nouvel «ami américain»

Le général Sassou Nguesso, nommé chef de l'Etat en 1979, est loin d'avoir perdu toute influence au sein de l'armée. Et ses liens familiaux avec le président gabonais, M. Omar Bongo (qui a épousé sa fille aînée, il y a un peu plus d'un an), lui sont un atout précieux. Membre de l'ethnie M'Boshi, dominante dans le nord, l'ancien homme fort du Congo aurait, dit-on, de bonnes chances de *«rafler la mise», lors des prochaines* élections.

La coalition au pouvoir, dont les dissensions internes sont déjà perceptibles, semble trop hypnotisée par le mirage des urnes pour pouvoir sérieusement gouverner. La rente de popularité dont le gouvernement jouit encore dans la région de Brazzaville risque fort de s'amenuiser du fait des terribles difficultés héritées de l'ancien régime.

Les recettes du pétrole ayant été hypothéquées, dès le milieu des années 80, auprès des compagnies étrangères, l'Etat ne touche même plus assez d'argent pour assurer la paie régulière de ses quelque 90 000 fonctionnaires. Les recommandations des organismes financiers internationaux, favorables à un «dégraissage» de la fonction publique, n'ont jamais été entendues. *«Personne n'ose prendre le bistouri!* commente un diplomate, désabusé, *les trois quarts des ministres sont des chefs de parti politique, alors...»*

Le gouvernement de M. Milongo n'a pourtant pas perdu espoir de renflouer les caisses de l'Etat, désespérément vides. Décidées à obtenir une révision à la hausse des contrats pétroliers conclus par l'ancien régime, les autorités congolaises ont commandé des audits pour *«vérifier la régularité»* desdits contrats, passés notamment avec Elf et Agip. Tout en se défendant de l'avoir fait *«pour embêter Paris»*, Brazzaville ne cache pas sa *«déception»* vis-à-vis de la France, accusée de ne pas avoir répondu à ses vœux financiers (1).

La «prime à la démocratie» tardant à venir de Paris, les autorités se sont tournées vers les Etats-Unis. Ce choix n'est sans doute pas innocent. Plusieurs compagnies pétrolières américaines (Chevron, Amoco et Citizens, notamment) sont en effet implantées au Congo. La visite du premier ministre à Washington, début décembre, n'a pourtant pas donné de résultats mirobolants.

Le nouvel «ami américain», qui s'est dit *«très intéressé par l'expérience démocratique en cours au Congo»*, a promis d'apporter une aide matérielle (équivalant à environ *300 000 FF)* pour *l'organisation* des prochaines élections, les premières libres et pluralistes. Celles-ci pourraient, cependant, être fortement retardées. A la mi-décembre, les listes électorales *n'étaient pas encore prêtes.*

Le recensement des électeurs a, en effet, suscité de très vives critiques. L'Alliance nationale pour la démocratie (AND, qui regroupe une cinquantaine de partis et d'associations) en a dénoncé le *«caractère sélectif»*, s'indignant, en particulier, que de nombreuses personnes n'aient pas été recensées à Pointe-Noire, en raison *«de leur appartenance à l'ethnie M'Boshi».* Privé de boussole politique, frappé de langueur économique, le Congo va-t-il ajouter à ses maux l'allergie tribale?

CATHERINE SIMON

(1) La France a annoncé fin novembre l'octroi d'un prêt de 2,5 milliards de francs CFA (50 millions de francs français), destiné à la réhabilitation du matériel du chemin de fer Congo-Océan. Mais le versement de *«nouveaux concours financiers», en 1992, dépendra, a prévenu* Paris, de la mise en œuvre du programme d'action économique gouvernemental – concernant, en particulier, la restructuration du secteur public.

EN BREF

□ **CUBA : un troisième dissident arrêté.** – M. Jesus Yanez Pelletier, le troisième dissident mis en cause par les autorités cubaines pour ses liens présumés avec trois Cubains condamnés à mort pour terrorisme, a été arrêté, ont affirmé, jeudi 16 janvier, plusieurs sources à La Havane. La veille, les frères Gustavo et Sebastien Arcos Bergnes, dirigeants du Comité cubain pour les droits de l'homme, avaient subi le même sort. – *(AFP.)*

□ **HAITI : réunion à Washington pour dénouer la crise.** – L'Organisation des Etats américains (OEA) a annoncé, jeudi 16 janvier, qu'une réunion entre le président haïtien renversé Jean-Bertrand Aristide, et le chef du parti communiste, René Théodore, proposé pour devenir premier ministre, devait se tenir samedi à Washington, dans l'espoir d'aboutir à une solution négociée à la crise. Des parlementaires de Port-au-Prince ont été invités à cette réunion à huit clos.

□ **NICARAGUA : découverte de soixante-quinze cadavres dans une fosse.** – Les cadavres de soixante-quinze personnes – contras et civils vraisemblablement assassinés par des sandinistes en 1984 – ont été exhumés d'une fosse commune, près du village de Bijagua (au nord-est de Managua), en présence de représentants des organisations pour les droits de l'homme, a révélé *la Prensa*, jeudi 16 janvier. Selon les témoignages recueillis par le journal, les victimes ont été assassinées le 5 novembre 1984 par les troupes spéciales sous les ordres du commandant Enrique Schmidt, ancien ministre des Communications, qui mourut ce même jour. – *(AFP.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par arrêt en date du 10 juillet 1991, *la cour d'appel de Versailles* a jugé diffamatoire à l'égard de M. Gilles CATOIRE, maire de Clichy-la-Garenne, un article intitulé « CLICHY : rififi dans la ville de l'homme de l'année, les municipales portent sur les nerfs de la Gauche ».

MM. Jean-François KHAN, directeur de la publication, et Serge FAUBERT, journaliste, ont été condamnés à une peine d'amende ainsi qu'à des réparations civiles et à la publication du jugement.

Me Dominique TRICAUD,
avocat à PARIS.

EUROPE

Au lendemain de la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie

L'opposition serbe prône la création d'une communauté des Républiques indépendantes de l'ex-Yougoslavie

BELGRADE

de notre correspondante

Au lendemain de la reconnaissance de l'indépendance de deux des six Républiques de l'ex-Yougoslavie par la Communauté européenne et une vingtaine d'autres pays, la *présidence yougoslave,* restreinte depuis début octobre à la Serbie et au Monténégro, a condamné jeudi 17 janvier la *«destruction de la Yougoslavie».*

Elle estime que la CEE *«a violé les principes de la charte des Nations unies et de la CSCE en reconnaissant la sécession unilatérale de la Slovénie et de la Croatie et en changeant les frontières internationales d'un pays souverain».* Cette décision *«entrave un règlement pacifique de la crise yougoslave et ne peut qu'aggraver la situation»*, ajoute la présidence, en précisant toutefois qu'elle aspire à *«un règlement global de la crise»* et continue de soutenir l'engagement des forces de paix des Nations unies et la poursuite de la conférence de paix sur la Yougoslavie.

M. Borisav Jovic, le représentant serbe de la présidence fédérale, est d'avis quant à lui que la Croatie ne peut être reconnue que dans les frontières qu'elle contrôle effectivement : *«Le déploiement de casques bleus dans les enclaves serbes de Croatie restreint* de facto *la souveraineté de cette République.»* Enfin le premier ministre serbe, M. Radoman Bozovic, fait valoir que le droit à l'autodétermination doit s'appliquer aux Serbes de Croatie. Zagreb doit donner aux Serbes des enclaves de Krajina et de Slavonie le droit de choisir dans quel Etat ils désirent vivre, et ne pourra les en empêcher que par la force.

Les deux principaux partis d'opposition de Serbie, condamnant la politique du président Milosevic, estiment que la République de Serbie doit maintenant demander la reconnaissance de son indépendance et négocier la création d'une association d'Etats souverains avec les Républiques de l'ex-Yougoslavie, comme cela a été fait dans l'ex-URSS.

C'est la position du Parti démocrate (PD), qui rejette la responsabilité de *«cette fin tragique de la Yougoslavie»* sur *«la politique erronée»* menée par le pouvoir serbe et la présidence fédérale. C'est celle aussi du Mouvement du renouveau serbe, qui s'en prend au *«régime de M. Milosevic, allié aux commandants militaires et à des mouvements pro-fascistes»* et estime que *«la seule issue consiste désormais à demander la reconnaissence de la Serbie pour former une association avec les autres Etats indépendants de l'ex-Yougoslavie».*

La question albanaise

Les milieux albanais du Kosovo, région où ils sont majoritaires, estiment que la décision des Douze, en consacrant la fin de la Yougoslavie, leur offre de nouvelles chances. *«La volonté des Albanais de vivre en tant que peuple dans la région indépendante et souveraine du Kosovo sera tôt ou tard reconnue»*, écrivait jeudi l'un des quotidiens albanais de Pristina, *Bujku.* La reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie pourrait avoir pour effet de donner un nouvel élan aux aspirations *séparatistes* des Albanais du Kosovo, qui ont toujours été violemment contrées par Belgrade. *Bujku* redoute ainsi de nouvelles répressions. Mais la question albanaise ne se limitera pas à la Serbie. Elle se pose désormais à la Macédoine, dont les 50 000 Albanais viennent de se prononcer à 99 % pour l'autonomie politique et culturelle de l'ouest macédonien où ils sont majoritaires.

A Skopje on estimait jeudi que rien ne pouvait plus arrêter le processus de reconnaissance de la Macédoine, après les conclusions de la commission d'arbitrage présidée par M. Badinter, selon lesquelles cette République répond aux conditions juridiques requises. Selon le président macédonien, M. Kiro Gligorov, le fait que cette reconnaissance de la Macédoine n'ait pas eu lieu le 15 janvier est l'expression de réserves de certains pays membres de la Communauté (la Grèce en particulier) infondées car la Macédoine n'a pas de prétentions territoriales. La presse macédonienne estimait jeudi que Skopje devait continuer à mener une politique réaliste d'ouverture et de bon voisinage, car *«la coopération est la condition* sine qua non *de son indépendance».*

Les trois partis nationaux qui se partagent le pouvoir en Bosnie-Herzégovine, où cohabitent Musulmans, Serbes et Croates, ont réagi de façon différente. M. Krajisnik, du Parti démocrate serbe (PDS) qui a organisé en novembre un référendum sur le maintien de la communauté serbe de Bosnie dans la Yougoslavie, est satisfait du report de la reconnaissance de cette République car *«elle aurait pu avoir de graves conséquences».* Les leaders musulmans et croates, qui réclament l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, sont pour leur part déçus et proposent la tenue d'un référendum.

Le Montenegro n'a pas demandé sa reconnaissance à la Communauté européenne. Toutefois le ministre monténégrin des affaires étrangères, M. Samardzic, a déclaré qu'*«en entrant en Yougoslavie le Montenegro lui a apporté sa souveraineté et que, par conséquent, si la Yougoslavie venait à disparaître, il la récupérerait automatiquement».* Dans les jours qui viennent, le Parlement pourrait décider d'organiser un référendum sur l'avenir de la *plus petite République yougoslave* en tant que partie intégrante d'une nouvelle Fédération yougoslave prônée par la Serbie ou bien en tant qu'Etat souverain qui s'associerait avec les autres Républiques de la région.

FLORENCE HARTMANN

Selon des observateurs de la CEE

Les forces fédérales et les milices serbes se sont livrées à des atrocités

L'armée fédérale yougoslave, de concert avec les milices serbes, s'est livrée à une campagne de terreur, d'assassinats, d'évacuations forcées et de pillages dans des villages de Croatie, selon le rapport confidentiel d'une équipe d'observateurs européens dont l'*International Herald Tribune*, le *Guardian* et le *Washington Post* révèlent la teneur dans leurs éditions du 17 janvier.

L'équipe de cinq experts (deux militaires, deux avocats et un diplomate, parmi lesquels des Français) a affirmé que l'armée fédérale avait commis sur des civils des «atrocités», contraires à la convention de Genève sur les crimes de guerre signée par la Yougoslavie, et détruit délibérément des hôpitaux, des églises et des sites culturels.

Ces exactions visaient, selon les observateurs à faire fuir les villageois pour dépeupler systématiquement certaines régions de leurs habitants d'origine croate. Des photos et des films vidéo montrent notamment des pendaisons, énucléations, mutilations diverses, comme le corps d'un homme de *quatre-vingt-douze ans qui,* après avoir été exécuté, a été écrasé par un tank. Ces documents ont été remis, avec le rapport, à plusieurs capitales européennes, à la mission de l'ONU et à la conférence européenne pour la paix en Yougoslavie.

Ces experts ont demandé à garder l'anonymat afin de pouvoir continuer à opérer en Serbie. Leur rapport porte sur des observations faites pendant les quatre derniers mois de 1991 à Ilok (est de la Croatie), Sunj (sud de Zagreb) et Drnis (Krajina). *«Nous craignons que de telles atrocités continuent de se produire dans la Krajina»,* une région au sud-est de la Croatie contrôlée par les Serbes, a déclaré l'un des membres de l'équipe.

Washington maintient son refus de reconnaître les Républiques sécessionnistes

WASHINGTON

correspondance

Pas de reconnaissance tant qu'un règlement négocié ne sera pas intervenu, assurant une solide protection aux groupes minoritaires : la position du département d'Etat répétée officiellement s'accompagne d'une critique à peine voilée, mais exprimée officieusement, de la décision de la Communauté européenne, et plus spécifiquement de l'attitude de Bonn.

Certes, on admet que leur poids politique et leurs liens économiques avec les pays de l'Est assurent aux Allemands un rôle directeur dans la Communauté, mais on regrette que la Grande-Bretagne et la France n'aient pas mieux résisté aux pressions de l'Allemagne fédérale. Français et Britanniques, disent en privé les officiels, ont décidé, dans le prolongement de Maastricht, de mettre une sourdine à leurs préoccupations qui rejoignaient celles de Washington.

Pour Washington, la priorité doit être donnée à l'application du quinzième cessez-le-feu du 2 janvier. Sa stricte observation et la coopération avec les Nations unies représentent la meilleure possibilité de faire progresser le dialogue vers un règlement politique, dans le cadre de la conférence de paix mise sur pied par la Communauté européenne, a dit en substance le porte-parole du département d'Etat. Plus familièrement, il a ajouté : *«Comment parler quand on se tire dessus?»*

On se préoccupe aussi des effets de la reconnaissance sur les livraisons d'armes aux Républiques indépendantes. Enfin, la décision de la Communauté européenne embarrasse l'administration dans la mesure où elle ne peut qu'encourager le «lobby croate» dirigé par le Dr Frane Golem, et qui s'appuie sur de nombreux groupes d'origine croate du Middle West ainsi que sur Ruder Finn, une entreprise de relations publiques particulièrement active au Congrès, notamment auprès des membres des commissions des affaires étrangères.

Les observateurs estiment que, dans ce contexte, l'administration aura beaucoup de mal à maintenir sa position et finira tôt ou tard par s'associer à la décision des Européens en reconnaissant les deux Républiques.

HENRI PIERRE

ALLEMAGNE

L'armée redéfinit ses priorités et ses moyens d'action

Les récentes propositions de M. François Mitterrand, qui souhaite définir une *«doctrine»* de défense nucléaire européenne (*le Monde* daté 12-13 janvier), ne sont pas passées inaperçues en Allemagne, où l'on attend néanmoins d'en savoir davantage sur les intentions françaises. M. Hans Dietrich Genscher, le ministre allemand des affaires étrangères, avait réagi avec *«intérêt»* à la proposition faite par M. Jacques Delors, le 5 janvier, de mettre la force de frappe française à la disposition d'une politique européenne de sécurité commune. Ces propositions interviennent à un moment où l'Allemagne redéfinit en profondeur ses priorités militaires, qui ont fait l'objet, la semaine dernière, d'une importante réunion des responsables de la défense.

BERLIN

de notre correspondant

En s'engageant elle-même à rester dénucléarisée, l'Allemagne s'en était remise jusqu'à présent, pour sa protection nucléaire, au parapluie américain. L'armement nucléaire français a longtemps suscité de la méfiance. Le contexte paraît aujourd'hui favorable pour soulever la question d'une européanisation de ces forces : au moment *où les Etats-Unis réduisent leur* engagement en Europe, la menace d'une prolifération des armes nucléaires dans les diverses Républiques issues de l'URSS est perçue, de plus en plus, comme une menace sérieuse outre-Rhin. D'une manière générale, les partisans d'une politique européenne de sécurité ont le vent en poupe en Allemagne.

Les changements intervenus sur le continent depuis l'effondrement des régimes communistes obligent, en outre, l'armée allemande à revoir complètement ses conceptions et la structure de ses forces. Les accords de désarmement signés avant la réunification allemande prévoient que les effectifs armés de la nouvelle Allemagne doivent être ramenés à 370 000 hommes d'ici à 1994. Ils étaient, en 1989, de 495 000 hommes à l'Ouest et de 180 000 dans l'ex-RDA. Le budget d'équipement doit être aussi sérieusement révisé à la baisse.

Le 11 janvier à Bonn, les responsables de la défense ont arrêté les grandes lignes d'une réforme en profondeur. Les forces de la RFA étaient jusqu'à présent conçues pour résister en première ligne à un assaut frontal venant de l'est. Conformément à la Constitution allemande, elles ne pouvaient – et c'est toujours le cas – être utilisées que sur le territoire couvert par l'Alliance atlantique. La guerre du *Golfe, puis la crise yougoslave,* ont ouvert le débat sur la nécessité de prévoir l'engagement de troupes hors de la zone OTAN pour des opérations sous tutelle des Nations unies, voire d'une Communauté européenne de défense. La base du Parti social-démocrate (SPD), dont l'accord est indispensable pour changer la Constitution, s'y oppose, pour le moment, farouchement. Le gouvernement est cependant décidé à s'engager dans cette *voie dans les années à venir.*

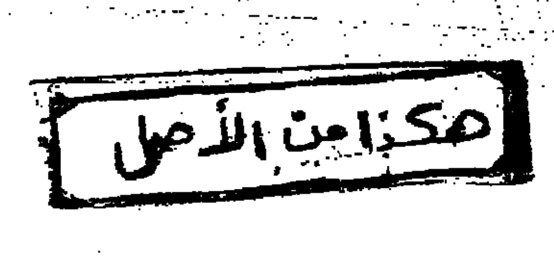
Restrictions budgétaires

Les décisions arrêtées par le conseil de défense intègrent déjà cette perspective. Le ministre, M. Gerhard Stoltenberg, cité par l'hebdomadaire *Welt am Sonntag*, a indiqué à l'issue de la réunion que *«l'engagement de moyens militaires pour réaliser des objectifs politiques en Europe et dans les régions voisines ne devait pas être exclu à l'avenir».* A côté de la défense territoriale, a-t-il précisé, il va falloir disposer d'une capacité *«de gestion de crise rapide et efficace nécessitant la mise sur pied d'unités totalement disponibles»* d'intervention rapide. Ces unités, selon l'inspecteur général Naumann, devront être disponibles d'ici à 1995.

Le programme d'équipement va devoir être révisé en conséquence. La programmation d'ici à 2005 prévoit des économies de 43,7 milliards de deutschemarks. Des programmes entiers, comme le char de la nouvelle génération Panther ou le véhicule de combat blindé 2 000, vont être abandonnés. D'autres seront réduits, comme l'hélicoptère antichar franco-allemand PAH-2. La marine et l'armée de l'air, dont le rôle dans le cadre d'une coopération européenne se verrait revalorisé, devraient être proportionnellement moins touchées.

Le débat reste ouvert sur le projet controversé de «chasseur 90» développé par *l'Allemagne, l'Italie* et l'Espagne. L'armée de l'air a besoin vers la fin de la décennie d'un nouveau chasseur. 122 milliards de deutschemarks sont inscrits à cet effet d'ici à 2005. Une décision doit être prise cet été. M. Stoltenberg a indiqué que plusieurs autres options d'acquisition d'avion de combat étaient à l'étude, dont le F 18 américain et le Rafale français.

HENRI DE BRESSON



EUROPE

Russie pauvre, Russie chère

Suite de la première page

« Moi, depuis que le lait coûte 2 roubles le litre [72 kopecks avant], *même s'il y en a, je ne peux pas en acheter »*, lance une femme âgée, emmitouflée dans son écharpe. Heureusement, comme la plupart des Moscovites, elle a précautionneusement stocké, et depuis longtemps, des denrées de base. *« Et eux qui nous disaient que la libération des prix allait remplir les magasins! »* grommelle un ouvrier. Les autres, tous les autres, se taisent, murés dans un silence pesant.

L'économie de marché, ou plutôt ces bouleversements, n'ont pas rendu les vendeuses moscovites plus avenantes. *« Y aura-t-il du lait pour tout le monde? »* s'inquiète, téméraire, une vieille femme. Regard de poisson mort de la vendeuse. Autour du comptoir, un bataillon de ménagères se charge du service d'ordre. Un resquilleur se fait rembarrer sans ménagement. Une invalide, son attestation à la main, est, elle aussi, repoussée à grands coups de coudes dans les côtes. *« Invalide? Quelle invalide? Regardez-la, celle-là. D'abord, ils ont leurs magasins spéciaux. Pourquoi viennent-ils ici? Surtout ne la servez pas! »* lance une grande maigre à bonnet vert. *« La queue comme tout le monde! »* renchérit une autre. *« Salauds! »* se contente de siffler une grand-mère tout de noir vêtue.

Soudain, une annonce est faite : *« Camarades, la vente de lait est terminée! »* Les vendeuses disparaissent comme par enchantement. *« On va rester! »* menacent les clients. Une responsable du magasin tente de les convaincre de se disperser. En vain. *« Oui, ils nous font toujours le même coup; ils disent qu'il n'y en a plus et à peine avons-nous le dos tourné, ils recommencent la vente. »* « Bonnet vert » éructe : *« La prochaine fois, c'est une mitrailleuse que je vais acheter! »* Le micro vocifère : *« Rentrez chez vous, on a vendu du lait pendant deux heures. Il n'y en a plus et il n'y en aura pas! »* Les clients partent. Ailleurs, quelques jours plus tôt, des clients récalcitrants, après avoir patienté plus de quatre heures pour acheter de l'huile, refusèrent de s'en aller et, à 22 heures, se firent enfermer par une directrice pressée de retrouver son foyer. Ils furent délivrés aux petites heures du matin par la police. Et mardi 14 janvier, des centaines d'acheteurs, mécontents d'avoir attendu, en vain, une arrivée de lait, bloquèrent plusieurs heures durant toute circulation sur l'avenue Koutouzov, une des principales artères de la capitale.

« Soviétique » ou « amateur » ?

La libération des prix a eu malgré tout quelques conséquences positives. Notamment l'apparition de produits qui avaient disparu, soit totalement comme les pamplemousses, soit épisodiquement comme le chocolat ou le saucisson. Comble de raffinement : l'Eliseevsky, un magasin du centre, va *même jusqu'à proposer deux sortes* de salamis, « l'amateur » ou le « soviétique », ce qui fait dire à un retraité goguenard : *« Si le saucisson est soviétique, le prix ne l'est pas. »*

Deux cent cinquante roubles, alors que la retraite et le salaire minimum sont de trois cent quarante-deux roubles... Cette autre retraitée, elle, ne savait même pas que les pensions avaient été augmentées. D'où ses pleurs lorsqu'elle s'est aperçue que le prix du pain était passé de 60 kopecks à 1,95 rouble : *« Avec mes 70 roubles par mois, je ne vais même plus pouvoir m'acheter du pain. »*

Emue – cela arrive! – la vendeuse lui explique alors que sa retraite vient d'être portée à 342 roubles, et qu'elle peut en plus toucher une aide supplémentaire de la mairie d'environ 200 roubles par mois. Encore faudrait-il que ces retraites soient versées. Le responsable de la direction des finances de la capitale ne reconnaissait-il pas qu'un demi-milliard de roubles restait dû aux retraités pour le seul mois de janvier? Pas de problème en revanche pour tout heureux possesseur de dollars. Ici on paie soit en « vert » (la monnaie américaine) – sourire garanti, service impeccable, exécution rapide – soit « en bois » (traduire, en roubles) – grommellement, lenteur et mauvaise volonté. Mais tous les prix n'augmentent pas dans la capitale russe.

Rencontrée devant un magasin (Diete) – cela ne s'invente pas non plus, – une paysanne qui a installé des morceaux de viande sur le rebord d'une fenêtre, où la neige sert de conservateur, explique son circuit économique : *« Je suis arrivée d'Ukraine ce matin avec la viande de tout un veau. Je la vendais d'abord à 80 roubles le kilo. Maintenant il est tard et je dois prendre mon train dans deux heures. Alors j'ai descendu le prix à 60 roubles. Et ce n'est pas cher. Au marché central* [un des marchés libres les plus chers de Moscou], *c'est 250 roubles! »*

Personne, sinon les économistes en chambre de Londres, Paris ou Bruxelles, ne peut raisonnablement prévoir ce qui arrivera dans les jours, les semaines ou les mois à venir. A l'exemple de ce qui s'est passé en Pologne ou en Bulgarie, les magasins vont-ils se remplir et la flambée des prix retomber? L'aide alimentaire occidentale qui va arriver bientôt en grandes quantités va-t-elle avoir l'effet escompté sur les prix? La décomposition totale de la société va-t-elle empêcher la réussite de cette (timide) greffe libérale sur une économie gangrenée par plus de soixante-dix ans d'absurdités?

En attendant, les émeutes de la faim pronostiquées par certains ne se sont pas produites. Pas encore du moins. Les Moscovites habitués à tant et tant de privations depuis tant et tant d'années « font avec ». Ou plutôt « font sans », comme l'explique cette ménagère : *« Il n'y a pas de beurre? Eh bien, je fais sans beurre. Pas de viande? Je fais sans viande. »* Moscou n'a toujours pas peur des larmes.

JOSÉ-ALAIN FRALON et MARIE JÉGO

M. Boris Eltsine met en cause la « mafia »

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Il faut poursuivre les réformes, mais empêcher que celles-ci ne soient détournées par les *« structures mafieuses »* et freinées par les cadres de l'ancienne nomenklatura : tel est l'essentiel du message délivré jeudi 16 janvier par *M. Boris Eltsine devant le Parlement russe.*

« On doit réagir vigoureusement contre le sabotage », a ainsi déclaré le président russe, qui a annoncé une série de mesures destinées à combattre la spéculation, briser le monopole des commerçants qui stockent leurs marchandises afin de faire augmenter les prix, accélérer la réforme agraire et la privatisation prévue de 70 % des entreprises.

M. Eltsine s'est aussi prononcé pour l'adoption de mesures destinées à renforcer la protection sociale des personnes les plus défavorisées, qui sont les principales victimes des augmentations de prix. A cet égard, il a annoncé que *« tout l'argent du Parti communiste »* – soit plus de 4 milliards de roubles et 10 millions de dollars – sera affecté à cette politique sociale. Faisant allusion aux propos du président du Parlement Rouslan Khasboulatov, qui avait demandé la démission du gouvernement, M. Eltsine a jugé *« inadmissible »* la lutte pour le pouvoir entre le Parlement et le gouvernement, et a déclaré : *« Nous n'avons ni le droit ni le temps de gémir et de baisser les bras. »*

J.-A. F.

GÉORGIE : le retour de M. Zviad Gamsakhourdia

Les deux camps mobilisent leurs partisans

La Géorgie se trouve à nouveau au bord d'une guerre civile, ou, au mieux, d'une partition, avec la réapparition de M. Zviad Gamsakhourdia dans son fief de l'ouest géorgien. Le président, revenu de son refuge arménien, aurait réuni autour de lui trois à quatre mille hommes en armes dans son bastion de Megrelie, une région bordant la mer Noire d'où il est originaire et où il compte ses plus fidèles partisans.

Ils se sont concentrés jeudi dans la petite ville de Zougdidi, où Zviad Gamsakhourdia les a appelés à se mobiliser contre *« la junte »* au pouvoir à Tbilissi, avant de se rendre plus à l'est, à Zestafoni, à 150 kilomètres la capitale.

A Tbilissi, la majorité de la population semble favorable à l'ancienne opposition, qui soutient les milices ayant chassé *« le dictateur »* le 6 janvier dernier, après deux semaines de combats autour du parlement qui ont fait plus d'une centaine de morts.

Déclaration de guerre

Annonçant le retour de M. Gamsakhourdia, le « Conseil militaire », qui partage le pouvoir avec un gouvernement provisoire, a annoncé l'ouverture de bureaux d'enrôlement de volontaires dans différentes régions du pays et indiqué que des membres de la garde nationale ont été envoyés au devant des troupes adverses, vers Zougdidi, Samtredia et Poti, sur la mer Noire.

Dans la soirée, des camions chargeaient des hommes en armes qui s'étaient rassemblés autour de la télévision. Le Conseil militaire continue à affirmer que le président Gamsakhourdia, élu l'an dernier avec 87 % des suffrages, a perdu sa popularité et ne constitue pas une menace pour le nouveau pouvoir. Les manifestations, journalières, d'un millier de partisans de M. Gamsakhourdia se sont pourtant poursuivies jeudi autour de la gare de Tbilissi.

Le chef du gouvernement provisoire, M. Tenguiz Sigoua, a affirmé que *« Zviad Gamsakhourdia a déclaré la guerre entre la Megrelie et la Géorgie »*. L'agence Tass avait annoncé jeudi que les partisans de Zviad Gamsakhourdia, dont ses alliés tchétchènes du nord du Caucase, envisageaient de former une République indépendante en Géorgie occidentale, comprenant la Megrelie et l'Abkhazie, une République autonome bordant la mer Noire où les Géorgiens sont en minorité.

Le président abkhaze Vladislav Ardzinba, cité par *Tass*, a cependant déclaré que M. Gamsakhourdia n'a pu transiter par la capitale abkhaze Soukhoumi, à son retour d'Arménie, que grâce à ses partisans en armes qui avaient pris le contrôle de l'aéroport local. Ces hommes auraient depuis quitté l'aéroport et les routes qu'ils bloquaient.

La position de l'Arménie, qui a laissé Zviad Gamsakhourdia quitter mercredi son refuge d'Idjevan, dans le nord du pays, et monter à bord d'*un avion géorgien à Erevan*, a été dénoncée comme *« un jeu puéril »* par Tengiz Kitovani. Le nouveau pouvoir géorgien demandait l'extradition de M. Gamsakhourdia afin de le juger. Depuis sa fuite de Tbilissi, le président déchu se proclame toujours chef d'Etat légitime de la Géorgie. – *(AFP, Reuter.)*

Sommet de la CEI et réunion des officiers à Moscou

Le règlement des questions de défense est reporté à février

Plus de 5 000 officiers de l'ex-armée « soviétique » devaient tenir, vendredi 17 janvier, au Palais des congrès du Kremlin, une réunion extraordinaire consacrée à l'avenir des forces armées relevant désormais d'autorités diverses, même si la Russie et le « commandement unifié » de la Communauté d'Etats indépendants assurent le principal pouvoir et notamment le commandement des forces stratégiques.

C'est cette conférence, groupant des délégués des diverses unités et académies militaires, qui a sans doute été à l'origine de la réunion, la veille à Moscou, d'un nouveau sommet des présidents de la Communauté.

Convoqué sans publicité, il a réuni huit présidents sur onze, alors que ceux de Moldavie, du Turkménistan et d'Ouzbékistan étaient représentés par des délégations, selon TASS. Les participants *« ont décidé de reporter le règlement des questions militaires au début de février*, a pudiquement rapporté l'agence Tass, alors que ces questions militaires étaient de toute évidence au centre de la réunion. M. Boris Eltsine, se présentant seul devant la presse tard dans la soirée de jeudi, a cependant déclaré : *« Nous nous sommes mis d'accord aujourd'hui, dans le calme et la compréhension mutuelle, sur toutes les questions que nous prévoyons de résoudre. »*

Les huit chefs d'Etat ont signé un document conjoint sur les questions militaires, a-t-il indiqué. Ils ont réaffirmé que la flotte de l'ancienne URSS relevait des « forces stratégiques » de la Communauté, à l'exception d'une partie de la flotte de la mer Noire qui sera incluse dans les forces armées ukrainiennes. Les présidents sont également convenus d'adopter *« un accord au niveau international sur le statut des forces armées sur les territoires des Etats-membres de la CEI, destiné à assurer par le biais des législations nationales »* les droits civils des militaires et de leur famille, selon TASS.

Seuls Boris Eltsine et le président du Kazakhstan, M. Nazarbaev, semblaient présents vendredi matin à l'ouverture du congrès des officiers, transmise en direct à la télévision. L'absence des autres dirigeants a provoqué des interventions houleuses de militaires, alors qu'une manifestation de communistes « purs et durs » se déroulait au pied du Kremlin. – *(AFP, Reuter.)*

GRÈCE

M. Papandréou a été acquitté dans l'affaire Koskotas

L'ancien premier ministre Andréas Papandréou, président du PASOK et chef de l'opposition, a été acquitté, vendredi 17 janvier, des quatre charges qui pesaient sur lui dans le scandale politico-financier Koskotas. Ce verdict clément, après dix mois d'audiences tumultueuses retransmises en direct à la télévision, met un terme à un long et pénible procès qui divisait la population grecque et empoisonnait le fonctionnement normal de la vie politique.

ATHÈNES

de notre correspondant

M. Papandréou, qui est âgé de soixante-douze ans, était accusé de corruption passive et de recel pour avoir reçu, selon les dires de M. Georges Koskotas, 90 millions de drachmes (500 000 dollars) dans une boîte de couches-culottes et 250 000 marks pour son hospitalisation à Londres il y a trois ans. On lui reprochait également d'avoir été *« l'instigateur moral »* du dépôt massif des fonds des entreprises publiques, en 1988, à la Banque de Crète de M. Koskotas, qui connaissait des problèmes de trésorerie. Il était enfin accusé d'avoir demandé à son ministre des finances Dimitris Tsovolas de régler à l'amiable une dette au Trésor public d'un de ses amis, M. Socrate Kalkanis. Aucune preuve pendant toute la longue procédure n'a pu étayer ces accusations, a indiqué, au milieu de la nuit de jeudi à vendredi, le président de la cour spéciale formée en septembre 1989, après la défaite du PASOK. Le Parlement issu de la majorité conservatrice et communiste de l'époque avait décidé, en accord avec une loi datant de la dictature des colonels, de faire comparaître M. Papandréou et trois de ses anciens ministres, MM. Agamemnon Koutsogiorgas, ex-numéro deux du gouvernement, Dimitris Tsovolas et Georges Petsos. Trois députés (deux conservateurs et un apparenté communiste) avaient été désignés comme procureurs.

« Vérité » contre « calomnie »

Dès le début de la procédure, M. Papandréou a dénoncé le caractère politique du procès et la *« parodie de justice »*. Devant *« le complot »* et *« les calomnies »*, il a refusé, comme la loi le lui permet, de se présenter devant la cour.

M. Koutsogiorgas, accusé d'avoir touché 2 millions de dollars, a eu une fin tragique, terrassé en pleine audience par une crise cardiaque. M. Tsovolas, soutenu par le courant populiste du PASOK, a été condamné à deux ans et six mois de prison pour avoir réglé la dette de M. Kalkanis. M. Petsos s'est vu infliger dix mois de prison avec sursis pour avoir aidé par des passe-droits à l'extension du complexe de presse que M. Koskotas s'est fait construire près d'Athènes.

Dans un message à la nation, M. Papandréou s'est félicité du fait que *« la vérité avait pris sa revanche sur la calomnie »*. Il a attaqué *« les inspirateurs de la pénalisation »* de la vie politique qui voulaient *« l'anéantir politiquement et moralement »* et briser le PASOK : *« Ils ont échoué lamentablement. »* Le dirigeant socialiste a réclamé de nouveau des élections pour sortir le pays de la crise. Il a pris la défense de M. Tsovolas, élu député à Athènes avec le plus grand nombre de voix et qui a été privé par la cour de ses droits civiques pour trois ans. *« Le peuple annulera cette condamnation provocante »*, a-t-il assuré.

De son côté, le gouvernement conservateur a réaffirmé qu'il ne s'était jamais *« immiscé »* dans le procès. Il a lancé un appel au *« calme »* et à l'*« unité »* *« pour affronter les problèmes aigus qui se posent à l'intérieur et à l'extérieur du pays »*. Quant à M. Koskotas, qui demeure accusé d'avoir détourné 230 millions de dollars, il attend toujours dans une prison du Pirée la date de son procès.

DIDIER KUNZ

□ **ITALIE : enlèvement d'un enfant en Sardaigne.** – Un enfant de sept ans a été enlevé, dans la nuit de mercredi 15 à jeudi 16 janvier, en Sardaigne par un groupe de ravisseurs. Le jeune garçon, Farouk Ali Kassam, est le fils du prince Fateh Ali Kassam, d'origine pakistanaise et de nationalité belge, propriétaire d'un des plus beaux hôtels de la Costa Smeralda. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

SALVADOR

Les guérilleros ont envahi les rues de la capitale pour célébrer les accords de paix

La CEE a exprimé, jeudi 16 janvier, sa «profonde satisfaction» à l'occasion de la signature, le même jour à Mexico, des accords de paix entre le gouvernement et la guérilla du Salvador, destinés à mettre un terme à douze années de guerre civile. A l'issue de cette cérémonie «historique», organisée sous la présidence du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, et en présence de huit chefs d'Etat ou de gouvernement latino-américains, du président du gouvernement espagnol Felipe Gonzalez, du secrétaire d'Etat américain James Baker et du secrétaire d'Etat français à l'action humanitaire Bernard Kouchner, le président salvadorien Alfredo Cristiani a exhorté ses concitoyens à se réconcilier et à ne plus recourir à la violence.

SAN-SALVADOR

de notre envoyé spécial

Sans tirer un seul coup de feu, les guérilleros du Front Farabundo-Marti de libération nationale (FMLN) sont entrés dans la capitale, jeudi 16 janvier, pour célébrer la signature des accords de paix qui avait lieu au même moment à Mexico. Sur la place de la Cathédrale, théâtre de nombreux incidents violents dans le passé, des milliers de personnes étaient venues écouter les déclarations de six «commandants» du FMLN. Pour la première fois, ils se sont exprimés à visage découvert et sans être inquiétés par les autorités.

Sur des banderoles rouges, on pouvait lire : *«Nous avons gagné la paix»*, *«Nous pouvons vivre sans armée»*, *«La fin de la dictature a commencé»*. Un immense portrait de Farabundo Marti, le militant communiste fusillé en 1932 qui a donné son nom à la coalition des cinq organisations de la guérilla, couvrait en grande partie la façade de la cathédrale. Sur l'un de ses clochers, les rebelles avaient installé l'antenne de leur radio clandestine.

Le «commandant» Juan Ramon Medrano, membre du «comité politique urbain», a expliqué la portée des accords, qui constituent *«un saut énorme vers la réalisation de la révolution démocratique»* et un *«triomphe pour les secteurs les plus pauvres qui vont désormais pouvoir faire entendre leur voix grâce au FMLN (...) Il y a vingt ans, nous étions quelques jeunes romantiques, qui avions pris les armes pour dénoncer l'absence de démocratie et de justice sociale ainsi que la répression et la misère. Aujourd'hui, nous avons commencé à réaliser notre rêve en obtenant la suppression des corps de sécurité, auteurs de tant de massacres»*. Il a insisté sur la mise en œuvre de la réforme agraire qui *«devra changer la répartition injuste des terres, une des principales causes du conflit»*.

A cent mètres à peine des festivités du FMLN, les partisans du président conservateur Cristiani avaient installé tribunes et orchestres de salsa au pied des immeubles à moitié détruits par le séisme d'octobre 1986. Entre les deux places, quelques policiers armés avaient été postés, au cas où des frictions surgiraient entre les ennemis d'hier. Là aussi, une église a servi de support aux banderoles de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA, au pouvoir) : *«Cristiani, merci pour la paix»*, *«Vive le président de la paix»*.

Préoccupations et suspicions

La place de la Liberté, où se trouve le monument à l'Indépendance, était couverte de drapeaux bleu et blanc, les couleurs nationales. L'atmosphère était plus détendue que sur la place de la Cathédrale mais, dans les deux cas, on ne sentait pas l'enthousiasme ni l'émotion qui ont dominé les cérémonies de Mexico – retransmises en direct par toutes les stations de télévision et de radio du pays – en particulier lorsque le président Cristiani a serré avec effusion la main de tous les dirigeants de la guérilla.

«Le gouvernement a cédé davantage que la guérilla, a affirmé un instituteur, *en acceptant de réduire fortement les effectifs de l'armée, en accordant une légitimité politique au FMLN et en lui accordant, temporairement, des territoires où il pourra replier ses troupes en attendant le désarmement. Il fallait pourtant le faire car plus personne ne voulait de cette guerre.»*

D'autres expriment leur préoccupation. C'est le cas de M. Kirio Salgado, un avocat d'affaires qui écrit dans le journal conservateur *Diario de hoy*. Il craint que cette paix, *«imposée par les Etats-Unis à travers l'ONU dans le cadre du nouvel ordre international»*, ne renforce le pouvoir du FMLN. *«La guérilla,* dit-il, *transformera en véritables soviets les territoires sous son contrôle. Elle va certainement conserver une partie de ses armes, enterrées dans des caches sûres et qu'elle utilisera si elle ne parvient pas à progresser sur le plan politique au cours des prochaines années.»*

Les déclarations de certains dirigeants de la guérilla ne sont pas faites pour rassurer leurs adversaires. Les *«commandants»* basés dans la région du Guazapa, un volcan situé à 25 kilomètres à peine de la capitale, ont affirmé qu'ils ne remettraient leurs armes qu'à la fin de la période de cessez-le-feu (du 1er février au 31 octobre) et à condition que l'armée ait réduit ses effectifs conformément aux accords.

«Nous ne permettrons pas, ont-ils déclaré, *la répétition de ce qui s'est passé en Colombie, où des centaines de combattants ont été assassinés après avoir déposé leurs armes.»* Malgré la présence d'un millier d'observateurs de l'ONU, qui doivent être en place le 1er février, les membres du FMLN ont de bonnes raisons de craindre pour leur sécurité, compte tenu des «exploits» sanglants des «escadrons de la mort».

BERTRAND DE LA GRANGE

PROCHE-ORIENT

Un an après l'offensive dans le Golfe

Nouvelles révélations à Londres sur le «super-canon» irakien

L'anniversaire de l'offensive alliée contre l'Irak coïncide avec plusieurs révélations gênantes pour le gouvernement britannique. Celui-ci, selon un témoignage devant les Communes, était au courant de la fabrication du «super-canon» irakien et du complot visant à assassiner son inventeur. Par ailleurs, un rapport officiel a mis en lumière les dissensions au sein du cabinet à propos de la conduite des opérations militaires.

LONDRES

de notre correspondant

A l'époque, en avril 1990, l'affaire avait provoqué une certaine effervescence aux Communes, mais le gouvernement Thatcher avait pu convaincre qu'il n'était pas au courant de l'usage qui pouvait être fait de la commande par l'Irak de tubes d'acier à deux sociétés britanniques. Bref, il ne savait pas que ces tubes – saisis par les douanes – devaient servir à la fabrication d'un «super-canon». Les révélations que vient de faire M. Christopher Cowley devant un comité des Communes contredisent ces dénégations officielles.

Ce témoin n'est autre que l'ancien directeur de Space Research Corporation, société fondée par l'«inventeur» du «super-canon», Gerald Bull, assassiné le 22 mars 1990 par le Mossad (services secrets israéliens), si l'on en croit M. Cowley. Celui-ci affirme que Londres et Washington étaient au courant de ce projet d'assassinat et, ce qui paraît assez contradictoire, que M. Bull n'avait rien caché de ses activités à certains de ses «contacts» de l'Intelligence Service.

S'agissant du meurtre de celui-ci – tué dans son appartement de Bruxelles, – M. Cowley souligne que les Israéliens avaient résolu de passer à l'action devant la multiplication des violations de l'embargo des Nations unies sur les ventes d'armes à l'Irak. Cette exécution, selon M. Cowley, a été menée à bien en pleine «connaissance» des services britanniques et avec l'accord de la CIA. M. John Major a qualifié, jeudi 16 janvier, de «non-sens» ces accusations.

Celles-ci interviennent à un mauvais moment pour le gouvernement, déjà sur la sellette pour une autre raison. Un rapport interne et théoriquement confidentiel des armées, dont des *«bonnes feuilles»* ont été publiées par l'agence Press Association, jette une lumière crue sur les discussions au sein du gouvernement en pleine offensive alliée.

Selon ces fuites, les chefs de l'armée ont vigoureusement critiqué les multiples ingérences des membres du gouvernement dans la conduite des opérations. L'exécutif, écrit le rapport, a montré des *«préoccupations liées à l'argent et à la politique»*, une *«excessive influence ministérielle dans les décisions militaires»* et un *«frustrant manque de cohésion»*.

Les auteurs soulignent les dissensions entre l'administration et les chefs militaires à propos de l'envoi de renforts, notamment du porte-avions *Ark-Royal* en mer Rouge, réclamé par les Américains. Le gouvernement a *de facto* authentifié ce document, le ministre de la défense, M. Tom King indiquant qu' *«il est évident que des erreurs ont été commises, qu'il y a eu des désaccords entre différentes personnes et quelques défauts de communication»*, sans que cela n'entame les *«succès obtenus»*.

Ces révélations ont permis au Labour de répliquer en attaquant à son tour le gouvernement. M. King et les responsables conservateurs ont lancé une offensive contre le Labour, accusé à la fois de ne pas avoir de politique de défense et de vouloir mettre en danger celle qui existe, en prévoyant une réduction de 6 milliards de livres du budget militaire.

LAURENT ZECCHINI

M. Bush promet de maintenir la pression sur M. Saddam Hussein jusqu'à son départ

L'Irak a marqué, jeudi 16 janvier, le premier anniversaire de la guerre du Golfe par une série de manifestations dominées par des slogans à la gloire de M. Saddam Hussein, comme dans un geste de défi à l'Occident qui avait misé sur sa chute. Dès les premières heures de la matinée, des milliers de personnes ont, dans quatre quartiers de Bagdad, manifesté dans le calme, brandissant notamment des banderoles contre l'embargo international décrété contre l'Irak depuis plus de dix-sept mois.

A Washington, le président Bush a célébré l'événement en dénonçant le président Saddam Hussein et en exprimant l'espoir de son départ du pouvoir. La Maison Blanche a cependant souligné que les Etats-Unis n'envisageaient pas d'action militaire pour le renverser mais qu'ils continueraient de maintenir les sanctions des Nations unies contre Bagdad tant qu'il serait au pouvoir. M. Bush a estimé que le président irakien était dans une situation *«affaiblie»*, alors que le secrétaire à la défense Dick Cheney estimait qu'il serait écarté *«dans un avenir pas très lointain»*.

Répondant aux critiques qui notent aux Etats-Unis, à dix mois de l'élection présidentielle, que M. Saddam Hussein est toujours là, M. Bush a exprimé sa *«fierté»* pour les résultats de la guerre du Golfe, citant notamment la libération des otages du Liban et les négociations de paix israélo-arabes. Il a souligné que le renversement du président irakien n'avait pas été le but de la coalition internationale.

«La coalition a mené une guerre limitée pour un objectif limité mais d'une importance vitale. Elle l'a emporté, a dit M. Bush. *Cependant le peuple américain et moi-même restons déterminés à maintenir la pression sur Saddam jusqu'à ce que de nouveaux dirigeants soient au pouvoir en Irak.»*

Seule note discordante dans ce concert d'auto-félicitations, l'ancien président démocrate Jimmy Carter a déclaré que ce conflit avait été *«une horrible tragédie»*. Il a ajouté : *«Il n'y a pas eu d'effort pour négocier la paix. Saddam Hussein est toujours là, le Koweït et l'Irak ont été détruits, les gens sont en train de mourir.»* – *(AFP.)*

Israël s'achemine vers des élections anticipées

Suite de la première page

La raison du retrait des deux députés de Moledet est exactement la même que celle des trois élus de Tehiya : selon eux, non seulement *«le gouvernement s'est montré incapable de mettre un terme à l'Intifada palestinienne»* mais, surtout, l'arrangement d'auto-administration intérimaire qui pourrait être proposé aux Palestiniens conduirait inéluctablement à l'établissement d'un Etat indépendant arabe, entre Israël et la Jordanie.

«Les élections anticipées, expliquait l'un des deux ministres démissionnaires, M. Youval Neeman, *va retarder le pseudo-processus de paix d'au moins quatre ou cinq mois. Ensuite, ce seront les élections américaines. Bref, notre retrait de la coalition renvoie tout le processus et son tragique aboutissement à 1993. D'ici là, la situation internationale aura peut-être évolué et les choses se seront peut-être améliorées pour Israël.»*

Peu importe, à la limite, que les pourparlers de Washington entre l'Etat juif et les pays arabes plus les Palestiniens ne soient pas encore entrés dans le concret et que les conversations aient même été suspendues jeudi dans la capitale américaine sans qu'aucune date ni aucun lieu sûrs aient été fixés pour une prochaine rencontre. Peu importe car, au fond, le monde politique israélien, dans sa totalité ou presque – à commencer par le premier ministre en personne, – souhaitait des élections générales anticipées. Telle est en tout cas l'analyse que font la plupart des commentateurs de la presse locale, certains n'hésitant pas à qualifier les ostensibles efforts déployés ces derniers jours par M. Shamir pour sauver sa coalition de *«simagrées»* destinées, avant tout, à l'opinion américaine.

Enjeu capital du numéro d'équilibriste auquel le chef du Likoud se serait ainsi livré : les garanties bancaires pour 10 milliards de dollars que réclame l'Etat juif aux Etats-Unis pour faciliter l'intégration, en Israël, de plusieurs centaines de milliers d'émigrés soviétiques. Pour ces garanties, dont l'obtention serait déjà en partie compromise par la politique «shamirienne» de colonisation des territoires occupés, et que le président Bush paraît vouloir utiliser comme une «carotte» qui viendrait récompenser une attitude plus conciliante dans les négociations directes avec les Arabes, *«le premier*



ministre, écrivait jeudi le journal de la gauche modérée, *Hadashot, doit absolument présenter à l'administration américaine des progrès substantiels sur la voie d'un compromis avec les Palestiniens»*.

Reste donc à savoir si le processus de paix amorcé fin octobre à Madrid pourra encore se poursuivre alors même que, comme l'annonçait jeudi la télévision israélienne, *«la campagne électorale a déjà commencé»*. Bien entendu, sur ce point comme sur le reste, les avis, comme les intérêts, divergent. L'extrême droite est évidemment convaincue qu'un gouvernement de transition comme celui que s'apprête à diriger M. Shamir pendant plusieurs mois ne peut pas discuter autre chose que *«des détails de procédure* avec ses partenaires arabes. *Aucune décision majeure, engageant l'avenir d'Israël, ne pourra être prise ou même négociée par une équipe intérimaire»*, affirmait M. Youval Neeman.

«Pas du tout», rétorquait le ministre de la police, M. Ronnie Milo, membre du Likoud et proche du premier ministre : *«Rien n'empêche le gouvernement de poursuivre le processus de paix et telle est bien son intention.»* Opinion partagée, on le sait, par le chef de la diplomatie israélienne, M. David Lévy, qui dirige également une faction au Likoud. Et de fait, selon un analyste politique entendu à la radio de l'armée, il est vraisemblable que M. Shamir *«va essayer de poursuivre le processus de Madrid au moins jusqu'à la fin du mois de février, date à laquelle le Congrès américain devrait examiner la demande israélienne de garanties bancaires.»* Restera à savoir si, comme l'écrivait un grand journal indépendant comme *Haaretz*, les Etats-Unis accepteront, en pleine campagne électorale, de faire ce cadeau politique au Likoud de M. Itzhak Shamir.

PATRICE CLAUDE

Lire nos informations sur les négociations israélo-arabes page 22.

POLITIQUE

L'entrée et le séjour des étrangers en France

Les sénateurs socialistes demandent que le Conseil constitutionnel soit saisi du projet de création des «zones de transit»

Le Sénat a adopté, dans la nuit du 16 au 17 janvier, par 236 voix contre 17, le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. La majorité sénatoriale n'a apporté au texte présenté par M. Marchand que des retouches formelles. Seuls les communistes, rejoints pour l'occasion – mais pour des raisons opposées – par M. Poniatowski (Rép. et ind., Val-d'Oise), ont voté contre. Le groupe socialiste, qui n'a pas pris part au vote, a demandé au gouvernement de saisir le Conseil constitutionnel sur la disposition controversée créant une « zone de transit».

Qui osera dire désormais que les élus socialistes au Parlement ne sont que des godillots qui, après quelques gesticulations bravaches, rentrent sagement dans le rang? Les sénateurs PS ont administré, jeudi 16 janvier, une belle leçon de résistance parlementaire aux initiatives de leurs «amis du gouvernement». Ils ont même été beaucoup plus frondeurs que leurs collègues du Palais Bourbon, lesquels n'avaient que mollement réagi à «l'amendement Marchand», si décrié depuis qu'il a été introduit à la hâte avant l'examen en première lecture, le 20 décembre.

Il est vrai, à leur décharge, que les députés avaient arraché au gouvernement un nouveau délai de réflexion avec la promesse que l'examen du projet au Sénat n'interviendrait pas avant la prochaine session de printemps. Au lieu de quoi, le texte fut non seulement programmé à la présente session extraordinaire, mais assorti d'une déclaration d'urgence. Tant d'empressement a fini par agacer les sénateurs du PS.

L'avis de la commission nationale consultative des droits de l'homme, rendu jeudi 16 janvier, ne pouvait pas leur fournir meilleure caution. Le souci de se trouver *« en paix avec le mouvement de protestation qui pourrait se développer à l'occasion de la manifestation du 25 janvier »*, indiquait-on au sein du groupe socialiste, ajouta à leur résolution. La réaction fut double. D'une part, les amis de M. Claude Estier (Paris), président du groupe PS, ont déposé un amendement – rejeté par la majorité sénatoriale – réduisant la durée maximale de maintien d'un étranger en «zone de transit» de trente à vingt et un jours et instaurant un contrôle judiciaire.

D'autre part, ils ont solennellement demandé au gouvernement de *« saisir le Conseil constitutionnel »* sur l'amendement Marchand afin d'être *« en harmonie avec notre loi fondamentale et en paix avec notre conscience d'hommes et de femmes attachées aux valeurs universelles»*, selon la formule de M. Guy Allouche (Nord).

Le seul moyen de sortir de l'impasse

Cette procédure de saisine du Conseil constitutionnel par le gouvernement avait déjà été utilisée en juin 1989 par le premier ministre de l'époque, M. Michel Rocard, à propos de la loi Joxe sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers (1). Les sénateurs socialistes brandissent aujourd'hui ce précédent comme le seul moyen de sortir de l'impasse.

C'est précisément parce qu'ils ont bon espoir d'obtenir gain de cause qu'ils ont finalement renoncé au choc frontal, à savoir un rejet pur et simple du texte, se contentant de ne pas prendre part au vote. Lors d'une réunion à l'hotel Matignon, jeudi, avec M. Estier et M. Jean Auroux, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Mme Edith Cresson se serait en effet engagée à saisir le Conseil constitutionnel sur la question de la zone de transit, assurait-on au sein du groupe PS. Le premier ministre pourrait en prendre l'initiative dès le mardi 21 janvier, soit le jour où la commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat devrait définitivement adopter le texte.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) En septembre 1986, sous le gouvernement Chirac, le Conseil constitutionnel, saisi par l'opposition socialiste, avait annulé une disposition de la loi Pasqua qui aurait permis de prolonger le délai de rétention des étrangers expulsés ou reconduits à la frontière, en le faisant passer de sept à dix jours. Le gouvernement conteste toute analogie entre le maintien en « zone de transit » et la rétention «en cas de nécessité absolue», prévue par l'ordonnance de 1945, que M. Pasqua proposait d'amender.

Malaise à la commission des droits de l'homme

L'« amendement Marchand » vise à durcir et à donner une base légale à une pratique déjà courante depuis plusieurs années : un étranger dont l'entrée sur le territoire est refusée par la police peut être placé en rétention en « zone internationale », dans l'attente soit d'un avion de retour, soit d'un feu vert l'autorisant à demander l'asile politique. La loi actuelle le permet pendant sept jours, sous le contrôle du juge judiciaire, et seulement en cas de *« nécessité absolue »*. L'amendement du ministre de l'intérieur, modifié par les députés socialistes, supprime cette condition dans les cas les plus courants, et permet alors de prolonger la rétention jusqu'à trente jours, avec intervention du juge administratif au bout de vingt.

Cette disposition, ajoutée à la dernière minute au projet de loi infligeant des amendes aux compagnies aériennes transportant des étrangers en situation irrégulière, a été adoptée par les députés dans la nuit du 19 au 20 décembre 1991 (*le Monde* des 20 et 21 décembre). Le lendemain, la commission nationale consultative des droits de l'homme, instance placée auprès du premier ministre, découvrait son existence alors qu'elle se réunissait au ministère de la justice, précisément pour adopter un avis sur des demandeurs d'asile. Piqués au vif, les membres de la commission, représentants des administrations, des associations de défense des droits de l'homme, des syndicats et des cultes, chargeaient leur président, M. Paul Bouchet, conseiller d'Etat, de protester auprès du premier ministre. *«Surprise par cette initiative brusquée»*, la commission s'étonnait de ne pas avoir été consultée ni même informée par le gouvernement. *«Quelles que soient les mesures envisagées en ce domaine,* écrivait M. Bouchet, *il doit être veillé à ce qu'elles ne puissent contribuer à accroître l'esprit de méfiance envers les étrangers qui gagne une partie de l'opinion.* (...). »

Le soutien de Mme Mitterrand

Dans sa réponse, adressée jeudi 16 janvier à M. Bouchet, le premier ministre rappelle qu'elle n'a pas sollicité l'avis de la commission sur le sujet du droit d'asile, mais que cette dernière s'est auto-saisie en vertu de la possibilité qui lui en avait été accordée par M. Rocard en 1988. Mme Cresson justifie la précipitation du gouvernement par le risque d'une condamnation du ministère de l'intérieur dans deux procès pour séquestration arbitraire intentés par des étrangers maintenus en «zone internationale». Ces jugements, qui doivent intervenir le 26 février, en créant un précédent, paralyseraient en effet l'action de la police selon le ministère de l'intérieur. *«Il est de la responsabilité d'un chef de gouvernement de ne pas exposer des fonctionnaires au risque de se trouver en situation d'agir illégalement* (...) », écrit le premier ministre.

Mais la commission des droits de l'homme n'a guère été convaincue par ces explications. Le statut de la «zone internationale» fait l'objet d'une controverse juridique portant sur son existence elle-même. Le malaise de la commission s'est accru avec l'inscription du texte à la session extraordinaire de janvier. Elle a rendu, jeudi 16 janvier, un avis dont la brièveté souligne la sécheresse. *«Le caractère d'urgence de ce texte n'apparaît pas évident* (...) », écrit la commission, dans un avis adopté à l'unanimité. Cet avis qualifie d'*« inacceptable, tant sur la forme que sur le fond»*, le dépôt *«en dernière heure»* de l'amendement gouvernemental. Il demande que ce texte *«ne soit pas adopté à la présente session extraordinaire du Parlement, afin de permettre la réflexion approfondie qui s'avère indispensable»*. Cette position a été soutenue par les représentants de plusieurs associations humanitaires, notamment par Mme Danielle Mitterrand, qui siège à la commission consultative des droits de l'homme en tant que présidente de la Fondation France Libertés.

PHILIPPE BERNARD

Après avoir reçu M. Mitterrand à l'hôtel Matignon

Mme Cresson au milieu de ses amis...

Au milieu des difficultés qui l'assaillent quotidiennement, Mme Edith Cresson marquera probablement d'une pierre blanche le jeudi 16 janvier 1992. Ce jour-là, le président de la République lui a fait l'insigne honneur de venir déjeuner à l'hôtel Matignon ; pour la première fois, un sondage a indiqué une remontée de sa cote dans l'opinion ; et, en tenant sa première réunion semi-publique depuis sa nomination à la tête du gouvernement, elle a pu mesurer qu'il y avait encore des militants socialistes qui avaient plaisir à venir écouter le premier ministre.

De ces trois événements, le premier est évidemment le plus lourd en symboles. Il ne fait pas partie des usages républicains que le chef de l'Etat aille rendre visite au chef de son gouvernement. Certes, le 9 mai 1989, M. François Mitterrand avait déjà répondu à une invitation à déjeuner de M. Michel Rocard, mais il s'agissait alors officiellement de fêter avec un jour d'avance le premier anniversaire de la nomination de l'ancien leader du PSU à l'hôtel Matignon et, dans les faits, d'assurer que les deux hommes, qui s'étaient si durement combattus pendant de nombreuses années, faisaient dorénavant équipe sans difficulté à la tête de l'exécutif.

Cette fois, un anniversaire n'a pas servi de prétexte. Il faut donc voir dans ce déjeuner la volonté du président de la République de manifester publiquement, au lendemain de l'élection de M. Laurent Fabius à la tête du PS, son appui à un premier ministre si sèchement critiqué, y compris par une partie de ceux qui composent sa majorité, et de tenter de faire taire les rumeurs qui, régulièrement, annoncent son départ pour imminent. Comme il y avait aussi autour de la table M. Hubert Védrine, secrétaire-général de l'Elysée, Mme Anne Lauvergeon, secrétaire général adjoint, M. Gilles Ménage, directeur de cabinet du chef de l'Etat, M. Jean Kahn, conseiller à l'Elysée, en charge notamment des dossiers constitutionnels, M. Abel Farnoux, conseiller spécial du chef du gouvernement, M. Gérard Moine, son directeur de cabinet, M. François Lamoureux, son directeur adjoint, et M. Yvan Barbot, son conseiller pour les affaires de sécurité, M. Mitterrand a pu faire plus ample connaissance avec les proches collaborateurs de Mme Cresson, dont certains sont si vivement contestés.

Le soir même, Mme Cresson participait à la traditionnelle cérémonie des vœux qu'organise M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, pour les militants et les sympathisants du onzième arrondissement de Paris, au Cirque d'hiver.

Une grande espérance

En présence de M. Jean-Yves Autexier, député du secteur et animateur du dernier carré de fidèles de M. Jean-Pierre Chevènement, de M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice et porte-parole des socialistes pour la campagne régionale en Ile-de-France, de M. Pierre Joxe, ministre de la défense et tête de liste du PS aux mêmes élections à Paris, le premier ministre a dressé à nouveau un bilan de l'action de son gouvernement et présenté son programme en affirmant que 1992 *«ne sera pas une année facile»*, mais qu'il restait *«une grande espérance : celle de la gauche»*.

Parlant des *«attaques contre le PS»*, le premier ministre a estimé qu'il y avait *«de quoi s'interroger»*. Et elle a rappelé que ce sont *«nos députés qui ont voté la loi permettant la transparence des dépenses électorales»* et qui ont voulu *«exclure les parlementaires de l'amnistie»* en adoptant *«une loi de transparence, de clarté, afin que la justice puisse s'exercer dans de bonnes conditions»*. Elle a donc souhaité que *«les socialistes gardent leur calme, se mobilisent, soient courageux, comprennent et transmettent les décisions prises par le gouvernement»*.

Devant les applaudissements chaleureux des quelque mille six cents personnes présentes, comme devant l'accueil amical et les encouragements qu'elle a reçus lorsque, après son discours, elle s'est promenée au milieu de groupes partageant le verre de l'amitié, elle a reconnu : *«Ça fait du bien de se retrouver au milieu d'amis, ça donne du courage.»*

Même si une manifestation d'assistantes sociales l'a contrainte à quitter le Cirque d'hiver par une porte dérobée.

THIERRY BRÉHIER

La préparation des élections régionales

Chasseurs et pêcheurs en lice dans le Var

TOULON

de notre correspondant

Le CPNT (Chasse, pêche, nature et traditions) présente une liste aux élections régionales dans le Var. Né à l'occasion des élections européennes de juin 1989, ce mouvement qui privilégie *«les diversités régionales»* veut préserver *«les cultures et traditions des premiers utilisateurs de la nature que sont les millions de pêcheurs et de chasseurs»* hors des partis politiques traditionnels. Peut-on pour autant qualifier cette liste d'écologiste ? M. Alain Millanello, qui la conduit, répond : *«Il y a vingt ans que nous faisons de l'écologie mais nous n'en sommes pas des intégristes.»* Voilà qui ne manquera pas de créer une certaine confusion. Outre la liste des Verts et celle de Génération Ecologie, les électeurs varois auront du mal à faire la distinction avec celle de Temps vert, proche du RPR, et celles qui pourraient se constituer autour des transfuges des Verts ou de ceux des partis de la gauche parlementaire.

Le CPNT reste confiant. Il s'appuie sur les résultats des élections européennes à l'issue desquelles sa liste avait obtenu 4,71 % des suffrages dans le Var, avec une crête de 49,58 % dans la commune rurale de Montmeyan. La réforme de la chasse sur le plan européen avait alors mobilisé les trente mille chasseurs et une partie des vingt-cinq mille pêcheurs varois. Leurs suffrages seront d'autant plus aléatoires en mars prochain que M. Marc Meissel, président de la Fédération départementale des chasseurs, sera candidat à ces élections sur la liste du PS.

JOSÉ LENZINI

POLITIQUE

Les partis, le pouvoir et l'argent

La commission « ad hoc » va entendre M. Farran

La commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jacques Farran, député (UDF-PR) des Pyrénées-Orientales, que préside M. Jacques Limouzy (RPR, Tarn), a choisi pour rapporteur M. François Massot (PS, Alpes-de-Haute-Provence). Le groupe socialiste, qui avait envisagé de laisser entièrement à la droite la responsabilité de cette commission, après l'échec de son candidat, M. Raymond Forni (Territoire de Belfort), au poste de président (*le Monde* du 16 janvier), y a finalement renoncé.

La commission a décidé de convoquer M. Farran mardi 21 janvier. Celui-ci a la possibilité de se faire représenter par l'un de ses collègues. Les députés pourraient ensuite se prononcer en séance publique sur la levée de l'immunité de M. Farran, avant la fin de l'actuelle session extraordinaire du Parlement. Les services de l'Assemblée ont en effet précisé que le fait que l'Assemblée soit réunie sur un ordre du jour déterminé, comme le prévoit l'article 29 de la Constitution, n'empêche pas l'inscription à l'ordre du jour d'une demande de levée d'immunité parlementaire.

Enquête fiscale dans une société d'édition du RPR

Des agents du fisc se sont rendus à deux reprises, mercredi après-midi 15 janvier et jeudi matin 16 janvier, au siège d'Etape, une société d'édition du RPR située boulevard Saint-Germain à Paris. Ils intervenaient dans le cadre d'une enquête sur cette société anonyme dirigée par M. Camille Cabana, ancien membre du gouvernement de M. Jacques Chirac de 1986 à 1988. L'enquête est conduite par des agents de la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) dépendant du ministère du budget, où l'on se refuse à toute déclaration, en invoquant le secret fiscal.

Au RPR, on confirme l'enquête en cours, en soulignant qu'il ne s'agit nullement d'une procédure judiciaire. *« Nous sommes tranquilles »*, ajoute-t-on en soulignant la *« coïncidence »* de ces investigations avec la perquisition faite au siège du PS.

Etape, qui est animée par M. Cabana, sénateur (RPR) de Paris et adjoint au maire de la capitale, chargé de l'urbanisme, édite, notamment, la feuille quotidienne du parti chiraquien, *La lettre de la Nation*, et hebdomadaire, *La lettre de la Nation Magazine*.

Toujours plus

Suite de la première page

Certains paraissent atteints d'un symptôme italien, d'un symptôme du « shérif », celui du « petit juge » qui défie les puissants et fait triompher la justice et la vérité.

Ils agissent au nom d'une certaine idée de la justice, qu'ils avaient en commun avec la gauche, avant 1981, et dont ils sont seuls dépositaires aujourd'hui. L'ennui est qu'au nom de la vertu, ils portent atteinte à l'un des instruments de l'exercice de la souveraineté, sans autre motif apparent que de vouloir répondre à la volonté du garde des sceaux d'interdire l'ouverture de certaines informations.

L'obstination dans l'erreur du gouvernement vaut, certes, que l'on se rebiffe. Elle explique peut-être que le PS paraisse seul bénéficiaire des sollicitudes judiciaires, aujourd'hui. Mais cela ne justifie pas que l'on ébranle l'édifice. Car, au-delà des dommages, probablement irréparables, causés aux socialistes, chacun sent bien que le siège d'un parti n'est pas un lieu comme un autre, que s'il est normal de perquisitionner au siège d'un bureau d'études, il n'est pas neutre de le faire au siège d'un parti, et que c'est en fait le « tous pourris » qui va progresser, c'est la recherche d'un « M. Propre » mythique qui risque bel et bien, à terme, d'emporter bien d'autres choses que la gauche.

Ce constat de légèreté n'interdit cependant pas d'aller au-delà du regret de voir qu'inévitablement une justice politique (c'est-à-dire instrumentée par un pouvoir qui veut se protéger) conduit à une politique de justiciers, celle des ex-« juges rouges ». Il ne suffit pas non plus d'observer que la gauche, en matière d'argent, vivait en quelque sorte sur le dogme de l'Immaculée Conception et que sa conversion aux réalités ne pouvait manquer de lever, en la matière, un coin du voile.

De même, dire que la France est un beau pays, qui jouit d'un niveau de prospérité probablement jamais atteint dans l'histoire, observer que la France n'est pas le Japon, avec son cortège quasi ininterrompu de scandales touchant les plus hautes autorités gouvernementales, relever, avec l'économiste Alain Cotta, que l'économie planifiée a *« abouti à une société parfaitement corrompue »*, tandis que le libéralisme a *« légitimé et justifié la corruption »* ; ajouter que le corps social demande abusivement aux politiques d'incarner aujourd'hui la vertu, comme il l'exigeait hier des prêtres, tout cela comporte une part de vérité, mais ne permet pas pour autant de passer l'éponge.

Parce que, d'une certaine façon, la coupe est pleine, et qu'au-delà du choc que provoquent les actuelles péripéties judiciaires il faudra bien obtenir de ceux qui concourent, de par la Constitution, à l'expression des suffrages qu'ils mettent sinon un terme, du moins un frein au « toujours plus » – d'argent, de dépenses, de budgets – dans lequel ils sont tous engagés.

Paraphrasant Tocqueville, on pourrait dire en effet qu'*« à mesure que la masse de la nation tourne à la démocratie, la classe particulière* [de la politique] *devient plus aristocratique »*.

Ce qui veut dire qu'elle se constitue insensiblement en « privilégiature ». Une petite privilégiature, certes, au regard de certains secteurs de la société, mais une privilégiature tout de même, particulièrement mal ressentie par l'opinion, qui n'est pas loin de s'en servir comme d'un bouc émissaire après l'avoir par trop sacralisée.

« Cette situation serait extrêmement grave... »

Dans le remarquable rapport de la commission parlementaire sur le financement des partis, le rapporteur, le socialiste Jean Le Garrec, montre qu'en cinq ans les dépenses du RPR et du PS ont été multipliées par deux, tandis que leurs effectifs militants baissaient sensiblement. Ce décalage est le prix à payer pour la constitution de cette privilégiature.

Ce même rapport, surtout, *« n'exclut pas »* que, malgré la loi de 1990 – qui fait qu'il y a en principe un « avant », où tout et tout le monde est dans l'illégalité, et un « après », où des règles et des plafonds doivent être observés – les financements occultes se soient poursuivis. *« Cette situation serait extrêmement grave »*, écrit Jean Le Garrec, qui explique que la commission, notamment, n'a pas réussi à faire toute la lumière sur les budgets des instances locales des partis.

C'est évidemment cette réalité, à peine entrevue par les commissaires, qui explose – ou va exploser avec l'affaire SAGES, destinée à prendre le relais de l'affaire Urba – au visage des politiques, et principalement de ceux qui sont, comme on ne devrait pas dire, « aux affaires ». C'est l'addition d'une décennie, celle qui s'achève, qui fut dominée par l'idéologie de l'argent – *« Mettre de l'argent à gauche, c'est adroit »*, slogan publicitaire qui résonne aujourd'hui cruellement, – que les socialistes vont devoir payer au prix fort.

En fait, il y a aujourd'hui quatre sources principales d'« affaires », de corruption : l'explosion de la Bourse, dont la mise à niveau international s'est accompagnée de quelques dérapages retentissants, avant que ne soit mis en place un bon système de surveillance ; l'immobilier, avec son cortège d'exclusions des classes moyennes du centre des villes, et notamment de la capitale, pour cause de spéculation ; la loi Royer, à l'origine destinée à protéger le petit commerce, qui a instauré des commissions départementales qui sont le lieu de trafics d'influence, qui sont dénoncées régulièrement par Michel-Edouard Leclerc, et dont le rapport Le Garrec demande la suppression ; la décentralisation, enfin, qui permet des jeux financiers sans contrôles *a priori*, et qui a multiplié les occasions de corruption, lors de la passation des marchés publics.

Ce sont-là, bien sûr, des effets pervers de réformes qui, en elles-mêmes, étaient nécessaires et sur lesquelles – s'agissant de la Bourse ou de la décentralisation – personne n'envisage de revenir, au contraire. Le tort du pouvoir a simplement été, à chacune de ces occasions, de tenter de visser le couvercle sur la marmite, provoquant à son tour la révolte de la magistrature.

Il serait évidemment abusif d'affirmer que seule l'amoralité régit la conduite de la « classe » politique. Il serait également dangereux de rechercher, à toute force, une pureté qui est, en elle-même, étrangère à la démocratie : celle-ci est faite du processus de pacification des conflits d'intérêts que crée une société. De ce point de vue, la « croisade » de certains juges relayés par des politiques tels que Philippe de Villiers, poussée au bout de sa logique, est une entreprise abusive : la justice est aussi un pouvoir, et le déséquilibre peut exagérément se manifester aux dépens du pouvoir exécutif. A condition toutefois que ce dernier ne considère pas le pays comme une société à irresponsabilité illimitée.

Max Weber avait coutume de distinguer morale de conviction et morale de responsabilité, et de souligner que la première, génératrice d'absolu, était dangereuse, tandis que la seconde conduisait à d'inévitables compromis. La solution n'est ni dans l'une ni dans l'autre, mais dans le dosage de l'une et de l'autre. Or il y a des moments où, à force d'être « responsable », on tue les convictions, les siennes et celles de ceux qui, par leurs suffrages, ont cru pouvoir vous faire confiance. Nous en sommes à ce point. Il ne vient plus à l'idée de personne de contester que les socialistes aient, *grosso modo*, gouverné de façon « responsable ». Mais, face aux ratés qu'a entraînés leur conversion au réel, ils ont cessé de réagir en hommes de conviction, pour ne retenir que la logique des hommes de pouvoir.

Que la majorité comme l'opposition l'aient oublié ou non, la défense de la démocratie, comme d'ailleurs celle d'un pays, suppose sinon une levée en masse des démocrates, du moins l'intériorisation d'un code collectif, d'un code éthique. C'est bien ce fil-là qu'il s'agit aujourd'hui de retrouver.

D'urgence !

JEAN-MARIE COLOMBANI

Les réactions

● **M. Charles Millon (UDF) : Les juges sont en train de *« se venger »*.** – M. Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a estimé, jeudi 16 janvier, que les juges sont en train *« publiquement de se venger »* car *« le pouvoir exécutif, en particulier le garde des sceaux, est beaucoup trop intervenu ces derniers mois par rapport au système judiciaire »*. *« Lorsqu'on fait des actes contre nature dans la démocratie, la démocratie se venge »*, a-t-il ajouté sur Radio OFM.

● **M. Pierre Joxe (PS) : *« Beaucoup de droit peut faire beaucoup d'injure »*.** – M. Pierre Joxe, ministre de la défense, a affirmé, jeudi 16 janvier sur Europe 1, que *« beaucoup de droit peut faire beaucoup d'injure »* et que *« la justice et le droit doivent être gérés dans des conditions telles que l'on ne crée pas un dommage irréparable »*, comme une perquisition *« sous l'œil des caméras »*.

● **M. Jean-Paul Magnon (PC) : *« La perquisition accentue le dégoût et le rejet des magouilles. »*** – M. Jean-Paul Magnon, secrétaire du comité central du Parti communiste, écrit dans *l'Humanité* du 16 janvier que *« la perquisition au siège du PS (...) accentue le dégoût et le rejet des magouilles politico-financières qu'exprime une grande partie de la population, et notamment la jeunesse »*.

● **Les Verts : *« Le siège d'un parti ne peut-il pas être inviolable ? »*** – M. Didier Anger, porte-parole national des Verts, s'est demandé, jeudi 16 janvier, si *« le siège d'un parti politique légalement autorisé »* ne pourrait pas *« être considéré comme une ambassade de la démocratie et à ce titre inviolable ? »*. *« Une réflexion s'impose devant une situation ambiguë en droit*, conclut-il. *D'une part, on ne peut se soustraire à la loi, pas même un membre d'un parti politique, fût-il au pouvoir. D'autre part, on peut s'interroger sur le respect des droits politiques des partis, dont les locaux sont perquisitionnés. »*

Un colloque des anciens de l'ENA

Pour un Etat plus fort

L'Etat moderne peut-il trouver les moyens d'une nouvelle efficacité ? Assurément, ont répondu tous les participants au colloque organisé sur ce thème, le 16 janvier, au palais d'Iéna par la Confédération internationale des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration.

Cette interrogation est d'autant plus légitime qu'elle se pose dans de nombreux pays, y compris en France. Ainsi M. Raphaël Alomar, président des anciens de l'ENA, voit-il au *« malaise »* de la fonction publique plusieurs causes telles que l'inversion des valeurs au détriment de l'Etat et au profit de l'entreprise, la montée en puissance de l'Europe et des collectivités locales, enfin l'exposition croissante de l'Etat à la concurrence.

Selon M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la Fonction publique, qui remplaçait au pied levé Mme Cresson à l'ouverture des travaux, *« les années 90 vont mettre l'accent non sur les limites de l'Etat comme ce fut le thème des années 80, mais plutôt sur les fonctions qui incombent à l'Etat »*. Pour lui, la solution n'est pas dans la réduction des missions de l'Etat mais dans leur adaptation. *« L'Etat moderne*, a-t-il dit, *doit être plus que jamais impartial et devenir plus efficace et plus intelligent. »* Cette conception correspond à celle que défendait le RPR en 1981 et en 1985 lorsqu'il proclamait : *« Moins d'Etat mais mieux d'Etat. »*

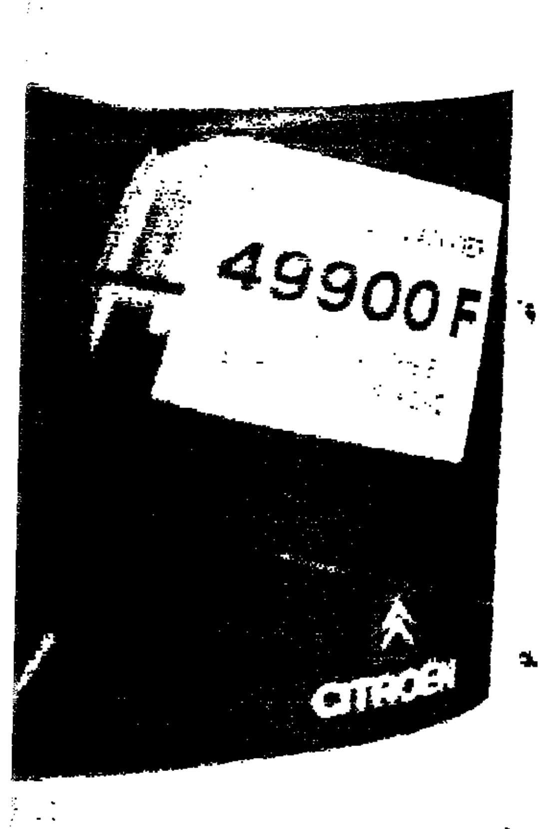
M. François Léotard, président d'honneur du Parti républicain, a opposé à l'Etat impérial ou communautaire le concept d'Etat-nation qui constitue en France *« le fondement et le réceptacle de la démocratie moderne »*. Il faut, selon lui, réhabiliter les fonctions régaliennes de l'Etat (justice, diplomatie, armée et police) que l'entreprise ne peut assurer, car elle n'est pas *« productrice de droit pour tous »*. Dans le même sens, M. François Scheer, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, a affirmé *« qu'il n'y aura pas d'Europe communautaire forte s'il n'y a pas à la base des Etats forts »*. M. Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, a estimé que *« l'Etat ne peut être réduit à sa fonction économique ni confondu avec le marché »*, car il a pour mission la cohésion de la société tout entière. M. Yves Cannac, président de la Cegos et de l'Institut de l'entreprise, a déploré que l'Etat dirigiste ait conservé ses structures et sa philosophie alors qu'il a rendu aux entreprises leurs libertés essentielles. Il demande donc que l'Etat *« se recentre sur ses métiers de base et réduise ses coûts pour qu'ils deviennent compétitifs »*.

M. Rocard : réhabiliter le service public

M. Akitane Kiuchi, ambassadeur du Japon à Paris, dans un français parfait, a affirmé que *« les investisseurs japonais, qui croyaient qu'en France l'Etat intervenait trop, ont constaté que c'était faux »*. Il a ajouté en un langage fort peu diplomatique : *« Le Japon souffre d'une classe politique complètement pourrie et de fonctionnaires frappés d'immobilisme. Mais ça marche bien parce que le secteur privé est plus puissant que l'administration et que la politique. »* En revanche, M. Delaporte, président d'EDF, a mis en garde contre l'ultra-libéralisme qui a montré son inefficacité, notamment en Pologne et dans les autres démocraties de l'Est.

En conclusion de ces travaux, M. Michel Rocard a estimé que *« si les années 80 avaient légitimé l'entreprise, les années 90 verront la réhabilitation de l'Etat et du service public »*, ajoutant : *« Si le marché est ce qu'il y a de plus efficace, il lui faut des règles et c'est à l'Etat à fixer des garde-fous. »* En conséquence, pour l'ancien premier ministre, il faut *« un Etat allégé, dégagé de ses tâches superflues, mais un Etat plus ferme et plus respecté s'affirmant comme maître du temps et comme stratège national »*. Quant aux fonctionnaires, ils doivent passer d'une logique de procédure à une logique de responsabilité.

ANDRÉ PASSERON



POINT/LES « AFFAIRES »

L'argent et l'amnistie

Exploitation partisane? Exagérations médiatiques? Zèle de magistrats injustes? Régression du débat d'idées? A chaque fois que les «affaires» refont surface, à chaque fois qu'une nouvelle découverte de fausses factures immobilières suit une énième relance de la piste Urba, précédée d'une rumeur inédite de délits d'initiés, les commentaires vont bon train.

L'argent, telle est la première clef. Jusqu'à la période de cohabitation 1986-1988, la présidence de M. François Mitterrand avait été marquée par deux affaires d'Etat – Irlandais de Vincennes, Greenpeace – qui n'entraînèrent pas le discrédit que connaît aujourd'hui le pouvoir. Impliqués, Charles Hernu ou Paul Barril furent néanmoins plus populaires que jamais. Comme si l'opinion s'arrangeait des dérapages de la raison d'Etat. Tout change avec l'entrée en scène, en 1986, de l'affaire Carrefour du développement, puis, en 1988, des scandales boursiers et enfin, en 1989, du dossier Urba : l'argent fait la différence.

L'amnistie, telle est la seconde clef. Les socialistes n'en finissent pas d'expier ce péché originel, dont on oublie cependant qu'il fut partagé par quelques parlementaires de droite : avoir adopté, en moins de deux ans, deux lois d'amnistie fort larges, l'une de juillet 1988, l'autre de janvier 1990. C'est seulement dans la foulée de cette seconde loi qu'apparaîtra une profonde fracture entre le pouvoir et la magistrature.

Le PS a beau dire que la corruption en France est loin d'atteindre les sommets qu'elle connaît ailleurs – au Japon, par exemple, – il a beau insister sur la rigueur de la nouvelle réglementation sur le financement de la vie politique, rien n'y fait. Comme s'il devait d'abord expier...

Carrefour du développement : un ministre accusé puis amnistié

C'est en 1986 qu'éclate la première affaire politico-financière de la présidence de M. François Mitterrand : Carrefour du développement. C'est aussi la seule où un membre du gouvernement est impliqué dans l'exercice de ses fonctions : M. Christian Nucci, ministre de la coopération jusqu'en mars 1986.

C'est enfin celle qui provoquera la première fracture publique entre la magistrature et le pouvoir : les juges qui, en avril 1990, mettent fin aux poursuites contre M. Nucci n'hésitent pas à critiquer publiquement la loi d'amnistie du 15 janvier 1990.

En avril 1986, M. Michel Aurillac, ministre de la coopération du gouvernement Chirac, rend publique l'existence d'anomalies comptables dans la gestion de cette association, créée en 1983 par M. Nucci pour promouvoir sa politique. Il s'appuie sur une enquête de la Cour des comptes et, on le saura plus tard, sur les confidences de l'homme de confiance de son prédécesseur, M. Yves Chalier, qui avait été son chef de cabinet.

Début octobre 1987, après de multiples épisodes – dont une fuite au Brésil de M. Chalier, durant quelques mois, sous la protection du ministre de l'intérieur d'alors, M. Charles Pasqua, – l'Assemblée nationale vote la mise en accusation de M. Nucci devant la Haute Cour de justice. Enfin, en avril 1990, alors que l'ancien ministre a été accueilli par M. Laurent Fabius dans son cabinet à la présidence de l'Assemblée nationale, les cinq magistrats composant la commission d'instruction de la Haute Cour rendent un arrêt de non-lieu partiel assorti d'une amnistie.

Curieusement, cette décision clémente s'appuie sur une argumentation en forme de réquisitoire, qui accumule les faits à charge. Près de 27 millions de francs, issus de fonds publics, ont été détournés par Carrefour du développement sur laquelle MM. Nucci et Chalier *avaient la haute main*.

Cette somme a notamment été dépensée en rétrocession d'espèces pour un montant de plus de 6 millions de francs. Cependant les magistrats n'imputent «que» 2 100 290 francs aux dépenses de M. Nucci lui-même et ne retiennent contre lui, au bout du compte, «que» 1 385 413 francs, tout en le déclarant complice des soustractions de deniers publics opérées par M. Chalier pour un montant de 18 millions de francs.

Puis, au terme de cet inventaire plutôt accablant, ils décident d'effacer le tout en deux courtes pages qui invoquent la loi d'amnistie. Ils affirment que les sommes détournées par M. Nucci ont servi à financer son activité politique d'élu dans l'Isère.

La loi ayant exclu l'amnistie en cas d'enrichissement personnel, ils considèrent enfin que celui-ci n'existe que s'il y a accroissement de la valeur du patrimoine personnel et constatent que les économies du couple Nucci – 11 000 francs par mois de juillet 1983 à mai 1986 – sont compatibles avec leurs revenus déclarés. Les magistrats n'ont donc pas pris en compte le train de vie de M. Nucci à l'époque où il utilisait une partie de l'argent de Carrefour du développement pour ses dépenses ordinaires.

Le procès aux assises de M. Chalier et de trois autres protagonistes de l'affaire aura lieu à Paris, en mars prochain, au moment des élections régionales.

Immobilier : fausses factures et trafics de bureaux

Trois affaires judiciaires, dont l'une vient à peine de prendre de l'ampleur, concernent les pratiques frauduleuses dans l'immobilier : le procès – toujours en cours – parfois improprement appellé de la Cogedim qui concerne en fait la plupart des grands noms du bâtiment et des travaux publics (BTP) en Ile-de-France; la corruption d'un fonctionnaire de la Préfecture de Paris par des marchands de biens; enfin, l'enquête sur la revente de la tour BP de la Défense.

Quand M. Michel Mauer, président-directeur général du groupe de promotion immobilière Cogedim, très présent en région parisienne, est inculpé d'usage de faux et escroquerie, le 14 novembre 1990, par le juge David Peyron, il rejoint cinquante-six autres dirigeants d'entreprise inculpés dans ce dossier de fausses factures, notamment ceux de la SCREG, filiale du groupe Bouygues, la SAE, déjà impliquée dans l'affaire du Sud-Est. Des petites sociétés de façade, animées par un ancien comptable des frères Zemour, Joseph Choukroun, jouaient le rôle de vraies officines de fausses factures au service du BTP : leur volume de malversations est évalué à 200 millions de francs. A quoi servait ces caisses noires? Au procès de la Cogedim, qui s'est ouvert le 25 novembre 1991, il n'y avait aucun élu dans le box des prévenus...

Transformer des appartements en bureaux rapporte gros mais exige d'obtenir une autorisation de la Préfecture de Paris. En falsifiant des documents, un fonctionnaire de celle-ci, M. Georges Bellebeau, délivrait de telles autorisations à des sociétés immobilières. Jusqu'à ce qu'il soit inculpé, en juillet 1990, et que sept marchands de biens parisiens lui emboîtent le pas. Le fonctionnaire aurait reçu un minimum de quatre-vingts pots-de-vin, soit autant d'opérations immobilières douteuses réalisées dans Paris. Un des marchands de biens a été libéré, sous contrôle judiciaire, moyennant le paiement d'une caution de 12 millions de francs. L'affaire a été jugée en novembre 1991, et le verdict sera prochainement rendu.

PDG du groupe SARI-SEERI, M. Christian Pellerin a été placé en garde à vue, mercredi 15 janvier, au cours d'une enquête judiciaire liée au rachat de la tour BP de la Défense. Deux autres promoteurs immobiliers, qui avaient organisé le rachat de la tour, ont été inculpés d'abus de biens sociaux, faux et usage, par le juge d'instruction parisien Jean-Luc Delahaye. Achetée 531 millions de francs en 1988, la tour BP avait été revendue, un an plus tard, avec une plus-value de 230 millions de francs. Rétribué au titre d'intermédiaire dans cette transaction, un policier parisien s'est suicidé, en décembre 1990, alors que son rôle dans la société qu'il avait monté pour réaliser de telles opérations était sur le point d'être découvert. Un agent d'assurances, qui était lui aussi concerné par des flux financiers suspects apparus dans cette transaction, devait également se suicider, pendu avec une balle dans la tête.

Parti socialiste : la piste Urba, de Marseille au Mans

Au moins trois affaires judiciaires ont pour enjeu les mécanismes de financement du PS : Urba, dont le point de départ est marseillais mais dont les conséquences sont nationales; les marchés publics du Mans, ville à partir de laquelle sera relancée le dossier Urba; et René Trager, du nom d'un industriel nantais ayant financé le PS.

L'affaire Urba a pour origine une enquête marseillaise de 1986 sur une société «taxi» servant à la réalisation de fausses factures pour des entreprises ayant besoin de justifier une commission politique occulte. Mais elle ne prend vraiment tournure qu'en 1989, avec, en janvier, les révélations de cadres de la SORMAE, filiale de la SAE, puis, en avril, la perquisition opérée au siège de la délégation régionale d'Urba, bureau d'études créé par le PS. C'est à cette occasion que M. Antoine Gaudino, alors inspecteur de police, saisit les désormais fameux «cahiers Delcroix» où sont dévoilés la plupart des secrets de la trésorerie nationale socialiste.

Le système Urba est simple. En échange de son activité d'intermédiaire auprès d'élus socialistes lors de l'attribution de marchés publics, le bureau d'études demande une commission qui équivaut en général à 3 % du marché. Les sommes remontent au national, sous le contrôle du courant majoritaire mitterrandiste, et sont ensuite réparties en trois volets : le PS national, les élus locaux, le fonctionnement d'Urba. Durant les périodes électorales, les collecteurs professionnels du PS sont évidemment mis à contribution. Selon les cahiers Delcroix, l'apport d'Urba à la campagne présidentielle de M. Mitterrand en 1988 s'élève à environ 24 300 000 francs.

Après ces découvertes, l'enquête judiciaire est découpée en deux volets : l'affaire de la SORMAE, dite aussi des fausses factures du Sud-Est, donne lieu à une information judiciaire, limitée aux fausses factures marseillaises mais dans laquelle sont inculpés trois dirigeants d'Urba, dont le PDG, Gérard Monate; quant au dossier Urba, il ne dépasse pas le stade d'une enquête préliminaire au parquet de Marseille. Cependant, sur les trente-six inculpés de l'instruction, parmi lesquels plusieurs élus ou anciens élus de tout bord, seulement neuf sont renvoyés en correctionnelle, et aucun d'entre eux n'est un élu : en mai 1990, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris refuse d'accorder le bénéfice de l'amnistie à ceux qui ont versé des fonds (dirigeants de la SAE) et à ceux qui les ont collectés (responsables des bureaux d'études).

Alors que la loi d'amnistie excluait de son champ d'application les parlementaires, afin d'éviter le reproche d'auto-amnistie, cette décision aboutit au résultat inverse : ceux qui ont bénéficié des fonds sont blanchis! Ce retournement de situation s'explique d'une part par des décisions de non-lieu pour certains élus, d'autre part par l'application stricte d'une autre loi d'amnistie, remontant au 20 juillet 1988, qui, elle, ne prévoyait aucune restriction pour les parlementaires... Amnistie : autour de ce mot, le quiproquo entre les socialistes et l'opinion est dorénavant total. C'est à cause d'elle qu'Antoine Gaudino, relayé bientôt par des magistrats, décidera de livrer une interminable guérilla au pouvoir, commencée par la publication, à l'automne 1990, d'un livre, *l'Enquête impossible*, qui entraînera sa révocation de la police nationale.

Son but? Obtenir qu'une instruction soit menée jusqu'au bout sur le financement du PS, l'enquête préliminaire marseillaise n'ayant pas débouché sur une information judiciaire. Le procès des fausses factures du Sud-Est (qui s'est finalement tenu à Paris en novembre et décembre 1991 et dont le jugement sera rendu le 31 janvier prochain) ne pouvant être celui d'Urba, il s'agit de relancer l'affaire ailleurs en cherchant à remonter directement jusqu'à la trésorerie nationale. C'est ce que tentera de faire, à partir de janvier 1991, un juge manceau, Thierry Jean-Pierre, qui avait publiquement protesté contre l'application de la loi d'amnistie. Parti d'un accident du travail, il débouche sur la mise en cause par un témoin, ancien socialiste, des méthodes d'Urba et décide de s'en aller perquisitionner au siège parisien du bureau d'études, le 7 avril 1991.

Cette équipée inattendue entraîne une tension accrue entre le pouvoir et la *magistrature*, d'autant plus que, depuis sa nomination à l'automne 1990, l'opposition ne cesse de rappeler que le nouveau garde des sceaux, M. Henri Nallet, fut le trésorier de la campagne présidentielle socialiste de 1988. Le juge Jean-Pierre est brutalement dessaisi, mais la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Angers lui donne raison, le 19 avril 1991, jugeant sa procédure *«conforme au droit»*. Décision que confirme, le 27 juin, la Cour de cassation. Entretemps, l'instruction du dossier manceau a été confié à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, en application de la règle du privilège de juridiction puisque des élus risquent d'être mis en cause.

Antoine Gaudino, puis Thierry Jean-Pierre, et enfin Renaud Van Ruymbeke : troisième passage de témoin en ce début d'année 1992, après que ce magistrat rennais eut hérité du dossier du Mans. La suite est connue, parce que récente : deux inculpations et neuf perquisitions en trois jours, dont la plus spectaculaire au siège national du PS. Au passage, cette enquête s'élargit à un autre bureau d'études mis à contribution par des élus socialistes : la SAGES, dirigée par M. Michel Reyt. Mais la guérilla autour d'Urba comporte aussi un front potentiel à Lyon, ouvert fin 1991 grâce à une plainte contre X... déposée par un député européen des Verts.

Hier Marseille, aujourd'hui Le Mans, demain Lyon? Ou peut-être Nantes... En mars 1991, un industriel nantais, René Trager, est inculpé et écroué parce que la mise en liquidation judiciaire de certaines de ses sociétés a révélé des pratiques frauduleuses. Depuis sa cellule, il met alors en cause nombre d'élus socialistes locaux, voire certaines figures nationales du PS, affirmant qu'il les finançait. L'ancien directeur du cabinet de Mme Georgina Dufoix sera inculpé sur la base de ses accusations. Mais on ne sait encore si cet imprécateur, qui inquiète beaucoup, dit toujours vrai.

GOUVERNEMENT
- Carrefour du développement

PARTIS ET ÉLUS
- Jean-Michel Boucheron (Angoulême)
- Jacques Ferran (Perpignan)
- Le Mans
- Jacques Médecin (Nice)
- René Trager (Pays de la Loire)
- Urba-Gracco

IMMOBILIER
- La Défense
- Ile-de-France
- Marchands de biens (Paris)

GRANDES SURFACES
- Lyon
- Nancy

BOURSE
- Pechiney
- Société générale

Bourse : des délits d'initiés à l'ombre du pouvoir

Deux affaires de délits d'initiés, *toujours à l'instruction, ont souligné* les liens parfois ambigus tissés par le monde politique et celui de la finance : Pechiney et Société générale. MM. Alain Boublil et Jean-Charles Naouri, les deux directeurs de cabinet successifs du même ministre de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy, y sont inculpés.

Annoncé publiquement le 21 novembre 1988, le rachat de la firme d'emballage américaine Triangle par Pechiney a permis à quelques personnes bien informées de réaliser *de substantiels bénéfices en revendant*, à un bon prix et sitôt le rachat connu, les actions qu'ils avaient acquises dans les jours précédents. Alertée par la SEC américaine, la Commission des opérations de Bourse (COB) confirme bientôt les noms révélés dans la presse : outre des acheteurs anonymes qui se sont cachés derrière des sociétés écrans situées à l'étranger, le rapport cite notamment M. Max Théret, proche des socialistes, et Roger-Patrice Pelat, proche du président de la République. Lesquels sont rapidement inculpés par Mme Edith Boizette, le juge d'instruction chargé du dossier.

Il faudra attendre octobre 1991 pour que la justice suisse lui confirme que, derrière l'achat de vingt mille actions à Zurich, se trouvait bien – malgré ses démentis – Roger-Patrice Pelat, l'ami du président, décédé en 1989, deux mois après son inculpation. Entretemps, le juge d'instruction s'est décidé à inculper M. Samir Traboulsi, homme d'affaires libanais qui fut au cœur de la négociation entre Pechiney et Triangle et qui est lié avec de nombreuses personnalités du pouvoir. Il est notamment l'ami de M. Alain Boublil, ancien directeur de cabinet du ministre de l'économie, inculpé à son tour en novembre 1991.

Dans le cas du raid mené – et manqué – en 1988 par Georges Pébereau contre la Société générale, privatisée sous la cohabitation, une information judiciaire sera finalement ouverte en mai 1990. Parmi les inculpés, figurent notamment MM. Jean-Charles Naouri, bras droit de M. Bérégovoy avant 1986, Jean-Pierre Peyraud, directeur de la banque Rivaud, et Mme Genevieve Dalle, épouse du président de l'Oréal, M. François Dalle.

Grandes surfaces : la corruption à l'abri de la loi

Deux affaires ont soulevé le problème de la corruption autour des autorisations d'implantation de grandes surfaces accordées, selon la loi Royer de 1973, par les commissions départementales d'urbanisme et de commerce (CDUC) : le dossier des fausses factures de Nancy et celui d'un promoteur de Lyon, le groupe GRC. Conduite à partir de 1986 par le juge d'instruction Gilbert Thiel, l'enquête nancéienne a révélé des détournements estimés à 20 millions de francs. Une vingtaine d'entrepreneurs, qui avaient reçu des factures pour des travaux fictifs lors d'implantations d'hypermarchés, ont été inculpés de faux en écritures et d'abus de biens sociaux. Egalement inculpé, le directeur général du groupe des supermarchés Cora, M. Michel Bouriez, a passé plusieurs mois à la prison de Metz. M. Michel-Edouard Leclerc dénonce alors le *«racket parfaitement organisé»* par les élus des CDUC, de droite et de gauche. Premier élu sur la sellette, M. Jacques Gossot, maire RPR de Toul, est inculpé de corruption active et passive de citoyens chargés d'un ministère public en décembre 1989. Après diverses péripéties judiciaires, le juge Thiel est dessaisi d'un dossier à présent instruit à la cour d'appel de Metz.

A Lyon, l'affaire du Groupe recherche et construction (GRC), l'un des plus gros promoteurs en urbanisme commercial, met en cause les pratiques de la commission nationale d'urbanisme commercial (CNUC). Deux de ses membres, MM. Pierre Jeambrun et Pierre Lacour, respectivement sénateurs du Jura et de la Charente, sont inculpés : le premier, depuis avril 1991, de recel d'abus de biens sociaux et de faux en écritures privées et usage; le second, depuis septembre 1989, de recel de faux et usage de faux.

Elus de gauche et de droite : les dérapages de la décentralisation

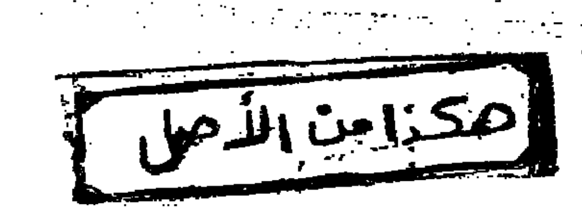
Associations en cascade indûment financées, détournements de fonds publics, emprunts à répétition, dépenses inconsidérées... La dénonciation d'une «privatisation» du pouvoir local favorisée par la décentralisation est le point commun de trois dossiers qui concernent la gestion d'élus locaux venant de familles politiques différentes : MM. Jean-Michel Boucheron, ex-maire d'Angoulême (Charente) et député PS, Jacques Médecin, ex-maire RPR, puis CNI de Nice (Alpes-Maritimes), et Jacques Farran, député UDF-PR des Pyrénées-Orientales.

Maire d'Angoulême de 1977 à mars 1989, éphémère secrétaire d'Etat aux collectivités locales dans le premier gouvernement Rocard en 1988, M. Boucheron est inculpé depuis février 1991 de trafic d'influence, de faux et usage de faux et de corruption. A son départ de la mairie, il a laissé une ville en faillite : un déficit de 164 millions de francs dont une centaine, selon son successeur Georges Chavanes (CDS), correspondraient à des sommes qu'il aurait indûment utilisées. Il fait l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire qui n'a toujours pas abouti.

***Réfugié en Uruguay* depuis septembre 1990, M. Jacques Médecin fait l'objet d'un mandat d'arrêt international : condamné le 6 janvier dernier à un an de prison ferme et 300 000 francs d'amende pour délit d'ingérence, il fait l'objet de trois autres procédures pour abus de confiance, fraude fiscale et enfin faux, usage de faux, abus de biens sociaux. Juste avant sa fuite, M. Médecin faisait l'objet de divers redressements fiscaux pour les années 1977 à 1986, dont le montant total avoisinait 20 millions de francs...**

Président de la chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales jusqu'en novembre 1991, M. Farran est inculpé d'ingérence et abus de confiance depuis le 18 octobre 1991. Il fait, comme M. Boucheron, l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire qui, toutefois, semble suivre un parcours beaucoup plus rapide depuis sa transmission par le ministre de la justice, début janvier. M. Farran est soupçonné de détournements de fonds au détriment de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes.

Dossier établi par
ERICH INCIYAN et EDWY PLENEL



JUSTICE

En marge de l'enquête sur la revente de la tour BP du quartier de la Défense

Un policier homme d'affaires

Commencée mercredi 15 janvier à 15 h, après une perquisition à son domicile, la garde à vue de M. Christian Pellerin, PDG du groupe SARI-SEERI qui a réalisé un chiffre d'affaires de 9,6 milliards de francs en 1990, se poursuivait vendredi matin 17 janvier dans les locaux de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). A l'issue du délai légal de quarante-huit heures, le juge d'instruction, M. Jean-Luc Delahaye, qui enquête sur les conditions de la revente de la tour BP de la Défense, n'exclut pas d'inculper le promoteur, notamment pour complicité d'abus de biens sociaux. Passablement embrouillée, cette affaire immobilière semble cacher une autre affaire, policière celle-là. Utilisée par des promoteurs pour faire transiter de mystérieuses commissions, la société Eurocen, créée par un simple brigadier de police parisien, pourrait, selon certaines sources, cacher les activités coupables d'autres policiers.

S'il n'était pas en train de répondre à Nanterre aux questions des policiers de la huitième division de la DCPJ, spécialisée dans les affaires financières, M. Pellerin aurait dû être à Châtellerault, aux côtés du maire de cette ville, qui est aussi premier ministre. Mme Edith Cresson avait en effet prévu d'inaugurer, vendredi, le Technoforum, un hôtel d'entreprise pilote dont elle avait confié la construction au PDG de la SARI, qui est aussi l'un des piliers de ses fameux GEM, les Groupes d'étude et de mobilisation. Ce «grand dessein» local, nous signale notre correspondant à Poitiers Michel Lévèque, est géré par une filiale du groupe SARI-SEERI sous le parrainage d'une association présidée par M. Abel Farnoux, le conseiller personnel de Mme Cresson.

Cette anecdote suffit à dire l'enjeu de l'instruction menée par M. Delahaye. Le juge s'est attaqué à forte partie, tant il est vrai que M. Pellerin ne manque ni d'amis ni de soutiens, aussi bien à gauche qu'à droite. « L'homme de la Défense », comme on le surnomme, a en effet occupé, ces dernières années, une place originale, et jalousée, dans le monde du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Un statut très particulier

Interlocuteur privilégié de l'Etat qui, à travers l'Etablissement public d'aménagement de la Défense (EPAD), contrôle la rénovation de ce quartier d'affaires, M. Pellerin est aussi le promoteur qui compte dans le département concerné, les Hauts-de-Seine, où la droite ne manque ni de places fortes ni de personnages – M. Charles Pasqua par exemple. Au rythme de un million de mètres carrés par an ces dernières années, la construction de bureaux dans ce département fut une manne gigantesque pour les collectivités locales à travers les charges foncières et les taxes professionnelles.

Aussi le magistrat intructeur a-t-il sans doute réfléchi à deux fois avant de lancer son offensive. Son dossier fait d'ores et déjà plus de 1 500 pages et commence en 1990 après les suicides de deux «lampistes» des combines immobilières, Bernard Derycke, agent d'assurances du groupe AXA, et Daniel Voiry, brigadier de police. C'est le suicide du premier – retrouvé pendu, une balle dans la tête, le 29 mars 1990 – qui met en branle la justice.

Derycke s'est en effet suicidé la veille du jour où il était convoqué à la PJ pour être entendu sur des détournements – de 12 millions de francs au total – opérés au détriment de ses clients. Les enquêteurs trouvent alors trace dans ses comptes d'un chèque de 1,2 million de francs versé par la société Eurocen. C'est alors que s'ouvre le volet policier de cette affaire immobilière.

Eurocen (Européenne de courtage et de négoce) est en effet une société créée en mars 1984 par un simple brigadier de police, Daniel Voiry, qui n'apparaît cependant pas, utilisant son épouse, Francine, comme prête-nom. Curieux policier ! Secrétaire du directeur de la sécurité publique à la préfecture de police de Paris, il y avait obtenu un statut très particulier, conforté par le fait d'être resté à ce poste depuis le début des années 80, sous quatre «patrons» différents.

Garant sa BMW dans la cour de la préfecture à une place réservée, disposant d'un bureau individuel, il consacrait une large part de son temps de travail à ses affaires, Eurocen étant spécialisée dans la vente de spiritueux, avec un chiffre d'affaires qui atteindra près de 4 millions de francs en 1987. Des témoins le décrivent comme un homme affable, faisant des cadeaux, toujours prêt à faire sauter un «PV», obtenant des plaques minéralogiques rares.

Mais sa société servait aussi à autre chose. En deux ans, quelque 40 millions de francs ont transité sur le compte d'Eurocen. La plupart de ces sommes seraient en rapport avec des transactions liées au groupe Intermarché. Des chèques étaient déposés, des espèces étaient retirées. *«Il semble qu'Eurocen fonctionnait comme une blanchisseuse qui ressortait de l'argent frais»*, commente l'un des connaisseurs du dossier.

Ce policier aurait eu un découvert autorisé de sa banque pouvant aller jusqu'à 10 millions de francs. Il lui arriva de sortir 2,5 millions de francs d'un coup, déclarant à son banquier que cette somme était destinée à un syndicat de police. Enfin, toujours par le truchement de sa femme, il contrôlait une seconde société, le Cabinet Francine Leroux (CFL), présenté comme une agence immobilière.

On comprend que ses collègues aient voulu en savoir plus. Mais, après avoir appris sa convocation à la PJ de Melun, Daniel Voiry se suicide, un jour de décembre 1990, d'une balle dans le cœur, derrière un Intermarché. Il laisse une lettre-testament à son fils où il écrit notamment : *«Laissez faire la justice et lorsqu'on découvrira le pot aux roses, bonjour les dégâts.»* C'est sans doute ce qu'est en train de faire le juge Delahaye.

ERICH INCIYAN
et EDWY PLENEL

Neuf ans après la disparition d'un enfant de dix ans

Le faux alibi de Georges Laugier

Après trois jours de débats devant la cour d'assises des Alpes-de-Haute-Provence, les charges retenues contre Georges Laugier, accusé d'avoir, le 25 janvier 1983, enlevé Mathieu Haulbert, alors âgé de dix ans, paraissent fragiles. L'audience a basculé jeudi 16 janvier pour devenir pendant quelques heures le procès de Christian Maréchal, qui avait fourni à Laugier un faux alibi, et qui semble désormais l'unique pilier de l'accusation.

Dans la montagne, sur la route Napoléon, à quelques kilomètres de Castellane, un groupe de personnes entourent un homme coiffé d'une casquette qui décrit l'endroit comme le ferait un guide promenant des touristes. C'est la cour d'assises des Alpes-de-Haute-Provence qui a décidé *« un transport »* sur les lieux de la disparition de Mathieu Haulbert.

Un gros chien hirsute dévale la pente pour montrer sa joie aux jurés. C'est ainsi que vivait Mathieu, juste avant de disparaître, il y a bientôt neuf ans, le 25 juin 1983. Le lendemain, Georges Laugier, voisin des parents de Mathieu, a rencontré son ami, Christian Maréchal, qui déclare à l'audience : *« Il m'a dit d'une manière menaçante* : «Tu diras aux gendarmes que j'étais avec toi toute la journée.» *C'est pour ça que j'ai fait cette déposition. »* Pourtant, en novembre 1987, Maréchal reconnaissait avoir fourni un faux alibi à Laugier et, en mars 1988, il mettait son ami directement en cause en disant aux enquêteurs : *« Laugier est bien impliqué de manière directe dans la disparition de Mathieu. Il est bien la cause de la mort de Mathieu. »*

Si, aujourd'hui, il maintient ses affirmations, il ajoute : *« Je suis bien loin de penser que Laugier est coupable. »* Sur les raisons qui l'ont poussé à obéir à Laugier, Maréchal s'exprime avec une certaine confusion : il avait peur de Laugier qui aurait pu révéler à son épouse une aventure avec une femme qu'il souhaitait garder secrète. Selon l'enquête, c'est aussi le désir de cacher une relation homosexuelle avec Laugier qui aurait guidé son comportement. Maréchal conteste avec acharnement cette dernière version qu'il a pourtant admise à une époque. Ce sont les gendarmes qui l'ont *« harcelé pendant trois heures »* afin qu'il invente cette relation homosexuelle qui n'aurait jamais existé. Y a-t-il *« une affaire dans l'affaire »* ? Les jurés n'en sauront pas plus, car le président passe à un autre sujet. Il ne demande pas non plus à Maréchal pourquoi deux vendeuses de chocolat de Cannes sont venues dire à la cour que le 22 juillet 1983, elles ont vu dans leur boutique un homme qui lui ressemblait fort, accompagné d'un enfant ressemblant trait pour trait à Mathieu.

Dans son box, Laugier parvient à dire qu'il a effectivement demandé à Maréchal de lui fournir un alibi. Mais il n'a pas menacé Maréchal et n'a pas eu de liaison homosexuelle avec lui. D'autres charges pèsent sur l'accusé. Ainsi, des cheveux blonds ont été trouvés dans sa voiture près de cinq ans après la disparition. Mais l'expert reste prudent : c'est seulement *« une possibilité »*. Une salopette tachée de sang n'a pas donné plus de résultats : une seule tache minuscule est d'origine humaine. Elle est du groupe O, correspondant à celui de Mathieu. Mais Laugier est aussi du groupe O, *« comme 40 à 45 % de la population »*, souligne l'hématologue.

Verdict : vendredi 17 janvier.

MAURICE PEYROT

Dans le Val-d'Oise

Démantèlement d'un réseau de trafic d'armes

Un réseau de trafic d'armes entre la Belgique et la France a été démantelé, une cinquantaine d'armes saisies, et sept personnes inculpées jeudi 16 janvier, pour association de malfaiteurs et infraction à la législation sur les armes, par Mme Sabine Raczy, juge d'instruction au tribunal de Pontoise (Val-d'Oise). Des arrestations ont eu lieu aussi en Belgique. L'enquête avait commencé à l'automne dernier après la découverte d'un pistolet-mitrailleur abandonné sur l'autoroute A15 entre Paris et Cergy-Pontoise.

Les armes, qui venaient de Belgique, étaient notamment revendues dans la région parisienne. Les sept inculpés ont été incarcérés à la maison d'arrêt d'Osny, dans le Val-d'Oise. Parmi elles figurent un agent de la RATP, M. Maurice Bernard, un malfaiteur déjà condamné dans le passé pour un vol à main armée, M. Kamel Monhali, et un courtier de régie publicitaire, M. Marc Forestier, qui aurait servi d'intermédiaire dans le trafic.

Les milieux proches de l'enquête ont indiqué, jeudi, que M. Forestier était un collaborateur commercial de l'hebdomadaire du PS, *Vendredi*. La direction de celui-ci a affirmé que *« la qualification de collaborateur commercial de* Vendredi *ne saurait s'appliquer à M. Forestier »*, salarié de son ancienne régie publicitaire, *« la société Régie-Média, dont le contrat (...) a été rompu au cours de l'été 1990 »*. Elle a ajouté que M. Forestier *« n'a jamais appartenu au personnel du journal »* ni *« possédé de bureau au journal »*. Cependant, l'agence France-Presse a constaté que M. Forestier disposait toujours, jeudi à 16 heures, d'une ligne téléphonique à son nom au siège du PS, où est domiciliée la rédaction de l'hebdomadaire, cette ligne étant équipée d'un répondeur. La direction de *Vendredi* a alors fait savoir que cette ligne avait été maintenue *« pour permettre à M. Forestier de rester en contact avec sa clientèle »*.

MÉDECINE

La Commission européenne ayant recommandé son retrait du marché

Le ministère de la santé décide de suspendre la commercialisation du Glifanan

Le ministère de la santé a décidé, vendredi 17 janvier, de suspendre la commercialisation de la glafénine (Glifanan), un antalgique périphérique non inflammatoire produit par les laboratoires Roussel-Uclaf (filiale du groupe allemand Hoechst). Lors d'une réunion qui a eu lieu mardi 14 janvier à Bruxelles, le Comité européen des spécialités pharmaceutiques (CSP) avait fait savoir qu'il considérait que le rapport bénéfice/risque de ce médicament ne permettait plus son maintien sur le marché.

Le comité de la CEE sur les spécialités pharmaceutiques, qui s'était déjà réuni à deux reprises (en novembre et décembre 1989 et en février 1991) au sujet de ce célèbre antalgique mis sur le marché en 1965, avait pris la décision de préconiser le retrait par quatre voix (celles des représentants des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Espagne et de la Grèce) contre deux (celles de la France et du Portugal). Outre des insuffisances rénales aiguës ou chroniques et des hépatites très rares, le Glifanan a pour principal inconvénient de provoquer des réactions allergiques (hypersensibilité).

Il peut s'agir de réactions cutanéo-muqueuses (éruption ou prurit) ou générales, mais parfois aussi de chocs de type anaphylactique qui comportent un risque exceptionnel d'évolution fatale, en particulier chez les malades ayant des antécédents d'intolérance à ce médicament. Pour cette raison, à la suite des réunions de novembre et décembre 1989, il avait été recommandé aux médecins de n'utiliser le Glifanan qu'en seconde intention, après s'être assurés qu'il existait, chez le patient, une résistance aux autres antalgiques d'efficacité comparable. Tout antécédent d'hypersensibilité à la glafénine devait être considéré comme une contre-indication absolue à la prise du produit. La prise de Glifanan devait être arrêtée au moindre signe allergique. A la suite de toutes ces mises en garde, la vente de Glifanan avait chuté en France, passant de 16 millions de boîtes par an au début des années 80 à environ 1,6 million aujourd'hui.

En décembre 1990, les autorités sanitaires belges décidaient d'interdire purement et simplement la commercialisation de la glafénine (*le Monde* du 29 décembre 1990). Par la suite, en novembre 1991, les autorités néerlandaises rendaient publics les résultats d'une étude épidémiologique recommandant le retrait du produit.

Les experts de quatre pays européens ont repris à leur compte les conclusions de cette étude, considérant que le risque de choc anaphylactique provoqué par le Glifanan est plus grand qu'avec les autres antalgiques. Ce fait est contesté par les laboratoires Roussel, qui, après analyse de l'étude néerlandaise par des spécialistes indépendants, estiment qu'elle comporte de nombreux biais méthodologiques qui rendent discutables ses conclusions. Tel fut également l'avis des experts français et portugais présents à Bruxelles.

Dans l'immédiat, Roussel – qui *« prend acte »* de l'avis du Comité européen des spécialités pharmaceutiques – va entrer en contact avec les autorités sanitaires de tous les pays où le Glifanan est commercialisé de manière à étudier avec elles les mesures qu'elles estimeraient justifiées.

Au ministère français, on indiquait vendredi que à la suite de la suspension de la commercialisation du Glifanan, la commission nationale de pharmacovigilance allait très vite être saisie afin qu'elle se prononce sur les données qui ont amené la Commission européenne à rendre un tel avis. On précisait d'autre part qu'en France le risque d'accident lié au Glifanan est infime du fait de l'encadrement très strict de sa prescription.

FRANCK NOUCHI

Mise au point d'un vaccin contre l'hépatite A

La firme pharmaceutique britannique SmithKline Beecham a annoncé mercredi 15 janvier qu'elle avait mis au point un vaccin contre l'hépatite A. Fabriqué à Rixensart en Belgique et dénommé Havrix, ce vaccin devrait être commercialisé cette année en Europe. Il s'agit du premier vaccin efficace contre cette forme d'hépatite qui peut survenir de façon sporadique ou, au contraire, sur un mode épidémique.

La transmission du virus A s'effectue par voie féco-orale, l'eau et les aliments constituant le mode principal de contamination. Il n'existe pas de traitement efficace contre le virus A.

En revanche, les mesures prophylactiques (lutte contre la pollution fécale des eaux, épuration et surveillance des eaux de boisson, contrôle sanitaire des aliments consommés crus ainsi qu'une administration d'immunoglobulines pendant les deux premières semaines consécutives à l'exposition) permettent une protection dans 80 à 90 % des cas contre la survenue d'une hépatite clinique.

La disparition de l'immunité vis-à-vis du VHA

Selon une étude publiée dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* du 15 juillet 1991, on constate en France une rapide diminution des anticorps dirigés contre le virus A, probablement du fait de l'amélioration des conditions sanitaires.

Si cette tendance se maintient, on peut penser qu'en l'an 2000 la grande majorité des jeunes Français n'auront aucune immunité vis-à-vis du VHA (on considère qu'actuellement 40 % des enfants de 11 à 15 ans ont des anticorps anti-virus A), ce qui aurait pour conséquence d'augmenter le risque de développer une hépatite parfois grave et d'accroître le risque épidémique.

Les auteurs concluaient que la commercialisation du vaccin *« apportera probablement une solution à ce qui pourrait devenir un problème majeur de santé publique dans les années à venir »*.

F. N.

EN BREF

□ **Plus de 200 000 cas de sida aux Etats-Unis.** – Selon un rapport publié jeudi 16 janvier par le Centre de contrôle des maladies (CDC) d'Atlanta, plus de 200 000 cas de sida ont été enregistrés aux Etats-Unis depuis le début de l'épidémie en 1981. Plus de 130 000 personnes sont d'ores et déjà décédées des suites de cette maladie. Actuellement, le sida touche proportionnellement plus d'hétérosexuels, de femmes et de Noirs qu'au début de l'épidémie. Le CDC s'attend que la barre des 300 000 malades soit dépassée dans vingt-six mois. A moins que d'ici là, comme il en est de plus en plus question, les autorités sanitaires ne décident de modifier la définition du sida se référant simplement au nombre de lymphocytes T4 présents dans le sang, ce qui aurait pour conséquence, du jour au lendemain, d'augmenter de 160 000 le nombre de malades.

□ **Le Parlement européen ajourne son vote sur la publicité pour le tabac.** – Le Parlement européen réuni, jeudi 16 janvier, en séance plénière a décidé d'ajourner son vote sur l'interdiction de la publicité en faveur du tabac. L'affrontement a été particulièrement vif entre les parlementaires qui – comme M. Jacques Vernier (RPR), rapporteur – réclamaient une interdiction totale de toute publicité, directe ou indirecte, dans les pays de la CEE sur les produits du tabac et leurs adversaires accusés *« d'être poussés par les lobbies du tabac »*.

□ **Création du GIP Institut français pour la recherche et la technologie polaires.** – *Le Journal officiel* du 16 janvier a publié un décret en date du 13 janvier approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Institut français pour la recherche et la technologie polaires-Expéditions Paul-Emile Victor. *« Ce GIP*, précise le décret, *assure la continuité des activités et les opérations de recherche scientifique et conduit à bonne fin la suite des engagements conclus antérieurement par les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et les Expéditions polaires françaises (EPF). »* Il est constitué d'une part par l'Etat (ministères chargés des territoires d'outre-mer, de la recherche et de la Météorologie nationale), d'autre part par le territoire des TAAF, le CNRS, le CNES, l'IFREMER et l'association les EPF (*le Monde* du 3 décembre 1991).

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Ex-financier du club de football Brest-Armorique

M. Charly Chaker est inculpé de recel d'escroquerie

M. Charly Chaker, homme d'affaires qui était devenu le financier du Brest-Armorique, club de football mis en liquidation le 6 décembre 1991, a été inculpé, mercredi 15 janvier, à Paris de recel, d'exercice illégal de la profession de banquier, recel d'abus de confiance et recel d'escroquerie, ainsi qu'un gestionnaire de portefeuille de Brest, directeur de Cogebourse, M. Jean Pape, par M. Delahaye, premier juge d'instruction.

BREST

de notre correspondant

Mieux qu'un sponsor, le Brest-Armorique avait trouvé un mécène. M. Charly Chaker aurait mis à fonds perdus 40 millions de francs dans le club. Il était là pour rétribuer les joueurs quand il n'y avait plus de sous, régler par-ci par-là quelques factures. En début de saison il s'était payé le luxe d'offrir à l'équipe Sergio Goycoechea, le gardien de but de l'équipe d'Argentine au dernier Mondial.

«Charly» ne rechignait pas à la dépense, affrétant un train spécial afin de transporter des jeunes supporters, achetant un immeuble au centre ville (4 millions de francs), payant rubis sur l'ongle un buffet gigantesque de fin de saison (550 000 F), offrant dernièrement un superbe goûter de Noël à mille enfants déshérités de la ville ainsi qu'un chèque de 200 000 F individuellement à onze associations caritatives.

A l'origine de cette fortune, des relations d'affaires entre la France et les pays arabes après un temps de vaches maigres. Né en 1951 à Casablanca d'un père yéménite naturalisé français et d'une mère marocaine, il s'engage à seize ans dans la marine marchande. On ne l'appelle plus alors par son prénom, Ahmed, mais Charly, parce qu'il savait bien imiter Charlot. En 1973, il accomplit son service militaire à Brest où il crée un magasin de vêtements. Son commerce prospère. Il ouvre des boutiques à Rennes, à Rouen et à Paris. Mais l'envolée dans le monde du textile finit en déconfiture.

Et voilà qu'en juillet 1990 on le voit réapparaître avec des milliards en poche. François Yvinec, à l'époque président du Brest-Armorique, était en quête d'un sponsor miracle. Charly Chaker traitait désormais des affaires avec les pays arabes, notamment des ventes d'Airbus. Selon l'intéressé, c'est un cousin de son père qui lui avait ouvert les portes du Koweït et de l'Arabie saoudite. Parallèlement, l'ancien commerçant était devenu président de l'ADRAF (Association pour le développement des relations arabo-françaises) dont le siège est à Paris, rue Hoche.

Ce renversement de fortune attisé par l'argent facile de Charly Chaker n'a pas tardé à susciter quelques interrogations. Malgré cela, le mécène était prêt à investir pour remonter le club en perdition à l'issue du dépôt de bilan, le 25 octobre, et à en prendre la présidence. Surtout depuis qu'il avait été «réhabilité» par un *jugement du tribunal de commerce* de Paris du 9 octobre 1991 pour avoir remboursé ses dettes. Il était en effet sous le coup d'une interdiction de gérer à vie toute personne morale à la suite d'une inculpation en 1985 pour un délit assimilé à une banqueroute après deux dépôts de bilan ayant laissé respectivement pour 3 millions de francs et 1,6 million de francs de passif.

Enfin M. Chaker s'intéressait à la compagnie aérienne régionale établie à Morlaix, Brit'Air, actuellement à la recherche de capitaux. Un compte en banque avait été ouvert en son nom pour y transférer les comptes d'un certain nombre de clients de Cogebourse, ce que dément M. Pape. Les deux hommes ont été laissés en liberté. De son côté, le PDG de la Brit'Air, M. Xavier Leclercq, a précisé qu'il avait bien eu un contact avec l'homme d'affaires mais a nié tout accord sur la participation de celui-ci dans la société.

GABRIEL SIMON

□ **Mutinerie à la maison d'arrêt d'Ajaccio.** – Trois surveillants et une infirmière ont été pris en otage jeudi *16 janvier* par les détenus de la maison d'arrêt d'Ajaccio (Corse-du-Sud) au cours d'une mutinerie qui a éclaté en fin d'après-midi à la suite d'un différend au sujet des soins médicaux apportés à un détenu. Au cours de cette mutinerie, la maison d'arrêt, qui compte cinquante-sept détenus, a été endommagée. Peu après 20 heures, les forces de l'ordre ont donné l'assaut. Les otages, qui étaient indemnes, ont été libérés, et deux détenus blessés ont été hospitalisés dans la soirée.

Allées fermées et contrôles renforcés pour lutter contre la prostitution

Les sens interdits du bois de Boulogne

Pour lutter contre la prostitution, notamment masculine, la préfecture de police a annoncé, jeudi 16 janvier, la fermeture à la circulation de 20 heures à 6 heures, d'un certain nombre de voies du bois de Boulogne à Paris (16e). Il s'agit d'une partie de la route de Longchamp et des chemins ceinturant les lacs Inférieur et Supérieur. L'efficacité de cette mesure, qui commencera à être appliquée lundi 20 janvier, reste incertaine.

Pose de barrières métalliques dès la tombée du jour; chasse au stationnement nocturne ; renforcement du contrôle des «visiteurs du soir» dans les chemins et les bosquets du *bois de Boulogne* : les pouvoirs publics se décident enfin à agir. Le projet de fermer pendant la nuit aux automobilistes les voies stratégiques ou sensibles du «poumon vert» de l'Ouest parisien, qui s'étend sur 846 hectares, était déjà formulée le 30 septembre 1991 par le *préfet de police*, M. Pierre Verbrugghe, devant le conseil de Paris. Aux édiles de la capitale qui l'interrogeaient à propos de la prostitution dans le seizième arrondissement, le patron de la police parisienne répondait que *«les sanctions encourues sont très peu dissuasives»* faute d'action judiciaire. Et il annonçait que *«le concours de la Ville a été sollicité pour obtenir la fermeture matérielle de certaines voies du bois de Boulogne la nuit»*.

Il aura fallu quatre mois pour passer de l'intention aux actes. Pourtant, de deux choses l'une : ou il y a un risque grave de développer l'épidémie du sida et alors pourquoi n'avoir pas réagi plus rapidement? Ou le risque est mal connu et demande, d'abord, un renforcement de la prévention et du dépistage, à l'exclusion de tout *«coup médiatique»*.

Peut-être faudrait-il tout simplement commencer par appliquer la loi. L'arrêté municipal du 13 août 1985, par exemple, interdit *«le stationnement des véhicules, la nuit en tout lieu du bois de Boulogne»*. A ce propos, l'étude des statistiques de la préfecture de police est intéressante. Le nombre de procès-verbaux dressés pour racolage passif par arrondissement au cours du premier semestre 1991 s'établit ainsi : en tête, le deuxième avec 6 562 procès-verbaux, puis viennent le dix-septième (3 015), le douzième (2 791) et, seulement en quatrième position, le seizième (l'arrondissement du bois de Boulogne) avec 2 475 procès-verbaux...

«Commerce régulier»

Les raisons d'intervenir, cependant, ne manquent pas. L'une est même d'ordre économique. Les nuits agitées des allées et des bosquets de l'ancienne forêt de Rouvray malmènent les finances de la capitale. Ainsi, selon Mme Jacqueline Nebout (rad.), adjoint au



maire, chargée de l'environnement *«la prolifération de la prostitution dans le bois nécessite la remise en état, chaque matin, d'un espace de 40 hectares où il faut ramasser de 40 à 50 mètres cubes de déchets»*. Coût de l'opération en 1991 : 6 millions de francs contre 4 millions il y a trois ans.

Tous les matins, à partir de 7 heures en hiver, gantés, bottés et munis de longues perches à pinces, les ouvriers d'une société privée de nettoiement se glissent entre les chênes et les marronniers, témoins des brefs ébats nocturnes, et ramassent préservatifs et déchets abandonnés dans les taillis par la prostitution masculine et féminine. Pour assurer la sécurité des promeneurs, une quinzaine de cantonniers municipaux effectuent également tous les matins un *«ratissage méticuleux»* des allées et des parcours de jogging proches. *«Vers 10 h 30 ou 11 heures, le bois est à nouveau net, mais tout est à recommencer le lendemain»*, déplore Mme Nebout.

Mais pour l'association Médecins du monde et l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS), l'efficacité de la fermeture du bois de Boulogne reste à démontrer. Leurs responsables redoutent la dispersion de centaines de prostitué(e)s à travers tout Paris.

La fermeture n'aurait alors réussi qu'à *«déplacer le problème vers d'autres lieux et à rendre la prévention difficile, voire impossible»*. L'AFLS précise qu'*«aucune enquête épidémiologique n'a pu être effectuée au bois de Boulogne»* et considère qu'il est *«actuellement impossible de connaître le taux de séropositivité des prostitué(e)s. Tous les chiffres avancés sont fantaisistes et sans fondement scientifique»*. A ce propos, l'agence remarque que la vente de préservatifs par des marchands ambulants dans le bois atteint désormais des chiffres importants et que *«ce commerce devient régulier»*.

Dans ces conditions, fermer Boulogne crèvera un abcès. Mais ce coup de pied dans la fourmilière grouillante des travestis, où aujourd'hui Colombiens et Équatoriens ont pris le relais des Brésiliens, risque de transformer l'essai aux quatre coins de la capitale. Déjà, le macadam des boulevards des maréchaux fait le plein. La prostitution connaît une progression encore jamais égalée dans le douzième arrondissement, porte Dorée, à l'orée du bois de Vincennes, cours de Vincennes et boulevard Soult où l'on a vu des «belles de nuit» entrer dans le lycée Paul-Valéry...

«Maîtriser l'immigration»

Pour prévenir ce risque, les sens interdits ne sauraient suffire. *«Avez-vous les moyens de contrôler l'interdiction de circuler dans certaines allées du bois de Boulogne et d'éviter qu'il y ait des transferts vers d'autres quartiers de Paris ?»*, demande M. Jean Tibéri (RPR), premier adjoint au maire, à l'adresse du préfet de police. *«Oui*, réplique M. Pierre Verbrugghe, *nous prendrons des gardiens de la paix ailleurs.»* Et M. Tibéri de poursuivre : *«80 % des prostitué(e)s sont des étrangers dont plus de la moitié viennent d'Amérique du Sud»*. On ignore la nationalité des «clients». Le préfet de police constate, lui, que *«la très grande majorité des personnes contrôlées est en situation régulière»*.

Il indiquait, en septembre 1991, aux élus parisiens que, *«sur soixante-six travestis contrôlés récemment dans le bois, trois seulement n'étaient pas en règle et ont pu être reconduits à la frontière»*. Le nombre de ces travestis fréquentant les chemins de ronde serait de l'ordre de cinq cents soulignent, à leur tour, les édiles. Et M. Jacques Chirac d'affirmer que *«la solution du problème de la prostitution dans le bois de Boulogne ne réside pas dans la fermeture d'une partie du bois mais dans des mesures pour maîtriser l'immigration»*.

Bref, le débat ne fait que commencer.

Depuis longtemps, la prostitution a pris ses quartiers dans le bois de Boulogne. Déjà, au début du dix-huitième siècle, les belles cavalières venues des châteaux de la Muette et de Neuilly, de la Folie-Saint-James, de Bagatelle et du Ranelagh croisaient dans les allées des femmes de petite vertu, trottinant entre les massifs forestiers et peut-être parmi les quinze mille mûriers plantés par Henri IV.

Le commerce des charmes se poursuit sous la Révolution qui prend également le soin de raser le bois. Bonaparte reboise, un court répit. En 1815, Paris est envahi. Les troupes d'occupation campent entre les chênes, les érables et les platanes. Les prostituées sont, en quelque sorte, légion. Même si les alliés, qui ont jeté bas Napoléon, érigent dans le bois une *«maison d'éducation des jeunes demoiselles»*. Le départ des fantassins anglais laisse une lande déserte semée de troncs calcinés. Des mois de nettoyage – déjà – sont nécessaires avant d'effectuer de nouvelles plantations. C'est Napoléon III, nostalgique des jardins anglais, qui aménagera le bois tel que nous le connaissons aujourd'hui en y plantant quatre cent mille arbres. En 1852, l'empereur le cède à la Ville de Paris avec obligation de le rendre à la promenade publique. Il ne croyait pas si bien dire.

JEAN PERRIN

SPORTS

RAID-MARATHON : le Paris-Syrte - Le Cap

Trop long, trop loin, trop cher

Parti le 23 décembre, le premier Paris-Syrte - Le Cap a pris fin, jeudi 16 janvier, sur la plage de Milnorton. Hubert Auriol (Mitsubishi Pajero), deux fois vainqueur du Dakar en moto (1981 et 1983), s'est imposé en voiture, associé à Philippe Monnet, tandis que Stéphane Peterhansel (Yamaha 850 YZE), qui avait déjà triomphé l'an dernier au Sénégal, récidivait en moto.

LE CAP

de notre envoyé spécial

En treize éditions, jamais le Paris-Dakar n'avait reçu un accueil aussi enthousiaste à son arrivée que le premier Paris-Syrte-Le Cap. Comme au Tour de France cycliste, plusieurs centaines de milliers de personnes s'étaient massées sur la plage de Milnorton et le long des derniers des 12 500 kilomètres parcourus par les quarante-cinq motards et les cent vingt-trois équipages auto et camion rescapés de cette grande traversée du nord au sud de l'Afrique.

Vu du Cap, il semblerait que ce raid-marathon ait été fidèle à l'ambition de Thierry Sabine : *«Faire vibrer ceux qui partent et rêver ceux qui restent.»* Les Sud-Africains avaient, il est vrai, une bonne raison supplémentaire de se montrer aussi accueillants et enthousiastes. Depuis l'abolition de l'apartheid, le Paris-Syrte-Le Cap était la première grande manifestation sportive internationale organisée dans ce pays.

Cet enthousiasme contrastait pourtant avec la grogne manifestée, pour des raisons diverses, par bon nombre de concurrents. Par manque d'informations et de concertation avec Gilbert Sabine, certains ont le sentiment de s'être laissé embarquer dans une aventure dont ils ne soupçonnaient pas au départ tous les risques. Le Paris-Syrte-Le Cap est certes arrivé à son terme malgré l'insécurité de quelques-uns des pays traversés. Mais, à *vingt-quatre heures près, il aurait pu* se retrouver bloqué non loin des rives du lac Tchad, où les affrontements entre les forces rebelles favorables à l'ancien président Hissène Habré et l'armée nationale ont fait quelque quatre cents victimes. De même, le rallye a pu traverser l'Angola sans dommages mais non sans risques, sur des pistes livrées la nuit *à quelques pillards incontrolés* de l'UNITA, toujours armés et prêts à tout pour se procurer un peu de nourriture pour survivre.

«Un rallye réussi est un rallye sans accident», a coutume de dire Gilbert Sabine. Or le premier Paris-Syrte-Le Cap a été endeuillé par deux accidents survenus lors d'étapes de liaison, qui ont coûté la vie à trois *concurrents. La part prépondérante* prise par les étapes de liaison (plus de 7 500 kilomètres sur 12 500), surtout en fin d'épreuve où la lassitude altère la concentration, a été très critiquée. Cette année, les organisateurs du rallye avaient dû improviser une nouvelle fin de parcours, après les émeutes de la faim qui avaient rendu impossible la traversée du Zaïre. *Mais l'indulgence des concurrents ne* se renouvellera peut-être pas si de meilleures garanties n'étaient pas apportées l'an prochain.

La plus grosse menace qui pèse sur l'avenir de l'épreuve organisée par TSO (Thierry Sabine Organisation) reste peut-être l'inflation de son budget. Ce dernier a largement dépassé cette année les 80 millions de francs. Le financement a été assuré à raison de quelque 20 milions de francs par les droits de télévision, de 25 millions par les principaux commanditaires, et le solde par les droits d'engagement des concurrents et l'environnement des grandes marques auto et moto.

«Une victoire nous apporte plus de retombées que notre participation aux Championnats du monde de vitesse moto, mais le Dakar est devenu trop cher, affirme Jean-Claude Olivier, président du directoire de Yamaha Motor France. *Je ne sais pas si nous pourrons encore être là l'an prochain.»* La préparation des trois 850 YZE pour Stéphane Peterhansel, Thierry Magnaldi et Gilles Picard, l'engagement de trois camions d'assistance et le transport par avion du staff technique et de huit mécaniciens nécessitent un budget qui doit approcher les 10 millions de francs.

Participant de la première heure avec sa boussole et une moto de 1500 francs, Jean-Claude Olivier, qui a couru lui-même sept Dakar et a engagé son équipe dans toutes les éditions de l'épreuve, estime indispensable un retour aux sources des raids-marathon. *«Par philosophie, Yamaha n'a pas envie de renoncer, mais il faut revenir à une gestion drastique de cette épreuve. Il faut restructurer l'organisation en limitant l'intervention des prestataires de service afin de réduire les coûts pour les clients que nous sommes. Le problème de la succession de Gilbert Sabine va se poser. Il faudra introduire plus de rigueur dans la préparation de la course sur le terrain. On ne peut plus s'offrir des promenades en Namibie comme cette année.»*

GÉRARD ALBOUY

Stéphane le délivré

LE CAP

de notre envoyé spécial

Vainqueur pour la deuxième fois consécutive du grand raid-marathon africain, Stéphane Peterhansel pourrait être un homme pleinement heureux. Avec ces deux succès et ses trois titres de champion du monde d'enduro (1988, 1989 et 1991), il s'est bâti à vingt-six ans un palmarès que bien des motards doivent lui envier. *«L'arrivée au Cap est plus pour moi une délivrance qu'une joie,* affirme-t-il pourtant. *C'est la course la plus importante. En cas d'échec, c'est la remise en question d'un an de préparation et l'impossibilité de se racheter avant l'année suivante. Mais cette année, il y a eu la mort de Gilles* [Lalay]. *Je crois que cette deuxième victoire sera dure à digérer.»*

S'ils n'ont jamais été dans la même écurie, Stéphane Peterhansel et Gilles Lalay ont fait une longue route ensemble en enduro et dans les raids africains. *«Aussitôt après la mort de Gilles, j'ai pensé que si j'arrivais au Cap, j'arrêterais peut-être la compétition,* dit-il. *Puis on a envie de trouver des raisons de ne pas arrêter. On se dit que le même accident aurait pu arriver sur n'importe quelle route française. Mais une telle course fait réfléchir. Je crois que je n'aurais pas envie de la faire pendant cinq ans encore.»*

Des pistes dangereuses

S'il repart, Stéphane Peterhansel pourra difficilement mieux réussir sa course que cette année. Entre le rallye des Pharaons (octobre) et le départ du Paris-Syrte-Le Cap, il avait soigné sa condition physique et son endurance à raison de trois ou quatre heures de VTT, de footing ou de squash par jour. Il avait aussi minutieusement étudié le parcours et mûri son plan. Une navigation intelligente dans le désert libyen lui a permis de s'adjuger deux étapes (à Syrte et à Tumu) et de distancer quelques-uns de ses principaux adversaires comme Edi Orioli et Gilles Lalay. Après les deux jours de tempête de sable, il se retrouvait leader à N'Guigmi, à la sortie du Niger.

«Je voulais être devant à N'Djamena pour aborder la deuxième partie du rallye, celle des pistes sahéliennes et équatoriales en tête, dit-il. *C'était réussi. En revanche, je n'avais pas pu distancer Danny LaPorte qui n'avait quasiment jamais quitté ma roue arrière depuis le départ.»* Les deux hommes allaient encore se suivre dans la poussière des pistes de l'Afrique centrale. Malgré deux chutes en fin de ce parcours de 346 kilomètres, son avance sur Danny LaPorte se chiffrait à vingt-cinq minutes à l'arrivée. Il ne lui restait plus qu'à gérer son capital jusqu'au Cap.

«La traversée de l'Afrique équatoriale sur des pistes sans visibilité s'est révélée très dangereuse pour la population et les pilotes, estime-t-il. *Comme ouvreur, j'ai été surpris deux fois par les réactions de gens qui ne m'attendaient pas. D'abord affolés par le bruit, ils regardaient en l'air avant de s'enfuir en courant. Une première fois, c'est un enfant de trois-quatre ans que j'ai failli percuter, la deuxième fois une grand-mère. Je crois que le désert est un cadre mieux adapté à ces courses.»*

Comme beaucoup d'autres pilotes, Stéphane Peterhansel pense que l'idée d'aller au Cap était bonne, mais qu'il faudra sans doute trouver un tracé mieux adapté aux contraintes d'une telle course. *«Après les annulations successives d'épreuves, il était important de redonner aux gens l'envie de repartir,* dit-il. *Il faut être indulgent. Les problèmes politiques ont entraîné des changements de parcours tardifs. Dans un premier temps, il était important que le rallye puisse se terminer.»*

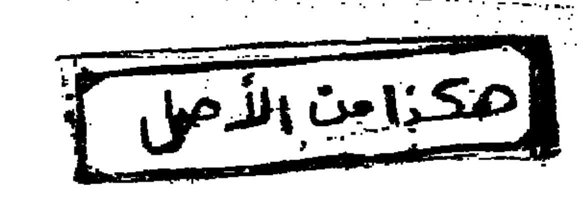
G. A.

Classement général

Autos. – 1. H. Auriol-P. Monnet (Fra. Mitsubishi) 20 h 42 min 30 s ; 2. E. Weber-H. Hiemer (All. ; Mitsubishi) à 4 min 53 s ; 3. K. Shinozuka-H. Magne (Jap.-Fra. ; Mitsubishi) à 18 min 52 s ; 4. B. Waldegard-F. Gallagher (Su.-GB ; Citroën) à 1 h 20 min 42 s ; 5. A. Vatanen-B. Berglund (Fin.-Su. ; Citroën) à 2 h 25 min 09 s.

Motos. – 1. S. Peterhansel (Fra. ; Yamaha) 52 h 59 min 14 s ; 2. D. LaPorte (EU ; Cagiva) à 24 min 8 s ; 3. J. Arcarons (Esp. ; Cagiva) à 42 min 20 s ; 4. M. Morales (Fra. ; Cagiva) à 43 min 4 s ; 5. T. Magnaldi (Fra. ; Yamaha) à 1 h 29 min 8 s.





CULTURE

THÉATRE

Vive les contemporains !

Jacques Rosner ouvre son théâtre de Toulouse à deux nouveaux talents et s'installe, lui, à la Colline

ARMADA
au Théâtre national de Toulouse
DÉJEUNER CHEZ LUDWIG W.
au Théâtre national de la Colline

Voilà longtemps que Jacques Rosner, directeur du Théâtre national de Toulouse, solide metteur en scène aussi, ne nous avait pas mis à pareille fête. Au cœur d'une saison toulousaine dont il a décidé – courageusement – qu'elle serait exclusivement consacrée au répertoire contemporain, il met en scène un texte une nouvelle fois passionnant de l'Autrichien Thomas Bernhard, *Déjeuner chez Ludwig W.*, que reçoit le Théâtre de la Colline, et permet à un tandem inexpérimenté de disposer des moyens, tous les moyens de son théâtre toulousain pour créer la première pièce de Didier Carette, *Armada*, dans une mise en scène de Simone Amouyal.

Les deux pièces ont de curieuses similarités. En exergue à *Armada*, qui s'organise autour d'une terrifiante figure de père, on pourrait citer ces deux vers libres de Thomas Bernhard qu'il met dans la bouche de son héros Ludwig : *«Père mère enfants/Rien que des personnages de l'enfer»*. Dans l'univers claustrophobique de toilettes publiques, une femme qui vieillit, Armada (Marilu Marini) rêve d'un Sud inaccessible que lui promet pourtant depuis belle lurette un homme, Sugar (Maurice Bénichou), le père de sa fille Sissi (Sandrine Dumas). A la veille du départ tant attendu – une promesse de Sugar qui ne sera jamais tenue, – Armada prépare une fête digne de la vie nouvelle qui s'annonce.

Fini d'écouter en souriant, comme si c'était plaisant, le récit des malheurs de ses clients, autant d'âmes mortes, comme ce Prof (Rodolfo de Souza) qui vit ses «amours» entre le trottoir, la nuit, et la cabine numéro 6, le jour. Fini les souffrances de Sissi dont Sugar a jadis – hier – abusé et dont il livre les charmes aux premiers payeurs venus, comme Monsieur (Christian Rizoud) ... Fini ? Jamais cela ne finira pourtant, et la rédemption ne viendra pas non plus après un meurtre en forme de sacrifice qu'aucun Dieu n'acceptera d'agréer.

La pièce de Didier Carette est sombre. Tragique. Elle est écrite dans une langue ardue, tendue, brisée, au parfait diapason de ces êtres déracinés, calcinés. Il prend tous les risques en convoquant les idées les plus noires, les êtres les plus démunis, les visions les plus inacceptables. *Armada* serait même difficilement supportable si la pièce ne contenait son propre antidote, l'envie folle d'espaces infinis. Et si Simone Amouyal n'avait tout mis en œuvre pour lui donner un rythme, une respiration, une luminosité empruntés au conte.


BRIGITTE ENGUERAND
Marilu Marini dans «Armada» de Didier Carette

Le travail de Thierry Leproust (peintre et décorateur attitré de Michel Deville) est très beau. Sur l'un des murs du monde clos d'Armada, il peint le regard bleu d'un Christ baroque, hispanisant, qui donne à l'endroit – carrelage blanc et peinture ocre – une douceur inattendue. D'autant qu'André Diot a une nouvelle fois réalisé des lumières irréprochables, glacées par instants, étranges sortilèges le plus souvent.

Le goût de l'échappée belle

Simone Amouyal est une sorte de mascotte du théâtre. Longtemps assistante de Roger Planchon, on l'a remarquée aux côtés de Gildas Bourdet pour un *Don Giovanni* à Aix, près de Matthias Langhoff pour son *Roi Lear*, dirigeant à l'Odéon ou à Lille des travaux d'acteurs, jusqu'à sa participation récente à la distribution du *Zucco* de Bruno Bœglin. Les acteurs qui ont travaillé avec elle n'avaient de cesse de l'encourager de passer à la mise en scène. C'est fait !

De son maître, Planchon, elle a conservé une attention constante aux acteurs, un sens aigu du rythme. En propre, elle a le goût de l'échappée belle, d'une certaine enfance sans naïveté. Son *Armada* illustre sa compassion pour les damnés de la Terre, à condition qu'ils soient magnifiques. Comme, en l'occurrence, le quintet d'acteurs qu'elle a dirigé. Seul Maurice Bénichou devrait avoir moins peur d'incarner son monstre de rôle.

Une peur qu'a manifestement surmontée Andrzej Seweryn en interprétant le rôle terrible de Ludwig dans la pièce de Thomas Bernhard. Philosophe viennois réputé fou – et interné, – Ludwig est sorti de son asile par une sœur aînée, Dene (Françoise Brion) contre l'avis de sa cadette, Ritter (Judith Magre). Tous trois se retrouvent dans le décor bourgeois d'un appartement sinistre. Ça va mal se passer.

Ludwig avait prévenu : *«Je n'avais pas l'intention de venir ici/Mes sœurs sont mes destructrices elles me démolissent je me le suis toujours dit/J'ai dit au directeur si ma sœur vient dites-lui que je ne veux pas rentrer à la maison c'est ma mort.»* En attendant de mourir, et dans le respect le plus pur de la règle des trois unités, Ludwig, double médiumnique de l'auteur, va enfin mettre les choses au clair avec les siens. Du bain au déjeuner, puis du déjeuner au café, il s'en prend à toutes les valeurs et contre-valeurs sous l'œil terrifié de Dene – elle n'en finit pas de fuir la réalité dans une suractivité ménagère, – avec la complicité agacée, toujours incestueuse, de Ritter, fumeuse invétérée et grande liseuse de faits divers.

A ce jeu de massacre, Jacques Rosner et son trio d'acteurs prennent un plaisir malin, violent, agressif. Et donnent quelques morceaux de bravoure comme la scène dite, désormais, des profiterolles au chocolat – à vous en dégoûter pour longtemps – et celle des tableaux de maîtres (joli travail du décorateur, Stéphane Munier). Rosner a pris le texte au pied de la lettre, sans trop se poser de questions. Il a eu raison. Bernhard n'est jamais aussi bon que lorsqu'il est dit simplement. Ici, par des acteurs en pleine forme et pétris de mauvaises intentions.

OLIVIER SCHMITT

▶ Armada. Théâtre national de Toulouse. Jusqu'au 25 janvier. Tous les jours sauf lundi. Horaires variables. Tél. : 61-25-66-87. Le texte de la pièce est paru aux Éditions Ombres/Théâtre. 124 pages. 50F.

▶ Déjeuner chez Ludwig W. Théâtre national de la Colline. Jusqu'au 1er mars. Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 16 heures. Tél. : 43-66-43-60. Le texte de la pièce est paru aux Editions de l'Arche (sous le titre *Déjeuner chez Wittgenstein*). 158 pages. 75F.

WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

Samedi 18 janvier

Drouot-Richelieu, 15 heures : bijoux, tapis d'Orient ; **Espace Champerret**, 17 h 30 : argenterie, bijoux.

Dimanche 19 janvier

Drouot-Richelieu, art contemporain, bijoux, bronzes, sculptures et dessins de Napo ; **Espace Champerret**, 17 h 30 : argenterie, bijoux.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 18 janvier

Compiègne, 14 heures : Extrême-Orient ; **Nanterre**, 14 heures : mobilier, objets d'art ; **Versailles (Rameau)**, 14 h 30 : Extrême-Orient.

Dimanche 19 janvier

Argenteuil, 10 heures : documents sur le cinéma ; **Chartres**, 10 h 30, 14 heures : appareils photo cinéma ; **Chatou**, 10 heures, 14 h 30 : vins, alcools ; **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : vins, alcools ; **Provins**, 14 heures : archéologie, Extrême-Orient ; **Sens**, 14 h 30 : arts d'Asie ; **Versailles (Chevau-légers)**, 14 h 15 : Orient, Extrême-Orient, timbres-poste, cartes postales.

PLUS LOIN

Samedi 18 janvier

Béziers, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Châlons-sur-Marne**, 14 h 15 : cartes postales ; **Dozulé**, 14 heures : jouets, jeux ; **Lyon (Sidoine Apollinaire)**, 9 h 45 : appareils photographiques et cinéma ancien ; **Vendôme**, 14 h 30 : dessins, tableaux.

Dimanche 19 janvier

Arles, 14 heures : arts populaires, mobilier ; **Honfleur**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

FOIRES ET SALONS

Strasbourg, Nogent-sur-Marne, Orange, Chaumont, Ferney-Voltaire, La Flèche, Hazebrouck, Egly, Peyrehorade.

ARTS

Mort du peintre et graveur André Jacquemin

Le peintre et graveur André Jacquemin est mort le jeudi 16 janvier. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans. Né en 1904 à Épinal, élève de Waltner et de Laurent à l'Ecole supérieure des beaux-arts de Paris, André Jacquemin fonde en 1929 «la jeune gravure contemporaine» et obtient en 1936 le grand prix national des arts, attribué pour la première fois à un graveur. De 1953 à 1974, il est le conservateur du Musée international de l'imagerie et du Musée départemental des Vosges à Epinal.

Élu à l'Académie des beaux-arts en 1981, André Jacquemin en devient le président en 1989. Des musées accueillent l'œuvre de cet artiste qui pratiquait la fresque, mais dont le dessin était la passion dominante : il a laissé de nombreuses illustrations de livres.

□ **Le «Français volant» de César en route pour Hongkong.** – Jusqu'au dimanche 19 janvier, les Parisiens pourront contempler, devant le Petit Palais, l'œuvre monumentale de César *the Flying Frenchman*. Ce bronze, de près de 5 mètres de hauteur et de plus de 8 mètres d'envergure, a été commandé par la Fondation Cartier. Il est offert à la ville de Hongkong, où il sera installé en face du Centre culturel.

MUSIQUES

L'envol de Sainte-Colombe

Suite de la première page

Ensuite, Titon du Tillet nous apprend que Sainte-Colombe donnait régulièrement chez lui des concerts à trois violes avec le concours de ses deux filles. Mais c'est surtout l'hommage rendu par le plus fameux de ses élèves, Marin Marais, ce *Tombeau de Monsieur de Sainte-Colombe* (1701), qui attira enfin et définitivement l'attention sur lui, rendant plus énigmatique encore la personnalité de ce professeur secret.

Notre découverte, en 1978, de pièces d'archives conservées dans le fonds de l'ancien hospice de la Charité à Lyon pourrait peut-être apporter quelque lumière sur ce mystérieux violiste. Cet hospice, dont seul le clocher de la chapelle perpétue aujourd'hui le souvenir (il fut démoli en 1934), joua dans la vie lyonnaise en général et singulièrement dans la vie musicale de la cité un rôle si considérable qu'il mérite un bref rappel historique.

En 1531, des Lyonnais pieux et zélés, aidés par le consulat de la ville, édifiaient une aumône générale pour aider l'hôpital de la Chana qui, depuis le quinzième siècle, tentait de pourvoir aux besoins des déshérités. Les bâtiments de cette aumône devenus assez vite exigus, les magistrats lyonnais construisaient, au début du dix-septième siècle, l'hôpital de la Charité. Dès 1622, il accueillait les mendiants, en 1626, les enfants abandonnés et, en 1632, les prostituées.

Dans ces deux établissements de la Chana et de la Charité la discipline était rigoureuse. Elle tentait d'inculquer aux pensionnaires un minimum d'éducation, de civilité et de piété. Dans la formation générale, l'enseignement musical y était privilégié et florissant. La musique était quotidiennement pratiquée. Les enfants y apprenaient notamment le chant, le plain-chant, l'orgue, le clavecin, le violon, la viole et même la composition auprès de très nombreux maîtres. On le voit, l'hôpital de la Charité à Lyon, l'Hôpital vénitien de la Pieta où s'illustra Vivaldi et le Conservatoire napolitain des Pauvres-de-Jésus-Christ où étudièrent Porpora, Durante, Vinci et Pergolèse, avaient simultanément des objectifs parfaitement similaires.

La «retenue» d'Augustin Dautrecourt

A partir de 1627-1628, les comptes de la Charité mentionnent régulièrement, avec leurs émoluments, les fonctions des nombreux instrumentistes, chanteurs, maîtres de musique et maîtres de chapelle de l'établissement. C'est dans ces comptes qu'apparaît en 1657, et pour la première fois, le nom de Sainte-Colombe, pseudonyme d'Augustin Dautrecourt. Sa «retenue» est conservée aux Archives hospitalières de Lyon (1) : *«Retenue d'Augustin Dautrecourt, dit Sainte-Colombe, maître musicien, à Lyon, pour enseigner et establir la musique aux enfants adoptifz de ceste maison, au nombre nécessaire pour accomplir icelle pour ceux qui seront trouvés propres, et pour maintenir celle des filles de Saincte-Catherine, aussi adoptifves, et, à l'effect que dessus, y vacquer de tout son pouvoir et industrie ; et à ceux qu'il verra les plus propres, leur apprendre la composition et la viole, et leur faire des leçons tous les jours, affin de faire, au plustost qu'il se pourra, ung chœur de musique complet ; et venir assister aux divins offices pour les festes accoustumées et pour les deffunctz bienfacteurs.»*

L'année suivante, le nom de Sainte-Colombe réapparaît à deux reprises. La première fois sans précision du mois : *«à M. de Sainte-Colombe, musicien, la somme de 75 livres, pour six mois d'honoraires, en qualité de maître de la chapelle des filles de Sainte-Catherine»* : la seconde fois, en date du 30 septembre 1658 : *«à M. de Sainte-Colombe pour deux mois de ses gages pour avoir enseigné la musique aux filles de Sainte-Catherine, par mandat du 29 et quittance : 264 livres et 25 sols. Payé par M. Dupuy»*.

Si les registres de la Charité tiennent scrupuleusement les comptes, ils occultent en revanche toute précision biographique. Aussi faut-il maintenant nous interroger sur les origines de Sainte-Colombe, sur sa présence à Lyon, enfin tenter d'expliquer son pseudonyme.

Le grand «violier»

Dans son *Armorial et répertoire lyonnais*, le notaire Jean Tricou atteste la présence des Dautrecourt entre Saône et Rhône dès le seizième siècle. Au début des années 1550, le Bavarois Gaspard Duyffoprugcar (Tieffenbrucker) s'était lui aussi établi dans la capitale des Gaules. Il y avait fondé la première et prestigieuse école de lutherie du royaume. Ses violes, luths, guiternes, rebecs et autres instruments (ses cordes également) étaient si réputés qu'il dut attaquer en justice ses contrefacteurs. Avec lui d'abord, puis à sa suite, d'innombrables luthiers surent maintenir la suprématie de la facture instrumentale lyonnaise jusqu'à la fin du dix-septième siècle, avant de l'abandonner à Nancy. N'est-il pas logique qu'un tel environnement ait appelé puis déterminé Augustin Dautrecourt à devenir «à Lyon» le «maître musicien» que l'on sait, musicien et virtuose jusqu'à souhaiter non plus six mais sept cordes à sa viole ?

L'explication de son pseudonyme est plus hypothétique. Néanmoins, proches de Lyon, deux localités rhodaniennes également célèbres pour leur vignoble, pourraient bien être soit le berceau de la famille Dautricourt, soit celui du musicien même : Sainte-Colombe-lès-Vienne et Sainte-Colombe-en-Beaujolais. Le grand *«violier»*, comme on disait au dix-septième siècle, aurait alors pris comme pseudonyme le nom de son village natal. Coutume réduisant à néant – son véritable patronyme le prouve d'ailleurs – une quelconque appartenance nobiliaire, comme l'affirme le *Grove's Dictionary*. Les fils de Sainte-Colombe conserveront d'ailleurs le pseudonyme choisi par leur père.

Brosser un portrait de l'homme, ou du musicien, borner son existence en partant de ces quelques archives serait prématuré. Seules d'autres recherches heureuses pourront y prétendre. Jusqu'à leur aboutissement, Augustin Dautrecourt, dit Sainte-Colombe, sera donc désormais pour la musicologie un «maître musicien» lyonnais, un violiste déjà renommé au moment où – âgé d'une trentaine d'années ? – les recteurs de l'hospice l'engagent, ensuite le maître de chapelle, le compositeur, prolixe par nécessité (ses 67 concerts à deux violes égales n'auraient-ils pas été conçus pour ses élèves des bords de Rhône ?), enfin le professeur attentionné des adoptifs de l'hôpital de la Charité à Lyon entre 1657 et 1659.

A cette date, Sainte-Colombe prit vraisemblablement son envol pour la capitale. Contrairement aux Lyonnais, il jugeait sans doute avec Villon qu'*«il n'est bon bec que de Paris»*.

PIERRE GUILLOT

(1) 23, rue Roger-Radisson, 69005 Lyon.

CULTURE

PHOTOGRAPHIE

Un combat douteux

Depuis les pionniers du dix-neuvième siècle, l'histoire des rapports de la photographie et de la sculpture

PHOTOGRAPHIE ET SCULPTURE
au Palais de Tokyo

Dès 1840, les inventeurs (Bayard, Daguerre, Talbot) photographient des bustes, des figurines et des statuettes. Icône idéalement fixe, la sculpture est un motif naturel et un sujet privilégié. Il n'y a pas de rivalité entre les deux arts. La photographie remplit humblement sa fonction d'enregistrement et de vulgarisation. Une kyrielle d'opérateurs documentent à satiété des détails architecturaux, moulures de fontaines ou heurtoirs de portes. Delmaet et Durandelle à l'Opéra de Paris (1868), Baldus, Nègre, Le Secq face aux cathédrales, Roger Fenton au British Museum, prouvent l'efficacité de ce nouveau médium comme moyen de perception mais aussi de représentation de l'espace et du temps.

Atget s'attaque aux statues des Tuileries. Les frères Alinari exaltent le *David* de Michel-Ange à Florence. Mais Steichen est un météore dans la vie de Rodin, la photo lui sert à diffuser son œuvre. La sculpture qui tente *de « graver le mouvement dans l'immobilité »* est insaisissable par l'image fixe. Une œuvre comme *le Baiser* a été uniformément travaillée par l'artiste de tous les côtés à la fois. Si elle excelle à traduire l'existence physique de la lumière (son vrai matériau), la photo est inapte à restituer la valeur des tons, les nuances du modelé, le jeu des lumières, la caresse des ombres. Brancusi partage l'opinion de Rodin : il photographie lui-même ses œuvres parce qu'il ne supporte pas la manière dont les photographes les représentent.

L'échange historique entre photo et sculpture se poursuit. Givaudan bricole un « appareil à photo-sculpture » et l'ingénieur Marey coule en bronze le vol d'un goéland d'après la décomposition temporelle du procédé chronophotographique. Les masques et fétiches africains excitent l'inspiration des surréalistes et les monuments funéraires de la guerre de 14-18 sont au sommet de l'art kitsch. Cela n'empêche pas la reproduction fastidieuse d'œuvres sculptées à usage muséographique sans approche esthétique ni intention créative. Mais aussi des réussites originales, les *moving sculptures* de Man Ray, les graffiti de Brassaï, la poupée de Bellmer. Ou l'œuf de Sudek (1950), une forme poétique idéale.

L'écart se creuse avec la section « Métaphore et mélancolie », où s'affrontent deux média qui n'appartiennent pas aux mêmes catégories. Certains choix sont justes (la jambe de bois, de Jindrich Styrsky, le déboulonnage des statues, par les Allemands de Pierre Jhan). Mais, du simple reportage à l'anecdote illustrative, l'inventaire est interminable qui relève la présence fragmentaire ou illusoire de la sculpture dans la photographie, synthèse honnête des deux disciplines. Le plus beau portrait est celui de Cartier-Bresson montrant Giacometti (1961) qui installe ses œuvres galerie Maeght. La dernière partie, traitant de la mise en scène de la photo dans le champ sculptural, est un fourre-tout. Les commissaires œuvrent visiblement sur un terrain miné qu'ils maîtrisent mal. Arguant du métissage, la confusion croissante entre les deux genres aboutit à un amalgame hétéroclite qui brasse pêle-mêle les figurines de Boltanski, les têtes fondues de Laurie Simmons-Mac Collum, les aberrations optiques de Paolini, les installations dans la nature de Robert Smithson, Joël-Peter Witkin, Irving Penn ou Mapplethorpe.

L'échec de cette section rejaillit sur l'ensemble de l'exposition, dont le but avoué est *« d'analyser les proximités passées pour éclairer la diversité des comportements contemporains »*. Mieux valait ne choisir que des auteurs (les Becher, John Coplans, Richard Long) dont le travail s'assimile réellement à la sculpture, comme on l'a fait pour Pascal Kern. Le propos ambitieux qui vise à situer la photographie dans une autre dimension reste rhétorique et ne se concrétise jamais dans l'espace. L'ensemble est, de plus, desservi, comme trop souvent au Centre national de la photographie, par une présentation pléthorique.

PATRICK ROEGIERS

► **« Photographie et sculpture », Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Jusqu'au 23 mars. Catalogue dans la collection « Photo Copies », 350 F.**

Sculptures mentales

Le bref hommage que lui rend le Centre national de la photographie confirme l'énergique beauté de l'œuvre originale et puissante de Pascal Kern. L'ambiguïté des formes réversibles, l'empreinte et la question du multiple, la densité et le poids des matières inspirent les dernières œuvres de ce créateur de trente-neuf ans qui assène avec une magistrale simplicité la force et la cohérence de sa démarche. Aux séries « Nature », « Culture » et « Sculpture », exposées récemment à la galerie Zabriskie, dont font partie les baignoires et les moulages d'agrumes, s'ajoutent trois nouvelles pièces réalisées en 1991. L'un représente huit panneaux d'un tronc d'arbre scié, découpé en tranches, dont le volume est reconstitué par la minceur infinie du seul support photographique. La réflexion plastique sur l'identique, la trace des corps et l'ambivalence géométrique des formes concaves et convexes, internes ou externes, sont posées par la réversibilité des portes de voiture, objets d'une hybridation naturelle. La dernière pièce est constituée des ustensiles servant à couler la fonte ou le bronze qui autorisent la reproduction et la duplicité des formes semblables en trois dimensions. Kern a alterné les volumes intérieurs et extérieurs afin d'obtenir un quadrilatère traité en termes exclusivement photographiques et encadré par du bois brut.

P. R.

CINÉMA

Les grandes familles

Sous le soleil savoyard, l'humour domine l'horreur

AVORIAZ
de notre envoyée spéciale

La peur du noir, des caves, des couloirs sans fin, que l'on parcourt en suivant de la main des parois qui se dérobent : *le Sous-sol de la peur*, de Wes Craven. D'emblée, le spectateur plonge dans le vertige de l'invisible. Des bras livides surgissent des murs; des trappes s'ouvrent furtivement sur le néant; des lambeaux de chair traînent par terre; du sang coule sous des portes condamnées; des gémissements lointains, des bourdonnements de mouches, des aboiements sauvages disposent les repères de l'angoisse. Il ne s'agit pas d'un train-fantôme, mais d'une riche maison fermée, cadenassée, piégée, habitée par un couple très étrange, par deux chiens, une pâle petite fille aux longues boucles, nommée Alice, par un garçon à la langue coupée surnommé « Cafard » par le peuple du sous-sol.

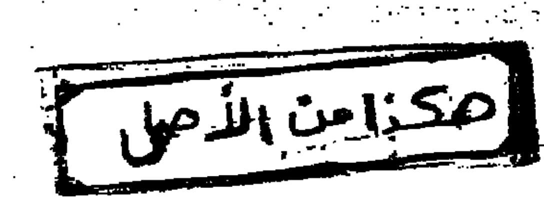
Wes Craven dit s'être inspiré d'une histoire incroyable, mais vraie : dans un quartier bien fréquenté de Los Angeles, au cours d'une perquisition chez des gens qui pensaient avoir été cambriolés, les policiers ont découvert des enfants dans un état lamentable. Ils ne savaient pas parler, ils étaient probablement séquestrés depuis leur naissance.

Si les gens du sous-sol ne parlent pas, c'est qu'ils ont été mutilés par le couple étrange pour avoir été trop curieux, trop bavards. La femme est obsédée par les bonnes manières et la propreté. L'homme endosse une combinaison de cuir cloutée pour courir se débarrasser des intrus et des insoumis en hurlant : *« Ils brûleront en enfer. »*

Le couple est étrange et férocement burlesque. Ayant rappelé qu'il sait distiller l'affolement, Wes Craven slalome en virtuose entre l'épouvante, la désillusion et le message social. En effet, pour payer le loyer familial et faire opérer sa mère qui souffre d'un cancer, un gamin noir sort de son ghetto, et, en compagnie de deux adultes, va tenter un casse dans la maison piégée, pleine d'or, où le peuple du sous-sol représente les sans-domicile fixe, les exclus.

Le Sous-sol de la peur n'est pas le meilleur film de Wes Craven, mais il est d'une grande habileté, d'un bel équilibre, et pourrait servir de critère pour le Festival d'Avoriaz, où il a été présenté en avant-première. Le bruit court que le jury lui est favorable. Un jury qui préfère l'humour à l'horreur, c'est écrit dans le petit journal quotidien distribué aux festivaliers. On dit aussi que plusieurs jurés auraient été révulsés par *le Complexe de Frankenstein*, de Larry Fessenden, fable militante écologique, antivivisection, végétarienne, où les restes d'un poulet rôti pourrissent, aussi cradingues que la blouse sanguinolente du savant bricolant ses expériences sacrilèges. Toujours est-il, et toujours d'après le petit journal, que le jury aurait décidé de couronner le rire. Une chance pour *la Famille Addams*, de Barry Sonnenfeld, famille vampirique, d'après les dessins de Charles Addams, dont les acteurs sont les copies conformes. Les maquilleurs méritent, en tout cas, un prix. On reparlera du film. Il a d'ailleurs plusieurs points communs avec *le Sous-sol de la peur*, qui, lui, est subversif sur un plan : la manière dont Wes Craven montre des monceaux de billets de banque entassés dans un cul-de-basse-fosse comme un tas d'ordures.

COLETTE GODARD



AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Gas pas d'show : 19 h. Rel. dim., lun. Jérusalem photo : 20 h 30. Rel. dim., lun. Comment vous le dire : 22 h. Rel. dim., lun.
ARCANE (43-38-19-70). L'Arbre de vie : 20 h 30. Rel. jeu., dim.
ATALANTE (46-06-11-90). Pontormo : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, mar.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Mademoiselle Else : ven., sam., jeu. 20 h 30 ; mar., mer. 18 h 30. Salle Louis Jouvet. La Veuve : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h ; mar. 19 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Lola et toi et moi : 19 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. V. Rimbaud : mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; ven., sam., mar. 21 h 30 ; dim. 17 h 30. Le voyageur ne dort pas encore : lun. 21 h.
BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar. Moby Dick : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun., mar. La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
BERRY (43-57-51-55). Peer Gynt : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). L'Ile des esclaves ; Entretien d'un philosophe avec la Maréchale de +++ : 20 h 30. Rel. dim., lun.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15 ; sam. 17 h. Rel. dim., lun. Les Couloirs de la honte : 22 h. Rel. dim., lun. Festival d'expression artistique : dim. 20 h.
CAFÉS DES 13e ET 14e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu ! : mar., mer., jeu. 20 h 30.
CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : (en espagnol) ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Ivan le Terrible : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. Quincailleries : 21 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Peter Pan : sam. 17 h, 20 h 30 ; dim. 14 h 15, 17 h 15.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle ? : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). West Side Story : ven., sam., dim., mar. 20 h 30 ; sam., dim. 15 h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Mes parents sont de grands enfants que j'ai eus quand j'étais petit : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). La Resserre. Piavodéon : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. La Nuit juste avant les forêts : ven., sam. 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 19 h. Rel. dim., lun. Voltaire's Folies : 21 h. Rel. dim., lun.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Iphigénie : ven., lun. 20 h 30 ; sam. 14 h. Le Médecin volant, suivi du Médecin malgré lui : sam., dim., mer. 20 h 30. Père : mar. 20 h 30. Le roi s'amuse : jeu. 20 h 30 ; dim., mer. 14 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (42-21-09-48). Andromaque : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Couacl le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45 ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Arthur Circus : mer., jeu., ven., sam. 21 h.
DÉJAZET-(TLP) (42-74-20-50). Font & Val : 20 h 30. Rel. dim., lun.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Phèdre : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
DUNOIS (45-84-72-00). Histoire monstre : ven., sam. 20 h 30. Laissez jouer les Rap 2 : ven., sam. 20 h 30.
ECOLE INTERNATIONALE DE MIMODRAME DE PARIS (42-02-32-82). Journées portes ouvertes : lun., mar. 11 h.
EDGAR (43-20-85-11). Les Faux Jetons : 20 h 15. Rel. dim. Les Bebes cadres : 22 h. Rel. dim.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h. Rel. dim.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Au pays des enfants de Cham : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. sam., dim. soir, lun.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Sales Rêves : ven., sam., lun., mar. (dernière) 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h ; dim. 15 h 30 : mar. (sur réservation) 18 h. Rel. dim. soir, lun. La Mouette : 20 h. Rel. lun. Baudelaire's Fantaisie : dim. 17 h 30. Y a pas que la folie dans la vie ? Si : ven., sam. 22 h ; dim. 19 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Une mouche en novembre : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (40-78-81-93). A présent, adieu : 20 h 45. Rel. dim., lun.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Passagères : mar., mer., jeu. 20 h 45.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Les Bidochons, histoire d'amour : 20 h 15 ; sam. 18 h. Rel. dim. Michel Lagueyrie : 22 h. Rel. ven., dim.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Opéra bulles : 12 h, à, 21 h ; mar. et sam. 12 h, à, 23 h. Rel. lun.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Plus Forte et Paria : 19 h. Rel. dim. Mimi Barthélemy : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30. La vie est un petit torrent agité : 22 h 15. Rel. dim.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : mar., mer., jeu. 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). C'était hier : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. Poète à New-York : 21 h 30. Rel. dim.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. La Double Inconstance : 21 h 30. Rel. dim. La Nuit et le Moment : ven., sam. (dernière) 20 h. Théâtre rouge. La Valse avant la nuit : 21 h 30. Rel. dim. Bereshit : 18 h. Rel. dim. Guerres privées, 1969 : 20 h. Rel. dim.
LYCÉE FÉNELON (ANNEXE) (42-87-65-61). La Journée du maire : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : ven., sam., mar., jeu. 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.
MARIE STUART (45-08-17-80). Savage Love : 20 h 30. Rel. dim. One for the road ; Love Scene (en anglais mar.) : ven., sam. 22 h ; mar., mer., jeu. 18 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Génération chante Brassens : 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Charlus ; 18 h 30. Rel. dim., lun.
MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44). Hanjo : 21 h. Rel. dim., lun.
MÉTAMORPHOSIS (THÉATRE SALON D'ENCHANTEMENTS) (42-61-33-70). Merchand de rêve : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MICHEL (42-65-35-02). Darling Chérie : 21 h 15 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h ; mar. 20 h 15. Rel. dim. soir, lun.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 21 h ; sam. 18 h 30, 21 h 15 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Lettres de la marquise de M. au comte de R. : mer., jeu. 15 h 30 ; ven., sam. 20 h 30 ; dim. 14 h, 16 h 15.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Cœur gros : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 20 h 30 ; sam. 18 h 30, 21 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
ŒUVRE (48-74-42-52). Le Météore : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
OLYMPIA (47-42-25-49). Albert Dupontel : mar., mer., jeu. 20 h 30.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Jésus était son nom : mer. 14 h ; ven., sam., mar. 20 h 30 ; sam. 15 h ; dim. 14 h, 17 h 30.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 20 h 30 ; sam. 17 h 30, 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Grande salle. Chambres : mar., mer., jeu. 21 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Chambre 108 : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. Abraham et Samuel : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le cardinal : 20 h 30 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 20 h 45 ; sam. 16 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). Le Monte-Plats : 20 h 30. Rel. dim., lun., mer.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Illusion comique : 18 h 30 ; dim. 20 h 30. Rel. lun. L'Evasion : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Malédiction de la famille Guergand : 21 h. Rel. dim., lun.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART) (40-46-01-28). Les Bonnes : 20 h 30. Rel. dim., lun.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Louis Helmett : 22 h. Rel. dim.
SHOW-BUS (42-62-36-56). Show Bus : dim. 14 h 30.
SORBONNE (AMPHITHÉATRE RICHELIEU) Arthur R., histoire d'une de mes folies : lun. 20 h 45.
SOUS CHAPITEAU (40-02-61-18). Archaos : ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 15 h.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). A propos de Martin : mar., mer., jeu. 20 h 30.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Andromaque : sam. 15 h 30. Bérénice : dim. 14 h 30. Mithridate : ven. 20 h 30. Phèdre : sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). Plaies Ivres : mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour? : 20 h 30. Rel. dim., lun.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Phèdre : 20 h 30 ; jeu. 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Puzzle : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Belle de Mai. Edith Détresses : 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Les caïmans sont des gens comme les autres : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Salomé : ven., sam., lun., mar., mer. (dernière) 19 h. Baudelaire : 21 h 30. Rel. dim., lun.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smaïn : 21 h ; sam. 18 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE DU SPHINX (42-78-39-29). Jésus et le Petit Prince des galaxies : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Quabaret : mar., mer., jeu. 21 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Anne Roumanoff : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 18 h 30.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-52-98-21). On va faire la cocotte ; On purge bébé : 20 h 30. Rel. dim., lun.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Carton plein : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Le Baron perché : ven., sam., mer., jeu. 14 h 30 ; mar. 10 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Powoïne Ciemniente Malowidel : sam. 20 h 30 ; dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Sur la côte et l'autre bord : dim. 18 h, 21 h 30 ; mer., ven., sam., mer., jeu. 18 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Comédies barbares : ven., sam., dim. (dernière) 20 h ; sam., dim. 15 h 30. Déjeuner chez Ludwig W. : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Djurdjura (cellule de création) : sam. 16 h.
THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. L'Echange : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-33-66-70). La Valse des toréadors : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
TOURTOUR (48-87-82-48). Ma chère biche : 19 h. Rel. dim. Hélas si peu de femmes parmi les hommes célèbres : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Masada, un compte rendu : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. La Place royale : mar., mer., jeu. 20 h 30.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT) (48-68-00-22). Assisseya revue : mar. 21 h.
BAGNEUX (SALLE DES FÊTES) (46-56-52-38). La Marguerite : sam. 20 h 30.
BEYNES (LA BARBACANE) (34-89-55-99). François le bossu : sam. 21 h.
BEZONS (CAC PAUL-ELUARD) (39-82-20-88). Les Invités de Sem : dim. 16 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Electre : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Petite salle. Le Souverain fou : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 16 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Les Chapons ; les Gnoufs : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
CHEVILLY-LARUE (CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX) (46-86-54-48). Les Iroquois : ven., sam. 20 h 30.
CLAMART (CC JEAN-ARP) (46-45-11-87). Volpone : lun. 20 h 30.
CLICHY (PETIT THÉATRE DE CLICHY) (43-57-68-19). Un homme ordinaire : 20 h 45. Rel. dim., lun.
LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). 7 (Sept) : jeu., ven., sam., lun. 20 h 45 ; dim. 16 h 30.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Le Retour de Casanova : mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 15 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). Popeck : dim. 16 h.
EVRY (AGORA) (64-97-22-99). Madame Bovary, je t'embrasse partout. Gustave : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
FONTENAY-SOUS-BOIS (SALLE JACQUES-BREL) (48-75-44-88). Temps de chien : sam. 20 h 30.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Biaboya, alors? : ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h ; mar., mer., jeu. 19 h. Vie et mort du roi Jean : mar., mer., jeu. 20 h 30.
HERBLAY (CENTRE CULTUREL) (39-97-40-30). Vengeance : ven., sam., dim. 20 h 30 ; dim. 16 h.
IVRY-SUR-SEINE (ATELIER-THÉATRE) (48-43-70-16). Les Couleurs du rire : sam. 18 h.
IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE) (46-70-21-55). Le Naufrage du Titanic : ven., sam., mar., mer., jeu. 19 h ; dim. 15 h. La Dernière Nuit de Socrate : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h ; dim. 17 h.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. Britannicus : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Salle polyvalente. John & Mary : mar., mer., jeu. 21 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Même qu'elles m'aiment : mer., jeu., ven., sam. 20 h 45.
NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE SAINT-PIERRE) (45-53-60-00). Les Fourberies de Scapin : lun., mar., jeu. 14 h 30.
NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). La Mouette : ven., sam. (dernière) 21 h.
ORLY (SALLE ARAGON-TRIOLET) (48-92-39-29). Moi, un homme ancien marin ; la Dernière Bande : ven., sam. 21 h.
PUTEAUX (THÉATRE DES HAUTS-DE-SEINE) (47-72-09-59). La Fille sur la banquette : ven. 20 h 45.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Grande salle. Chutes : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 45 ; dim. 17 h.
SARTROUVILLE (THÉATRE) (39-14-23-77). Une des dernières soirées de carnaval : mar., mer., jeu. 21 h.
SAVIGNY-LE-TEMPLE (MAISON JACQUES-PRÉVERT) (60-63-28-24). La Guerre des corbeaux et des hiboux : sam. 21 h.
SCEAUX (LES GÉMEAUX) (46-61-36-67). Le Diable, l'Amour et la Mort : jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.
SÈVRES (SEL DE SÈVRES) (45-34-28-28). Si Béranger m'était conté, ou la Gloire de Béranger : sam. 20 h 45.
STAINS (ESPACE PAUL-ELUARD) (48-21-61-05). Histoires de gourmandises : ven., sam., lun., mar. 21 h ; dim. 13 h.
SUCY-EN-BRIE (CENTRE CULTUREL COMMUNAL) (45-90-25-12). Jacques le fataliste, son maître et les autres : ven. 14 h, 20 h 45.
SURESNES (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-97-98-11). Salle Jean Vilar. Mood Pieces : ven., sam. (dernière) 21 h.
VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER) (39-50-71-18). Volpone : ven., sam. 21 h.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83). Rencontre : mer., jeu., ven. 21 h ; dim. 18 h.

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

ANDROMAQUE. Crypte Sainte-Agnès (Eglise Saint-Eustache) (42-21-09-48), ven., sam. 20 h 30 et dim. 15 h 30.
LA DOUBLE INCONSTANCE. Lucernaire Forum (45-44-57-34) (dim.), 21 h 30.
L'ECOLE DES FEMMES. Marais (42-78-03-53) (dim.), 21 h.
GUERRES PRIVÉES, 1969. Lucernaire Forum (45-44-57-34) (dim.), 20 h.
JE VEUX FAIRE DU CINÉMA. Michodière (47-42-95-22) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 16 h.
LETTRES DE LA MARQUISE DE M. AU COMTE DE R.. Musée Cognacq-Jay (40-27-07-21), dim. 14 h, 16 h 15, ven. et sam. 20 h 30.
MA CHÈRE BICHE. Tourtour (48-87-82-48) (dim.), 19 h.
MADAME BOVARY, JE T'EMBRASSE PARTOUT. GUSTAVE. Evry (Agora) (64-97-22-99), ven., sam., mar., mer. et jeu. 20 h 30.
MÊME QU'ELLES M'AIMENT. Neuilly-sur-Seine (L'Athlétic) (46-24-03-83), ven. et sam. 20 h 45.
PHÈDRE. Théâtre de l'Est parisien (43-64-80-80) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h.
ARTHUR R., HISTOIRE D'UNE DE MES FOLIES. Sorbonne (amphithéâtre Richelieu), lun. 20 h 45.
LE DIABLE, L'AMOUR ET LA MORT. Sceaux (Les Gémeaux) (46-61-36-67), ven., sam. 20 h 30 et dim. 17 h.
C'ÉTAIT HIER. Hébertot (43-87-23-23) (dim. soir, lun.), 21 h ; dim. 15 h (17).
CHUTES. Saint-Denis (Théâtre Gérard-Philipe) (42-43-00-59) (dim. soir, lun.), 20 h 45 ; dim. 17 h (17).
HISTOIRES DE GOURMANDISES. Stains (Espace Paul-Eluard) (48-21-61-05), ven., sam., lun., mar. 21 h et dim. 13 h (17).
V. RIMBAUD. Bastille (43-57-42-14), ven., sam., mar. 21 h 30, dim. 17 h 30, mer. et jeu. 20 h 30 (17).
VENGEANCE. Herblay (Centre culturel) (39-97-40-30), ven., sam., dim. 20 h 30 et dim. 16 h (17).
JOURNÉES PORTES OUVERTES. Ecole internationale de mimodrame de Paris (42-02-32-82), lun. et mar. 11 h (20).
A PROPOS DE MARTIN. Studio des Champs-Elysées (47-23-35-10) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; sam. 17 h 30 et dim. 15 h (21).
ALBERT DUPONTEL. Olympia (47-42-25-49), mar., mer. et jeu. 20 h 30 (21).
CHAMBRES. Paris-Villette (42-02-02-68) (dim. soir, lun.), 21 h ; dim. 16 h 30 (21).
ELLE ET MOI.... Gymnase Marie-Bell (42-46-79-79) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (21).
JOHN & MARY. Nanterre (Théâtre des Amandiers) (46-14-70-00) (dim. soir, lun.), 21 h ; dim. 16 h 30 (21).
ON JOUE... FEU !. Cafés des 13e et 14e arrondissements (42-86-97-03) (dim., lun.), 20 h 30 (21).
PASSAGÈRES. Gaîté-Montparnasse (43-22-16-18) (dim. soir, lun.), 20 h 45 ; sam. 17 h 30 et dim. 15 h (21).
LA PLACE ROYALE. Aubervilliers (Théâtre de la Commune) (48-34-67-67) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 16 h (21).
QUABARET. Théâtre du Tambour royal (48-06-72-34) (dim. soir), 21 h ; dim. 15 h (21).
VIE ET MORT DU ROI JEAN. Gennevilliers (Théâtre) (47-93-26-30) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 17 h (21).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

VENDREDI

Berlin, symphonie d'une grande ville (1927), 18 h 30 ; l'Homme à la Caméra (1929), de Dziga Vertov, le Rail (1921), de Lupu Pick, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

VENDREDI

Hommage à la Warner Bros : l'Homme à la tête fêlée (1966, v.o. s.t.f.), d'Irvin Kershner, 14 h 30 ; l'Aigle des mers (1940, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; Géant (1955, v.o. s.t.f.), de George Stevens, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

VENDREDI

Paris Musique : Musiques de films : le Cuarteto Cedron (1979), l'Affiche rouge (1976) de Frank Cassenti, 14 h 30 ; Jazz : Daniel Humair all stars (1987) de Frank Cassenti, Gil Evans et l'orchestre Lumière (1987) de Frank Cassenti, 16 h 30 ; Portraits : Une femme sans importance (1988) de Christine Bernheim Dennery, De l'arbre au violon (1990) de Vincent Blanchet, 18 h 30 ; Soirée spéciale abonnés, 19 h ; Musiques de films : Gala (1962) de Jean-Daniel Pollet, le Bal (1983) d'Ettore Scola, 20 h 30.

LES GRANDES REPRISES

ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
AU FEU... LES POMPIERS (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
DOCTEUR JERRY ET MISTER LOVE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
ECLAIRAGE INTIME (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
HUSBANDS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) : Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).
STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
SUR LES QUAIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THE MEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 18 JANVIER

«Diversité de l'architecture dans le dix-neuvième arrondissement», 10 heures, Maison de la Villette, ancienne rotonde des vétérinaires, angle avenue Corentin-Cariou et quai de la Charente (inscription obligatoire au 42-40-27-28).

«La Cour des comptes» (limité à trente personnes), 10 h 30, 10, rue Cambon.

«Exposition : Mozart l'enchanteur» (limité à trente personnes), 11 h 30, cour d'honneur du Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (Monuments historiques).

«La maison de Nicolas Flamel (1407) et autres vieux logis parisiens», 10 h 30, métro Hôtel-de-Ville, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

«Exposition : Martin Schoengauer», 14 h 30, hall du Petit Palais (M. Hager).

«Le Quattrocento florentin au Louvre», 14 h 30, métro Palais-Royal, sortie côté arcades (Le Cavalier bleu).

«Historique du compagnonnage et visite de la maison des Compagnons du devoir», 14 h 30, 44, rue François-Miron (Sauvegarde du Paris historique).

«Montparnasse, de la Closerie des Lilas à la Coupole», 14 h 30, RER Port-Royal (Europ expo).

«L'île de la Cité, des origines de Paris aux travaux d'Haussmann», 14 h 40, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

«Carnavalet. Exposition : Mozart à Paris. Mozart, le révolté qui vit en grand seigneur», 15 heures, 23, rue de Sévigné (M. Brumfeld).

«La Défense, un lieu à la mode», 15 heures, hall RER Défense, sortie L (D. Fleuriot).

«Les salons rocaille de l'hôtel de Soubise», 15 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (C. Merle).

«Le vieux village de Saint-Germain-des-Prés», 15 heures, sortie métro Saint-Germain-des-Prés (Résurrection du passé).

«Exposition «Fang» au Musée Dapper», 15 heures, entrée, 50, avenue Victor-Hugo (Paris et son histoire).

«Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse des rois de France», 15 heures, devant le portail principal (Connaissance de Paris).

«L'île Saint-Louis», 15 heures, métro Pont-Marie (Art et histoire).

«La cathédrale orthodoxe russe», 15 h 30, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

DIMANCHE 19 JANVIER

«Visite de la Comédie Française» (limité à trente personnes ; carte d'identité), 10 h 15, porte de l'administration, place Colette (Monuments historiques).

«Sept des plus vieilles maisons de Paris», 10 h 30, métro Hôtel de Ville, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

«Le quartier du Temple», 10 h 30, métro Temple (A nous deux, Paris).

«Exposition : Martin Schongauer», 11 heures, Petit Palais, dans le hall (D. Bouchard).

«Les passages marchands du dix-neuvième siècle, une promenade hors du temps», 14 h 40, 4, rue du Faubourg Montmartre (Paris autrefois).

«La crypte archéologique du parvis de Notre-Dame», 15 heures, entrée, sur le parvis de Notre-Dame (E. Romann).

«Saint-Sulpice et son vieux quartier», 15 heures, métro Saint-Sulpice (Lutèce-visites).

CONFÉRENCES

SAMEDI 18 JANVIER

Galerie Colbert (auditorium), 2, rue Vivienne, 14 heures : «La peinture comme espace théâtral. L'action et la géométrie», par F. Barbe (Hors cadre).

Centre associatif Mesnil-Saint-Didier, 25, rue Mesnil, 14 h 30 : «Viet-Nam. Le pays des fils des rois-dragons», par C . Bourzat ; 16 h 30 : «Le temple égyptien. Son architecture, ses rites, ses prêtres», par C. Richard (Le Cavalier bleu).

Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 15 heures : «L'océan, le climat et le problème du gaz carbonique, par J.-F. Minster.

Musée de l'Homme, 17, place du Trocadéro, 15 heures : «La grotte Cosquer, à Sormiou (Marseille). Une grotte ornée paléolithique découverte sous la mer» (Film et diapositives), par H. Cosquer et J. Courtin (Muséum national d'histoire naturelle).

30, avenue George-V, 15 heures : «Avion cannibale», un film de C. Peray chez les Indiens Empewenas, suivi d'un débat avec l'auteur (Espace Kronenbourg aventure).

Université de Paris-I, 12, place du Panthéon (amphi. 3), 15 heures : «L'homme et la vie», avec G. Lucotte, J. Staune et G. Torris (Environnement sans frontière).

62, rue Saint-Antoine, 16 heures : «Evolution de l'architecture du théâtre, depuis les Grecs jusqu'à nos jours» (Monuments historiques).

DIMANCHE 19 JANVIER

18, rue de Varenne, 14 heures : «Venise» ; 15 h 30 : «Egypte» ; 17 heures : «Mexique», par C. Cousin (Cinéma et civilisation).

Centre associatif Mesnil-Saint Didier, 25, rue Mesnil, 14 h 30 : «Secrets et révélations des natures mortes», par C . Richard ; 16 h 30 : «Pékin, portrait d'une capitale (2)», par C. Bourzat (Le Cavalier bleu).

62, rue Saint-Antoine, 16 heures : «Les princes et leurs bonnes villes : Jacques Cœur à Bourges» (Monuments historiques).

ÉCONOMIE

BILLET

M. Bush et la relance

Le 15 janvier, dans le New-Hampshire, le président George Bush avait assuré qu'il *ne voulait pas compromettre* l'accord budgétaire conclu à l'automne 1990 entre l'administration et le Congrès pour réduire le déficit. L'âpreté de la campagne électorale et la gravité de la situation économique du pays le contraignent maintenant à envisager des allègements fiscaux. Ceux-ci feront partie d'un ensemble de mesures *« destinées à favoriser la croissance »*, dont le contenu *exact sera révélé le 28 janvier* à l'occasion du traditionnel message du président sur l'état de l'Union.

Dans le New-Hampshire, où son rival républicain, l'éditorialiste Pat Buchanan, lui mène la vie dure dans les sondages, M. Bush a admis *« avoir fait probablement des erreurs en affirmant que l'économie était sur la voie de la reprise »*. Le président en a profité pour révéler une partie des mesures qu'il annoncerait à la fin du mois : diminution de la taxation sur les plus-values mobilières, extension des crédits d'impôt pour la recherche, mesures favorables aux acheteurs d'une première maison et, pour couronner le tout, *« un bon programme de santé »*, c'est-à-dire probablement des prestations améliorées.

Selon le *Wall Street Journal* et le *Washington Post*, ce programme de relance comporterait aussi la possibilité pour les professions immobilières de déduire *partiellement leurs pertes des* profits réalisés par ailleurs. S'ajouterait une mesure destinée à la classe moyenne américaine, particulièrement éprouvée par la crise : un doublement de l'abattement fiscal pour chaque famille.

Selon les premières estimations réalisées par le Congrès, le coût de ce dispositif serait de 15 à 17 milliards de dollars la première année et de 50 milliards sur les cinq années de sa durée. Un coût qui pourrait être compensé soit par des recettes nouvelles, soit par une compression des dépenses, sans doute à caractère militaire. Le déficit budgétaire pourra-t-il être stabilisé ? L'exemple récent de la prolongation de l'indemnisation des chômeurs de longue durée, finalement acceptée par la Maison Blanche, incite à une certaine circonspection. Cette disposition, dont le bien-fondé social est indiscutable, a eu pour effet de creuser un peu plus un déficit battant déjà tous ses records.

SERGE MARTI

Hausse de 3,1 % des prix de détail aux Etats-Unis en 1991

Les prix de détail aux Etats-Unis ont augmenté de 0,3 % en décembre par rapport à novembre. Cette hausse porte à 3,1 % le taux d'inflation américain pour 1991, contre 6,1 % en *1990. Ce résultat en glissement* (comparaison des niveaux de prix atteints en fin d'année) est le meilleur obtenu aux Etats-Unis depuis 1986 (+1,1 % du fait de l'effondrement des prix pétroliers) et le deuxième meilleur résultat depuis 1967, année au cours de laquelle les prix avaient augmenté de 3 %. La modération des hausses de prix en 1991 s'explique surtout par la chute des prix du pétrole et par la faiblesse de l'activité économique.

En visite officielle au Japon

M. Bérégovoy demande à Tokyo d'accorder à la CEE les mêmes avantages commerciaux qu'à Washington

Arrivé jeudi 16 janvier à Tokyo pour une visite officielle de six jours au Japon, M. Pierre Bérégovoy, ministre français de l'économie, a expliqué à ses interlocuteurs, notamment au vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Michio Watanabe, que pour Paris les engagements commerciaux en faveur des Etats-Unis, *pris lors de la visite de M. Bush* à Tokyo la semaine dernière, devraient s'appliquer *« sans discrimination »* à tous les partenaires de l'archipel, et en particulier aux pays de la CEE – dont la France. Travaillant à améliorer *l'image de la France*, le ministre d'Etat devrait également préparer, à l'occasion de ses entretiens, la réunion du G 7 prévue pour le 25 janvier à Washington.

TOKYO

de notre envoyé spécial

Un entretien avec le ministre du plan, M. Takeshi Noda. Une rencontre avec la communauté financière française à Tokyo, puis avec la chambre française de commerce et d'industrie. Une visite de la Bourse, le Kabuto-cho, puis des discussions avec le patronat local, le Keidaren. Des entretiens avec le vice-premier ministre, M. Michio Watanabe, et avec le ministre des finances, M. Tsutomu Hata. Les vingt-quatre premières heures de la visite au Japon de M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, jeudi 16 et vendredi 17 janvier, auront été particulièrement chargées. Il est vrai que les missions du ministre y sont nombreuses.

Venu s'informer du ralentissement actuel de l'économie japonaise, le ministre français veut aussi prendre connaissance des résultats de la visite récente du président américain, M. George Bush. Satisfait de l'engagement pris à cette occasion par les deux principales puissances économiques en faveur d'un soutien à la croissance mondiale, M. Bérégovoy prépare *ensuite* la réunion des ministres des finances des sept grands pays industriels – le G7 – le 25 janvier à Washington. La France souhaite en particulier obtenir du Japon qu'il accroisse très sensiblement sa contribution à l'aide aux Républiques de la Communauté des Etats indépendants (l'ex-URSS).

Mais M. Bérégovoy compte aussi profiter de son séjour et de son capital personnel auprès des responsables financiers du pays pour redresser l'image de la France – une image toujours affectée par quelques propos malheureux du premier ministre sur les fourmis... Ayant adopté dès le début de sa visite un ton ferme mais poli, il doit naturellement évoquer, comme l'avait déjà fait M. Dominique Strauss-Kahn, son ministre délégué à l'industrie, en septembre (*le Monde* du 3 septembre 1991) la question du déséquilibre des échanges entre le Japon et la CEE, entre Tokyo et Paris en particulier.

Déséquilibres accrus

Modestes sans doute, les résultats *commerciaux obtenus* par M. Bush en faveur des Etats-Unis font cependant craindre que les Japonais ne transfèrent davantage encore leur agressivité commerciale vers l'Europe. Depuis plusieurs années déjà, Tokyo réduit régulièrement ses surplus sur l'Amérique et accroît simultanément ses excédents sur l'Europe et l'Asie. Globalement, l'excédent commercial japonais avec les Etats-Unis est passé entre 1986 et 1991 de 51 à 37 milliards de dollars. Avec les « quatre dragons » d'Asie (Hongkong, Singapour, Taïwan et la Corée du Sud), l'excédent nippon s'est considérablement gonflé, passant de 4 à 39 milliards de dollars pendant la même période. Avec l'ensemble des pays de la CEE, il est passé de 16 à 27 milliards.

Pour Paris, comme pour Bruxelles, les mesures annoncées lors de la visite du président américain à Tokyo et visant à favoriser les importations américaines pourraient se traduire par des déséquilibres accrus. *« La France souhaite que les engagements d'ordre commercial pris par le Japon en faveur des Etats-Unis soient appliqués sans discrimination à tous ses partenaires »*, a expliqué avec fermeté M. Bérégovoy à ses interlocuteurs. Le ministre a renouvelé les critiques françaises à l'égard de la fermeture du marché japonais et demandé une plus grande réciprocité dans tous les domaines. D'après les statistiques françaises – toujours contestées par les autorités japonaises, – Paris continue à accuser depuis plusieurs années un déficit commercial qui s'est stabilisé autour de 30 milliards de francs (28 milliards en 1991).

La situation de la France présente cependant quelques atouts par rapport à celle d'autres pays européens. La forte hausse des ventes françaises au Japon, soutenue en 1991 par les ventes d'Airbus (avec une progression de 15 % environ, elles auront dépassé les 25 milliards de francs en 1991), se traduit par une amélioration constante du taux de couverture des importations françaises par les exportations *françaises. Ce taux est passé de 34 %* en 1986 à 47 % l'an dernier. Le tourisme, la finance et d'autres activités (retraitement de l'uranium...) permettent ensuite à la France de dégager une balance des services excédentaire.

Si Paris demande une plus grande ouverture du marché japonais aux produits français, *il est prêt à inciter* les entreprises à en profiter. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'initiative « Le Japon, c'est possible » que devait présenter à la presse à Paris M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie *(voir encadré ci-dessous)*. Tout en revendiquant un accès plus facile au marché japonais, M. Bérégovoy a aussi renouvelé son appel aux investisseurs nippons. *« La France est ouverte aux investissements étrangers, et japonais en particulier »*, leur a-t-il rappelé. Dans le cadre d'une politique d'incitation en faveur des investissements étrangers en France, M. Jean-Daniel Tordjman, ministre plénipotentiaire à Washington, qui fait partie de la délégation de M. Bérégovoy à Tokyo, devrait prochainement se voir confier des responsabilités dans ce domaine.

ERIK IZRAELEWICZ

Un programme sur trois ans

« Le Japon, c'est possible. » Le ministre de l'industrie doit présenter, mardi 21 janvier à Paris, un programme de trois ans (1992 à 1994) destiné à attirer les entreprises françaises sur le marché japonais et à faire mieux connaître au Japon les industries françaises. Les moyens à la disposition des opérateurs publics concourant à la promotion des ventes françaises au Japon augmenteront de plus de 40 % dès 1992, une priorité qui devrait être confirmée en 1993 et 1994. Douze secteurs porteurs (cuirs et peaux, chimie, pharmacie, environnement, etc.), correspondant à des points forts de l'exportation française insuffisamment exploités au Japon, ont été identifiés et devraient faire l'objet d'opérations particulières de promotion et d'aide.

Un investissement de 16 milliards de francs

Un consortium mené par Elf-Aquitaine prend le contrôle du réseau de distribution de produits pétroliers de l'ex-RDA

La Treuhandanstalt, l'office chargé de gérer le patrimoine de l'ex-RDA, a signé, jeudi 16 janvier à Berlin, avec un consortium mené par Elf-Aquitaine, un accord sur la vente de la société Minol AG, qui contrôlait la distribution de produits pétroliers en Allemagne de l'Est, et des deux raffineries de Leuna et de Seitz. Ce consortium comprend le groupe Thyssen Handelsunion et la société Deutsche SB Kauf AG, spécialisée dans le commerce de détail.

BERLIN

de notre correspondant

Cette vente de Minol, qui engage les repreneurs à 4,7 milliards de deutschemarks (16 milliards de francs) d'investissement, est la plus importante opération de privatisation dans les nouveaux Lander de l'est de l'Allemagne après celle du réseau de distribution d'électricité. Il s'agit aussi, soulignent les responsables de la Treuhand, de la plus grosse opération d'investissement franco-allemande depuis 1945. *La France était* déjà jusque-là le plus gros investisseur non allemand dans l'ex-RDA.

Tous les détails de la vente ne sont pas connus, notamment le prix et le nombre de salariés qui seront gardés dans les différentes *sociétés. Le rapport d'audit, réalisé* par la firme McKinsey and Co à la demande de la Treuhand, recommandait par exemple pour la raffinerie de Leuna le maintien de 12 000 salariés en 1993 sur les 27 000 qu'elle occupait en 1990. Les termes définitifs du contrat doivent être arrêtés d'ici au mois de juin prochain.

Le triangle maudit de la chimie

En revanche, il a été annoncé que le consortium s'engageait à investir 1,4 milliard de deutschemarks pour la modernisation du groupe Minol, dont le réseau de distribution sera étendu vers l'Allemagne de l'Ouest, où Elf était jusqu'ici très peu représenté ; 3,3 milliards de DM d'investissement sont *aussi prévus pour la reprise des* activités de raffinerie des Leuna Werke AG et la construction sur le site d'une toute nouvelle raffinerie d'une capacité de 10 à 12,5 millions de tonnes par an. Sur le site de Seitz, la Treuhand s'est engagée de son côté à fournir jusqu'en 1996 une aide pour compenser les pertes.

Le consortium a parallèlement donné son accord pour ouvrir rapidement des négociations en vue du rachat complémentaire de la société Addinol Mineralöl GmbH *Lützkendorf et de l'usine de paraf*fine Webau GmbH. Il construira aussi un pipeline entre Rostock et Heinersdorf pour assurer l'approvisionnement en pétrole brut.

Bien que le chancelier Kohl ait promis que la région resterait un *centre d'activités de l'industrie* chimique, la Treuhand avait dû renoncer à tout espoir de vendre d'un seul bloc les activités de raffinerie et les autres activités chimiques du groupe Leuna. Avec Halle et Bitterfeld, Leuna fait partie du triangle maudit de la chimie est-*allemande, avec un passif en* matière d'environnement catastrophique. La Treuhand estime que les investissements prévus par le consortium à Leuna donneront néanmoins une chance au maintien dans la région d'une industrie *pétrochimique dont l'approvision*nement en matières premières sera assuré dans de bonnes conditions.

Le chancelier Kohl a rendu visite, jeudi 16 janvier, au siège de la Treuhand à Berlin pour inaugurer une plaque en mémoire de son *ancien président, M. Detlev Roh*wedder, assassiné l'année dernière, et soutenir les efforts de son successeur, Mme Birgit Breuel. Même si le plus dur reste à faire, il a rappelé dans son allocution que 5 000 entreprises avaient déjà été privatisées, avec des engagements d'investissement de plus de 100 milliards de deutschemarks et le maintien de 900 000 emplois.

HENRI DE BRESSON

□ **Chiffre d'affaires en baisse de 17 % chez Dassault.** – Selon une première estimation publiée jeudi 16 janvier, le chiffre d'affaires pour 1991 du groupe Dassault-Aviation a atteint 14,3 milliards de francs, en baisse de 17 % sur celui de 1990. Les prises de commandes se sont élevées à 12 milliards de francs (dont 40 % à l'exportation), soit une baisse de 25 %. Le montant des commandes à l'exportation se répartit pour moitié entre le secteur civil et les activités militaires. Dassault n'a pas davantage précisé ses résultats, se contentant de dire qu'ils ont été bénéficiaires.

Les réformes

Pour les entreprises :

Les entreprises bénéficient de nombreuses dispositions prises dans la loi de finances pour 1992, notamment la baisse de l'impôt sur les sociétés et l'aménagement du régime de groupe. Mais la loi de finances rectificative pour 1991 contient, elle aussi, des mesures importantes, en particulier celles qui visent l'harmonisation fiscale européenne. Nous analysons ici les principales dispositions contenues dans ces deux lois, publiées au *Journal officiel* des 30 et 31 décembre 1991. Dans *le Monde* du 14 janvier, nous avions analysé les mesures concernant les particuliers *contenues dans* les mêmes lois.

I. Les entreprises et l'harmonisation européenne.

Dividendes distribués à travers une frontière interne à la CEE entre société fille et société mère (article 24 de la loi de finances rectificative pour 1991).

Les dividendes distribués par une société fille, installée dans un pays de la Communauté européenne, à sa société mère, située dans un autre pays de la CEE, supportaient jusqu'à présent une retenue à la source prélevée par l'Etat du pays où résidait la filiale. Ainsi les dividendes versés par une filiale installée en France à la société mère britannique supportaient-ils un prélèvement du fisc français qui constituait en Grande-Bretagne un crédit d'impôt (pour la société mère).

Ce système de prélèvement-crédit d'impôt sur les dividendes est supprimé depuis le début de janvier 1992. Plusieurs conditions sont posées : que les deux sociétés – mère et fille – aient effectivement leurs sièges dans la CEE ; que la société qui perçoit les dividendes (la mère) possède 25 % au moins du capital de la société qui les distribue ; que le dividende ne bénéficie pas à une personne morale contrôlée directement ou indirectement par un ou des résidents non membres de la CEE.

Cette nouvelle disposition, qui met en vigueur dans le droit interne français une directive du conseil des Communautés européennes, datée du 23 juillet 1990, s'applique aux sociétés anonymes, aux sociétés en commandite par actions et aux SARL. Elle supprime une frontière *fiscale établie à l'intérieur des* groupes sur un important flux financier transfrontalier.

Fusions, apports, échanges de titres (article 25 de la loi de finances rectificative pour 1991).

Le droit fiscal français applicable aux opérations de restructuration des sociétés (fusions, échanges, apports) est modifié pour tenir compte des règles européennes, en l'occurrence la directive communautaire du 23 juillet 1990, applicable aux fusions d'entreprises dans la CEE.

Ainsi, le droit français, qui n'admettait pas le principe des soultes versées pour rééquilibrer des opérations d'échanges de titres, était en contradiction avec le droit européen qui, lui, l'admet dans une certaine mesure (pas plus de 10 % du nomi*nal des titres échangés). D'une façon* plus générale, l'article 25 est l'occasion pour l'Etat de récrire dans une loi les diverses dispositions accumulées au fil des années par l'administration en matière de fusion d'entreprises.

Une réforme importante est d'autre part introduite par l'article 25. Dans toutes les opérations de restructuration d'entreprise, qui se traduisent dans la plupart des cas par de simples échanges de titres assortis d'augmentations de capital, la règle était d'aligner les valeurs comptables sur les valeurs fiscales, cela notamment pour permettre à l'administration de *« suivre »* les plus-values ultérieurement imposables. Désormais, les valeurs comptables, qui traduisent la réalité de l'entreprise, et les valeurs fiscales, qui représentent les valeurs historiques utilisées par l'administration pour calculer les plus-values, *seront déconnectées*.

Ainsi, le fisc facilite les opérations de restructuration d'entreprise, qui bénéficiaient déjà d'un différé d'imposition : les plus-values qui naissent d'apports de titres – c'est-à-dire d'opérations sans versement d'argent – ne sont taxées qu'au moment de la revente effective des titres reçus en échange. Dans certains cas, ce régime impose un délai de conservation de cinq ans (à noter que la directive européenne n'impose pas ce délai de cinq ans).

L'aménagement du régime de groupe (articles 98 et 99 de la loi de finances pour 1992).

Le régime fiscal des groupes – qui implique notamment que les filiales soient détenues à 95 % au moins – est considérablement assoupli. Jusqu'à présent, le fisc sanctionnait le fait qu'une filiale sorte d'un groupe moins de cinq ans après y être entrée. La règle voulait que soient repris à la société mère les avantages que le fisc lui avait consentis, notamment la déduction des pertes nettes de la filliale sortie. En supprimant *le délai de cinq* ans, l'article 98 introduit une réforme importante dans la fiscalité des entreprises.

L'article 99 exonère de précompte (impôt payé quand sont distribués des bénéfices qui n'ont pas été soumis à l'impôt sur les sociétés) les bénéfices versés par une filiale à la société mère. Le précompte *n*'est toutefois supprimé que dans le régime de groupe. Les bénéfices versés par la fille peuvent remonter d'une sous-filiale et celle-ci être située à l'étranger. Il va de soi que ces distributions ne donnent pas droit à avoir fiscal.

II. L'imposition des bénéfices et des plus-values.

Réduction à 34 % du taux de l'impôt sur les sociétés (article 10 de la loi de finances pour 1992).

Le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) est fixé à 34 %, que les bénéfices soient distribués ou qu'ils restent dans l'entreprise. Ainsi est réunifié le taux de l'IS, plus lourd jusqu'à présent quand les bénéfices étaient distribués : 42 % contre 34 %. Cette disposition, qui correspond à un avoir fiscal de presque 100 %, supprime pratiquement la double imposition des bénéfices quand ceux-ci sont distribués (on notera que M. Bérégovoy s'est engagé à ramener le taux de l'IS à 33,33 % dès 1993, ce qui portera l'avoir fiscal à 100 %).

Unification à 18 % de l'imposition des plus-values non financières (article 11 de la loi de finances pour 1992). Les plus-values non financières sont toutes imposées au taux de 18 %. Cette mesure réunifie les taux de cet impôt puisque les plus-values de la propriété industrielle (brevets et inventions dont le régime fiscal est par ailleurs modifié par exclusion du *« savoir-faire »*) étaient taxées à 15 %, celles dégagées sur les terrains à bâtir l'étaient à 25 %, celles enfin réalisées sur les autres éléments d'actifs (actions, immeubles bâtis, machines et équipements) supportaient un taux de 19 %. Le nouveau régime s'applique aux plus-values réalisées au cours des exercices clos à compter du 1er octobre 1991.

Les plus-values financières, quant à elles, jusqu'à présent taxées à 25 %, passent au taux de l'impôt sur les sociétés, c'est-à-dire 34 %. Sont concernés les obligations, bons de souscriptions d'obligations, titres participatifs, parts de fonds commun de placement ou de créances (à l'exception des parts de FCPR détenues depuis au moins cinq ans), actions de SICAV. Sont également imposées au taux de 34 % les plus-values réalisées sur des parts ou actions de sociétés dont l'actif est principalement composé de titres exclus du régime des plus-values à long terme.

Réduction à 16 % des plus-values professionnelles sur terrains à bâtir (article 19 de la loi de finances pour 1992).

Le taux d'imposition des plus-values professionnelles, réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (BNC, BIC, BA), est fixé à 16 % (soit 18,1 % avec les prélèvements sociaux). Cette importante réduction bénéficie essentiellement aux plus-values réalisées sur les terrains à bâtir qui supportaient, jusqu'à présent, un taux de 26 %. Elle aligne pratiquement le taux d'imposition de ces plus-values sur le taux applicable aux plus-values non financières réalisées par les entreprises soumises à l'IS (18 % net, ce dernier taux n'étant pas majoré par des prélèvements sociaux).

III. Les mesures en faveur des fonds propres.

Exonération d'imposition de plus-values (article 93 de la loi de finances pour 1992).

Les plus-values réalisées en 1992 par un associé apportant à une PME-PMI non cotée le produit de la vente d'un bien immobilier pour réaliser une augmentation de capital seront exonérées d'impôt dans certaines limites. L'augmentation de capital devra être faite dans les trente jours suivant la vente de l'immeuble. L'exonération ne concerne que les plus-values réalisées sur les 500 000 premiers francs de cession (au-delà, les plus-values sont normalement imposées). L'exonération ne

fiscales applicables en 1992

de la baisse de l'impôt sur les sociétés au régime de groupe

sera définitivement accordée que si les fonds propres de la société n'ont pas été réduits dans les cinq ans suivant l'augmentation de capital.

Un crédit d'impôt de 25 % (article 94 de la loi de finances pour 1992).

L'Etat accorde un crédit d'impôt aux petites entreprises qui réalisent une augmentation de capital. Ce crédit d'impôt – qui est une réduction d'IS – est égal à 25 % de l'apport, ce qui veut dire que l'Etat finance le quart de l'augmentation de capital.

Plusieurs conditions sont posées. Les souscriptions en numéraire doivent être au moins égales à 25 % des capitaux propres de l'entreprise. Le chiffre d'affaires de celle-ci ne devra pas dépasser (hors taxes) 500 millions de francs dans l'industrie et 100 millions dans les autres secteurs. La moitié au moins du capital devra être détenue par des personnes physiques. Le crédit d'impôt sera accordé à la société et non aux personnes qui apporteront l'argent : il sera plafonné à 500 000 francs par an pour 1992 et 1993. Si l'entreprise réduit ses fonds propres dans les trois années qui suivent l'augmentation de capital, le crédit d'impôt sera repris par l'Etat.

IV. Donations, successions et dons manuels.

Révélation d'un don manuel (article 15 de la loi de finances pour 1992).

Pour encourager la transmission anticipée des patrimoines, celle des entreprises en particulier, la règle du rappel des donations antérieures est supprimée sous certaines conditions de délai : les avantages fiscaux accordés aux donations sont renouvelés au bout de dix ans (*le Monde* du 14 janvier).

Le Conseil constitutionnel a modifié la rédaction de l'article 15, concernant l'importante disposition du non-rappel des donations antérieures, en faisant remarquer qu'une donation par acte sous seing privé enregistré ne présentait pas de différence avec une donation devant notaire, au regard de la lutte contre la fraude fiscale et les trafics (l'article 15 dans sa formulation initiale stipulait que la donation devait être enregistrée devant notaire, ce que le Conseil constitutionnel a trouvé contraire au principe d'égalité).

Le même article 15 prévoit que les dons manuels révélés par le bénéficiaire (donataire) à l'administration fiscale seront soumis aux droits de donation. Dans ce cas, ils devront être déclarés dans un délai d'un mois après la révélation. L'impôt sera payable immédiatement alors que, jusqu'à présent, les dons manuels n'étaient imposables qu'au moment du décès du donateur (*le Monde* du 11 décembre 1991).

V. Investissements réalisés outre-mer.

Prolongation jusqu'en 2001 des mesures fiscales en faveur des DOM (articles 115 à 122 de la loi de finances pour 1992).

La loi de finances pour 1992 prolonge jusqu'en 2001 l'essentiel des mesures fiscales prévues par la loi Pons en faveur des DOM, mesures qui, jusqu'à présent, n'allaient pas au-delà de 1996. La défiscalisation des investissements est étendue à la maintenance industrielle, à l'audiovisuel et au cinéma. Rappelons que pour les entreprises relevant de l'IS les investissements en cause bénéficient d'une double déduction dont l'une est de 100 % la première année, l'autre étant l'amortissement normal.

D'autre part, les investissements réalisés à partir du 1er janvier 1992 dans la construction de logements destinés à la location, sous certaines conditions de loyers, bénéficieront d'une réduction d'impôt portée de 25 % à 50 % pour la période 1992-1995.

Des conditions plus strictes sont désormais imposées pour bénéficier de ces avantages fiscaux : les logements doivent être loués pendant au moins cinq ans (neuf ans pour bénéficier de la réduction de 50 %) si le propriétaire est un particulier, pendant au moins neuf ans s'il s'agit d'une société immobilière; les investissements réalisés dans les secteurs jugés sensibles (hôtellerie, tourisme, transports, production audiovisuelle et cinématographique) devront désormais être agréés s'ils dépassent 1 million de francs (la déduction sera réduite de 100 % à 75 % lorsque l'investisseur sera une personne physique imposée aux BIC, notamment par l'intermédiaire d'une société transparente).

VI. Mesures sectorielles

Aides aux voitures électriques et à la lutte contre le bruit (articles 20 et 84 de la loi de finances pour 1992.)

Les automobiles neuves fonctionnant à l'électricité pourront être amorties sur douze mois, lors de leur première mise en circulation. Cette mesure exceptionnelle est valable pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1991 et avant le 1er janvier 1995 (article 20).

Les matériels et équipements achetés ou fabriqués entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1994, pour réduire le bruit d'installation existant au 31 décembre 1991, pourront être amortis en douze mois, à partir du moment où ils auront été mis en service (article 84).

Implantations commerciales à l'étranger (article 86 de la loi de finances pour 1992).

Les mesures fiscales dont bénéficient les entreprises françaises qui créent dans un pays de la CEE une installation commerciale ou y acquièrent une filiale (au moins un tiers du capital) sont étendues aux pays étrangers autres que ceux de la CEE. L'entreprise peut constituer en franchise d'impôt une provision pour couvrir ses pertes. Ces mesures s'appliquent désormais aux entreprises de services.

Institution d'un régime simplifié d'imposition pour les professions non commerciales (article 20 de la loi de finances rectificative pour 1991).

Le bénéfice imposable des entreprises (en fait des professions non commerciales) dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 70 000 francs par an est égal au montant de ce chiffre d'affaires diminué de 50 %. L'abattement ne peut toutefois être inférieur à 2 000 francs. Le bénéfice imposable est porté directement sur la déclaration d'ensemble des revenus. Les entreprises concernées peuvent cependant continuer de choisir le régime forfaitaire ou le régime simplifié d'imposition.

Provision pour pertes (article 29 de la loi de finances rectificative pour 1991).

Le régime des provisions pour pertes à terminaison est durci. Après avoir établi un prix pour la réalisation d'un marché (immobilier, grand contrat...), une entreprise qui s'aperçoit au bout d'un certain temps qu'elle va essuyer une perte ne pouvait fiscalement rien déduire jusqu'à l'établissement définitif des charges. Mais le Conseil d'Etat, lorsqu'il était saisi de tels cas, autorisait dès l'origine la constitution de provisions pour pertes à terminaison.

C'est pour mettre un terme au hiatus grandissant entre droit fiscal et arrêts du Conseil d'Etat que la loi de finances rectificative pour 1991 impose l'étalement des déductions de pertes à terminaison. Cette disposition n'est pas rétroactive.

ALAIN VERNHOLES

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde RADIO TÉLÉVISION

Malgré une baisse du trafic voyageurs

La SNCF évite le déficit en 1991

La SNCF restera à l'équilibre en 1991 avec un résultat net très légèrement positif, a-t-elle précisé dans un communiqué. Le plan d'économies de 600 millions de francs adopté en mars dernier en raison de la diminution du trafic voyageurs permettra à l'entreprise publique de respecter l'équilibre financier inscrit dans le contrat de plan signé avec l'Etat. Des cessions immobilières et une mise en location roulant aurait rapporté de l'ordre de 2 milliards de francs. En 1989, la SNCF avait dégagé pour la première fois depuis dix ans des bénéfices s'élevant à 138 millions de francs pour retomber à un excédent plus modeste de 17 millions de francs en 1990.

En 1991, il n'y a guère que le TGV Atlantique ainsi que le SERNAM, le service messagerie de la SNCF, bénéficiaire de 1,35 million de francs pour la première fois depuis 1981, qui apportent des motifs de satisfactions. Le trafic voyageurs grandes lignes a baissé de 3,5 % : les plus touchés sont les trains classiques (– 6 %) et le TGV Sud-Est (– 1,3 %). Le réseau Atlantique, avec une augmentation de 14 % sur la branche Ouest et un quadruplement sur le Sud-Ouest, où le nombre de voyageurs/kilomètres est passé de 780 millions en 1990 à 3,42 milliards en 1991, n'ont compensé qu'en partie ces baisses. Le trafic marchandises a pratiquement enrayé sa chute (– 0,6 %) grâce à un redressement au cours du premier semestre.

Le chiffre d'affaires global de 53,6 milliards de francs a légèrement progressé par rapport à 1990 de l'ordre de 1 %. Les investissements ont dépassé 22 milliards de francs, dont 2,6 milliards pour le réseau banlieue Ile-de-France et 12 milliards pour l'extension du réseau TGV. En 1992, l'équilibre des comptes et l'amélioration de la régularité des trains sont les deux principaux objectifs de la SNCF. Si la ponctualité des trains s'améliore légèrement sur les grandes lignes (5,5 % de trains en retard au lieu de 5,6 %), elle s'est dégradée en banlieue parisienne (6,8 % au lieu de 6,4 % aux heures de pointe).

M. La.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

SAPAR - juillet 1991 (tranche A) à versement trimestriel fixe de capital et d'intérêt

Les intérêts courus du 2 novembre 1991 au 1er février 1992 seront payables à partir du 2 février 1992 à 112,84 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 16,92 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 4,17 F, faisant ressortir un net de 91,75 F.

Le montant du versement trimestriel fixe est de 190 F dont 112,84 F de part de l'intérêt et 77,16 F de part d'amortissement.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le net à verser sera de 168,91 F

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations à taux révisable annuel janvier 1984

Les intérêts courus du 6 février 1991 au 5 février 1992 seront payables à partir du 6 février 1992 à 457,65 F par titre de 5 000 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 50,85 F (montant brut : 508,50 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 25,39 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,80 F, faisant ressortir un net de 413,46 F.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations 9,91 % février 1990 (ex-15,30 % janvier 1983)

Les intérêts courus du 7 février 1991 au 6 février 1992 seront payables à partir du 7 février 1992 à 445,95 F par titre de 5 000 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 49,55 F (montant brut : 495,50 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 24,75 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,32 F, faisant ressortir un net de 402,88 F.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations 9,70 % janvier 1990

Les intérêts courus du 7 février 1991 au 6 février 1992 seront payables à partir du 7 février 1992 à 485 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 72,75 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 17,94 F, faisant ressortir un net de 394,31 F.

ELECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 8,30 % janvier 1987 et assimilées

Les intérêts courus du 9 février 1991 au 8 février 1992 seront payables à partir du 9 février 1992 à 415 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 62,25 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 15,35 F, faisant ressortir un net de 337,40 F.

ELECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 10,10 % janvier 1986

Les intérêts courus du 10 février 1991 au 9 février 1992 seront payables à partir du 10 février 1992 à 454,50 F par titre de 5 000 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 50,50 F (montant brut : 505 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 25,22 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,68 F, faisant ressortir un net de 410,60 F.

ELECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations TMOR février, mars 1987 et 1988

Les intérêts courus du 10 février 1991 au 9 février 1992 seront payables à partir du 10 février 1992 à 490,44 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 73,56 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,13 F, faisant ressortir un net de 398,75 F.

ELECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations TMOR janvier 1986/1996

Les intérêts courus du 10 février 1991 au 9 février 1992 seront payables à partir du 10 février 1992 à 447,02 F par titre de 5 000 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 49,67 F (montant brut : 496,69 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 24,80 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,36 F, faisant ressortir un net de 403,86 F.

ELECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations TMOR janvier 1986/1995

Les intérêts courus du 10 février 1991 au 9 février 1992 seront payables à partir du 10 février 1992 à 447,02 F par titre de 5 000 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 49,67 F (montant brut : 496,69 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 24,80 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,36 F, faisant ressortir un net de 403,86 F.

SAPAR FINANCE
Obligations à taux révisable trimestriel octobre 1989 (tranche A)

Les intérêts courus du 13 novembre 1991 au 12 février 1992 seront payables à partir du 13 février 1992 à 118,42 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 17,76 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 4,37 F, faisant ressortir un net de 96,29 F.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 8,60 % octobre 1988 et assimilées

Les intérêts courus du 15 février 1991 au 14 février 1992 seront payables à partir du 15 février 1992 à 430 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 64,50 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 15,91 F, faisant ressortir un net de 349,59 F.

SAPAR
Obligations 10,20 % février 1990

Les intérêts courus du 26 février 1991 au 25 février 1992 seront payables à partir du 26 février 1992 à 510 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 76,50 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,87 F, faisant ressortir un net de 414,63 F.

Les retenues mentionnées au deuxième paragraphe ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Tous ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 9 % (ex-12,50 %) 1963

Les intérêts courus du 10 février 1991 au 9 février 1992 seront payables à partir du 10 février 1992 à 26,10 F par titre de 290 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3,14 F (montant brut : 29,24 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 1,25 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 1,07 F, faisant ressortir un net de 23,78 F.

SAPAR
Obligations TMOE août 1982

Les intérêts courus du 17 février 1991 au 16 février 1992 seront payables à partir du 17 février 1992, à 495 F par titre de 5 000 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 55 F (montant brut : 550 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 27,47 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 20,35 F, faisant ressortir un net de 447,18 F.

Ces obligations sont remboursées en totalité le 17 février 1992, (parution au *Journal officiel* du 28.12.1991).

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 5,75 % 1966

Les intérêts courus du 25 février 1991 au 24 février 1992 seront payables à partir du 25 février 1992, à 20,70 F par titre de 400 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,30 F (montant brut : 23 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 1,14 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 0,84 F, faisant ressortir un net de 18,72 F.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations 9,80 % 1979

Les intérêts courus du 26 février 1991 au 25 février 1992 seront payables à partir du 26 février 1992, à 176,40 F par titre de 2 000 F, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,60 F (montant brut : 196 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 9,79 F auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 7,24 F, faisant ressortir un net de 159,37 F.

Les renseignement concernant les obligations sorties au tirage du 20 décembre 1991 ont paru au *Journal officiel* du 28 décembre 1991.

Les retenues mentionnées au deuxième paragraphe ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Tous ces titres ont été dématérialisés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981 et décret nº 83-359 du 2 mai 1983), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

ENVIRONNEMENT

Sous la responsabilité de l'ANDRA

Un inventaire des sites de stockage de déchets radioactifs en France va être établi

Un inventaire national de tous les sites sur lesquels sont stockés des déchets radioactifs va être entrepris par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) a indiqué, mardi 14 janvier, M. Henri-Edme Wallard, son directeur. Cette tâche, a-t-il précisé, fait désormais partie des missions de l'ANDRA telles que les définit la loi du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs.

Adoptée à une très large majorité par l'Assemblée nationale et le Sénat (*le Monde* du 29 juin et *du 8 novembre 1991) et publiée* au *Journal officiel* du 1er janvier dernier, cette loi s'inspire des propositions de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Conformément au souhait de l'Office, elle modifie radicalement les statuts de l'ANDRA, qui est détachée du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour devenir un « établissement public industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle des ministères de l'industrie, de la recherche et de *l'environnement*.

Cette loi confie en outre à l'ANDRA, en plus de ses missions traditionnelles, la charge de « *répertorier l'état et la localisation de tous les déchets radioactifs se trouvant sur le territoire national* ». L'ensemble des sites de stockage sont visés, ceux qui contiennent des déchets faiblement radioactifs, comme, par exemple, les décharges du CEA du Bouchet et de Saint-Aubin (Essonne) ou les anciennes mines d'uranium du Limousin, aussi bien que les installations d'EDF et de la COGEMA où sont entreposés des combustibles usagés et des résidus hautement radioactifs de retraitement.

Mais cela ne signifie pas que l'ANDRA prendra en charge les sites qui ne sont pas actuellement sous sa responsabilité, a précisé M. Henri-Edme Wallard. Sa tâche est, en fait, de réaliser un inventaire à partir des documents ou des rapports disponibles sur ces sites. Elle n'aura donc qu'un rôle de « *collecteur et réémetteur d'informations* » et centralisera toutes les données afin que les personnes intéressées aient « *les moyens d'avoir une vison globale du problème* ».

Parallèlement à ces nouvelles responsabilités, l'ANDRA continuera d'assurer les *missions qui* étaient traditionnellement les siennes depuis sa création en 1979. Elle voit confirmer son rôle actif dans les études et les recherches qui visent à définir, pour 2010 au plus tôt, le mode de gestion des déchets à vie *longue et à forte radioactivité*, actuellement entreposés, provisoirement, sur leurs lieux de production.

Enfin, la gestion des centres de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte reste, bien entendu, de son ressort. A ce propos, le centre de stockage de l'Aube a reçu, lundi 13 janvier, son premier « colis » de déchets : un camion de 28 fûts, dont 24 en provenance de la centrale nucléaire EDF du Bugey dans l'Ain.

Implanté à Soulaines, à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Troyes, ce centre est conçu pour recevoir, jusqu'en 2025, un million de mètres cubes de déchets faiblement et moyennement radioactifs (*le Monde* du 10 octobre 1991). Ce « cimetière » est conçu pour durer trois siècles, le temps que la radioactivité des produits qu'il contient soit divisée par mille. Il prendra progressivement le relais du centre de la Manche, exploité actuellement par l'ANDRA près de La Hague, et dont la fermeture est prévue pour 1994.

J.-P. D.

□ **La France va analyser douze échantillons du réacteur de Tchernobyl.** – L'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) va engager, cette semaine, l'examen de douze échantillons prélevés en différents points du cœur du réacteur n° 4 de la centrale de Tchernobyl (Ukraine), qui explosa dans la nuit du 26 avril 1986. Dans un communiqué publié mercredi 15 janvier, l'IPSN *précise que ces échantillons* seront analysés pendant six mois par la direction des réacteurs nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), à Saclay, afin « *d'améliorer la compréhension du déroulement de l'accident* ». C'est la première fois que ce genre d'études, dont le coût est évalué à 2,5 millions de francs, est effectué en dehors de l'ex-URSS.

COMMUNICATION

En dépit d'une saisine par le groupe sénatorial RPR

Le Conseil constitutionnel entérine le pouvoir du CSA à moduler les quotas selon les chaînes

Le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution, jeudi 16 janvier, l'élargissement des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en matière de quotas de diffusion. L'adoption de la directive européenne Télévision sans frontière avait rendu nécessaire un « toilettage » de la loi de 1986 sur la communication. Le texte voté le 16 décembre dernier (*le Monde* du 18 décembre 1991) propose deux innovations : il abaisse les quotas imposés aux chaînes (celles-ci devront diffuser 60 % d'œuvres européennes, dont 40 % d'œuvres françaises) et substitue à la notion « *d'heures de grande écoute* » celle « *d'heures d'écoute significative* » qu'il revient au CSA d'apprécier. Une modification radicale qui autorise désormais le Conseil à moduler l'application des quotas en fonction de la spécificité de chaque chaîne.

Critique à l'égard de ce nouveau pouvoir donné au CSA, le groupe sénatorial RPR a saisi le Conseil constitutionnel le 23 décembre dernier. Mais les « sages » ont estimé que la loi « *n'était pas contraire à la Constitution* », dans la mesure où « *un tel aménagement sera de nature à rendre plus aisée la réalisation des objectifs fixés par la loi, c'est-à-dire assurer un seuil minimal de diffusion d'œuvres européennes et d'expression originale française* ». Selon le Conseil constitutionnel, l'amendement devrait *donc surtout faciliter l'application* de la loi, en donnant au CSA les moyens d'une modulation plus fine. En outre, les « sages » indiquent que le CSA sera sous le contrôle du Conseil d'Etat. Il s'agit d'un véritable « clin d'œil » au juge administratif. Le Conseil constitutionnel n'ignore pas l'extrême vigilance des chaînes sur toute distorsion de concurrence. Et sait que celles-ci n'hésiteront pas à saisir le juge administratif si, d'aventure, le CSA venait à rompre l'équilibre.

□ **Le tribunal ordonne le retrait de la vente de *Paris-Match*.** – A la demande de la veuve de Robert Maxwell, Mme Elisabeth Meynard, le tribunal de grande instance de Paris a ordonné par référé, le 15 janvier, le retrait des 806 000 exemplaires du numéro de *Paris-Match* mis en vente en France la semaine dernière. Le président du tribunal, M. Jean-Jacques Gomez, a estimé qu'en publiant des photographies du corps de Robert Maxwell lors d'une seconde autopsie à Tel-Aviv, dans la nuit du 8 au 9 novembre 1991, « *l'éditeur de* Paris-Match *a méconnu les limites de la liberté d'expression et tout au plus manifesté la volonté de faire un scoop au caractère morbide et indécent* ». Il a condamné les Publications Filipacchi à payer à Mme Meynard une provision de *100 000 francs, à valoir sur la* réparation de son préjudice. Cependant, la saisie du numéro de *Paris-Match*, diffusé la semaine dernière mais daté du 16 janvier, ne risque guère d'inquiéter l'éditeur.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK, 16 janvier ↓

Forte activité

Après deux nouveaux records, qui portent à six leur nombre depuis le début de l'année, des ventes bénéficiaires se sont produites jeudi à Wall Street. Elles ont d'abord pesé sur la tendance ; mais rapidement la résistance s'est mise en place, et l'indice Dow Jones des industrielles, un instant en baisse de plus de 20 points, s'établissait en clôture à la cote 3 249,55, soit à 8,95 points seulement (– 0,27 %) au-dessous de son niveau précédent. Une activité frénétique a régné, et 333,75 millions de titres (contre 312 millions la veille) ont changé de mains, chiffre le plus élevé enregistré depuis le 16 octobre 1989 (416 millions). Le bilan général a même été positif. Sur 2 219 valeurs traitées, 920 ont monté alors que 892 ont baissé et que 407 ne variaient pas.

Une belle séance de consolidation mais qui révèle, selon les professionnels, un phénomène nouveau : des investisseurs prennent leurs bénéfices sur les locomotives de l'indice pour réinvestir l'argent ainsi dégagé sur les valeurs cycliques telles que, par exemple, Dow Chemical, Phelps Dodge, Ingersoll-Rand, Eaton corp. Cela témoigne de leur confiance dans une prochaine reprise.

VALEURS	Cours du 15 janv.	Cours du 16 janv.
Alcoa	67 1/8	68 1/4
ATT	40 7/8	40 1/4
Boeing	51 7/8	51 7/8
Chase Manhattan Bank	21 3/4	22 3/8
Du Pont de Nemours	47 7/8	49
Eastman Kodak	49 3/8	48 3/4
Exxon	59 1/2	59 1/8
Ford	32 1/8	33
General Electric	78 1/8	78
General Motors	32 1/8	34 3/8
Goodyear	58 1/8	59
IBM	95 1/8	95 1/2
ITT	58 1/2	58 3/4
Mobil Oil	66 7/8	66 5/8
Pfizer	79 3/8	78 3/8
Schlumberger	61 1/4	61 3/4
Texaco	61 1/2	61 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	156 3/4	159
Union Carbide	24 1/8	24 1/4
United Tech.	54 1/2	55 1/8
Westinghouse	19 5/8	19 1/2
Xerox Corp.	71	70 1/2

LONDRES, 16 janvier ↑

Légère fluctuation

Les valeurs ont faiblement fluctué jeudi 16 janvier au Stock Exchange, terminant en légère hausse par rapport à la veille. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 4,6 points (0,2 %) à 2 541,6. Le volume des échanges s'est élevé à 643,3 millions de titres contre 667,4 millions la veille. Les titres ont été soutenus par la réduction surprise des taux des prêts au logement des deux plus gros prêteurs immobiliers britanniques, Abbey National et Halifax, et par le ralentissement de la hausse du chômage.

PARIS, 16 janvier ↓

Consolidation

La Bourse de Paris s'orientait vers une séance de stabilisation jeudi 16 janvier et l'indice CAC 40 affichait un retrait de 0,21 % avant de revenir à – 0,05 % en début d'après-midi. La journée s'achevait sur un recul de 0,72 %. « *La tendance est à la consolidation* », indiquait un investisseur en début de séance. « *Mais, quoi qu'il en soit, la tendance de fond reste identique : l'optimisme domine parmi les opérateurs, qui parient de plus en plus sur une reprise de la croissance aux Etats-Unis* », ajoutait-il. L'évocation mercredi pour la première fois par un responsable de la Bundesbank d'une possible baisse des taux d'intérêt outre-Rhin a par ailleurs accentué l'optimisme des opérateurs, a souligné un spécialiste.

Les valeurs vedettes du CAC 40 avaient toujours la faveur des investisseurs, même si le volume d'affaires semble assez calme, en comparaison de celui traité la veille (4,3 milliards de francs). Source Perrier était très recherché après le rejet par le CBV de la demande de dérogation sur le titre présentée par les sociétés Exor, Generali, Ominco et Saint-Louis, agissant de concert.

Les titres Christian Dior SA vont faire leur entrée, à compter du 27 janvier 1992, à la cote du règlement mensuel de la Bourse de Paris, selon un communiqué de la SBF (Société des Bourses françaises).

TOKYO, 17 janvier ↓

Nouvelle baisse

Pour la deuxième journée consécutive, la tendance s'est alourdie vendredi au Kabuto-cho. A la clôture, l'indice Nikkei perdait 290,82 points (– 1,35 %) pour s'inscrire à la cote 21 321,37, la plus basse depuis octobre 1990.

De l'avis général, les investisseurs n'ont plus le moral. La situation économique les inquiète, comme le nouveau scandale boursier qui se prépare, et dont l'ampleur, pense-t-on, pourrait dépasser celui de Recruit Cosmos. « *Le marché varie au gré des rumeurs et de l'humeur du moment* », faisait remarquer un gérant de portefeuille. Il a ainsi baissé sur les premières déclaration de M. Mieno, gouverneur de la Banque du Japon, confirmant le ralentissement de l'expansion, puis s'est repris quand ce dernier a laissé entendre qu'une baisse des *taux d'intérêt pourrait intervenir* en février. Puis il a replongé par lassitude.

VALEURS	Cours du 16 janv.	Cours du 17 janv.
Akai	851	705
Bridgestone	1 090	1 080
Canon	1 420	1 420
Fuji Bank	2 220	2 190
Honda Motors	1 430	1 420
Matsushita Electric	1 410	1 370
Mitsubishi Heavy	665	663
Sony Corp.	4 080	4 100
Toyota Motors	1 410	1 400

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Relaxe pour deux salariés inculpés dans les pertes de l'ex-Chambre syndicale des agents de change.** – La 9e chambre de la cour d'appel de Paris a relaxé, jeudi 16 janvier, MM. Jean-Paul Guillou et Karim Sabra. Ces deux ex-salariés de la société de Bourse Dupont-Denant avaient alors été reconnus coupables de complicité à l'égard du gestionnaire ayant provoqué les pertes de l'ex-chambre syndicale des agents de change en 1987 (*le Monde* daté 11-12 novembre 1990). La 11e chambre correctionnelle de Paris les avait condamnés à une amende de 100 000 francs.

□ **Lyonnaise-Dumez prévoit une baisse de 20 % de son résultat net.** – *Le groupe Lyonnaise des eaux*-Dumez devrait enregistrer pour l'année 1991 un résultat net consolidé (part du groupe) dont la baisse « *ne devrait pas excéder 20 %* », en raison des provisions réalisées sur son secteur immobilier et travaux publics. En 1990, Lyonnaise-Dumez avait encaissé un bénéfice de 1,4 milliard de francs. « *Les perspectives budgétaires pour 1992 laissent envisager pour cet exercice un résultat net, part du groupe, au moins égal à celui de 1990* », précise le groupe dans un communiqué.

□ **Rhône-Poulenc va revendre sa participation dans Gazechim.** – Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le groupe chimique Rhône-Poulenc a revendu sa participation de 50 % dans Gazechim, le cinquième plus important distributeur français de produits chimiques, de matières plastiques et de gaz liquéfiés avec un chiffre d'affaires de 700 millions de francs. L'acquéreur n'est autre que l'Union chimique, un holding créé *par la famille fondatrice de Gazechim*, qui détient l'autre moitié du capital. Le numéro un français de la chimie n'en renonce pas moins à la distribution. Il s'est associé avec un pool bancaire en vue de créer une société spécialisée (FIPROCHIM), qui aura pour vocation de racheter les distributeurs indépendants au moment où une vague de *concentration touche cette profession*.

□ **Henkel va reprendre le suédois Barnangen.** – Le groupe lessivier allemand Henkel va reprendre, pour un montant non précisé, l'entreprise suédoise de cosmétique Barnangen aux termes d'un accord signé avec Nobel Industrier AB, sa *maison-mère suédoise*, a annoncé mercredi 15 janvier le groupe allemand. Barnangen, qui commercialise aussi des produits d'entretien, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 720 millions de deutschemarks en 1991 (2,3 milliards de francs), décomposé en 550 millions dans les cosmétiques, 105 millions en entretien et 65 millions de produits divers.

□ **Jenoptik Jena GmbH, ancien géant de l'optique est-allemande, va investir 250 millions de deutschmarks.** – Jenoptik Jena GmbH, ancien géant de l'optique industrielle est-allemande, a annoncé mardi 14 janvier qu'il allait inves*tir 250 millions de deutschmarks* en quatre ans (854 millions de francs). Jenoptik Jena GmbH prévoit notamment la mise sur pied d'un complexe ultramoderne pour la fabrication de puces électroniques ainsi que la transformation de vieux locaux en un centre de recherche. Jenoptik Jena GmbH emploie aujourd'hui environ 1 700 personnes.

□ **Leroux rachète le numéro un de la chicorée au Bénélux.** – La SARL Leroux, numéro un mondial de la chicorée, a annoncé jeudi 16 janvier le rachat du leader de la fabrication et de la commercialisation de la chicorée au Benelux, le belge Chicobel. Ce rachat intervient alors que l'entreprise familiale, créée en 1858, s'est récemment lancée dans une politique plus résolument exportatrice en s'implantant en Belgique et au Canada. La firme détient 96 % du marché français de la chicorée et 40 % du marché mondial. Chicobel possède 90 % du marché en Belgique, avec un chiffre d'affaires de 76 millions de francs français. Leroux a réalisé, en 1990, un chiffre d'affaires de 220 millions de francs.

□ **Acova (radiateurs) reprend Mingori (robinetterie sanitaire).** – La société Acova, leader européen du radiateur et du radiateur sèche-serviettes, a annoncé jeudi 15 janvier le rachat à 100 % de la société de *robinetterie sanitaire Mingori de* Mâcon. Pour Acova (376 millions de francs de chiffre d'affaires), l'acquisition de Mingori (12 millions de chiffre d'affaires) concrétise une volonté de diversification et le désir d'exploiter progressivement les synergies commerciales nombreuses existant entre ces deux types d'activités.

□ **Van Houten va se retirer du négoce de graines de cacao.** – Le groupe chocolatier Van Houten et Zoon Holding a annoncé son intention de se retirer du négoce des produits industriels à base de graines de cacao (beurre et poudre de cacao) pour se concentrer sur les produits de consommation *finale. Van Houten précise que ce* retrait s'opérera à moyen terme. Le groupe, contrôlé par l'homme d'affaire germano-helvétique Klaus Jacobs, va coopérer avec la compagnie Gerkens, affiliée au groupe Cargill, pour finaliser ses opérations dans ce secteur au cours de 1992.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3850	3853	Intern. Computer	155	....
Amault Associés	275	....	I.P.B.M.	70	.
B.A.C.	68	....	Loca Investis	155	.
Bque Vernes	810	....	Locamic	90	.
Boiron (Ly)	370	....	Metra Comm.	76	72 20
Boisset (Lyon)	225	..	Molex	187 10	.
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	768	765	Publ. Filipacchi	389	386
Calberson	410	...	Razel	400	..
Cardif	763	801	Rhône-Alp. Ecu (Ly)	325	..
C.E.G.E.P.	178 90	..	S.H.M.	156	158
C.F.P.I.	250 10	....	Select Invest (Ly)	97 50	..
C.N.I.M.	903	899	Serbo	295	...
Codetour	271	....	S.M.T. Goupil	130	....
Conforama	1050	....	Sopra	245	..
Creeks	170	....	TF1	345	341 10
Dauphin	385	...	Thermador H. (Ly)	310	....
Delmas	1170	....	Unilog	215	..
Demachy Worms Cie	346 50	....	Viel et Cie	98	.
Devanlay	860	860	Y. St-Laurent Groupe	825	837
Deville	210	....			
Dolisos	131	....			
Editions Belfond	202	....			
Europ. Propulsion	250	248			
Finacor	115 10	...			
GFF (group.fon f.)	130	132			
Grand Livre	355	...			
Gravograph	209	....			
Groupe Origny	930	930			
Guintoli	795	771			
I.C.C.	200	..			
Idianova	100	..			
Immob. Hôtelière	870	880			

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LE MONDE

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 janvier 1992

Nombre de contrats estimés : 140 981

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	108,72	109,76	109,78
Précédent	109,08	110,02	109,97

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Mars 92	Juin 92	Mars 92	Juin 92
110	0,20	1,11	1,36	–

CAC 40 A TERME

Volume : 14 353 (MATIF)

COURS	Janvier	Février	Mars
Dernier	1 874	1 890	1 906
Précédent	1 891	1 905	1 920

CHANGES

Dollar : 5,54 F ↑

Vendredi 17 janvier, le dollar reprenait son mouvement ascendant *sur les marchés des changes* européens, confirmant un certain optimisme sur une éventuelle reprise de l'économie américaine. A Paris, le billet vert a ouvert à 5,54 francs contre 5,5205 francs à la cotation officielle de la veille.

FRANCFORT	16 janv.	17 janv.
Dollar (en DM)	1,6150	1,6255

TOKYO	16 janv.	17 janv.
Dollar (en yens)	128,43	127,95

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (17 janvier) .... 9 5/8-9 3/4 %

New-York (16 janvier) .... 3 13/16 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)

	15 janv.	16 janv.
Valeurs françaises	106,3	106
Valeurs étrangères	107,	106

(*SBF, base 100 : 31-12-81*)

Indice général CAC	502,8	503,

(*SBF, base 1 000 : 31-12-87*)

Indice CAC 40	1873,6	1860,1

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	15 janv.	16 janv.
Industrielles	3258,5	3249,5

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	15 janv.	16 janv.
100 valeurs	2 537,10	2 541,60
30 valeurs	1 940,60	1 958,30
Mines d'or	158,9	156,
Fonds d'Etat	87,48	87,60

FRANCFORT

	15 janv.	16 janv.
Dax	1 667,50	1 666,34

TOKYO

	16 janv.	17 janv.
Nikkei Dow Jones	21 612,19	21 321,37
Indice général	1 618	1 600

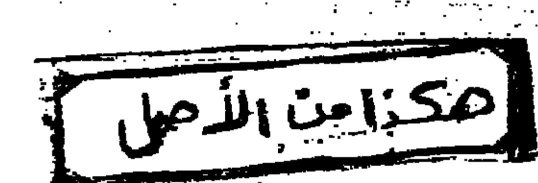
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5630	5,5660	5,6410	5,6450
Yen (100)	4,3360	4,3418	5,3840	5,3934
Ecu	6,9430	6,9495	6,9327	6,9442
Deutschemark	3,4077	3,4117	3,4095	3,4158
Franc suisse	3,8450	3,8504	3,8644	3,8730
Lire italienne (1000)	4,5223	4,5270	4,5010	4,5093
Livre sterling	9,7342	9,7423	9,7163	9,7312
Peseta (100)	5,3865	5,3921	5,3522	5,3630

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	4 1/16	4 3/16	4 1/16	4 3/16	4 1/8	4 1/4
Yen (100)	5 5/16	5 7/16	5 1/8	5 1/4	4 15/16	5 1/16
Ecu	10 3/16	10 5/16	10 1/8	10 1/4	9 15/16	10 1/16
Deutschemark	9 7/16	9 9/16	9 3/8	9 1/2	9 1/4	9 3/8
Franc suisse	7 5/8	7 3/4	7 5/8	7 3/4	7 5/8	7 3/4
Lire italienne (1000)	11 3/4	12	11 5/8	11 7/8	11 5/8	11 7/8
Livre sterling	10 9/16	10 11/16	10 1/2	10 5/8	10 3/8	10 1/2
Peseta (100)	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16
Franc français	9 11/16	9 13/16	9 11/16	9 13/16	9 9/16	9 11/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 17 JANVIER

Cours relevés à 10 h 13

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4210	C.N.E 3%	4225	4260	4260	+ 0 83
822	B.N.P. T.P.	873	870	870	- 0 34
814	Cr.Lyon. T.P.	830	830	830	....
1131	Renault T.P.	1206	1236	1236	+ 2 49
1460	Rhone Poul. T.P.	1489	....	....	....
1025	Saint Gobain T.P.	1083	1065	1065	- 1 66
850	Thomson T.P.	884	....	....	....
580	ACCOR	733	735	735	+ 0 27
635	Air Liquide	696	697	697	+ 0 14
530	Alcatel-Alsthom	574	570	570	- 0 70
1320	Als.Superm.	1450	1441	1441	- 0 62
275	A.L.S.P.I.	302	312	312	+ 3 31
2340	Arjom. Prioux	1930	1862	1862	- 3 52
415	AGF Sté Centrale	489 80	486	486	- 0 78
1000	Aux. Entrepr.	980	975	971	- 0 92
124	Avenir H. Média	167	166 90	166 90	- 0 06
850	Axa (ex Cie Midi)	891	900	900	+ 1 01
77	Bafip	114 10	117 90	117 90	+ 3 33
83	Bail-Equipem.	97 90	....	....	....
735	Bail Investiss.	751	757	757	+ 0 80
440	Bancaire	500	501	500	....
665	Bazar H.-V.	685	661	661	- 3 50
625	Beghin-Say	625	627	627	+ 0 32
950	Berger (M)	1039	....	....	....
330	Bertrand Faure	340	338 90	338 90	- 0 32
625	Bic	595	605	605	+ 1 68
955	B.I.P.	988	988	988	....
270	BIS	329 50	329	329	- 0 15
310	B N P (CI)	345 50	345	345	- 0 14
880	Bolloré Tech.	775	....	....	....
2390	Bongrain	2727	2715	2715	- 0 44
680	Bon-Marché	770	770	765	- 0 65
485	Bouygues	551	536	536	- 2 72
110	BP France	123 10	124	124	+ 0 73
945	B S N	1112	1121	1121	+ 0 81
925	Canal Plus	1040	1052	1045	+ 0 48
250	Cap Gem.S.	301	299	296 50	- 1 50
2180	Carrefour	2369	2351	2351	- 0 76
125	Casino	145 50	145	145	- 0 34
82	Casino ADP	86	85 30	85 30	- 0 81
1700	Castorama D.I.	1881	1880	1880	- 0 05
155	C.C.F.	173	172 10	171 50	- 0 87
38	CCMC Ly.	51 85	50 60	50 60	- 2 41
315	C.D.M.E.	366 50	365 50	365 50	- 0 27
150	C.E.G.I.D.	210	210	210	....
150	Centrest (Ny)	180	....	....	....
320	C.E.P. Comm.	378	....	....	....
88	Cerus	110	109 10	109 10	- 0 82
575	Cetelem	721	710	710	- 1 53
275	CF Int	302	301	301	- 0 33
285	CGI Info	304	301	301	- 0 99
870	C G I P	1083	1080	1080	- 0 28
570	CGP	594	591	591	- 0 51
850	Chargeurs S A	997	997	998	+ 0 10
520	C I C A (M)	550	....	....	....
245	Ciments franc.	265 50	268	268	+ 0 94
725	Clarins	739	734	734	- 0 68
380	Club Mediter.	474 10	475	474 50	+ 0 08
158	CMB Packa.	175 50	175 10	175 10	- 0 23
600	Colas	725	727	727	+ 0 28
270	Cpt. Entrep.	269	....	....	....
1020	Compt Mod.	1140	1150	1150	+ 0 88
97	Concept S.A.	94 80	....	....	....

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
230	CPR (Paris Réa.)	257	262	252	- 1 95
885	Créd. Foncier	1007	1022	1020	+ 1 29
....	Crédit Loc France	216	215	215	- 0 46
465	Cr Lyon (CI)	526	528	528	+ 0 38
910	Credit Nat.	1094	1092	1085	- 0 82
180	CSEE	214	196	196	- 8 41
2070	Damart	2620	....	....	....
300	Dassault Aviation	382	384	384	+ 0 52
143	Dassault Electr.	184	181	181	- 1 63
1350	De Dietrich	1400	1407	1407	+ 0 50
95	Dév.P.d.C.(Li)	92 50	93	93	+ 0 54
179	Dév.R.Sud-Est	183	182	182	- 0 55
250	D M C	286 90	280	280	- 2 41
345	Docks France	391	387	387	- 1 02
300	Dynaction	357 50	353	353	- 1 28
1960	Eaux (Gle)	2126	2110	2115	- 0 52
740	E.B.F.	745	740	740	- 0 67
335	Ecco	378	378	378	....
375	Elf Aquitaine	366	366 10	366 10	+ 0 03
240	Erap-Elf (Certif)	246	249 80	249 80	+ 1 54
280	Essilor	345	342	342	- 0 87
143	Essil.Int.(DP)	166 60	166 60	166 60	....
580	Esso	611	612	612	+ 0 16
1230	Eurafrance	1453	1451	1451	- 0 14
540	Eurocom	618	615	615	- 0 49
134	Eurodisneyland	147 50	147 10	147 10	- 0 27
810	Europe 1	882	....	....	....
35	Eurotunnel	47 40	47 05	47 35	- 0 11
1320	Exor	1320	1320	1320	....
118	Finextel	119 10	119 10	119 10	....
315	Fives Lille	349 90	352	352	+ 0 60
2250	Fromager. Bel	2675	2650	2650	- 0 93
1370	Gal.Lafayette	1435	1430	1430	- 0 35
1450	G.A.N.	1748	1740	1740	- 0 46
430	Gascogne (B)	480 10	488	488	+ 1 65
1140	Gaz et Eaux	1335	1315	1315	- 1 50
480	Geophysique	507	508	508	+ 0 20
550	Gerland Ly.	580	....	....	....
465	Groupe Cité	468	....	....	....
325	GTM-Entrep.	340	340	340	....
1290	Guyenne-Gas.	1430	1420	1420	- 0 70
120	Hachette	157 90	158	158 50	+ 0 38
390	Havas	448	443 10	443 10	- 1 09
290	Idia	329	330	330	+ 0 30
225	Imétal	280	280	280	....
138	Immob. Phénix	157 10	156	156	- 0 70
66	Ingénico	78 50	78 60	78 60	+ 0 13
4150	Inst. Mérieux	4501	4560	4560	+ 1 31
445	Interbail	446	447	447	+ 0 22
660	Intertechnique	728	700	700	- 3 85
755	J. Lefebvre	900	....	....	....
590	Klepierre	596	593	593	- 0 50
720	Labinal	762	760	760	- 0 26
290	Lafarge	331	328	328	- 0 91
325	Labon	340	340	340	....
3540	Legrand	3897	3855	3895	- 0 06
2020	Legrand (DP)	2201	2201	2201	....
330	Legris Industries	426	429 50	429 50	+ 0 82
675	Locindus	710	710	710	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3820	L.V.M.H.	4270	4270	4226	- 1 03
425	Lyon.Eaux/Dumez	442 50	438	435	- 1 69
117	Majorette Ly.	113	119	119	+ 5 31
255	Mar. Wendel	310	314 50	314 50	+ 1 45
150	Matra	181	178 60	178 60	- 1 33
455	Merlin-Gerin	516	516	516	....
58	Metaleurop	78 70	79	79	+ 0 38
32	Métrologie In.	51	52 80	52 80	+ 3 53
115	Michelin	148	146 50	147	- 0 68
156	Min. Salsig (Ns)	156 10	....	....	....
60	MMB	77	77	77	....
144	Moulinex	167	164 30	164 30	- 1 62
1220	Navig. Mixte	1222	1234	1234	+ 0 98
78	Nord-Est	102	100 90	100 90	- 1 08
210	Nordon (Ny)	244	....	....	....
460	Nouv Galeries	475	....	....	....
141	Olipar	142 10	140	140	- 1 48
700	Oréal	756	752	752	- 0 53
275	Paribas	355	359 60	356	....
149	Pechiney Int.	184	183	183	- 0 54
240	Pechiney (CIP)	300	315	315	+ 5 00
405	Penhoet	499	....	....	....
1180	Pernod Ricard	1438	1446	1446	+ 0 56
570	Peugeot	700	700	699	- 0 14
250	Pinault	304 50	301	305	+ 0 16
470	Plastic-Omn.	531	530	530	- 0 19
395	Poliet	430	421	421	- 2 09
530	Primagaz	620	625	625	+ 0 81
795	Printemps	825	825	825	....
2730	Promodès	3000	2980	2980	- 0 67
450	Radiotechn.	475	470	470	- 1 05
4450	Redoute (La)	5000	5000	5000	....
....	Remy Contreau	210	211	211	+ 0 48
470	R. Poulenc CIP	563	557	560	- 0 53
330	Robur Financ.	340	....	....	....
45	Rochette(La)	60 70	60 10	60 10	- 0 99
1810	Roussel Uclaf	1850	1870	1870	+ 1 08
2890	R. Impé.Ly *	3000	....	....	....
176	Sade (Ny)	178	181 90	181 90	+ 2 19
1560	Sagem	1640	....	....	....
395	Saint Gobain	493	492	492	- 0 20
1080	Saint Louis	1310	1295	1295	- 1 15
1720	Salomon Ly	1673	1671	1671	- 0 12
295	Salvepar (Ny)	298	....	....	....
936	Sanofi	1090	1077	1075	- 1 38
1330	S A T	1396	1396	1396	....
200	Saul. Chât.	235	....	....	....
950	Saupiquet (Ns)	1127	1126	1126	- 0 09
510	Schneider	663	664	665	+ 0 30
18	SCOA	20 05	20	20	- 0 25
400	Scor s.a.	438	....	....	....
1620	S.E.B.	1815	1819	1819	+ 0 22
480	Sefimeg	470	469	470	....
115	Selectibanque	112 50	113	113	+ 0 44
164	Sextant A.	209 30	211	211	+ 0 81
790	S F I M	800	785	785	- 1 88
190	S.G.E.	228	228	228	....
490	Simco	500	500	500	....
780	Sk. Rossignol	834	835	835	+ 0 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
445	Sligos	499	499	499	....
425	Société Géné.	500	499	499	- 0 20
68	Sodecco(B)	52 70	53	53	+ 0 57
143	Sodero(Ns)	144 50	....	....	....
785	Sodexho	855	855	855	....
69	Sogenal(Ny)	69	69	69	....
340	Sogerap	342	341 80	341 80	- 0 06
1110	Sommer-Allib.	1300	....	....	....
390	SOPHIA	405	....	....	....
1250	Source Perrier	1388	1435	1436	+ 3 39
680	Sovac	790	790	790	....
270	SPEP	326	320	320	- 1 84
270	Spie-Batignol.	344	344 90	344 90	+ 0 26
670	Strafor Facom	727	719	719	- 1 10
255	Suez	303 90	302 80	302 80	- 0 36
940	Synthélabo	1080	1075	1075	- 0 46
140	Thomson CSF	163 50	161	161	- 1 53
930	Total	1088	1085	1082	- 0 55
150	- (certif.)	166	166	166	....
191	Truffaut Fin.	237	237	237	....
420	U.A.P.	539	539	540	+ 0 19
225	U F B Locab.	297	....	....	....
745	U I C	782	782	782	....
470	U I F	487	508	508	+ 4 31
770	U I S	725	....	....	....
565	Unibail	585	....	....	....
530	Valéo	623	605	602	- 3 37
255	Vallourec	245 20	....	....	....
330	Via Banque	334 70	....	....	....
330	Worms et Cie	332 50	335	335	+ 0 75
1000	Zodiac	1190	1176	1176	- 1 18
1020	Elf Gabon	1066	1075	1075	+ 0 84
89	Amax	114	121 50	121 50	+ 6 58
135	Amer. Barrick	154 50	159	159	+ 2 91
95	Amer Express	123	125	125	+ 1 63
205	A.T.T.	222	224 60	224 60	+ 1 17
200	Anglo Amer C.	217 80	....	....	....
350	Amgold	387 50	....	....	....
205	Banco Santander	253	251	251	- 0 79
725	B.A.S.F.	838	836	836	- 0 24
930	Bayer	992	1000	1000	+ 0 81
....	Blenheim Plc	42	....	....	....
50	Buffelsfont.	53 80	54 10	54 10	+ 0 56
82	Chase Manh.	121	123 10	123 10	+ 1 74
2500	Daimler Benz	2598	2570	2570	- 1 08
142	De Beers	158 50	....	....	....
2230	Deutsche Bank	2365	2390	2390	+ 1 06
1090	Dresdner Bank	1165	1163	1163	- 0 17
61	Driefontein	73 60	74 30	74 30	+ 0 95
235	Du Pont-Nem.	258 80	271	271	+ 4 80
230	Eastman Kodak	271 50	270	270	- 0 55
15	East Rand	16 30	16 70	16 70	+ 2 45
35	Echo Bay	43 15	44 10	44 10	+ 2 20
186	Electrolux	234	....	....	....
82	Ericsson	108	113 90	113 90	+ 5 46
310	Exxon Corp.	325 20	327 50	327 50	+ 0 71
134	Ford Motor	172	182 10	182 10	+ 5 87
44	Freegold	50 60	51 60	51 60	+ 1 98
18 50	Gencor	20 30	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
365	Gén. Elect.	430	434 80	434 80	+ 1 12
142	Gén. Motors	182 20	186	186	+ 2 09
290	Gén. Belgique	316	309	309	- 2 22
82	Gd. Métropol.	91	91 10	91 10	+ 0 11
48	Guinness	51 50	52 50	52 50	+ 1 94
18	Hanson PLC	21 80	21 80	21 80	....
31	Harmony Gold	34	34	34	
255	Hewlett Packard	339	346 80	346 80	+ 2 30
35	Hitachi	39 30	39 75	39 75	+ 1 15
720	Hoechst	841	849	849	+ 0 95
80	Homestake	86	89 40	89 40	+ 3 95
107	I.C.I.	117 50	118 90	118 90	+ 1 19
445	I.B.M.	525	532	532	+ 1 33
270	I.T.T.	322	328	328	+ 1 86
176	Ito Yokado	190 20	192 80	192 80	+ 1 37
55	Matsushita	60 20	60 60	60 60	+ 0 66
3 55	Maxwell	3 55	....	....	
193	Mc Donald's	220	225 90	225 90	+ 2 68
810	Merck	843	840	840	- 0 36
460	Minnesota M.	520	535	535	+ 2 88
49	Mitsubishi	51 15	52 40	52 40	+ 2 44
350	Mobil corp.	365	368 30	368 30	+ 0 90
335	Morgan J.P.	345 50	354 30	354 30	+ 2 55
326 10	Nestlé	35130	34030	34030	- 3 13
110	Norsk Hydro	130 60	138	138	+ 5 67
100	OFSIL	113	113 50	113 50	+ 0 44
1740	Pétrofina	1795	1811	1811	+ 0 89
380	Philip Morris	415	428 90	428 90	+ 3 35
89	Philips	91 10	92 50	92 50	+ 1 54
51	Placer Dome	55 90	57 55	57 55	+ 2 95
455	Procter Gamble	486	514	514	+ 5 76
143	Quilmès	160	....	....	....
26	Randfontein	30 80	31 50	31 50	+ 2 27
305	Rhone Poul. Rorer	355	....	....	....
420	Royal Dutch	453 50	457 10	457 10	+ 0 79
43	R T Z	49 90	51 85	51 85	+ 3 91
1 08	Saat.& Saatchi	1 34	1 36	1 36	+ 1 49
36	St Helena	38 90		....	
310	Schlumberger	342	343	343	+ 0 29
45	Shell transp.	48 35	48 55	48 55	+ 0 41
2080	Siemens	2221	2210	2210	- 0 50
630	Siemens Nixdorf	510	500	500	- 1 96
162	Sony	177 70	179 40	179 40	+ 0 96
80	Sumitomo Bank	82 70	....	....	....
166	T.D.K.	183 60	....	....	
63	Telefonica	69 80	68	68	- 2 58
25	Toshiba	26 60	27 20	27 20	+ 2 26
510	Unilever	554	556	556	+ 0 36
250	Unit.Techn.	305	....	....	....
315	Vaal Reefs	380	....	....	....
970	Volkswagen	1100	1118	1118	+ 1 64
280	Volvo	320	....	....	....
1480	Wagons lits	1400	....	....	
181	West. Deep.	220 60	226	226	+ 2 45
340	Xerox Corp	393	390 10	390 10	- 0 74
114	Yamanouchi	120 50	120 80	120 80	+ 0 25
1 65	Zambia Cop.	1 63	1 64	1 64	+ 0 61

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 25	6 74
Emp.Etat 9,8%78	101 30	5 06
10,80% 79/94	102 30	3 98
Emp.Etat 13,4%83	....	0 98
Emp.Etat 12,2% 84	101 66	3 36
Emp.Etat 11% 85	112 20	9 94
10,26% mars 86	....	8 71
OAT 10% 5/2000	....	6 42
OAT 9,9% 12/1997	....	0 94
OAT 9,8% 1/1996	....	9 45
ORT 10,30% 1985	1802	....
PTT 11,2% 85	106	1 46
CFF 10,30% 86	....	9 19
CFF 10,25% nov 90	....	8 62
CNA 10 % 1979	101 80	8 18
CNB Bques 5000F	....	0 39
CNB Paribas 5000F	....	0 39
CNB Suez 5000F	....	0 39
CNE 11,5% 85	100 90	6 44
CNI 1/82 5000F	....	0 39
CNT 9 % 86	....	6 30
CRH 10,90% déc.85	108 40	0 48
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	976	....
Cerus	....	....
Alcatel 8 % janv. 89	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	....	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	838	850
Applications Hydr.	1569	....
Arbel	418	400 50
Bains C.Monaco	1190	....
B.Hypoth.Europ.	383 50	....
B.N.P. Intercont.	341	337
Beghin-Say (C B	456	....
Bénédictine	3000	....
Bidermann Internat.	479	....
Blanzy Ouest	1850	....
B T P	84	62 35
Cambodge	1196	....
Carbone Lorraine	544	....
Casa Poclain	9 20	9 40
C.E.G.F (Frigor.)	510	....
Centenaire Blanzy	380	....
Cecabat	90	81 25o
Champex Ny	115	....
CIC (CIP)	197 50	199

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1260	1255
C.I.T.R.A.M. (B)	2525	....
Codetel	94	93 30
Cogifi	347 50	341
Compibox	520	....
Cie Industrielle	6490	....
Cpt.Lyon Alemand	350	350
Concorde	840	....
Constr.Mét.Prov.	30	....
Crédit Gén.Ind.	155	....
Cr Universel (Cie)	345	....
Christian Dior	390	389 30
Darblay	610	....
Degremont	1696	1700
Delmas Vieljeux	3850	....
Eaux Bassin Vichy	2385	....
Eaux Vittel	941	942
Ecia	255	258
Electro-Banque	350	....
Ent.Mag. Paris	4231	....
Esex (ex Essmi)	1700	1700
Finalens	272	....
F.I.P.P.	85	....
F.N.A.C.	1700	1655
Foncière (Cie)	495	....
Foncières Eurls	370	....
Fonc.Lyonnaise	596	595
Foncina	470	....
Fougerolle	780	753
France I.A.R.D.	695	....
France SA (La)	1778	1787
From. Paul-Renard	2600	....
Gaumont	689	687
Genelim	325	316
Gévelot	500	....
G.F.C.	336 10	339 50
G.F.I.I.	225	226
Groupe Victoire	1480	....
G T.I (Transport)	250	....
Immobail	335	322
Immobanque	710	....
Im.Marseillaise	5300	....
Immofice	432	416
Invest.(Ste Cle.)	3300	....
Lambert Frères	265	....
Lille Bonnières	1280	....
Locafinancière	490	....
Louis Vuitton	701	703
Louvre	2890	2650
Luca	1073	969 o
Machines Bull	33	33
Mag.Uniprix	180	....
Magnant	750	....
Métal Déployé	420	....
Mors	78 90	78 90
Navigation (Nle)	205	....
Optorg	235	....
Orial (CI)	393	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ongny-Desvrosse	770	....
Palais Nouveauté	1050	....
Paluel Marmont	880	....
Parfinance	162 10	....
Paribas (CIP)	650	648
Paris France	240	....
Paris Orléans	219	....
Parisiena Invest.	275	....
Pathé Cinéma	610	....
Piper Heidsieck	1312	....
Porcher	426	....
Promodès (CI)	1414	....
Publicis	685	670
Rochefortaise	106	....
Rosario	190 20	191 10
Rougier	215	....
S.A.C.E.R.	400	....
S.A.F.A.A.	208 20	....
S.A.F.I.C Alcan	265	....
Saga	360	....
Saint Dominique (F.)	119	120 80
Salins du Midi	600	600
Savoisienne M.	160	....
S.C.A.C.	751	751
Secelle	395	386 30
S.Etud.Part. (M)	131	....
Silic	552	....
Sinvim	140	139
S.I.P.H.	179	....
S.M.C.I.	80	....
Sofal	516	....
Soffo	289 30	....
Soficel	1230	1200
Sofiam (ex Saram)	75	....
Sofragi	2350	....
Soudure Autogène	840	....
Sovabail	365	....
Stemi	651	....
Taittinger	3070	....
Tesun-Acqutas	720	....
Tour Eiffel	255	....
Ufiner	1110	....
Vicat	402	408
Viniprix	1350	....
Vicax	100	....
Maroc Sté Brasserie	240 50	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	610	....
Akzo Nv Sico	409	....
Alcan Aluminium	105	....
American Brands	244 20	....
Arbed	490	....
Asturienne Mines	124	....
Banco Popular Espa.	600	....
B Reglements Int.	19800	....
Can.Pacifique	81 30	....
Chrysler Corp.	65 60	....
C I R	7 10	8 d
Commerzbank	849	....
De Beers (port.)	137	....
Dow Chemical	290	....
Fiat	22	....
GBL (Brux Lamb)	500	....
Gevaert	974	....
Glaxo Holdings Ltd.	96	....
Goodyear Tire	300	....
Grace and Co (WR)	229	....
Honeywell Inc.	327	360 d
Johannesburg	96	....
Koninklijke Pakhoed	126	....
Kubota	25	....
Latonia inv.	310	310
Midland Bank	19	....
Noranda Mines	86 10	....
Olivetti priv.	8 80	....
Pfizer Inc.	429	....
Ricoh	23 80	....
Robeco	297 50	....
Rodamco NV	189	....
Rolinco	297	....
Sapem	5 95	5 35o
Sama Group	21 50	....
SKF Aktiebolaget	86	....
Tenneco Inc.	175 50	....
Thorn Electrical	78	....
Toray Ind.	25	....
Wagons Lits	1065	1120
West Rand Cons.	9 45	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Calciphos	126	113 80o
C G H Cogedbor	10 45	....
Coparex	650	....
Drouot Assurances	272	....
Elf Antargaz	1400	....
Europ. Accum.	79	87 05d
Europ Soudres Ind.	20	....
Gechot S.A.	63 80	....
Grds Moulins Paris	1460	....
Guy Degrenne	442	....
Jaeger	125	....
Lecteurs du Monde	200	....
Nicolas	1055	....
Paramelle RD	1410	....
Parlop. Percier	350	....
Quadrant	22	....
Rorento N.V.	215 60	....
St-Gobain-Emballage	1800	....
S.E.P.R.	905	....
S.P.R. act. B.	349	....
Télémécanique Elect.	3360	....
Waterman	400	714 d

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 520	....	....	....
Ecu	6 949	....	....	....
Allemagne (100 dm)	341 100	....	....	....
Belgique (100 F)	16 566	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	302 900	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 525	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 950	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	9 712	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 957	....	....	....
Suisse (100 f)	384	....	....	....
Suède (100 krs)	93 630	....	....	....
Norvège (100 k)	86 780	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 463	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 372	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 938	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 777	....	....	....
Japon (100 yens)	4 302	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/1
Or fin (kilo en barre)	62600	....
Or fin (en lingot)	62950	....
Napoléon (20f)	364	....
Pièce Fr (10 f)	520	....
Pièce Suisse (20 f)	363	....
Pièce Latine (20 f)	361	....
Souverain	472	....
Pièce 20 dollars	2085	....
Pièce 10 dollars	1070	....
Pièce 5 dollars	590	....
Pièce 50 pesos	2305	....
Pièce 10 florins	375	....

SICAV (sélection) 16/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	215 90	210 12
Agepargne	786 50	752 63
Améri-gan	8454 32	8129 15
Amplia	257022 60	257022 60
Amplitude	643 67	624 92
Arbitrages Court.T.	6953 34	6953 34
Associc	1162 63	1162 63
Atout Futur	397 19	387 50
Aurecic	1260 10	1223 40
Avenir Alizes	1756 07	1720 66
Axa Capital	167 27	160 07
Axa Court Terme	7643	7643
Axa Europe	130 44	124 82
Axa Investiments	119 29	114 15
Axa NPI	123 16	117 86
Axa Première	116 30	115 95
Axa Sélection	148 21	141 83
Axa Valeurs PER	125 22	119 83
BSD Avenir	110 40	107 18•
Cadence 1	1023 96	1023 96
Cadence 2	1024 96	1024 96
Cadence 3	1023 43	1023 43
Capimonétaire	6086 74	6080 66
Capioblig	6289 93	6166 80
Capitacic	1280 34	1261 42
Cocres	1290 19	1258 72
Compuvalor	3387 58	3382 51
Convertimmo	352 89	345 97
Credinter	481 66	467 63
Credit Mutuel Capital	1252 72	1228 16
Dasa	1292 64	1261 01
Drouot France	841 49	805 25
Drouot Investiss	992 79	950 04
Drouot Sécurité	251 34	240 52
Ecocic	1061 86	1030 92
Eucic	1052 42	1036 87•
Ecuper	134 68	128 88
Ecureuil Capitalisation	2513 72	2488 83
Ecureuil Géovaleurs	2277 78	2211 44
Ecureuil Invest.	428 56	416 08
Ecureuil Monepremière	64617 62	64617 62
Ecureuil Monétaire	38057 65	38057 65
Ecureuil Trésorerie	2349 81	2349 81
Ecureuil Trimestr	2042 15	2021 93
Elicash	2 692999	2 692999
Energia	273 53	261 13
Eparcic	3470 26	3470 26
Eparcourt-Sicav	4509 54	4498 29
Epargne Associat.	26277 09	26055 82
Epargne Capital	10497 33	10393 40
Epargne Court Terme	649 53	649 53
Epargne Croissance	1766 65	1719 37
Epargne Industrie	95 52	92 96
Epargne J.	67193 71	67193 71
Epargne Long Terme	201 24	195 85
Epargne Monde	1287 04	1252 59
Epargne Oblig.	204 75	199 27
Epargne Première	14114 49	14009 42
Epargne Quatre	1099 70	1070 27
Epargne-Unie	1340 02	1307 34
Epargne Valeurs	458 55	446 28
Epsilon	1230 60	1218 42•
Eufi Cash capi	8101 51	8101 51•
Eufinvest cap	648 66	629 96•
Eurocic Leaders	1087 21	1055 54
Eurodyn	1199 61	1170 35
Euro Gan	6228 59	5989 03
Europe Nouvelle	548 28	523 42•
Fonsicav	13880 93	13880 93
France-gan	9846 27	9467 57
France Garantie	275 20	274 65•
France Index Sicav	111 41	108 15
France Investiss.	343 31	334 94•
France Obligations	487 36	482 53

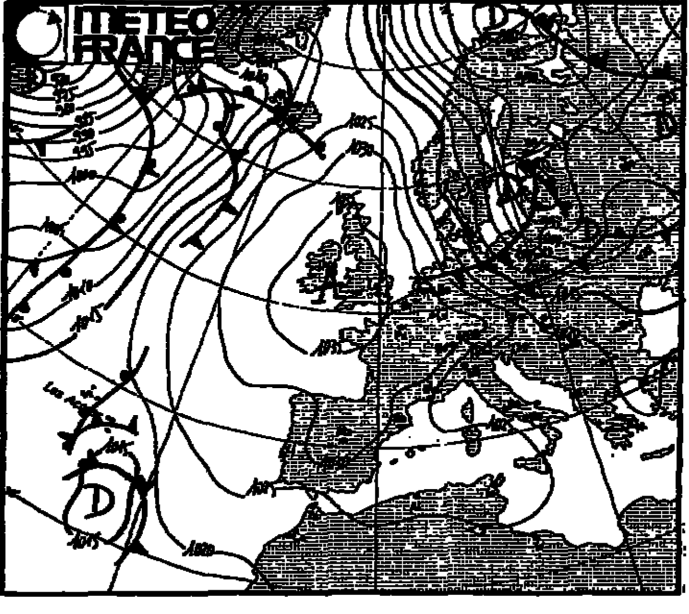
VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	455 56	442 29
Francic Pierre	106 81	103 70
Francic-Regions	1213 84	1178 49
Fructi-Associations	34 14	34 14
Fructi-Cap	40 89	40 29
Fructidor	240 70	237 14
Fructifrance	885 22	863 63
Futuroblig	1364 65	1331 37•
Gestion	14387 65	14316 07
Gest.Associations	173 67	169 85
Horizon	1219 80	1184 27
HLM Monétaire	13426 80	13426 80
Interepar	111020 94	107787 32
Interoblig	13841 16	13569 76
Intersélection Fce	547 03	538 30
Japacic	158 68	154 06•
Jeunepargne	277 93	273 82
Latitude	2177 78	2174 52
Lion C.T.	12136 80	12136 80
Lion L.T.	6864 97	6665 02
Lion Association	11006 91	11006 91
Lion Institution	28864 76	28792 78
Lionplus	954 45	935 74
Lion Trésor	2241 85	2219 65
Lion 20 000	25388 20	25388 20
Livret Bourse Inv.	559 91	543 60
Livret Portefeuil.	727 65	706 46
Méditerranée	184 33	176 39
Mensuel CIC	10096 29	9995 33
Monecic	5399 04	5399 04
Moneden	65519 05	65519 05
Mone.J	70208 27	70208 27
Monévalor	79115 04	79115 04
Mutualité dépôts	13097 30	13071 16
Mutuelle Unie Sel.	152 66	146 09
Natio Court Terme	273975 00	273975
Natio-Epargne	17217 52	17047 05
Natio-Ep. Ret.	125 25	121 90
Natio Eparg.Trésor	7616 63	7601 43
Natio-Imm.	1177 56	1146 04
Natio-Inter	1401 44	1363 93
Natio-Monétaire	24494 76	24494 76
Natio-Patrimoine	1362 04	1325 59
Natio-Placements	67789 29	67789 29
Natio-Revenu	1045 90	1035 54
Natio Sécurité	11676 45	11676 45
Natio-Valeurs	873 41	850 03
Nippon-Gan	5480 77	5269 97
Nord Sud Dévelop.	1529 80	1526 75
Obli-Associations	150 90	149 41
Oblicic-Mondial	2603 66	2565 18
Oblicic-Régions	1065 18	1049 44
Oblifutur	2785 81	2717 86
Oblig. très caté.	173 40	170 84
Oblilion	1352 53	1339 14
Oblisécurité Sicav	12437 45	12437 45
Oraction	1045 90	1020 39
Orvalor	6938 72	6802 67
Paribas Capitalisation	1480 14	1458 27
Paribas Epargne	20121 26	19961 57
Paribas Opportunités	132 72	127 31
Paribas Patrimoine	593 74	569 53
Paribas Revenus	97 65	96 68
Patrimoine Retraite	217 17	212 91•
Pervalor	652 46	639 67
Placement A.	1403 97	1376 44•
Placement J	6982 79	6968 85•
Placement M.	64531 44	64402 63•
Placement Nord	985 96	966 63•
Plénitude	131 32	127 81
Poste Croissance	21055 83	21034 80
Poste Gestion	63393 77	63393 77
Première Oblig.	11139 02	11127 89
Prévoy. Ecureuil	117 01	115 85

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	28446 33	28445 33
Proficus	992 16	967 96
Quartz	134 16	130 89
Réalvalor	824 12	807 96
Rentacic	162 76	160 35
Revenus Trimestr.	5384 67	5331 55
Revenu-Vert	1158 44	1141 32
St Honoré Bio-Alim.	997 47	952 24•
St Honoré Bons du Tr.	10846 25	10792 29•
St Honoré Global	237 25	226 49•
St Honoré Invest.	770 06	735 14•
St Honoré Mat Plac.	200 91	191 80•
St Honoré Pacifique	571 47	545 56•
St Honoré PME	514 99	491 64•
St Honoré Real	14445 13	14387 58•
St Honoré Services	453 22	435 79•
Sécuricic	1685 71	1685 71
Sécuri-Gan	12388 58	12145 67
Sécuritaux	1344 12	1344 12
Sicasdes	720 63	709 98
Sicav Associations	1783 87	1783 87
SFI-CNP Assur.	677 24	657 51
S.G. Fr. opportunités	1117 30	1095 39
Sicav 5 000	436 57	424 89
St Est.	1440 33	1378 31
Sivafrance	673 77	655 74
Slivam	417 13	405 97
Slivarente	219 96	215 65
Slivinter	451 63	439 54
S.N.I.	1241 12	1204 97
Sogenfrance	1075 15	1054 07
Sogépargne	309 67	303 60
Sogevar	1062 11	1041 28
Soginter	1310 36	1284 67
Soleil Investissements	624 41	600 39
Solstice	2143 23	2137 89
State Street Act. Eur	10189 98	9845 39•
State Street Act. Frce	10337 37	10036 28•
State Street Emer. Mkts	10743 64	10227 12•
Stratégie Actions	797 16	766 50
Stratégie Rendement	1367 28	1324 24
Technocic	1078 71	1047 29
Techno-Gan	6023 06	5791 40
Thesora	644 87	638 49
Transplus	149 73	143 28
Trésor Plus	1258 04	1245 58
Trésor Réal	13871 59	13871 59
Trésoricic	125005 99	125005 99
Trilion	5195 54	5128 86
UAP Investissement	454 74	438 30
UAP Actions France	609 71	587 67
UAP Act. Select.	649 65	626 17
UAP Aedificandi	586 73	565 52
UAP Altefi	213 67	206 95
UAP Alto Sicav	168 04	161 97
UAP Moyen Terme	136 03	131 11
UAP Première Car.	11337 40	10927 61
Uni-Associations	119 34	119 34
Uni-Foncier	1269 70	1238 73
Unifrance	589 96	575 57
Uni-Garantie	1262 41	1240 09
Uni Régions	1334 26	1301 72
Univar	229 25	229 25
Univers Actions	1267 73	1236 81
Univers-Obligations	1971 88	1826 22
Valorg	1990 09	1988 10•
Valréal	51443 17	51417 46

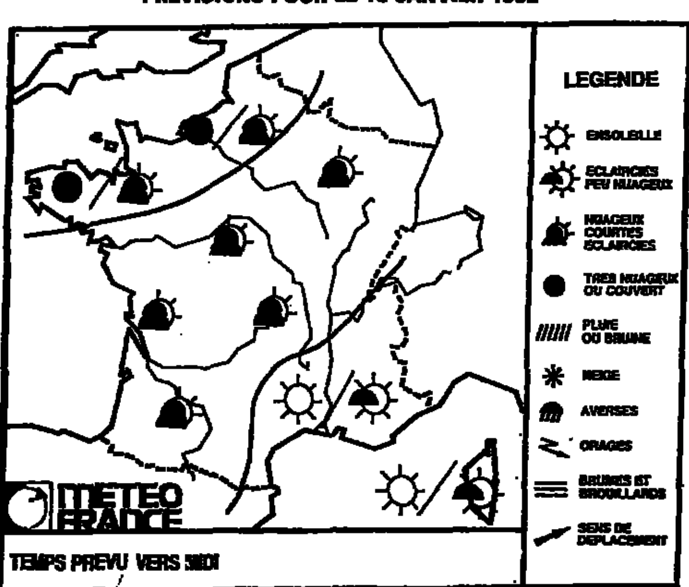
c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17 JANVIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 18 JANVIER 1992



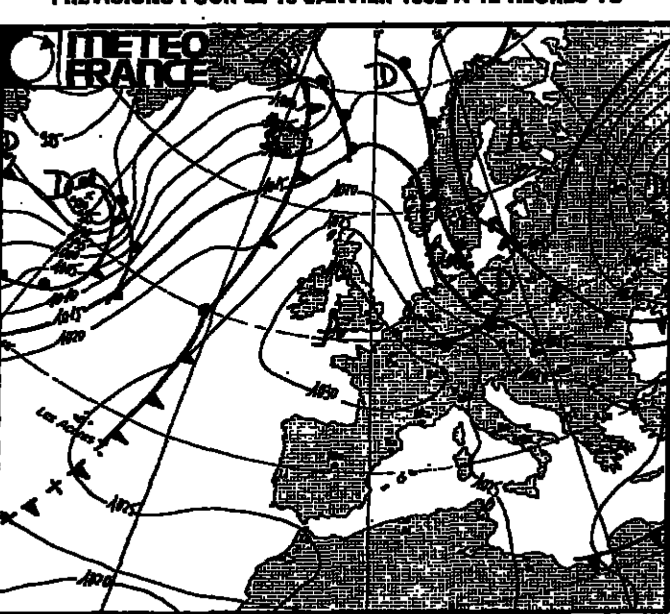
Samedi : soleil en montagne et près de la Méditerranée. Ailleurs temps gris. Le matin, des brouillards se formeront du nord de la Seine au Nord-Est. Le temps sera ensuite gris sur la majeure partie du pays. Quelques rares éclaircies seront possibles. Seuls les massifs au-dessus de 1 200 mètres et le pourtour méditerranéen connaîtront un temps bien ensoleillé.

En fin de journée, des petites bruines se produiront sur le Nord-Pas de Calais.

Les températures matinales seront de l'ordre de 0 à 2 degrés près des frontières du Nord-Est, 2 à 4 degrés sur la majeure partie du pays, localement 0 à – 3 dans l'intérieur de la Provence.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 1 à 4 du Nord-Est au Centre-Est, 5 à 7 sur un large quart Nord-Ouest, 2 à 7 degrés dans le Sud-Ouest et 10 à 15 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 19 JANVIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES *maxima - minima et temps observé*

Valeurs extrêmes relevées entre le 16-1-1992 à 18 heures TU et le 17-1-1992 à 6 heures TU — le 17-1-92

FRANCE			
AJACCIO	14	8	C
BIARRITZ	8	2	P
BORDEAUX	2	2	C
BOURGES	4	3	C
BREST	6	5	C
CAEN	6	4	C
CHERBOURG	6	5	C
CLERMONT-FER.	1	0	C
DIJON	3	2	C
GRENOBLE	4	1	C
LILLE	5	2	C
LIMOGES	1	– 1	C
LYON, BRON	2	2	C
MARSEILLE	9	– 1	N
NANCY	4	3	C
NANTES	5	4	C
NICE	13	5	N
PARIS-MONTS.	6	4	C
PAU	7	1	C
PERPIGNAN	12	5	D
RENNES	6	5	C
ST-ETIENNE	1	0	C
STRASBOURG	4	2	C
TOULOUSE	6	4	C
TOURS	4	3	C
POINTE-A-PITRE	30	21	C
ÉTRANGER			
ALGER	15	2	N
AMSTERDAM	6	4	C
ATHÈNES	13	5	D
BANGKOK	30	19	D
BARCELONE	11	1	D
BELGRADE	6	2	C
BERLIN	6	2	P
BRUXELLES	5	5	C
COPENHAGUE	7	2	D
DAKAR	30	19	D
DJERBA	16	10	N
GENÈVE	3	1	C
HONGKONG	17	11	D
ISTANBUL	6	6	C
JÉRUSALEM	6	4	C
LE CAIRE	–	–	–
LISBONNE	13	5	D
LONDRES	7	– 2	N
LOS ANGELES	24	9	D
LUXEMBOURG	3	1	C
MADRID	11	– 4	D
MARRAKECH	20	4	D
MEXICO	12	7	C
MILAN	11	– 5	B
MONTRÉAL	– 23	– 28	D
MOSCOU	– 7	– 9	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	20	8	D
NEW-YORK	– 2	– 8	C
OSLO	7	– 2	D
PALMA-DE-MAJ.	15	0	N
PÉKIN	6	– 4	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	14	4	D
SINGAPOUR	29	22	P
STOCKHOLM	3	– 2	D
SYDNEY	26	18	C
TOKYO	8	3	P
TUNIS	16	4	D
VARSOVIE	4	1	P
VENISE	0	– 2	B
VIENNE	5	3	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Naissances

– Arcueil. Annecy. Neuilly-Plaisance.

Jeanne GUENAN,
son arrière-grand-mère,

Georges et Paule DEPLANTE,
Jacques et Sonia DUPUIS,
ses grands-parents,

Fabrice DUPUIS et Sylvie DEPLANTE,
ses parents
Elodie,
sa sœur,
sont heureux de faire part de la naissance de

France,

le 16 janvier 1992.

Décès

– *Le président et le directeur général d'Aéroports de Paris*
ont le regret de faire part du décès de

M. Jean BELLE,
ancien directeur
des opérations aériennes
et de l'escale d'ADP,

survenu le 15 janvier 1992, dans sa cinquante-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 21 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Germain de Fontenay-le-Fleury.

– Mériem BENSIMHON,
veuve Assouline,

rappelée à Dieu le 12 janvier 1992, a été ravie à quatre-vingt-treize ans à l'affection de sa famille et de ses alliés qui la vénéraient en vertueuse Echet Haïl et digne descendante de la lignée des illustres grands rabbins Abner, Vidal Serfaty, Haïm Serero et Yacov Berdugo.

L'inhumation aura lieu à Jérusalem et une prière pour le repos de son âme sera dite à l'Odej, 19, boulevard Poissonnière, Paris-9e, par le grand rabbin Sirat, samedi 18 janvier à 9 heures.

– Jean et Françoise Barthélémy,
Martine Deslandes,
Christian et Colette Duffau,
Patrice et Martine Chayriguès,
leurs enfants et petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Marguerite CHAYRIGUÈS,
née Germain,

survenu le 15 janvier 1992, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le lundi 20 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Saint-Ouen.

– Mme Claude Covo,
son épouse,
Julie Farchi,
sa fille,
Mme Denise Farchi,
sa mère,
Mme Cynthia Farchi-Pallares,
sa sœur,
Circé Pallares,
sa nièce,
Toute la famille
Et ses amis,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Roland FARCHI,

survenu le 14 janvier 1992, à l'âge de quarante-cinq ans.

Une bénédiction sera donnée à 15 h 30, le lundi 20 janvier, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, Paris-10e, et l'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Ambroise-Paré,
75010 Paris.

– On nous prie d'annoncer la disparition à Pau (Pyrénées-Atlantiques), le 15 janvier 1992, de

Mme Hélène
GIROU de BUZAREINGUES,

décédée à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin de Pau, le samedi 18 janvier, à 10 h 15.

De la part de
Mme Claire Girou de Buzareingues,
sa sœur.

12, rue d'Etigny,
64000 Pau.

– Mme Jean Gustin,
M. et Mme Alain Gomez,
M. Claude Gustin,
M. Jean-Pierre Gustin,
M. et Mme Philippe Gustin,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jean GUSTIN,

survenu le 11 janvier 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Bourdelles,
24800 Saint-Jory-de-Chalais,
1, place d'Iéna,
75116 Paris.

– *On nous prie d'annoncer le décès de*

M. Arthur KARASZ,
ancien gouverneur
de la Banque centrale de Hongrie,
ancien directeur du bureau européen
à Paris de la Banque internationale
pour la reconstruction
et le développement,
ancien président
du conseil de surveillance
de Siemens SA,
ancien président de la Ligue hongroise
pour la défense des droit de l'homme
et du citoyen,

survenu subitement en son domicile parisien le mercredi 15 janvier 1992, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

De la part de
Mme Arthur Karasz,
son épouse,
M. et Mme Rufus Marsh,
M. et Mme Peter Karasz,
M. et Mme John Lipsky,
ses enfants,
Et ses dix petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, place Gerbert, Paris-15e, le mardi 21 janvier, à 10 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse

192, rue Lecourbe,
75015 Paris.
Coumessas,
30140 Saint-Félix-de-Pallières.

– Grenoble.

Les familles Kurlandczyk,
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Halina KURLANDCZYK,
née Gorman,

leur maman, grand-maman et arrière-grand-maman,

survenu le 13 janvier 1992.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 15 janvier, au cimetière du Grand Sablon, à Grenoble.

– François et Claude Le Chatelier,
Leurs filles Aude, Olivia et Raphaèle,
Laurent et Marie-Antoinette Le Chatelier,
Alain Le Chatelier,
Luc Le Chatelier et Annie Barel,
Leurs filles Olga et Inès,
ont la tristesse de faire part du décès de

Xavier LE CHATELIER,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 10 janvier 1992, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Conformément à sa volonté, son corps a été donné à la science.

Une messe du souvenir sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 90, rue de l'Assomption, 75016 Paris, le 22 janvier, à 18 heures.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

– Micheline et Jean-Marie Lucas,
Denise et Michel Sainte-Farc Garnot,
Nicole et Jacques Charon,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Colette TOUCHARD,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le mercredi 15 janvier 1992.

La messe de funérailles aura lieu le lundi 20 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, Paris-17e.

Anniversaires

– Il y a cinq ans,

Jacqueline ALFONSI,
proviseur adjoint du lycée Montaigne,

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Il y a vingt ans,

Marcel JOFFARD,
(Pierrot),

nous quittait dans sa quarante-huitième année.

Par-delà les années, ses proches se souviennent.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Gela Melman,
son épouse,
Charles et Christiane
et leurs enfants,
Esther Bluwol et Lili Le Bris,
ses nièces,
Ainsi que leurs maris,
rappellent la mort, le 15 janvier 1983, de leur cher et aimé

Max MELMAN.

Soutenances de thèses

– Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, le 24 janvier 1992, à 14 h 15, soutenance de thèse de doctorat d'Etat en géographie d'Albert Odouard : « *Les îles Canaries, terre d'Europe au large de l'Afrique* ».

– Kaval Musa soutiendra sa thèse de doctorat en sciences politiques le mercredi 22 janvier 1992 : « Etude comparative des mouvements islamistes en Turquie, en Iran et en Egypte. » Université de Nanterre, bât. F, salle des Actes, à 10 heures.

PHILATÉLIE

Renouvellement de la série des « préos »

La Poste procède progressivement à la mise en vente de onze nouveaux timbres-poste oblitérés d'avance – les préoblitérés ou « préos » – au type « Instruments de musique » : 1,60 F *(Guitare,* marron sur fond orange); 1,98 F *(Accordéon,* bistre sur fond orange) ; 2,08 F *(Saxophone,* orange sur fond jaune); 2,46 F *(Biniou,* bleu violacé sur fond violet); 2,98 F *(Banjo,* noir sur fond rouge); 3,08 F *(Tambourin,* prune sur fond rouge); 3,14 F *(Vielle,* vert foncé sur fond vert); 3,19 F *(Harpe,* gris foncé sur fond gris); 5,28 F *(Xylophone,* vert foncé sur fond vert); 5,30 F *(Piano,* bleu foncé sur fond bleu clair) et 5,32 F *(Violon,* bistre foncé sur bistre). Noter que les timbres à 1,60 F, 2,08 F, 2,98 F et 5,28 F sont imprimés avec des encres luminescentes.

Ces valeurs correspondent aux affranchissements jusqu'à 250 grammes des « Postimpacts », échantillons et cadeaux et des « Coliéco » ; elles sont utilisées pour les envois en nombre, qui bénéficient de tarifs préférentiels.

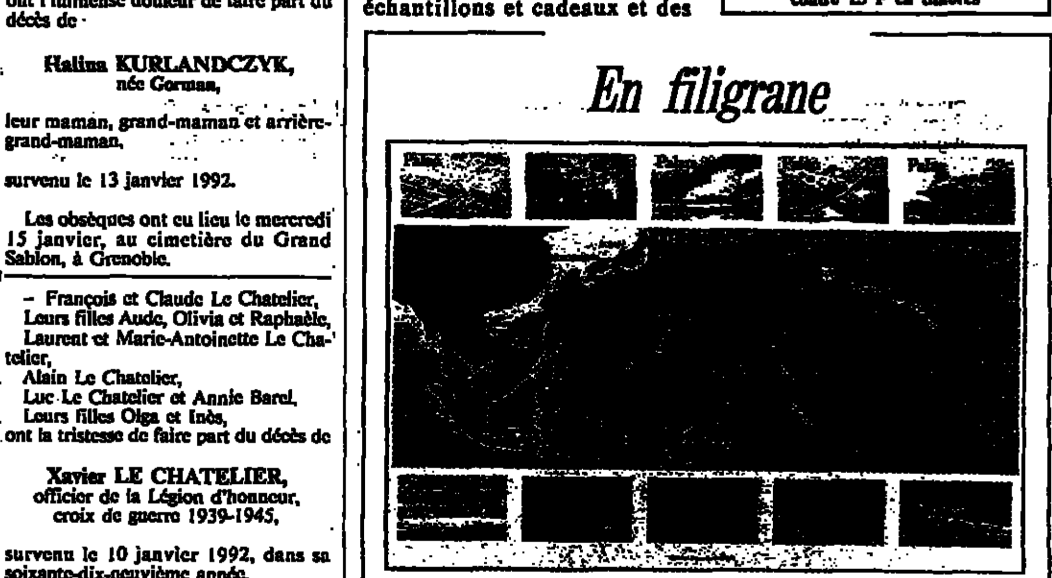
Ces figurines, au format vertical 20 x 26 mm, dessinées par Charles Bridoux, sont imprimées en offset en feuilles de cent.

Elles ne peuvent être délivrées que par quantités multiples de cent, avec minimum de mille pour chaque catégorie. Elles sont cependant vendues au détail aux collectionneurs par les Points-philatélie et par correspondance (Service philatélique de la Poste, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15) .

P. J.

Rubrique réalisée
par la rédaction
du *Monde des philatélistes*
5, rue Antoine-Bourdelle 75015 Paris
Tél. : (1) 40-65-29-27
Spécimen récent sur demande
contre 15 F en timbres

En filigrane



• **Manifestations.** – Exposition de photos, intitulée « Murs vivants », du dessinateur de timbres Maurice Gouju, jusqu'au 12 février à l'espace photo du BHV, 1er étage, 52, rue de Rivoli, 75004 Paris.

6e Salon de la carte postale, le dimanche 19 janvier au Palais des congrès de Béziers (34), avec présence de vingt-cinq négociants, une carte souvenir et un pin's (rens. : D. Fourneret, 20, avenue Mas, 34500 Béziers).

Exposition « Marianne » du 24 au 28 janvier, salle Saint-Nicolas à Compiègne (60), qui regroupe statues, lithos, timbres, médailles, etc., retraçant l'histoire de l'effigie du symbole républicain (rens. : Office de tourisme de Compiègne, Mme Grouard, tél. : 44-40-01-00).

Centenaire de la naissance de Marcel Dassault avec, en particulier, inauguration le 22 janvier, par le maire de Paris du rond-point des Champs-Elysées-Marcel-Dassault et bureau de poste temporaire à l'angle de l'avenue Montaigne et du rond-point des Champs-Elysées (souvenir philatélique 20 F plus port, rens. : Michel Vanpoucke, 43, rue François-de-Paule, 94490 Ormesson).

• **Pearl-Harbor.** – Après les Etats-Unis, qui ont célébré le 50e anniversaire de leur entrée en guerre, en 1941, avec un spectaculaire feuillet de timbres, le 3 septembre 1991, une dizaine d'administrations postales ont émis, dès le 7 décembre 1991, jour anniversaire de l'attaque de Pearl-Harbor par les forces japonaises, de nombreuses valeurs pour commémorer cet événement : Palau, Antigua et Barbuda, Guyana, Maldives, Saint-Vincent, Grenadines de Saint-Vincent, Sierra-Leone, îles Turks et Caicos, Ougenda et Marshall.

LOTO — MERCREDI 15 JANVIER 1992

19H55 : 1 – 2 – 20 – 22 – 32 – 46 — numéro complémentaire : 6

6 bons numéros	0	–
5 + complémentaire	11	189 615 F
5	261	20 175 F
4	[illegible]	221 F
3	[illegible]	13 F

20H35 : 24 – 28 – 29 – 32 – 36 – 46 — numéro complémentaire : 31

6 bons numéros	2	4 545 880 F
5 + complémentaire	13	145 830 F
5	1 381	5 155 F
4	[illegible]	119 F
3	[illegible]	10 F

TACOTAC

LE N° 160 561 GAGNE 400 000 F

TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR

60 561	GAGNENT	40 000 F
0 561		4 000 F
561		400 F
61		40 F
1		10 F

DATE LIMITE DE PAIEMENT DES LOTS : MERCREDI 15 AVRIL 1992

3e TRANCHE
TIRAGE DU 16 JANVIER 1992

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES PIERRE GEORGES

Un Tchernobyl sidérurgique

SUR son bureau, cette responsable du service pédiatrie de l'hôpital avait étalé quelques dizaines de photographies. La caméra, sans s'attarder, sans insister, a filmé les photos. Et ce fut effrayant.

Ainsi naissent, ainsi peuvent naître et mourir aussitôt les bébés à Katowice, victimes de malformations génétiques très graves, monstrueux parfois comme ceux des cabinets des horreurs. Ainsi naissent, en Silésie, les enfants des métaux lourds, plomb, zinc, cadium, des eaux, des airs et des sols inexorablement pollués.

La pollution, la nôtre, en France, est une ennemie familière, qui par exemple, ronge les arbres, empoisonne les rivières, transforme le pays en décharge, provoque des maladies respiratoires, des allergies. Et la liste n'est pas exhaustive. Mais, comment dire, c'est encore une pollution de riches, d'une société capable, peut-être, de se défendre, de se ressaisir.

Ces images de Pologne parlaient d'autre chose, rien moins que d'une atteinte irréversible à l'homme. Elles parlaient d'un morceau de terre sacrifié à une telle fureur de produire, à tout prix, que la vie y est devenue hostile au vivant. Elles parlaient d'un Tchernobyl sidérurgique.

Un ouvrier sidérurgiste, interrogé par le journaliste d'« Envoyé spécial », dira : *« On fait de nous des mutants, des dégénérés. »* Avant d'ajouter, dans une sorte de malédiction politique : *« Les communistes ont complètement détruit cette terre. »* Au même journaliste qui lui demandait s'il avait l'espoir de vivre vieux à travailler dans de telles conditions, un autre ouvrier sidérurgiste répondra, avec un sourire résigné : *« Ici, ceux qui bossent meurent. Mais ceux qui ne font rien, aussi. »*

La malédiction industrielle est en effet la chose la mieux partagée dans ce qui fut le fleuron de la métallurgie lourde polonaise. A Katowice, la teneur en gaz carbonique est de 700 % supérieure au maximum toléré pour l'homme. *« L'eau, le sol, l'air sont totalement pollués »*, dira une pédiatre recensant les effets irréversibles des métaux lourds sur le cerveau et le système nerveux central des enfants à naître ou nés.

A Katowice, toute grossesse est devenue une angoisse. Parce que les fausse-couches, les naissances prématurées y atteignent des pourcentages effrayants. Parce que les risques de malformation, la mortalité infantile – cinq enfants sur cent avant l'âge d'un an – sont tels que la vie y est devenue une cruelle loterie.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 18 janvier

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Golfe jour G.
13.50 Jeu : Millionnaire.
14.10 La Une est à vous. Avec la série Matt Houston.
17.15 Divertissement : Vidéo gag.
17.45 Magazine : Trente millions d'amis.
18.20 Jeu : Une famille en or.
18.45 Série : Marc et Sophie.
19.15 Jeu : La Roue de la fortune.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.45 Variétés : Succès fous.
22.35 Magazine : Ushuaïa. Les avions de légende (2e partie).
23.45 Magazine : Formule sport. Football ; Ski ; Boxe.
1.05 Journal et Météo.

A2

13.55 Magazine : Animalia.
14.45 Magazine : Sports passion. Rugby : Ecosse-Angleterre, à Edimbourg ; Ouverture du Tournoi des cinq nations 1992 à Murrayfield ; Ski.
16.35 Tiercé, en direct de Vincennes.
16.45 Magazine : Sports passion (suite). A 17.05, Rugby : Irlande-Pays de Galles.
17.50 Série : Les Cinq Dernières Minutes.
19.10 INC.
19.15 Le Journal olympique.
19.20 Série : Sylvie et compagnie.
19.50 Trois minutes pour faire lire. *Marianne et les lapins*, d'Hervé Le Bras ; *Le Temps, le désir et l'horreur*, d'Alain Corbin.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.45 Magazine : La Nuit des héros.
22.30 Magazine : Double jeu.
23.45 Série : Un juge, un flic.
0.50 Journal et Météo.

FR 3

14.00 Variétés : Eurotop.
14.30 Magazine : Mondo Sono. Spécial Découvertes 91 au Bénin.

— De 15.00 à 17.30 La Sept —

17.30 Magazine : L'Heure du golf.
18.00 Magazine : Montagne. Le Plateau déchiré (dernière partie).
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.

— De 20.00 à 1.15 La Sept —

CANAL PLUS

14.05 Téléfilm : K 9000.
15.40 Le Journal du cinéma.
16.05 Documentaire : Les Allumés... Les Pyrénées en patins.
16.30 Sport : Tennis. Open d'Australie. Résumé de la 6e journée.
17.05 Les Superstars du catch.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Dessin animé : La Grande Supercherie.
18.25 Décode pas Bunny.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Le Top.
20.30 Téléfilm : Gunsmoke, le dernier Apache. *Western.*
22.00 Documentaire : Johnny Hallyday, une histoire en désordre.
22.50 Flash d'informations.
22.56 Le Journal du cinéma. Spécial Avoriaz.
23.00 Cinéma : Halloween 5. □ Film américain de Dominique Othenin-Girard (1989).
0.35 Sport : Tennis. Open d'Australie. 7e journée.

LA 5

13.20 Téléfilm : Déchirée entre deux amours.
14.55 Série : Capitaine Furillo.
15.50 Série : Riptide.
16.30 Série : Simon et Simon.
17.25 Série : TV 101.
18.20 C'est pour rire.
18.30 Magazine : Intégral.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Série : Perry Mason. Feuilles à scandales.
22.25 Sport : Patinage artistique.
23.30 Journal de la nuit.

M6

13.55 Série : Supercopter.
14.50 Série : Laredo.
15.45 Feuilleton : L'Ile mystérieuse.
16.45 Série : Hongkong Connection.
17.35 Série : Le Saint.
18.25 Série : Les Têtes brûlées.
19.20 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Papa Schultz.
20.40 Téléfilm : L'Ange gardien de service. *Un ange descend sur Terre pour remettre de l'ordre dans la famille et les affaires d'une veuve.*
22.15 Téléfilm : Un printemps de glace. *Le thème du sida.*
23.50 Musique : Flashback.
0.20 Six minutes d'informations.

LA SEPT

13.25 Feuilleton : De la neige dans un verre.
14.25 Téléfilm : Her Big Chance.
15.00 Sait-on jamais. Danse : A 'ma mère ; 15.55 Documentaire : Questions sur le théâtre ; ▶ 16.35 Documentaire : Poussières d'étoiles (2e partie).
17.30 Jean Painlevé au fil de ses films.
18.00 Avis de tempête.
19.00 Tango stupéfiant.
20.00 Le Dessous des cartes.
20.05 Histoire parallèle.
21.00 Hôtel du Parc.
22.40 Le Courrier des téléspectateurs.
22.45 Soir 3.
23.05 Théâtre : Pour un oui ou pour un non.
0.00 Mégamix.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Ralph Gibson, photographe.
20.45 Avignon 91. Candide ou l'optimisme, d'André Morel, d'après Voltaire.
22.35 Musique : Opus. Deprince, accordéoniste.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (donné le 22 novembre 1991, salle Pleyel) : La Clémence de Titus, de Mozart, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France.
0.08 Les Bruits du siècle.
1.30 Les Sortilèges du flamenco.

Vendredi 17 janvier

TF 1

20.45 Variétés : Tous à la Une.
22.35 Magazine : Grands reportages. Après le viol.
23.40 Sport : Football. Algérie-Congo.

A 2

20.50 Jeux sans frontières d'hiver.
22.05 Documentaire : Isabelle et Paul Duchesnay, itinéraire d'une gloire annoncée.
23.00 1. 2. 3. Théâtre.
23.10 Cinéma : Les Trente-Neuf Marches. ■■ Film britannique (1935) (v.o.).
0.30 Journal et Météo.

FR 3

20.45 Magazine : Thalassa. La Mer aux enchères.
21.40 Magazine : Caractères. Nicole Avril *(Il y a longtemps que je t'aime)* ; Catherine Clément *(la Senora)* ; Annie Ernaux *(Passion simple)* ; Jeanne Cressanges *(Seules)*.
22.45 Journal et Météo.
23.05 ▶ Magazine : Musicales. L'œil écoute...

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Les Vagues du souvenir.
22.10 Documentaire : Retour au fleuve oublié.
22.55 Flash d'informations.
23.01 Le Journal du cinéma.
23.05 Cinéma : Dancing machine. □ Film français de Gilles Béhat (1990).

LA 5

20.45 Téléfilm : Le Secret de l'araignée rouge.
22.25 Magazine : Urgences.
23.25 Concert : Philippe Lavil.

M 6

20.40 Téléfilm : California Connection.
22.20 Série : Equalizer.
23.10 Magazine : Emotions, charme et érotisme.
23.40 Capital.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 Feuilleton : De la neige dans un verre (2e épisode).
22.00 Téléfilm : Her Big Chance.
22.30 Feuilleton : Fontamara (3e épisode).

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives.
21.30 Musique : Black and Blue.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 7 janvier, Salle Pleyel) : Portraits du joueur, Madeleine, de Prokofiev.
23.10 Ainsi la nuit. Jazz club.
1.00 Les Voix de la nuit.

Dimanche 19 janvier

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.15 Série : Columbo.
16.35 Disney parade.
18.05 Magazine : Téléfoot.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Invité : Laurent Fabius.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.45 Cinéma : Le Flingueur. ■ Film américain de Michael Winner (1972). Avec Charles Bronson, Keenan Wynn, Jean-Michael Vincent.
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.40 Cinéma : L'Amour propre. ■ Film français de Martin Veyron (1985). Avec Jean-Claude Dauphin, Nathalie Nell, Jean-Luc Bideau.
0.15 Documentaire : La Pudeur ou l'Impudeur. *Où l'écrivain filmait sa fin.*
1.15 Journal et Météo.

A 2

13.20 Dimanche Martin (et à 15.45).
14.55 Série : Mac Gyver.
17.25 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.15 1. 2. 3. Théâtre (et à 1.05).
18.20 Magazine : Stade 2. Basket-ball ; Rugby ; Saut à ski ; Ski alpin ; Football ; Automobile ; Tennis ; Ski de fond ; Patinage artistique.
19.20 Le Journal olympique.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.45 Téléfilm : Condamné au silence. *Un avocat prend le risque de défendre un criminel endurci.*
22.30 Magazine : Bouillon de culture. Invitée : Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports.
23.50 Documentaire : Roule, routier ! L'Inde.
0.35 Journal et Météo.

FR 3

13.50 Magazine : Faut pas rêver. Pérou : Mister Good Bye ; Cambodge : vidéo khmère ; France : le Mont Saint-Michel.
14.45 Magazine : Sports 3 dimanche. Automobile ; à 15.15, Trot, en direct de Vincennes ; Athlétisme ; Basket-ball américain.
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Série : Benny Hill.
20.40 Cirque : Les Grands Cirques du monde, de l'Europe au Japon.
22.00 Magazine : Le Divan. Invité : Dominique Fernandez, romancier.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Histoire de voir. Lee Friedlander.
22.45 Cinéma : L'Aventurier. ■ Film français de Marcel L'Herbier (1934). Avec Victor Francen, Blanche Montel, Henri Rollan.
0.15 Musique : Mélomanuit. *Otello (Esultate)*, de Verdi.
0.20 La Flamme olympique en France.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Le Calice de jade.
15.30 Magazine : 24 Heures.
16.25 Sport : Tennis. Open d'Australie.
17.05 ▶ Documentaire : Johnny Hallyday une histoire.
17.55 Le Journal du cinéma. Spécial Avoriaz.
18.00 Cinéma : Ma belle-mère est une sorcière. ■ Film américain de Larry Cohen (1988). Avec Bette Davis, Barbara Carrera, Colleen Camp.

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme ... ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présentation du sommaire.
20.30 Cinéma : Attache-moi ! ■■ Film espagnol de Pedro Almodovar (1989). Avec Victoria Abril, Antonio Banderas, Francisco Rabal.
22.05 Flash d'informations.
22.10 L'Equipe du dimanche. Football ; Football américain ; Tennis.

LA 5

13.20 Série : Tant qu'il y aura des bêtes.
14.15 Série : L'Homme de l'Atlantide.
15.10 Série : Capitaine Furillo.
16.00 Série : Soko brigade des stups.
16.50 Série : La loi est la loi.
17.40 Série : Simon et Simon.
18.30 Série : L'Enfer du devoir.
19.25 Spécial Roucasseries.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Cinéma : Légitime violence. □ Film français de Serge Leroy (1982).
22.30 Magazine : Reporters.
23.25 Magazine : Top chrono. Rallye Paris-Le Cap.
0.15 Journal de la nuit.

M6

13.50 Variétés : Multitop.
15.20 Jeu : Hit hit hit hourra !
15.25 Série : L'Incroyable Hulk.
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Tonnerre mécanique.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Téléfilm : Les Envoûtées de Stepford. *Derrière le calme d'une petite ville américaine...*
22.15 Magazine : Culture pub.
22.45 Cinéma : Miranda. □ Film italien de Tinto Brass (1989).
0.20 Six minutes d'informations.

LA SEPT

14.20 Danse : Manon.
16.15 Documentaire : Raymond Abellio.
17.10 Fontamara (3e épisode).
18.10 Documentaire : Marianna Rombolà, une femme contre la Mafia.
19.00 Documentaire : Richard Long.
19.40 Documentaire : Résurgence.
20.00 Jean Painlevé au fil de ses films.
20.25 Le Courrier des téléspectateurs.
20.30 Cinéma : Chronique des pauvres amants. ■■ Film italien de Carlo Lizzani (1954).
22.15 Agence matrimoniale.
22.35 Le Dessous des cartes.
22.40 Cinéma : L'Assassinat du Père Noël. ■■ Film français de Christian-Jaque (1941).
0.20 Le Goûter de Josette.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. La Nacelle et l'Aile. Le corps planète, entretien avec Paul Virilio par René Farabet.
22.35 Musique : Le Concert (donné le 11 janvier à la Maison de Radio-France) : Présences 92, concert de solistes. Le Jardin d'été en hiver, de Stephan ; Métaboles, d'Avram ; Hinter den Blitzen, rot, de Lenners ; Incoronato poeta, de Looten ; Mébijaus Lapo, de Mazulis ; Symolpa, de Koumendakisa ; Toccata, de Krawczyk ; Opna, d'Ingolffson ; Trio à cordes, de Giraud, par le Trio à cordes de Paris (Charles Frey, violon ; Michel Michalakakos, alto ; Jean Groult, violoncelle) ; sol. : Jay Gottlieb, Franck Krawczyk, Valérie Stephan, pianos ; Didier Pernoit, clarinette basse ; Pascal Zavaro, marimba.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert. Airs allemands pour voix, clavecin, violon et violoncelle, de Haendel ; L'Amour et la Vie d'une femme op. 42, de Schumann ; Quatuor à cordes nº 7 en fa dièse mineur op. 108, Sept poèmes d'Alexandre Block pour voix, violon, violoncelle et piano op. 127, de Chostakovitch, par Marie Atger, soprano, Béatrice Bestel, clavecin.
22.15 Mémoire d'orchestres. Par Philippe Morin.
23.35 Mère obscure, père ambigu et fils accompli. Par René Koering.
1.00 Les Fantaisies du voyageur. Par François Picard. Musique persane par l'Ensemble Moshataq, Chants de femmes des Aurès.

Le Monde

Trois morts en deux jours en Espagne

Deux militaires tués à Barcelone dans un attentat attribué à l'ETA

Deux militaires espagnols ont été tués à Barcelone, jeudi 16 janvier, dans un attentat attribué à l'ETA, le lendemain de l'assassinat à *Séville* d'un ancien secrétaire d'Etat. M. Felipe Gonzalez, président du gouvernement espagnol, en déplacement au Mexique, a affirmé, selon le quotidien *El Pais*, à propos des membres de l'organisation séparatiste basque : *« L'objectif est toujours le même : ils veulent faire du chantage sur l'Etat. Ils n'y parviendront pas, pendant une année aussi significative* [pour l'Espagne].»

MADRID

de notre correspondant

Deux militaires été tués par armes à feu, *jeudi après-midi* à Barcelone lors d'un attentat commis en pleine rue par un commando présumé de l'ETA. Le mouvement autonomiste basque aura donc fait trois victimes en deux jours après l'«éxécution», la veille, à Valence, d'une balle dans la nuque, d'un professeur de droit, ancien secrétaire d'Etat (*le Monde* du 17 janvier). Manifestement, les indépendantistes ont décidé d'impressionner l'opinion publique par des meurtres à répétition au début de cette année importante pour l'Espagne.

1991 avait déjà été une année particulièrement meurtrière puisque quarante-cinq personnes dont six enfants et quinze civils ont trouvé la mort lors d'attentats, contre vingt-six l'année précédente. Ce carnage avait suscité des interrogations au sein même de l'ETA, parmi des prisonniers qui avaient condamné les actions meurtrières aveugles et avaient demandé l'arrêt de la lutte armée (*le Monde* du 4 décembre). Cette réaction de dégoût face à la violence avait suscité, de la part du mouvement indépendantiste, la proposition d'une trêve à condition que des négociations s'ouvrent avec le gouvernement.

Ce regain d'attentats participe vraisemblablement d'une tentative de l'ETA de faire à nouveau pression sur le pouvoir avec ces assassinats froids et méthodiques. Les deux sous-officiers tombés à Barcelone avaient cependant pris la peine de modifier leur itinéraire, de circuler *dans une voiture non officielle* et de ne pas être revêtus de leur uniforme.

Il est indéniable que les derniers rescapés de ce mouvement – que la police estime être de moins en moins structuré – ont décidé de frapper à n'importe quel prix pour prouver que l'ETA *reste une force avec laquelle il* faut compter et avec laquelle il faut traiter. Le pouvoir semble avoir fait le pari de pouvoir réduire l'organisation à néant sans encore pouvoir maîtriser les derniers « chevaux fous». Toute la question est donc de savoir si ces derniers sont en mesure de créer une inquiétude suffisante pour ternir cette année mythique. Les autorités, qui ont «sécurisé» au maximum les pôles d'attraction, n'y croient pas. Elles pensent pouvoir éviter les dérapages et être en mesure d'empêcher l'attentat qui endommagerait les installations et mettrait en péril les hôtes. C'est le début et le sens de la bataille qui est en train de se jouer.

MICHEL BOLE-RICHARD

M. Eltsine rencontrera prochainement M. Major et M. Bush

Le président américain recevra M. Boris Eltsine le 1er février à Washington, a annoncé jeudi 16 janvier la Maison Blanche. Ce sera la quatrième rencontre du président de Russie avec M. Bush, qui l'a déjà reçu deux fois. Elle fera suite à la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies qui doit avoir lieu à New-York le 31 janvier, aucun entretien bilatéral entre les deux présidents n'étant prévu à cette occasion. A ce sujet, l'Elysée a confirmé jeudi que M. Mitterrand ferait un aller-retour à New-York le 31 janvier, mais qu'il n'assisterait qu'au début du sommet.

Sur le chemin de New-York, M. Eltsine s'arrêtera le 30 janvier à Londres où il s'entretiendra avec le premier ministre britannique, M. Major, lequel est à l'origine du sommet de l'ONU, qui doit avoir notamment pour thème les conséquences de la désintégration de l'ex-Union soviétique. Le président américain doit auparavant ouvrir par un discours, le 22 janvier, la conférence sur l'aide à la CEI. – *(AFP, Reuter.)*

Présidence de l'Assemblée nationale

L'opposition est décidée à empêcher l'élection de M. Emmanuelli

Les députés des trois groupes de l'opposition, réunis jeudi 16 janvier en séance plénière, ont renvoyé à mardi prochain la désignation de leur candidat unique à la présidence de l'Assemblée nationale. Décidés à empêcher l'élection du candidat socialiste, M. Henri Emmanuelli, l'actuel trésorier du PS, le RPR, l'UDF et l'UDC hésitent encore sur la stratégie à adopter.

Une majorité s'est dégagée en faveur de la présentation, au premier tour de scrutin, mercredi 22 janvier, d'un candidat unique de l'opposition, susceptible de faire le plein des voix, comme MM. Jacques Chaban-Delmas (RPR, Gironde) ou Jean-François Deniau (UDF, Cher), même si le maire de Bordeaux a défendu lui-même l'idée de ne pas participer au vote pour dénoncer la *« magouille »* que représente, selon lui, la désignation de M. Emmanuelli. Les députés réunis jeudi ont en tout cas exclu l'idée de présenter des candidats moins consensuels, tels que MM. Pascal Clément (UDF, Loire), Robert Pandraud (RPR, Paris) ou Loïc Bouvard (UDC, Morbihan).

Mais pour le second tour les opinions divergent. Faut-il, ou non, maintenir le candidat de l'opposition ou appeler à voter pour la candidature dissidente de Mme Huguette Bouchardeau (app. PS, Doubs), qui irrite considérablement le groupe socialiste? Partisans de cette deuxième solution, MM. Pierre Méhaignerie et Dominique Baudis (UDC), rejoints par certains députés RPR et UDF, estiment qu'il faut *« tout faire »* pour empêcher l'élection de M. Emmanuelli. Si Mme Bouchardeau est susceptible de menacer sérieusement le candidat socialiste, l'opposition pourrait donner la consigne de voter pour elle.

Mme Bouchardeau, qui a été très durement critiquée par les députés socialistes, mercredi 15 janvier, a confirmé qu'elle maintenait sa candidature à la présidence et a indiqué qu'elle recevait de nombreux soutiens de tous les groupes, à l'exception du groupe communiste. Celui-ci doit présenter M. Georges Hage (Nord) au premier tour de l'élection. Interrogé, vendredi 16 janvier sur France-Inter, le secrétaire général du PCF, M. Georges Marchais, a laissé entendre que les députés communistes pourraient apporté, aux tours souvants, leurs suffrages à M. Emmanuelli. *« Le PS est le plus fort groupe de l'Assemblée nationale, et il y a une règle démocratique qu'il est juste de respecter : c'est que le président est celui qui appartient au plus fort groupe »*, a indiqué M. Marchais.

P. R.-D.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Trésor de guerre

VOUS avez vu un peu ces commentaires désabusés, amers, sur l'opération « Tempête du désert » déclenchée il y a tout juste un an? Ouais, il rigole, là, aujourd'hui, Saddam, assis bien pépère sur ses armes chimiques et son plutonium : Vous m'excuserez de pas me lever, messieurs les inspecteurs de l'ONU, j'ai un lumbago. A part ça, sorti de mon fauteuil, vous pouvez fourrer votre *nez partout* !

Joxe au *Parisien* : Si on avait été mieux renseignés, on serait intervenus avant, et on aurait fait l'économie d'une guerre. Bush aux Américains : Si on avait pas envoyé nos boys au casse-pipe, après le Koweït il se tapait l'Arabie saoudite, ce chien, et votre essence, vous l'auriez payée 5 dollars le litre.

Alors là, moi, je me marre. Vous devinerez jamais combien elle nous a rapporté, cette opération tonnerre ! Autour de trois milliards de francs. Ça, on y est pas allés de main morte en leur présentant la note, aux émirats. Pas question de la défendre à l'œil, la démocratie en péril. Entre parenthèses, faut voir comme ils la respectent, là, aujourd'hui, Jaber et compagnie. On s'est conduit en mercenaires. Il n'y a pas d'autre mot.

Et ce gros dindon de Kohl : Dites, Mister president, ça me gêne un peu de vous la rappeler, mais vous me devez des sous. Sous prétexte que je vous ai pas fourni de soldats, je pouvais pas, les Alliés me l'ont interdit, verboten, en 1945, vous m'avez tapé, les Japs aussi, d'une somme kolossale, et il vous en reste pas mal. Je sais ce que ça peut coûter, une Blitzkrieg, c'est nous qui l'avons inventée beaucoup moins que ce qu'on vous a refilé.

L'autre l'a envoyé péter : Je ne vous conseille pas de la ramener, avec votre Blitzkrieg. Je l'ai faite, moi, monsieur ! Si vous voulez que je l'oublie, oubliez vos marks. Bon, allez, à un de ces quatre ! Là-dessus, il convoque Schwartzkopf : Tiens, ça me fait penser, vous auriez pas laissé pourrir sur place un tas de rations militaires après notre départ précipité? Je m'en doutais. Vous savez ce qu'on va faire, on va les expédier aux Russes, oui, c'est ça, aide alimentaire. Il n'y a pas de petits profits !

En un lieu non précisé

Les prochaines négociations bilatérales israélo-arabes auront lieu en février

La troisième série de négociations israélo-arabes qui s'est achevée jeudi 16 janvier a été marquée par un accord de procédure entre Israéliens et Palestiniens, mais n'a débouché sur aucun accord substantiel. Négociateurs arabes et israéliens sont apparamment convenus de se retrouver en février, mais à une date et en un lieu qui ne sont pas précisés.

« Nous nous rencontrerons la prochaine fois en février et nous espérons que nous viendrons à Washington », a déclaré jeudi le chef de la délégation jordanienne, M. Abdel Salam Majali, à sa sortie du département d'Etat, après une dernière réunion avec les Israéliens. Ceux-ci souhaitent que les pourparlers de paix entamés en novembre à Madrid et repris lundi à Washington, se poursuivent plus près du Proche-Orient, et ont proposé plusieurs sites en Europe, ce qui est rejeté par les délégations arabes qui veulent maintenir Washington où se sont tenues les deux dernières séries de rencontres.

Selon un communiqué de leur délégation, les Palestiniens ont proposé une réunion du 10 au 23 février dans la capitale américaine. Le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, a déclaré jeudi que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention d'intervenir dans cette querelle sur le lieu des discussions. *« Nous restons neutres sur cette question »*, a-t-il dit en exprimant l'espoir que les parties finissent par s'entendre sur ce point. – *(AFP.)*

L'enquête sur les attentats contre les avions de la PanAm et d'UTA

Le colonel Kadhafi accuse les Etats-Unis de vouloir « détruire la Libye »

Dans un discours devant des parlementaires arabes, le colonel Kadhafi a demandé, jeudi 16 janvier, aux pays arabes de rompre les négociations avec Israël si les Etats-Unis prennent une *« mesure hostile »* à l'encontre de son pays. Il a déclaré : *« Si une décision injuste et fausse est adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU contre la Libye, l'Amérique l'appliquerait par la force. Son objectif est de détruire la Libye, et l'affaire de Lockerbie* (l'attentat contre le Boeing de la PanAm) *n'est qu'un prétexte »*, a-t-il ajouté, accusant de *« duplicité »* Washington qui *« ignore les résolutions du Conseil de sécurité »* contre Israël.

Le colonel Kadhafi a affirmé que la saisie par le Conseil de sécurité de l'affaire de Lockerbie *« n'est pas acceptable »*. *« Cette affaire relève de la justice et n'est pas du ressort du Conseil de sécurité »*, qui, selon lui, est transformé ainsi en *« une cour criminelle »*. Il a affirmé qu'un éventuel *« embargo économique »* décrété par le Conseil de sécurité aura pour conséquence *« de mettre en danger des innocents »*, qui pourraient, par exemple, périr dans des accidents d'avion à cause de l'interruption des livraisons de pièces de rechange américaines pour les avions civils libyens.

D'autre part, le numéro deux présumé des services de renseignement libyens, M. Abdallah Senoussi, beau-frère du colonel Kadhafi, suspecté par la justice française d'être mêlé à l'attentat contre le DC-10 d'UTA, a assuré qu'il était disposé à comparaître devant un tribunal français. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

DÉBATS

Proche-Orient : « Histoire d'un déshonneur », par Daniel Rondeau ; « Brunner est à Damas », par Didier Epelbaum 2

ÉTRANGER

Algérie : le FLN, le FIS et le FFS tentent une alliance 3
Le processus de démocratisation reste fragile au Congo 4
Grèce : acquittement de M. Papandréou dans l'affaire Koskotas 5
Géorgie : le retour de M. Gamsakhouria 5

POLITIQUE

L'entrée et le séjour des étrangers en France : les socialistes demandent que le Conseil constitutionnel soit saisi du projet de création des zones de transit ; malaise à la commission des droits de l'homme... 8
Un colloque des anciens de l'ENA : pour un Etat plus fort 9

POINT

Les affaires 10

SOCIÉTÉ

L'inculpation de M. Charly Chaker ex-financier du club de football Brest-Armorique 11
La fermeture du bois de Boulogne 12
La fin du raid-marathon Paris-Syrte-Le Cap 12

CULTURE

Théâtre : Jacques Rosner parie sur les contemporains, avec *Déjeuner avec Ludwig W.* de Thomas Bernhard et *Armada* de Didier Carette 13
Photographie et culture : un combat douteux 14
Cinéma : le Festival d'Avoriaz .. 14

ÉCONOMIE

La visite de M. Bérégovoy au Japon 16
Un consortium mené par Elf-Aquitaine prend le contrôle du réseau de distribution de produits pétroliers de l'ex-RDA 16
Les réformes fiscales applicables aux entreprises en 1992 16-17

ENVIRONNEMENT

Un inventaire des sites de stockage de déchets radioactifs en France va être établi 18

COMMUNICATION

Le Conseil constitutionnel entérine le pouvoir du CSA à moduler les quotas selon les chaînes 18

SANS VISA

• Oaxaca, cœur indien du Mexique • La ligne 20 part en voyage • En battant la Champagne • La table • Les Navajos par la racine .... 23 à 30

Services

Abonnements 2
Annonces classées 14
Carnet 20
Jeux 28
Loto, Tac-o-tac 20
Marchés financiers 18-19
Météorologie 20
Philatélie 20
Radio-télévision 21
Spectacles 15
Week-end d'un chineur 13

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 17 janvier 1992 a été tiré à 509 947 exemplaires.

A des fins d'évaluation technique

Bonn a livré des armes est-allemandes à la France à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis

L'Allemagne a livré du matériel militaire de l'ex-armée populaire est-allemande (NVA) à plusieurs pays dont la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis afin d'en faire une évaluation technique. C'est ce que révèle un document du ministère allemand de la défense parvenu à l'agence DPA. D'autres pays, comme la Finlande, la Turquie l'Egypte, la Suède et l'Uruguay, ont reçu du matériel pour parfaire leur équipement.

Selon ce document, la France a surtout obtenu des missiles, des pistolets-mitrailleurs et des lance-roquettes à des fins d'évaluation. La Grande-Bretagne a reçu un avion Mig-23, des missiles anti-chars et des appareils de vision nocturne. L'Allemagne a aussi livré aux Etats-Unis un Mig-29, un chasseur ultra-moderne de fabrication soviétique, une corvette et un hélicoptère. La presse allemande avait déjà révélé, en novembre 1991, qu'Israël avait aussi reçu un arsenal considérable afin d'évaluer les qualités des armes de ses ennemis potentiels, en provenance de l'ancienne URSS. – *(AFP.)*

[Ces dons de matériels militaires, aux fins d'une évaluation opérationnelle de leurs performances, sont une pratique très courante entre alliés. Pour ne citer que le cas de la France, il est fréquemment arrivé aux Etats africains de céder des équipements soviétiques à des centres d'expérimentations militaires français, qui les décortiquent pour en connaître les caractéristiques. Ainsi, le Tchad a livré des matériels soviétiques pris aux forces libyennes ou aux dissidents locaux ravitaillés par elles. Parfois, ces matériels ainsi prélevés et ramenés en France vont grossir les stocks des services secrets pour être, le cas échéant, redistribués à des factions, à l'étranger, en lutte contre un pouvoir central dans des opérations clandestines de soutien de la France.]

M. Raymond Barre invité du « Grand Jury RTL-Le Monde »

M. Raymond Barre, ancien premier ministre, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-le Monde », dimanche 19 janvier, de 18 h 30 à 19 h 30.

Le député (apparenté UDC du Rhône) répondra aux questions d'André Passeron et de Daniel Carton, du *Monde*, de Richard Arzt et de Jean-Yves Hollinger, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

□ **Manifestation des assistantes sociales.** – Quatre mille assistantes sociales, environ, ont manifesté, jeudi 16 janvier à Paris, de la place de la République à l'hôtel Matignon, à l'appel de la Coordination nationale des assistantes de service social (CONCASS), qui entendait rappeler son opposition au *« plan d'action pour les professions de l'action sociale »* (*le Monde* du 7 décembre 1991). Une délégation s'est rendue au ministère des affaires sociales où elle a été reçue par le directeur de cabinet de M. Bianco. Après la manifestation, deux à trois cents assistantes sociales se sont rendues au Cirque d'hiver où le maire du XIe, M. Sarre, présentait ses vœux, et où Mme Cresson était invitée. Une bousculade s'est produite entre les forces de l'ordre qui protégeaient la réception et les assistantes sociales. L'une d'entre elles aurait été légèrement blessée.

Pour avoir frappé son professeur

Un lycéen est condamné à deux mois de prison

Un élève de dix-sept ans, du lycée professionnel public Saint-Henri, situé dans les quartiers nord de Marseille (Bouches-du-Rhône) a été condamné, mercredi 15 janvier, à deux mois de prison ferme par le juge des enfants, sur réquisition du procureur de la République, pour avoir frappé une jeune enseignante remplaçante, Mme Antiocha.

Exclu de l'établissement quinze jours auparavant et accueilli dans un autre lycée, le jeune garçon était revenu à Saint-Henri, avait fait irruption dans le cours de français de Mme Antiocha et l'avait frappée avant d'être maîtrisé par des élèves. Mme Antiocha, victime d'une incapacité de travail de dix jours, avait porté plainte.

Le parquet justifie la peine très lourde infligée à cet élève, qui n'avait auparavant jamais été condamné, en évoquant *« les conditions intolérables »* de l'agression de l'enseignante. De son côté, M. Castino, proviseur du lycée Saint-Henri, s'étonne de n'avoir pas été entendu dans cette affaire.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 17 janvier

Hésitante

L'heure était à l'hésitation vendredi 17 janvier à la Bourse de Paris. L'indice CAC 40, qui avait perdu 0,15 % à l'ouverture, se maintenait à + 0,05 % en fin de matinée.

□ **La COB allège la procédure d'agrément des OPCVM.** – La Commission des opérations de Bourse (COB) a présenté, jeudi 16 janvier, un programme d'allègement des procédures d'agrément des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM), qui regroupent sous cette appellation le millier de sociétés d'investissement à capital variable (Sicav), les quelque 4 000 fonds communs de placement (FCP) et les 5 000 fonds d'entreprise. L'assouplissement prévoit un raccourcissement des délais d'agrément à un mois pour les créations et d'une semaine pour les modifications de produits.



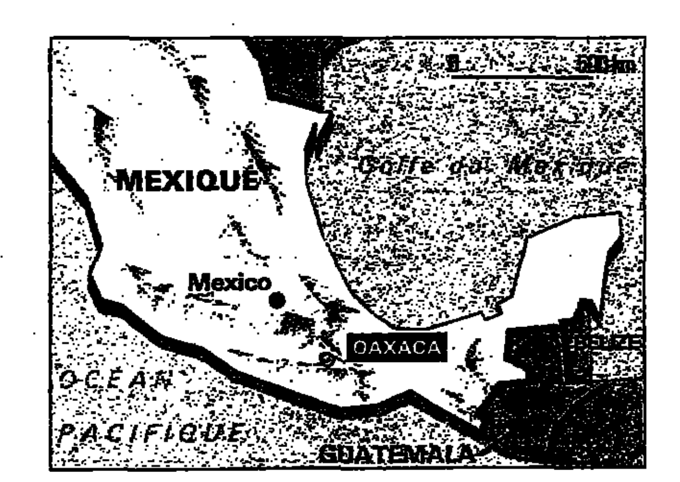
Le Monde

SANS • VISA

Oaxaca, cœur indien du Mexique


ROBERT VAN DER HILST

L'histoire culturelle ne s'est pas arrêtée à Oaxaca : la ville coloniale classée sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et le site précolombien de Monte Alban s'offrent en témoignages des civilisations qui ont successivement marqué le pays. Mais la vieille cité est aussi un centre vivant d'art contemporain où les peintres cherchent à retrouver la magie des origines, dans la région la plus indienne du Mexique.



LE *mole* est-il une sauce ou un plat ? Qu'il soit épais ou liquoreux, il précède la chair (ou les légumes), la nappe, l'enveloppe, l'envahit, la réduit à la portion congrue, ne lui accordant que de brefs éclairs pour paraître et tenter de placer son goût. Il continue de triompher lorsque sa propre trace a disparu. Sa saveur imprègne durablement et son fumet obsède. A base de tortilla (galette de maïs), d'ail, d'oignon, de thym, d'origan, de raisins secs, de tomates, de plus ou moins de cacao auquel on ajoute des bananes dans la sierra, des cacahuètes sur la côte, des amandes pour le plus fin, le plus somptueux, le *mole negro*, il est longuement mijoté avant d'être passé au moulin puis recuit. Trois journées ne sont pas considérées de trop pour le mener à bien.

Avec sept variétés, la région d'Oaxaca (1), à 500 kilomètres au sud-est de Mexico, en offre sans doute le plus grand nombre : le *mole verde* (vert) accommode volontiers le porc, l'*amarillo* (jaune) le lapin ou les légumes, le *rojo* (rouge) le poulet. Quant au *mole negro*, avant de s'installer en maître sur les tables des restaurants, il a longtemps été réservé aux galas et aux fêtes, et on le trouve en bidons, à l'état de pâte, prêt à être conservé pour l'éternité, s'annonçant de loin mêlé aux effluves de cannelle et de chocolat sur les étals des marchés de la ville.

La métaphore du mélange qui préside à la sauce (au plat), dans la diversité des ingrédients autant que dans ses résultats, paraît s'appliquer trop commodément à la nation mexicaine, désormais aussi unifiée que largement métissée – d'autant que l'origine du plat (de la sauce) remonte à l'époque précolombienne – pour qu'on ne soit tenté de l'exploiter. Ainsi, à Oaxaca, les papilles devraient pouvoir identifier dans le *mole*, outre les herbes qu'on ne trouve que dans ses montagnes, les sept piments (*chile chilhuacle, pasilla, ancho, mulato, mexicano, serrano, guajillo*) qui différencient cette cuisine de ses rivales de Puebla et de Vera-Cruz et apparaîtraient comme autant de signes de l'indianité têtue de l'Etat.

Car avec son voisin du Sud, l'Etat de Chiapas, l'Etat d'Oaxaca (95 000 km² et plus de trois millions d'habitants) rassemble la moitié des Indiens du Mexique, et lui donnera son seul président indien, le libéral et réformateur Benito Juarez (on lui doit la séparation de l'Eglise et de l'Etat). Au carrefour des sierra Madre occidentale et orientale, ce *nodo mixteco* (nœud mixtèque), enchevêtrement de montagnes encore difficilement accessibles, est l'Etat le plus pauvre de la fédération. Maigre en ressources naturelles, oublié par l'industrie, on l'estimerait déshérité s'il ne recélait précisément l'un des plus riches et peut-être le plus représentatif des héritages culturels nationaux.

Le centre cérémoniel de Monte Alban qui domine la ville et les nombreux vestiges précolombiens de la région offrent en effet, concentrés en coupe comme nulle part ailleurs au Mexique, de huit cents ans avant notre ère jusqu'à l'arrivée de Cortès, les images serrées de l'histoire indienne : on y trouve une date écrite correspondant à l'an 600 avant J.-C., des traces de la «culture mère» olmèque, des temples construits durant le long règne zapotèque, et des témoignages de l'intrusion des Mixtèques avant l'invasion aztèque.

« La tombe n° 7 à Monte Alban a été bâtie par les Zapotèques mais c'est le corps d'un Mixtèque qu'on y a trouvé. Mitla (2) a été bâtie par les Zapotèques et utilisée par les Mixtèques. Partout on retrouve la combinaison ou plutôt l'union de ces deux cultures », explique Alicia Pesqueira de Esasarte, conservatrice du musée d'art préhispanique Rufino-Tamayo. *« De même, nos contemporains sont plutôt espagnols pour la façon de vivre et plutôt indiens pour le physique. D'ailleurs, voyez le* mole, *c'est un véritable rite où ces deux cultures sont présentes, un mélange complet où domine l'indianité. »*

Un rite. La chose est suffisamment affirmée pour qu'on s'arrête un instant à l'hypothèse malicieusement débattue par Italo Calvino (3) après une visite à Monte Alban. Un ami anthropologue répond du bout des lèvres à sa question concernant l'apprêt des corps humains immolés : *« Il s'agissait d'une nourriture qui ne pouvait être ingérée sans un cérémonial particulier... Par respect des sacrifiés qui étaient jeunes et valeureux... Par respect des dieux... Une chair qu'on ne peut pas manger seulement pour manger comme n'importe quel plat... Et son goût... Peut-être devait-il rester caché... que toutes les saveurs devaient être convoquées pour le recouvrir... »* Mais à ceux qui auraient le nom de *mole* sur la langue, la compagne de l'auteur-narrateur réplique : *« Peut-être qu'on ne pouvait pas, qu'il ne* fallait *pas cacher ce goût-là... Sinon ç'aurait été comme ne pas manger ce que l'on mangeait... Les autres saveurs avaient peut-être pour fonction d'exalter ce goût-là, de lui offrir un fond digne de lui, de lui faire honneur. »*

Et voilà le *mole* renvoyé à la vie civile, aux longues heures passées entre marché et fourneaux, dans la patience et la lenteur d'une calme cité entrée dans le siècle par la petite porte et qui a conservé en son centre un pur visage espagnol comme pour mieux repousser alentour ce corps indien qui commence à peine d'être accepté comme tel.

De notre envoyé spécial
Jean-Louis Perrier

Lire la suite page 26

(1) Prononcer *Oaraca*.

(2) Important site préhispanique à 40 kilomètres d'Oaxaca.

(3) Dans *Sous le soleil Jaguar*. Editions du Seuil, 92 p., 59 F.

AU SOMMAIRE

En Champagne, les Champenois .... p. 27
Paris retrouve la mémoire .... p. 24
Un jour en bus, sur la plate-forme .... p. 25
Chez les Navajos avec Tony Hillerman .... p. 30
Escales (p. 24) • Télex (p. 24)
Jeux (p. 28) • Table (p. 29)

COUP D'ŒIL

Paris-Nostalgie

CONTRAIREMENT au titre fameux, devenu presque un cliché de langage, du livre de mémoires d'une actrice aujourd'hui disparue, la nostalgie – du moins celle concernant Paris – serait-elle en passe de redevenir ce qu'elle était jadis? Il y a trois semaines, en présence d'une centaine de personnes, l'on apposait ainsi, sur la façade d'un hôtel modeste, sans signes particuliers, de la rue Cels, derrière le cimetière Montparnasse, une plaque commémorant le séjour conjoint ici, pendant la guerre, de Jean-Paul Sartre et de Simone de Beauvoir. Et, après Descartes, rue Rollin, Camille Claudel, dans l'île Saint-Louis, Apollinaire, sur le pont Mirabeau, Jacques Prévert, à Neuilly, et, bien sûr, Sartre et Beauvoir déjà cités, La mémoire des lieux, l'association qui préside à ces « classements » sauvages, prévoit de faire bientôt de même pour Céline au 4 de la rue Girardon, à Montmartre, où l'auteur du *Voyage au bout de la Nuit* résida de 1939 à 1944, ainsi qu'au 1 quai des Fleurs, dans l'île de la Cité, qui était le domicile du philosophe Vladimir Jankélévitch.

La célébration et la conservation des lieux chargés de mémoire ne sont certes pas des choses nouvelles, mais elles ne concernaient jusqu'à présent que des maisons ou des ensembles remarquables artistiquement, que ce soit pour leur architecture ou pour leur décoration intérieure. Encore fallait-il que ces dernières fussent, sur le moment, reconnues comme telles, ce qui, bien sûr, n'a pas toujours été le cas. Comme chacun ne le sait que trop, l'on a ainsi détruit à Paris des endroits extraordinaires, magiques même, au statut artistique fuyant ou problématique, non reconnu, ou encore qui n'avaient pour eux que ce que la vie passée avait pu y déposer, un cachet, une aura, une âme. Une édition entière du *Monde* ne suffirait pas à recenser ces lieux sans qualités apparentes, mais dont la disparition ôte une partie du charme de la ville, tel, entre mille, ce Royal-Lieu, boulevard des Italiens, que fréquentait Cocteau dans les années 50 avant de devenir un repaire éphémère de branchés, et que l'on détruisit il y a quelques années, avec son décor kitsch fait de niches où se tenaient des scènes de genre à la dix-huitième siècle réalisées en plâtre. Ainsi va la ville, ainsi vont toutes les villes, créations-destructions humaines permanentes livrées aux désirs des uns et des autres et, bien sûr, à la logique inhumaine de l'argent.



ABATTRAIT-ON aujourd'hui, comme jadis, les halles de Baltard ? Quelques signes encourageants permettent d'en douter. La conscience de la réalité de la ville comme espace fragile à conserver n'a, en effet, cessé, après des décennies et des décennies d'indifférence, de progresser. L'on a vu ainsi des gens s'émouvoir de la possible destruction du Fouquet's, sur les Champs-Elysées, faisant reculer l'opération immobilière qui y était prévue, ou encore, faisant en sorte de classer, à Pigalle, la Brasserie du même nom, au décor typique années 60, la mettant ainsi hors de portée des promoteurs.

Depuis quelques saisons, la culture accompagne cette réhabilitation du Vieux-Paris. Après la redécouverte de Léo Malet, l'auteur, éminemment parisien, des aventures de Nestor Burma, la canonisation de Brassaï et la consécration tardive de Doisneau, tous poètes de la ville, on a même vu surgir, dans les marges, toute une nouvelle vague néo-parigote. Que sont ainsi les Négresses Vertes, soit dit en passant l'un des rares groupes français de musique populaire à recueillir quelque succès à l'étranger, sinon des espèces de « nouveaux Apaches » ? De son côté, Pigalle, un autre groupe, reprend la chanson du même nom de Georges Ulmer et chante *la Salle du bar-tabac de la rue des Martyrs*. Après des années, des générations même de mépris, l'on redécouvre, modernisé, le charme de l'accordéon java, comme en témoigne, l'année dernière, le succès de *Paris-Musette*, un disque rassemblant les nouveaux utilisateurs sophistiqués de cet instrument populaire. Paris est aussi en vogue dans la mode de la rue, où l'on voit des jeunes snobs arborer à nouveau les casquettes à carreaux, voire les bérets de leurs ancêtres. Et la réévaluation récente de tout un cinéma populiste-poétique des années 30 et 40, sur lequel la nouvelle vague avait en son temps jeté le discrédit, tout autant que cette « civilisation des bars » que nous évoquions dans une récente chronique, participent de ce même phénomène.

Cette résurgence de la culture parigote, après deux décennies au moins d'américanisme forcené dans toutes les formes d'art, est bien sûr à mettre au crédit de cette recherche des racines que l'on voit aujourd'hui partout, dans tous les pays et dans toutes les cultures, sous des expressions variées, à l'œuvre. Sous couvert de « latinité », toute une génération redécouvre ainsi cette vérité fondamentale que Paris n'est pas seulement un ensemble de bâtiments remarquables, mais un art de vivre, un *esprit* reflétés, enserrés dans un tissu urbain fragile, vulnérable, que l'on ne modifie jamais sans conséquence.

LA question, pourtant, n'est pas aussi simple que le laissent parfois croire les nostalgiques et autres conservateurs du Paris d'antan. Les esprits malins ironiseront ainsi sur le fait que, si des associations telles que La mémoire des lieux existaient depuis toujours, Paris serait aujourd'hui une ville immobile, morte, et, pour le moins, insalubre et impraticable, car dans tous les immeubles ou presque de la ville ont un jour résidé des personnages, artistes ou hommes d'action, dignes d'une célébration. Il n'y aurait, dans ces conditions, ni tour Eiffel, ni Centre Beaubourg, et encore moins cet Haussmann si « destructeur » que, paradoxalement, aujourd'hui, les adorateurs du vieux Paris réhabilitent. Classer des rues ou des quartiers entiers, afin de leur éviter tout risque de destruction, peut même s'avérer le meilleur moyen de les faire mourir à petit feu, en les transformant en ces espaces piétonniers reconstitués, comme on en trouve dans certaines grandes villes d'Allemagne telles que Cologne ou Francfort, et qui évoquent plus des décors de films historiques un peu « cheap » que de véritables ruelles vivantes. Comme les langues, les villes ne vivent qu'en se transformant sans cesse, en se dégradant, voire en s' « avilissant » par rapport à leur état originel. Et les défenseurs actuels du Belleville du dix-neuvième siècle oublient par trop que leur amour déçu et, il est vrai, bien mal en point était déjà la résultante de la destruction massive de tout un univers, celui du Belleville du dix-huitième siècle...

Bref, la question n'est pas de conserver à tout prix éternellement les choses en leur état, mais de faire en sorte que les transformations qu'elles ne peuvent manquer de subir assurent sans cesse une nouvelle ville à la ville. Cette intelligence, ce goût urbain ne sauraient être décrétés. Ils font partie d'une conscience, d'une « culture de la ville », qui existe ou non. Voici pourquoi ce vent de nostalgie parigote, pour peu qu'il se confirme, est sans doute le meilleur atout que possède aujourd'hui Paris pour se survivre à elle-même.

Patrice Bollon

ESCALES

Les dzongs du Bhoutan

Le Bhoutan, un statut à part. Ce pays est entré dans le vingtième siècle intact, préservé par son isolement. Une identité forte qu'il cache entre Inde et Tibet, deux frères qui lui ont donné son âme. Depuis le septième siècle, le Bhoutan respire en effet au rythme du bouddhisme tibétain, issu primitivement des plaines indiennes. Ces deux voisins, au large sur leurs terres, exercent indiscutablement une sorte de paternité spirituelle (le Tibet) et temporelle (l'Inde) sur ce territoire indépendant. Par cols et vallées, ce royaume himalayen aux dimensions modestes – la superficie de la Suisse – s'élance des 300 mètres de la plaine indienne jusqu'aux extrêmes tibétains – 7 314 mètres pour la pointe du Jomolhari. Entre les deux, le Bhoutan connaît la jungle et les forêts de conifères, le tigre et l'éléphant, le yak et le léopard des neiges, toutes les cultures, toutes les plantes, tous les climats. Les pluies de mousson fertilisent ses terres méridionales; la neige coiffe ses sommets.

Tant d'attraits, aussi divers, sur un si petit territoire, suscitent des attachements durables parmi les rares initiés qui en connaissent l'existence. Mais quel trait, en particulier, attire le voyageur? Est-ce l'architecture blanche, trapue à la base, allégée par ses rangées de fenêtres à pans de bois ouvragés, et dont le *dzong* – à la fois monastère fortifié et siège administratif – est l'élément emblématique? Ne serait-ce pas plutôt une philosophie dont l'empreinte positive marque en bien tous ceux qui l'approchent? Ou le cadre de vie traditionnel et l'harmonie d'une nature verdoyante parvenue quasiment en l'état jusqu'à nous? Ou, encore, la réclusion d'un royaume qui se tient à l'écart de la frénésie moderniste car il sait que le progrès est d'abord spirituel. La présence d'un peuple courageux, serein et plein d'humour qui parle le *dzongkha*, un dialecte tibétain, et la vue des théories de moines de tous âges, vaquant, le bras droit dénudé, à leurs occupations n'y sont pas étrangères.



ALAIN LE GARSMEUR

Mais les temps forts du « Pays du Dragon » s'articulent autour des festivals. Le voyagiste suisse Artou (8, rue de Rive, 1204 Genève, tél. : [22] 21-84-08 les connaît bien. Chaque année, ses voyageurs font partie des deux mille cinq cents étrangers admis par le gouvernement à se rendre au Bhoutan. Les festivals, hors lesquels les visites de monastères sont en principe interdites, sont avant tout religieux. La foi des Bhoutanais s'y exprime par des prières, des cérémonies d'offrandes et surtout des danses coupées d'intermèdes comiques, de chants et de danses populaires. Le prochain festival aura lieu à Paro, en mars prochain.

Principales étapes du voyage : Paro, son *dzong* dominant les champs en damier, sa tour de guet, le palais royal; le sanctuaire de Kyichu, le plus ancien et le plus sacré du Bhoutan; le monastère de Taktsang (« Nid du Tigre »), auquel l'on parvient après une montée à dos de poney à travers une forêt de pins et de rhododendrons arborescents; Thimphu, la capitale (20 000 habitants); Tashichodzong, siège du gouvernement central et résidence d'été des moines de l'Ordre central; Punakha, leur résidence d'hiver; le *dzong* de Wangdiphodrang, dont la structure épouse la surface disponible; celui de Tongsa, accroché au-dessus de la rivière; le Bumthang, ses nombreux temples et monastères. Dates de cette remontée dans le temps : du 7 au 22 mars, dont onze jours au Bhoutan. Autres départs en mai, juillet, septembre (festival de Thimphu) et octobre (festival de Jakar) pour des itinéraires culturels ou des trekkings impressionnants. Le prix de ce voyage, qu'il faut bien qualifier d'exclusif, est élevé : 35 000 F, tout compris, notamment les vols Paris ou Genève - Delhi - Paro - Katmandou - Paris ou Genève, les déplacements en minibus et une journée à Katmandou. Mais il ne faut pas oublier que le prix de journée fixé par le gouvernement l'est aussi : 1 300 F en moyenne par jour. Excellents accompagnateurs Artou. Pour se préparer au voyage, deux ouvrages : un guide, *Bhoutan*, de Françoise Pommaret, et un roman policier, *le Tigre et le lama*, d'Erik Allgöwer, tous deux aux éditions Olizane.

Florilège africain

Des produits *« inédits »* pour plonger dans une *« Afrique authentique avec son folklore, ses traditions, ses couleurs et ses senteurs »* : tel est l'objectif d'Out of Africa, un voyagiste passionné par ce continent *« mythique »* mais, aussi, quelque peu emporté par sa fougue et victime d'un narcissisme qui lui fait un peu oublier qu'il s'engage souvent sur des voies déjà explorées par des confrères plus anciens et tout aussi talentueux... Reste le dynamisme et la foi de celui qui se veut le maître d'œuvre haut de gamme, de l'insolite et du « cousu main ».

Du nouveau, la brochure 91/92 d'Out of Africa (dans les agences de voyages) n'en manque pas : la Tanzanie (avec un safari combinant le Kenya et les trois merveilles de ce pays : Manyara, le Serengeti et le Ngorongoro), Madagascar (avec un circuit de 12 jours et un raid de 9 jours en 4x4), la Namibie (18 jours pour découvrir la faune et les dunes du désert de Namib), le Malawi (un circuit de 9 jours) et la Zambie avec un safari de 8 jours qui permet notamment d'approcher les chutes Victoria.

Déjà présentes dans la brochure, des destinations font l'objet d'une programmation étoffée : le Kenya (avec un survol de 3 h de la réserve de Masaï Mara en montgolfière et, surtout, une croisière de 10 jours, au départ de Mombasa, avec escales à Zanzibar, Mayotte, Madagascar et aux Comores), le Botswana-Zimbabwe (au delta de l'Okavango et aux chutes Victoria s'ajoute un 9 jours sur les traces de Livingstone) et l'Afrique du Sud avec des circuits dans le désert du Kalahari et le parc Kruger et 7 jours de fastes dont ceux d'un train à vapeur, paré de cuivre et d'acajou, le Rovos Rail. Sans oublier les incontournables paradis tropicaux nommés Sierra-Leone, les îles Maurice et Seychelles. Renseignements au (1) 47-58-01-78.

TELEX

« Le sport dans la Grèce antique », une exposition du Palais des beaux-arts, à Bruxelles, ressuscite ces « jeux sacrés » et leurs athlètes, tel Milon de Crotone, aussi célèbre en son temps que le « marathonien aux pieds nus » Abbebe Bikila de nos jours; un catalogue illustré les commente. Du 24 janvier au 19 avril, tous les jours sauf le lundi, de 10 heures à 17 h 45 (19 h 45 le mercredi). Entrée : 40 F. Renseignements : Palais des beaux-arts, à Bruxelles (tél. : 2-507-84-63) ou Office belge de tourisme, à Paris (tél. : 47-42-41-18).

Une potion magique est servie gratuitement depuis la mi-janvier sur les vols de Japan Airlines. Baptisée « Sky Time », cette nouvelle boisson contient 3 % d'extrait de kiwi (ce fruit contient dix fois plus de vitamine C que le citron) et 100 milligrammes de gelée royale, substance fabriquée par les abeilles.

La forêt camerounaise de Dja (526 000 hectares), l'un des restes les plus remarquables de la forêt tropicale primaire d'Afrique centrale, sera protégée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'UNESCO. Réserve de la biosphère, cette forêt luxuriante et pratiquement intacte, à la faune et à la flore exceptionnelles – un arbre peut abriter mille insectes différents et ses eaux contiennent cent vingt espèces de poissons, – est déjà inscrite sur la liste du patrimoine mondial.

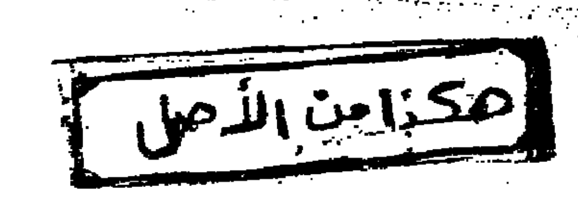
Le deuxième Festival international du pin's de *Villard-de-Lans avancé pour cause* d'élections cantonales et régionales. Initialement prévu fin mai, il se tiendra les 3, 4 et 5 avril. Au programme, une centaine d'exposants, des collectionneurs français et étrangers, la présentation de pin's olympiques américains, un atelier de conception et de production, une bourse aux échanges et une vente aux enchères publiques. Renseignements à l'Office du tourisme (BP 54, 38250 Villard-de-Lans, tél. : 76-95-10-38).

Orly fête trois anniversaires : Vingt ans pour Orly-Ouest, vingt-cinq ans pour la tour de *contrôle et trente* ans *pour* Orly-Sud. Une exposition, « Orly hier et aujourd'hui », porte un regard rétrospectif sur la vie de l'aéroport parisien : photos de stars du cinéma des années 60, maquettes d'avions, affiches de compagnies aériennes, documents historiques mais aussi projets d'avenir. A Orly-Ouest, jusqu'au 15 février. Renseignements : aéroports de Paris (tél. : 43-35-70-70).

La neige au pied levé proposée par Interhome, leader européen de la location de vacances, avec le système « stand-by » : toutes les maisons et chalets encore libres réservés en début de semaine pour la fin de la même semaine peuvent être loués pendant sept jours à moitié prix. Renseignements dans les agences de voyages et au 15, avenue Jean-Aicard, 75011 Paris, tél. : 43-55-44-25, du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures et le samedi matin.

« L'Asie à la carte », nouvelle plaquette de Jet Tours et Jumbo, les deux filiales tourisme d'Air France. Destinée aux voyageurs souhaitant découvrir ce continent à leur guise et à leur rythme, elle propose un large choix de formules, des plus traditionnelles aux plus insolites, pour explorer la Corée, Hongkong, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Dans les agences de voyages agréées et les agences Air France.

Sélection établie par
Patrick Francès
et Danielle Tramard







PHOTOS PAULO NOZOLINO

La ligne 20 part en voyage

Gare Saint-Lazare - gare de Lyon, gare de Lyon - gare Saint-Lazare : la ligne 20 fait de l'entre-deux-gares. Tout un voyage.

UN banlieusard un peu pressé, un de ceux qui paraissent poussés, sans ménagement, hors de la gare *Saint-Lazare* par la vague suivante, pourrait le remarquer, avant de plonger dans la gueule béante de l'échangeur souterrain du métro. Un bus. Un bus frappé du numéro 20, allez savoir pourquoi, garé le long de son petit quai sur l'esplanade, bien visible et incongru si près des gros débits du transport urbain, comme posé là, dirait-on, pour faire la nique au monde inhumain du métro. Une invitation à la désertion, à l'école buissonnière, une dernière chance offerte, par la RATP, d'éviter la RATP.

Car, rien qu'à son allure, courte, ventrue, désuète au temps des TGV parisiens à soufflet, des bus rectifiés par le design, ce digne émissaire de « la » 20 marque sa différence canaille, une sorte d'effronterie dans le paysage uniforme de la circulation. Il évoque irrésistiblement une autre époque avec sa plate-forme arrière à l'air libre : les bus de Maigret et de Zazie, 36 et la Libération, les filles en soquettes blanches photographiées par Doisneau, les films de Truffaut. Pas vraiment une relique, à en croire ses chauffeurs. Une idée d'ingénieur nostalgique qui proposa, comme par le passé, d'offrir aux fumeurs et aux amoureux des gaz d'échappement, 2-3 mètres carrés sans clôture à la poupe de l'engin.

Il s'en trouve sans doute d'identiques, sur d'autres lignes, au hasard des attributions, mais celui-là, ceux-là sont de la 20, une ligne courte, dite de liaison inter-gares, logique balade entre Saint-Lazare et la gare de Lyon, *via* l'Opéra, République et Bastille. En gros, le bons sens de la ligne droite, si l'on excepte une courte remontée de la rue du Temple. Depuis le début de sa longue histoire, ce périple s'interrompit souvent, au gré des grognes de la rue. Ce bus à plate-forme longe exactement le trajet officiel des manifs de la rive droite. Il dut transporter plus d'ouvriers en colère, plus de pacifistes, plus d'anars qu'à son tour. Il en garde une modestie discrète et une familiarité oubliées sur les lignes à fort tonnage.

Gare Saint-Lazare - gare de Lyon. En somme, une desserte secondaire, de traverse, comme pour les chemins ou les vieux autorails de la SNCF. Mais une *ligne qui vaut le voyage, même et* surtout pour le plaisir de changer de bus, ou de renouer avec ce mode de transport dans la capitale. Ce courageux a les bruits doux, pour ceux qui s'y rendormirent le matin, des cars de ramassage scolaire de nos enfances. Un moteur docile, même en surrégime, des coups de pistons rassurants, l'essieu raide.

Il prend ses virages très en dévers, surtout dans la contre-allée de l'Opéra. La clientèle apprécie ce tutoiement avec l'obstacle. Ce bus a du respect pour quelques vieilles habitudes. C'est surtout sensible, le matin, à l'heure de l'embauche, dans le sens gare de Lyon - gare Saint-Lazare. Le 20 part presque à vide, les voyageurs de la gare s'engouffrant plutôt vers la Seine, piétinant ferme sous la bannière du 95. *Les habitués* se repèrent, tout le monde a l'air de se connaître. *« Salut ! »*, lance une gamine au chauffeur à cheveux blancs. *« Salut !, ça va l'école ? »*, répond l'autre. *« Fait chier. »* Et lui, bien sûr, le chauffeur, se marre. Vieilles complicités qui s'égrènent dès la Bastille.

Un couple d'Antillais, lui monté dans la courbe de Daumesnil, elle tapie à l'arrière : ils *doivent s'aimer et s'*autoriser ce seul voyage pour toute trahison. Ils échangent peu de mots, ils s'embrassent furtivement, et lui descend à République. Elle ne se retourne même pas. Elle doit être certaine de le voir remonter le lendemain. Mais, pour lui, le bus paraît attendre quelques secondes, comme si cela faisait des mois, peut-être des années qu'on espérait qu'elle décide de le suivre.

Certains lisent, même des livres, et même des livres difficiles, preuve que cette ligne plutôt prolo a des lettres. Simone de Beauvoir expliquait qu'elle avait, après la guerre, *beaucoup lu dans* les bus et qu'elle bouclait souvent son trajet à l'aveugle, à peu près comme dans le métro. Sans rien voir de la ville en mouvement. Le charme du bus, et de la ligne 20, c'est justement ce film déroulé à bonne vitesse, et à juste hauteur, par-dessus la rue et son trottoir. Sur le boulevard Beaumarchais, une fille qui fait son jogging en se souriant. Aux feux rouges, d'autres, en retard, qui moulinent des jambes, renforçant, malgré eux, la sensation que ce bus est un abri. Un privilège.

Personne dans le couloir réservé. Le 20 file ses quelques nœuds. Les passagers choisissent leur angle de vue. La pesanteur terrestre, les arbres, ou les devantures. En enfilade, des enseignes : Peggy Coiffure, juste avant Myriam Décors. La douce répétition des pubs, au fil des abribus. Le film de l'Espagnol Almodovar. Sur le fronton du Cirque d'hiver, la promesse d'un Festival mondial du cirque. *Et* puis des réminiscences, un flottement mou dans les mémoires entre hier et demain. Des rêvasseries, à tous les coups, à voir ces visages décrochés des *médiocrités matérialistes* des journées à venir. Boulot, dodo, mais sans métro. Quelque chose de plus enfantin, de plus confiant que sous la terre. Les ondes de la ville, dans le jour naissant, mille *signes réconfortants, un pas-de-*porte, une épicerie qui s'achalande, un banc, vide, en échange de ces regards embués derrière les vitres.

Puis le 20 croise Saint-Denis, ou *plutôt lui* échappe, *laissant* la ruelle des sens à babord. Les boulevards, et d'autres affiches, plus grandes, plus avenantes, qui – comment dire ? – lui conviennent mieux. Le Rex, avec *bientôt, Jacques Higelin en* concert. Des films de karaté, le déroulé des théâtres et du Musée Grévin. Ce bus va rectiligne, au plus près de sa route. Il sera à l'heure à Saint-Lazare. Mais il musarde tout de même du côté des plaisirs populaires d'antan. A l'arrêt Choiseul, boulevard des Italiens, il s'arrête, pour le souvenir, à deux pas de l'ancien *Monde*. Quelques feux plus loin, l'Opéra, pile à l'heure de la plus belle lumière. Un virage sur les jantes, et voici Saint-Lazare.

Au retour, le 20 recherche son tracé, regretté déjà, de l'aller. Il lui faut descendre plus bas vers *la Seine, patienter l'après-midi*, plus encore en début de soirée rue de Réaumur. Dans ce sens, il se charge, et sans explication, plus encore en fin de jour. Alors, *ce bus original et pataud ressemble* un peu à tous les autres. Ses essieux grincent. On le malmène. La clientèle est énervée, crevée. Qu'importe le paysage, cette jolie perdition dans la rue du Temple ! Le 20 se presse, comme il peut. *Il* usine, et s'en plaint.

Ce n'est, à ces heures-là, qu'après la République, lorsqu'il retrouve son cours normal, qu'il paraît souffler, reprendre son petit poème à part, tutoyer Prévert, Queneau et quelques gens de bonne compagnie. Sur la plate-forme, les messieurs allument une cigarette de délassement. C'est drôle, il y en a toujours un qui fume la pipe. On a laissé la ville des embouteillages. Désormais, on a le temps. Le bus, au son du moteur, le sent, *même pour ceux qui doivent* encore sauter dans un train, à la gare de Lyon.

La balade prend fin par un bel exploit, la traversée, sans hésitation, au plus près de la statue, de la place de la *Bastille*. Les habitués approuvent d'un hochement de tête. La nuit tombe, et le bus devient un peu bistrot intime, offrant le luxe itinérant de lire, puisque, dehors, il n'y a plus rien à voir que des ombres. Les derniers descendent, comme à regret. Le chauffeur retire son manteau du cintre, mais laisse le cintre. *« Allez, salut ! A demain. »*

Philippe Boggio

Oaxaca, cœur indien du Mexique


CHRISTOPHE KUHN

Dominant l'*alameda*, la façade baroque de la cathédrale d'Oaxaca.

Suite de la page 23

Cette reconnaissance du corps indien aurait demandé des appuis extérieurs, qu'amorcerait simplement un soupçon d'attention aux vivants, celui que leur accorde un D. H. Lawrence, en 1923, durant sa période d'effusion avec le Mexique, lorsqu'il parcourt *« le marché plein d'Indiens aux visages sombres, aux pieds silencieux, aux voix chuchotantes »*, où *« l'étrange murmure sifflant de l'idiome zapotèque se mélange aux sonorités espagnoles et aux voix tranquilles des Mixtèques* (4) *»*.

Amorcée dès 1523, moins de deux ans après la fin de la conquête par Cortès (qui termine ses jours à Séville marquis de la vallée d'Oaxaca), la ville – d'abord baptisée Antequera – fut l'une des premières édifiées par l'occupant. L'artisan en est l'*alarife* (urbaniste) Alonzo Garcia Bravo, qui, après s'être illustré à Grenade, vient déployer ses talents de géomètre sur un emplacement occupé par les Aztèques, entre Atoyac et Jalatla. A équidistance de ces deux rivières, il dispose *alameda* et *zocalo*, larges places jumelles dédiées aux pouvoirs, l'une, au nord, bordée par la cathédrale, et l'autre, au sud, par le palais du gouverneur, bâti bien plus tard. Partant de ce centre, il quadrille régulièrement l'espace par des voies nord-sud et est-ouest. Et comme ce plan, où rien ne peut se perdre, n'a pas varié depuis près de cinq siècles, cette ville nouvelle du Nouveau Monde peut en remontrer aux plus anciennes du Vieux Continent.

Les vastes demeures des patriciens, importés ou inventés, sont de pur héritage méditerranéen, avec leur patio central entouré d'un corridor sur lequel s'ouvrent les pièces parfois prolongées d'autres patios à leur tour cernés de galeries... Construction en abîme accentuée par l'attribution du nom des familles les plus riches à la portion de rue qui longeait leur pâté de maisons, jusqu'à ce qu'en 1884 il soit décidé de reconnaître l'unité de ces longues chaussées rectilignes par une seule appellation. Mais une ville n'est pas seulement affaire de latitude et de longitude, et si certaine a pu être décrite debout, sans doute trouvera-t-on Oaxaca assez paresseusement couchée, dans de hauts coussins de montagnes où se distingue le promontoire arasé de Monte-Alban, qu'ont commencé d'escalader ces lotissements neufs et ces bidonvilles qui ont fait passer en quelques années l'agglomération de 250 000 à plus de 400 000 habitants.

Ses rues en sont si uniment basses qu'elles paraissent coupées au cordeau du ciel, lumineusement, presque douloureusement bleu. Tout juste a-t-on hasardé un ou deux étages de plus durant l'interminable règne de l'autre président du pays, Porfirio Diaz, qu'avait ébloui Haussmann, et constate-t-on quelques minimes bavures administratives récentes, avant que ne soit imposé il y a une dizaine d'années un alignement dont les tremblements de terre répétés s'étaient chargés depuis l'origine d'assurer la police. Seuls émergent les hauts lauriers du *zocalo* et les coupoles des églises qu'il a fallu prendre l'habitude de relever à chaque nouvel ébranlement. L'appartenance d'Oaxaca et de Monte-Alban au patrimoine mondial répertorié par l'UNESCO et le développement du tourisme ont conduit à une *reconquista* par un argent neuf du centre historique. Les vastes maisons du centre qui avaient été divisées puis subdivisées à chaque nouvelle génération et dont l'intérieur s'était souvent considérablement dégradé se convertissent massivement en bâtiments publics ou privés, partagés entre culture et services, et dédiés pour la plupart aux visiteurs : hôtels dont les patios deviennent de frais restaurants, agences de voyages, galeries, boutiques, musées, et jusqu'à notre Alliance française, tout de rose vif vêtue.

On éventre les rues pour enterrer les câbles électriques, et les cantonniers découvrent avec des gestes d'archéologues les pavés du siècle dernier qui vont reprendre du service. L'humanité exigerait une place propre, expurgée du présent avec tous les moyens dont il dispose pour exposer un passé sans souillure. On sort les boîtes de couleurs, que l'on confronte au catalogue de l'INAH (Institut national d'anthropologie historique), suffisamment éclairé pour encourager des couples largement illégitimes sous nos cieux : vert olive et bleu des mers du Sud, rose fuchsia et chocolat, rose pâle et bronze, rouille et citron, outremer et bleu canard... sans autre souci que de rendre grâce à la lumière verticale, de lui témoigner dans la langue des murs la joie qu'elle procure.

Qu'importe, puisque la *cantera verde*, cette pierre vert bleuté qui se patine en sa complémentaire ocre-rose assure, immeuble après immeuble, la continuité et peut-être l'ordre, par pans entiers ou par touches discrètes, soulignant ici une frise, encadrant là ces fenêtres dont les ferronneries descendent jusqu'au sol comme si feindre de s'y ancrer allait le contraindre à plus de stabilité. Cette harmonie vert-ocre contre bleu-rose émane droit des campagnes, où sur des terres ardentes à pousser au rouge se hérisse le maguey (agave), d'un vert *cantera*, d'où l'on tire le mescal. Le mescal, boisson de feu dont le refus est celui de la main tendue, du partage, de l'échange, de la communion, et l'acceptation une musique cruelle, fête et oubli mêlés, celle dont s'assourdissent les Indiens pour ne pas ressentir la faim quand viennent à manquer tortilla et café.

Malcolm Lowry, lorsqu'il en appelle à William James décrivant l'alcool comme *« symphonie du pauvre »*, ne suggère rien d'autre. Et, comme il l'a raconté dans *Sombre comme la tombe où repose mon ami* (5), si *Au-dessous du volcan* est évidemment installé dans la topographie de Quauhnahuac-Cuernavaca, il doit plus à Oaxaca pour les personnages et les paroxysmes. La nordique tequila n'est qu'un tenant-lieu du mescal. *« Pas une goutte de mescal que je n'aie transmuée en or pur*, s'y exclame t-il, *le mescal, c'était ma Némésis.* » C'est dire *a contrario* combien il alimentait sa soif de pardon, son besoin d'être le plus démuni parmi les plus démunis, sa recherche d'une compassion infinie.

C'est bien à Oaxaca qu'il a trouvé son enfer, dans une *cantina* (6) aux murs épais, modestement semblable à toutes les autres, le Farolito. C'est dans la prison de la ville qu'il a goûté au sang des damnés. *« Je ne suis pas catholique*, éprouve-t-il cependant le besoin de proclamer, *je suis un hérétique, un communiste, un conservateur, un Anglais, un tire-au-flanc, un voleur du repas des chiens. Dieu seul sait qui je suis.* » L'alcool est prière à cet autre lui-même, l'Indien, dont la religion n'est que de mescal et d'église. Et lui, Malcolm Lowry, comme eux, vient se recueillir devant la sainte patronne d'Oaxaca, Notre-Dame de la Soledad, qu'il reconnaît comme *« la vierge de ceux qui n'ont personne avec »*.

Aujourd'hui, les Indiens continuent de reculer à genoux, les yeux si aveuglément fixés sur le visage de Pierrot glacé de leur « reine » qu'ils ne peuvent percevoir qu'elle a depuis longtemps séché ses larmes, se consolant comme elle le pouvait avec tout l'or dérobé à leurs dieux. Sur son corps géométrique, comme dans chaque temple bâti sur leurs ruines, on guette les boursouflures des idoles enfouies, et l'on ne peut s'empêcher de caresser l'idée que le cône de sa robe est trop parfait pour ne pas recouvrir exactement l'une de leurs pyramides, hypothèse d'autant plus crédible que le temps de la reconnaissance, insistant bien que tardif, paraît venu.

« L'Etat d'Oaxaca vit en effet une situation d'intense renouveau culturel depuis trois ans, estime Margarita Dalton, directrice de la revue *Poblacion y futuro. Notamment depuis l'élection à sa tête, pour la première fois, d'un gouverneur cent pour cent indien, Heladio Ramirez Lopez, qui, avec sa biographie à la Benito Juarez (il était cireur de chaussures pour payer ses études), est à l'évidence plus populaire dans les campagnes qu'accepté par la ville. L'existence de seize langues vivantes est maintenant perçue comme une de nos richesses, la marque de l'enracinement des peuples indiens, de l'ancrage de notre Etat dans le Mexique le plus profond, où Oaxaca représente comme un sein, une mamelle où peut se nourrir la culture nationale.*

» Le développement du Centre d'investigations et d'études supérieures en anthropologie sociale (CIESAS) a permis de lancer un programme d'écriture des principales langues de l'Etat (celles des Zapotèques de la vallée, de la sierra et de l'isthme, des Mixtèques, des Mazatèques, des Chinatèques, des Chatinos) pour les mettre sur ordinateur. Nous avons pu établir ainsi des dictionnaires, les interconnecter, et entreprendre une vaste compilation des mythes, des récits et de toute une tradition orale, au moment où les influences extérieures (notamment celle des Etats-Unis) commencent à peser. Les intellectuels de chaque peuple assurent le lien entre le CIESAS et leur communauté, instaurant pour la première fois des relations réciproques, et ouvrant la voie à la création d'une nouvelle littérature. »

« La création de Canal 9, la chaîne de télévision locale d'Oaxaca, et l'introduction dans ses programmes d'émissions consacrées aux villages où les communautés peuvent s'interpeller dans leur langue (sous-titrée en espagnol) sont une nouvelle manière de faire entrer la campagne à la ville, sa pensée, sa cosmologie, une réévaluation de son identité, un droit fait à un orgueil plus que négligé. Et enfin, conclut Margarita Dalton, *il y a cette reconnaissance nouvelle de notre art. Les gens ne nous visitent plus seulement pour acheter des sarapes ou des poteries, ils viennent aussi pour la peinture. »*

Mixtèques dans la sierra.

SEBASTIAO SALGADO/MAGNUM

L'émergence d'une peinture « oaxaquénienne » ne se conçoit cependant pas sans un détour par la troisième grande figure politique originaire de la région, Jose Vasconcelos, ministre de l'éducation publique de 1921 à 1924 et farouche progressiste, ce qui lui vaudra d'être écarté par fraude en 1929 d'une présidence de la République à laquelle il pouvait prétendre. Du jardin d'enfants à l'Université, il développe une conception de la culture qui associe l'art populaire aux œuvres préhispaniques. Il envoie des peintres en mission pour régénérer les artisanats locaux, et c'est lui qui invente et commande en 1922 le premier mural, une forme qui aura la fortune que l'on sait au Mexique.

En 1921, Jose Vasconcelos a nommé chef du département de dessin ethnographique du Musée national d'anthropologie un bouillant peintre natif d'Oaxaca qui semblait végéter aux Beaux-Arts. Art préhispanique et art populaire *ne seront pour le jeune Rufino* Tamayo (mort l'an passé) ni des idées abstraites ni des formes contradictoires, car, Zapothèque, il a vécu son enfance au milieu des artisans.

Le regard fixé sur ses maîtres, Cézanne et Braque, puis, le découvrant lors d'une rétrospective à New-York en 1939, sur Picasso, Tamayo n'abandonne rien de ses racines, collectives et familiales. Sa peinture et sa démarche, modèles pour tous les jeunes Oaxaquéniens, naissent de cette triple rencontre entre les travaux des plus rigoureux contemporains, les repères d'une mémoire suspendue et les pratiques quotidiennes de son pays natal.

Son prestige immense et son influence lui permettront de traiter d'égal à égal avec les présidents successifs du Mexique. Il parviendra ainsi à ouvrir un musée d'art contemporain à son nom qui accueillera sa collection personnelle (un Miro majeur, des œuvres de Picasso, Bacon, Tapiès... et quelques Tamayo) dans le parc fort protégé de Chapultepec, à Mexico. Collectionneur, il a pu auparavant rassembler d'exceptionnelles œuvres précolombiennes, qu'il saura mettre en valeur avec un goût rare, toujours à son nom, mais à Oaxaca, refusant l'égide de l'anthropologie pour choisir celle des Beaux-Arts, en appuyant bien fort sur le mot art.

C'est ce sens de l'entreprise que semble mettre en œuvre aujourd'hui celui en qui l'on voit couramment son successeur, Francisco Toledo, qui achève l'installation du Musée d'art contemporain d'Oaxaca. Celui-ci devrait ouvrir ses portes aux premiers jours de février prochain dans un beau bâtiment restauré du centre-ville et offrir chez eux à Tamayo et à ses successeurs (Toledo, Nieto, Morales, Hernandez, Zarate...) la place qui leur convient. Le besoin de repères qu'apportera le musée est plus urgent qu'il n'y paraît, car la reconnaissance d'une « école d'Oaxaca » a créé un « marché » toutes marchandises confondues, comme on peut le voir sur la petite plaza Labastida, qui tend à prendre des airs fâcheux de place du Tertre.

« Les peintres d'Oaxaca, estime la galeriste Nancy Mayagoita, *forment une pyramide au sommet de laquelle se trouve Tamayo, avec, à l'étage au-dessous, Toledo et Morales, et, au troisième niveau, les jeunes contemporains. Oaxaca ne produit rien, elle n'exporte que son talent. Les Indiens ont été contraints à la créativité pour survivre. La plupart de nos peintres ne mettent en scène rien d'autre que les histoires de leur vie, les légendes de leurs villages, des mythologies mêlées aux rémanences de fêtes et de* mayordomos *qui ignorent l'abstraction. On accordera leur inspiration à la transparence de l'air, aux vibrations des pyramides, alors qu'il suffit peut-être de regarder passer les gens sur le* zocalo. »

Comme Morales qui continue de participer à la vie de son village, Ocotlan, Sergio Hernandez (trente-quatre ans), le plus brillant, le plus brûlant parmi les jeunes, prompt à affronter ses aînés, engagé dans une œuvre qui cherche à revisiter et épuiser les formes, les matières et les techniques qu'ils ont développées, se réfère à sa propre bourgade, Hujuapan-de-Leon. *« Dans notre région*, dit-il, *chaque village a son industrie dominante : tel la tortilla, tels autres la céramique ou la confection des tapis. Chez moi, on travaillait le bois, et j'ai très tôt appris à graver. Cela explique la sensibilité manuelle et visuelle des enfants. Je ne cherche rien d'autre qu'à retourner à la magie, à retrouver notre « naturel ». Certes, nous traversons une période de fusion de nos cultures, des peuples et des races, mais comment ne pas être redevable de la fierté mixtèque, comment oublier qu'ils payaient déjà leur tribut aux Aztèques en œuvres d'art ! »*

Cet engagement pris avec l'Histoire peut-il répondre aux questions posées par Malcolm Lowry avec tout ce qu'on veut bien entendre de naïveté et d'humour, de provocation et de réalisme : *« Monte-Alban aurait donc été une sorte de Lourdes ? Cet art ne s'apparente-t-il pas à l'art contemporain ? Oui, et à notre écriture moderne aussi. L'art serait-il au fond une sorte de sacrifice propitiatoire ? »*

De notre envoyé spécial

Jean-Louis Perrier

(4) *Matinées mexicaines*. Stock, 142 p., 37 F.

(5) Denoël, 302 p., 110 F.

(6) Débit de boissons populaire.

► Une exposition organisée par Christine Frérot et rassemblant six peintres d'Oaxaca (Laura Hernandez, Sergio Hernandez, Maximino Javier, Rodolfo Morales, Francisco Toledo et Luis Zarate) devrait se tenir en mai-juin prochains au Centre d'action culturelle d'Angoulême, en juillet-août en Arles, en octobre-novembre à la Maison de la culture de Nevers, et à celle du Havre en janvier-février 1993.



En battant la Champagne

Ils sont rares, les livres qui savent attraper par le bon bout les clairs secrets de la province. Plus rares encore, ceux qui savent le faire en touchant à l'essentiel sans ennuyer leur monde.



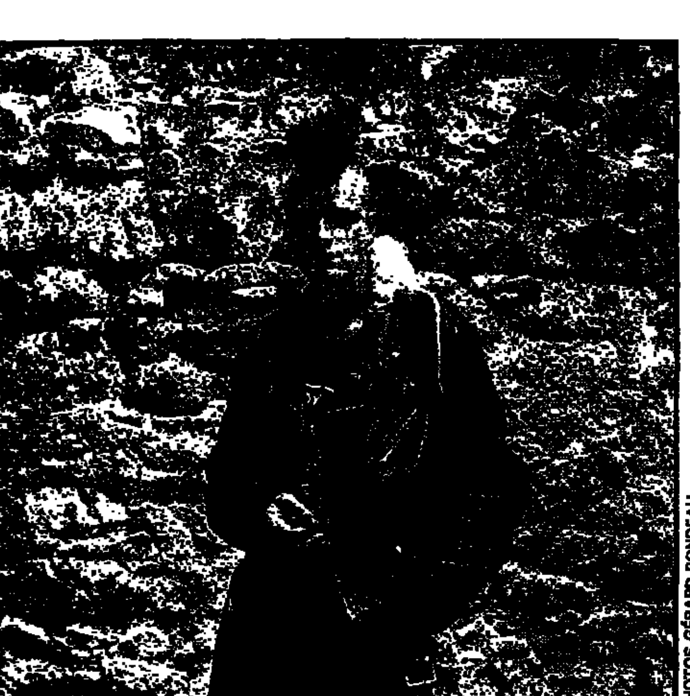
Bernard de Nonancourt, PDG du champagne Laurent-Perrier. Tours-sur-Marne, Marne.

Un livre de photographies certainement, réalisé par un photographe sûrement, mais davantage sans doute si l'on considère que les quatre années passées par Gérard Rondeau à patrouiller chez les hommes et les femmes de Champagne-Ardenne ne l'ont pas été que dans le seul souci de tirer le portrait – les portraits – d'une région, mais plus au fond de tenter de cerner ce qui en caractérisait le passé et ce qui pouvait en déterminer l'avenir. Sobrement. Travail de prospection où se croisent, entrelacés de farouches images de la banalité du temps, les rameaux de l'histoire, de la *géographie et de l'économie*, cette quête ne mène pourtant, et heureusement, à aucune conclusion ethnologique, ni théologique, ni régionaliste.

La réussite et l'originalité de la démarche tiennent pour beaucoup à la pugnacité du photographe et au parti qu'il prenait d'isoler et de corseter ses sujets dans les contraintes de la pose, manière pour lui de les tutoyer de plus près, façon aussi de signer son passage sans détour et, pour ainsi dire, de faire partager l'événement. Cent cinquante personnages, ou groupes, se sont de la sorte *livrés à Rondeau* et à l'œil de son Hasselblad, en toute connaissance de cause, volontaires et déterminés, observés et observateurs, tous saisis en force dans les lumières et les pensées de leur quotidien.

Nous sommes en Ardenne mais aussi en Champagne, en Champagne mais aussi en Ardenne. Le paysage est vaste. Les conquérants, sur ces terres de tonnerres guerriers, ce sont les vignerons. Pas n'importe lesquels. Des seigneurs, dirigeants des maisons protégées pour l'éternité des crises, des scandales, des modes, du chaud, du froid, de la politique, des impôts, de toutes ces canailleries qui rendent la vie quelquefois pénible à supporter, et que leur vin, langage universel de la concorde, place à jamais hors de toute atteinte. Ils sont heureux, abrités derrière leurs remparts de barriques ou nimbés de regards d'ancêtres attentifs et accrochés haut sur le lambris; sûrs de leur bonne étoile, *sérieux*, dignes, riches. Le phylloxéra a été vaincu, ce sont des vainqueurs. Au fronton de leurs blasons, on lit les armes de Bollinger, Laurent-Perrier, Moët & Chandon, Veuve-Clicquot, Krug. Rassurant.

Au monde de la vigne, qui donne de la couronne ducale aux descendants ou aux successeurs d'anciens tailleurs de sarments, répond le fabricant de charbon de bois sorti tout droit des premiers gestes des fondateurs de la profession. Celui-ci, près de sa machine à rôtir, est installé à Chancenay, dans la Haute-Marne. Du bois encore avec cet exploitant forestier de Juzennecourt, saisi dans le contre-jour de son entrepôt, gardien debout, berger de cette famille de stères qui mûrit au chaud. D'autres forêts, d'autres coupes, d'autres broussailles, mais trop de morsures de plein air sur le visage de Madeleine Fournier, bûcheronne aux doigts noués, à Villars-Santenoge. Brindilles : un couple de vanniers, d'osiériculteurs, à Grenant, doux comme leur métier, sages comme la patience.



Éric Chaboissier, magasinier-vendeur. Reims, Marne.

PHOTOS GÉRARD RONDEAU

Le voyage se déroule. Rondeau ne cherche toujours pas la bagarre; il continue à photographier au ralenti – sans doute inspire-t-il confiance. On le surprend décocheur dans une fonderie à Sommevoire, conducteur offset dans les Ardennes, boucher de gros à Troyes, cordonnier à Sedan, ciselier à Nogent-en-Bassigny, chauffeur de four aux cristalleries de Bayel. Artiste infatigable... Des arrêts tout de même, de temps à autre, pour laisser refroidir l'objectif. Chez Hélène Dauvergne, par exemple, dans sa pâtisserie, à Reims, là où un certain macaron se nomme Wladimir et un gâteau à la pistache Natacha. *Ou chez René-la-Canne*, fameuse figure du «milieu», aujourd'hui fortement repenti mais toujours aussi soucieux de son élégance. Charlotte de Monaco vantait son savoir-faire : il était non violent, circulait en traction avant et s'attaquait aux bijouteries en laissant le moins de désordre possible derrière lui. Un gentleman.

On repart, direction Châlons-sur-Marne. Au détour d'un couloir de lycée, c'est Cabu qui prend la pose, Jean Cabut, dit Cabu, dessinateur de presse. Il *se retrouve sur les lieux de ses* premiers exploits avec une bouille plus réjouie encore que celle qui faisait dire à ses professeurs de maintien qu'il aurait du mal à faire sérieux dans la vie. Bien vu. A la page précédente, c'est son héros d'enfance, l'infernal et vertueux Duduche, qui sous la forme d'un élève de terminale D2 fait une réapparition remarquée et se demande chez quel nouveau coiffeur il ira prochainement tenter l'impossible pour faire de la peine à ses parents. Salopard ! Ah ! André Dhôtel, écrivain, né à Attigny, dans les Ardennes, mort à Paris il y a six mois. Toujours au rayon lettres, une curiosité : Patrick Mouze, Marne, «éditeur amateur». Editeur amateur, original, manque pas d'allure. Il y a du doute tout de même dans le regard. Moins chez ce jeune VIP du Champagne News and Information Bureau, débarqué de New-York, là, en mission dans la Marne. Cravate et costume sombre, très sobre, très sombre. Cartier au poignet, pébroque pour l'ondée, serviette souple pour les papiers. Classe. Pas rigoler avec les bulles.

Mais Rondeau, qui est un gentil – on sent qu'il ne développe que rarement ses bobines à l'acide prussique, – ne se laisse jamais aller à forcer inconsidérément le trait. Ou alors il prévient. Cet homme en caleçon entouré de jeunes femmes en *blouse blanche, c'est Patrick* David, médecin anesthésiste, arrière droit dans l'équipe de football La Réunion. Intéressant. Ce couple en maillot de bain, dans un pré ? Kelly Tracy et Peter Maxwell, tous les deux coureurs cyclistes à l'Union-Vé*lo-Aube de Troyes. Il* convenait que cela fût dit. Tiens, deux autres ressortissants britanniques; des militaires, à leur tenue et à certains attributs de leur uniforme ? Non ! Jean-Claude Mellier, garde-chasse particulier du prince Léonel de Mérode, et Jean-Claude Hesbois, garde-chasse à Revin. On est fixé.



Jean Pierrard, barragiste. Joigny-sur-Meuse, Ardennes.

Conteur et chroniqueur, notre homme se laisse porter parfois vers des histoires sans paroles. Deux dames, comme la province savait dans des temps anciens en modeler l'image, se demandent, perplexes, ce qui leur vaut tant d'intérêt. Dans leur regard où passent de longues années de veilles ardentes, reste seule l'ironie fanée des grandes auxiliaires de la nuit auxquelles on ne peut plus en conter : Renée Lelièvre et Françoise Godmé, tenancières de bar, Reims. Reims à nouveau, une jolie fille décidée entourée de quatre hommes prêts à l'être : le service reportage de *l'Union*. En toile de fond, un planisphère sur lequel seule la province sait encore épingler ses rêves d'évasion.

Reims toujours, une escouade de supporters : entouré d'apprentis braillards, un vétéran au regard cassé fait défiler sans les voir les charges de Roger Piantoni, de Raymond Kopa et de Just Fontaine. Misère ! Mais que nous est-il arrivé ? se demande Rondeau, dont le père, auquel ce livre pourrait bien être dédié, avait conclu, au sortir de l'école normale d'instituteurs de Châlons-sur-Marne, un pacte avec sa terre natale : *«Etre en blouse grise pour toujours, heureux de démêler devant de jeunes âmes les mystères des mots, de la grammaire et de l'histoire.»* Quelle note, pour ce travail, aurait-il donnée à son fiston ?

Jean-Pierre Quélin

▶ ***Portraits champenois. Visages de Champagne-Ardenne.*** **Photographies de Gérard Rondeau, texte de Daniel Rondeau. Editions Reflet, 172 p., 276 F.**

Bridge

nº 1469

ÉTONNANTE OUVERTURE

Cette donne a été distribuée il y a trois ans au cours d'un festival à Brisbane en Australie. Elle illustre une ouverture très rare qui n'a pas empêché le partenaire de déclarer le grand chelem.

	Nord	
	♠ 8 3 ♡ A 10 7 ♢ V 5 4 2 ♣ A D 8 2	
Ouest ♠ D V ♡ — ♢ R D 9 6 ♣ R V 10 7 6 4 3	N O E S	**Est** ♠ R 10 9 7 6 4 2 ♡ 5 4 ♢ 10 8 3 ♣ 5
	♠ A 5 ♡ R D V 9 8 6 3 2 ♢ A 7 ♣ 9	

Ann. : S. don. N-S vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Burgess	N. Borin	Otvosi	J. Borin
6 ♡ !	passe	7 ♡	passe...

Ouest ayant entamé le Roi de Carreau, *comment Burgess, en Sud, a-t-il gagné* ce GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Il est indispensable que le Roi de Pique soit bien placé et, en partant de ce postulat, deux lignes de jeu sont valables.

La première consiste à faire l'impasse au Roi de Trèfle, à défausser le dernier Carreau sur l'As de Trèfle, à couper une première fois Carreau, à remonter au mort par le 7 de Cœur et *à couper une deuxième fois Carreau.* Si le Valet de Carreau est devenu maître, il permettra de défausser le Pique perdant et de réussir le grand chelem.

Burgess a cependant préféré choisir une autre solution : *le squeeze d'Ouest à Carreau-Trèfle.* Ouest ayant forcément la Dame de Carreau, il fallait simplement qu'il détienne à Trèfle le 10 et le Valet (en plus du Roi), ou le Roi au moins sixième.

Pourquoi Burgess a-t-il préféré cette solution? A mon avis, il a pensé que Norma Borin avait au moins quatre Carreaux, car elle aurait évité d'entamer contre un grand chelem un mariage *troisième*; d'autre part, le squeeze permet de donner au départ sept coups d'atout qui rendent la défense beaucoup plus difficile.

ROUTE TRAITRESSE

Les problèmes à quatre jeux ne sont plus à la mode comme autrefois. Ils ont souvent le défaut de trop s'éloigner du bridge réel et la solution, souvent très compliquée, nécessite trop de place.

Voici cependant un problème composé il y a une trentaine d'années par le fameux expert anglais Ernest Pawle. On croit en trouver très vite la solution, mais c'est une fausse piste. Heureusement, la bonne route n'est pas trop longue.

	Nord	
	♠ A 3 ♡ A 7 6 5 4 ♢ D 7 ♣ A R 5 4	
Ouest ♠ R 10 7 ♡ R 2 ♢ A 10 9 8 3 2 ♣ D 8	N O E S	**Est** ♠ V 8 6 5 4 2 ♡ D 3 ♢ V 6 ♣ 10 7 6
	♠ D 9 ♡ V 10 9 8 ♢ R 5 4 ♣ V 9 3 2	

Ann. : O. don. N-S vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♢	contre	passe	1 SA
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest entame le 10 de Carreau, *comment Sud peut-il réussir* TROIS SANS ATOUT, quelle que soit la défense ?

Note sur les enchères

Il est normal de faire la réponse positive de « 1 SA » sur le contre d'appel du partenaire, car, si on se contente de dire « 1 Cœur », on peut avoir fait cette enchère avec une main nulle. Sur la réponse de « 1 SA », Nord a choisi la solution simple d'essayer la manche à « 3 SA ».

COURRIER DES LECTEURS

Un bon tiens (nº 1457)

« Même si la déclarante prend l'entame avec l'As de Carreau, écrivent MM. Cucherat et Andersen, elle peut également gagner le grand chelem en jouant la Dame de Trèfle, puis la Dame de Cœur couverte par le Roi et prise de l'As sur lequel tombe le Valet de Cœur sec d'Est. Le 10 de Cœur ainsi affranchi procure la treizième levée. Mais cette solution n'est valable qu'à cartes ouvertes. »

Tout à fait exact.

Philippe Brugnon



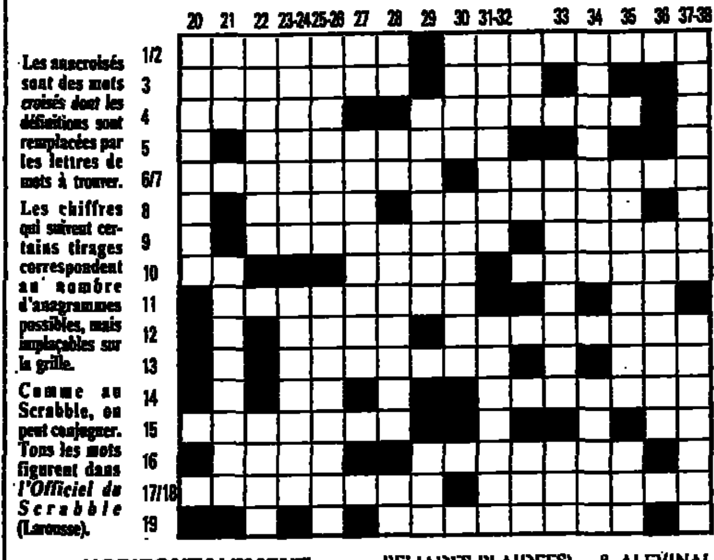
Anacroisés (R)

nº 700

Les anacroisés sont des mots *croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.*

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).



HORIZONTALEMENT

1. AEIPPTT. – 2. EHIMOQSU. – 3. CEIINSU. – 4. ABCEERU. – 5. AADEEILR (+ 1). – 6. CEEENSTU. – 7. AEHPRSS (+ 1). – 8. DEIIIOT. – 9. AEEINQUX. – 10. DEEGRS (+ 1). – 11. AEEFNOPR. – 12. AELNRSTU. – 13. ADENRST (+ 1). – 14. BEEELSS. – 15. ABEINSU. – 16. EEIORRS. – 17. CEEENRSU (+ 1). – 18. EEOPTTT. – 19. EEEILNST.

VERTICALEMENT

20. ACEELLTU. – 21. ELOPRSTU (+ 1). – 22. AAHINPR. – 23. EEISSUX. – 24. AEIORST (+ 6). – 25. CEEEIRT (+ 2). – 26. AEFINRUX. – 27. ADDEENRT (+ 2). – 28. EIINNOS. – 29. ABEIQSU. – 30. DEMNTU. – 31. EEEHIRS. – 32. ABEESST (+ 2). – 33. AEEEQRTU. – 34. ADEGIQRU. – 35. EEEGINPS. – 36. EEEILLT. – 37. EEIMSSSX. – 38. EESSTTU.

SOLUTION DU Nº 699

1. GUIBOLE. – 2. AUGMENTA. – 3. XANTHINE, base organique de l'urine. – 4. NULLITE. – 5. OUGRIENS (GUERISON SOIGNEUR). – 6. INGAMBE (GAMBIEN). – 7. PLEIADES (DEPLAISE LAPIDEES PELIADES PLAIDEES). – 8. ALEVINAI. – 9. ATLANTE (ETALANT TANTALE). – 10. PINENE, hydrocarbure (PENIEN). – 11. AFFUTIAU. – 12. ELYSEEN. – 13. MEUSIENS (MENUISES MINEUSES). – 14. EUSSENT. – 15. ALLAIENT (ENTAILLA TENAILLA). – 16. BIDULE. – 17. NATRIUM (RUMINAT). – 18. ENFARGER, s'accrocher les pieds (québ.). – 19. ASBESTE (BETASSE SEBASTE). – 20. GINGIVAL. – 21. AIMABLE (AMIABLE). – 22. TIAFFE, forte chaleur (helv.). – 23. ILLEGALE. – 24. SURSAUTA. – 25. OPIOMANE. – 26. TAILLER (ETRILLA TILLERA TRAILLE TRIALLE). – 27. TUBITELE, araignée qui tisse un tube où elle se met à l'affût. – 28. EXEGETE. – 29. ROUSSIN (OURSINS RUSIONS). – 30. ANTIPAPE. – 31. ELLIPSE (PEILLES PILLEES). – 32. GHANEENS. – 33. LOUTRES (OURLETS RESOLUT ROTULES). – 34. MISSIVE. – 35. AINESSES. – 36. TENESMES. – 37. ABYSSINE. – 38. NITRYLE.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Dames

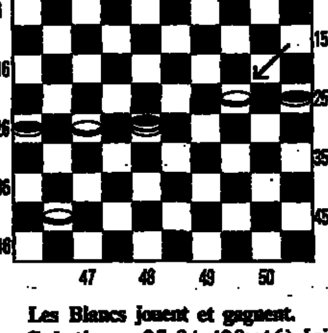
nº 423

Dans les quatre chroniques précédentes ont été indiquées et illustrées huit des principales règles internationales, codifiées par la Fédération mondiale du jeu de dames. Voici, pour les débutants, souvent en désaccord entre eux sur ces bases du jeu, deux autres règles à appliquer à la lettre.

LE COIN DU DÉBUTANT

• **Coup des deux pôles** : dans la position finale, deux dames adverses occupent chacune une case angulaire de la grande diagonale : les deux pôles.

I.

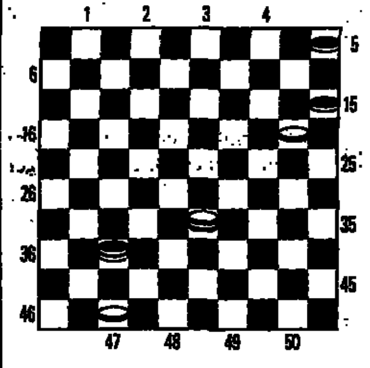


Les Blancs jouent et gagnent.

• **Solution** : 27-21 ! (28×46) [si (26×17), résultat final identique] 24-20 ! (25×14) 1-6 (26×17) 6×5 !, + puisque la dame noire ne peut plus se déplacer sans succomber aussitôt.

• **Coup du marquis** : une dame blanche et un pion blanc prennent en otage un pion noir pour plonger une dame noire dans un effroyable cauchemar (très bref dans ce schéma).

II.



Les Blancs jouent et gagnent.

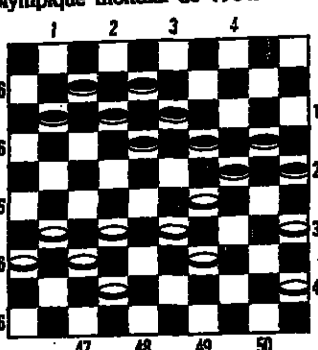
• **Solution** : 47-41 ! (37×46*) [forcé car B + immédiat par prise de la dame] 33-24 ! [la caractéristique du thème] et si :

a) (46-41...) 24-35 [mise en jeu du pion otage] (15×24) 35× rafle le pion et la dame, +

b) (5-10) 24-35 (15×24) 35×5, + [thème des deux pôles].

L'UNIVERS MAGIQUE

L'ancien champion du monde Deslauriers (Canada) forçait parfois le gain par des mouvements tactiques originaux et inattendus. En voici une illustration, avec les Noirs, contre l'Italien Fanelli, lors du tournoi olympique mondial de 1964.



Les Noirs forcèrent le gain : (19-23)! 39-34* (forcé) (23-28) ! 32×23* (25-30) 34×14 (13-19) ! 29×20 (18×47) [dame] 12×23 (47×15)!, N+.

SOLUTION DU PROBLÈME nº 422

J. KOCKEN (1986)

Blancs : pions à 19, 23, 24, 29, 30, 34, 35, 39, 40, 41, 43, 49.

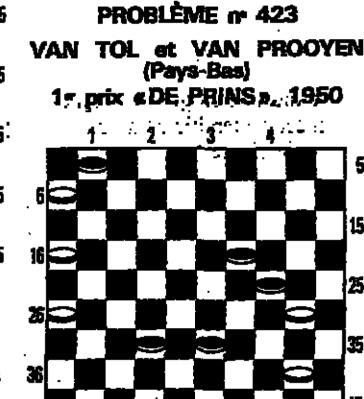
Noirs : pions à 7, 8, 9, 10, 15, 17, 22, 25, 27, 28, 32, 37, 38.

24-20!! (15×44) 30-24! (37×46) 43-39 (44×33) 49-44 (38×49) 35-30 (49×35) 34-29 (25×34) 29×38 (32×43) puis destruction totale et d'une violence extrême 23×5!! (46×14) 5×2! (35×19) 2×48!!,+ fabuleux à partir d'une position culbutée.

PROBLÈME nº 423

VAN TOL et VAN PROOYEN (Pays-Bas)

1er prix « DE PRINS », 1950



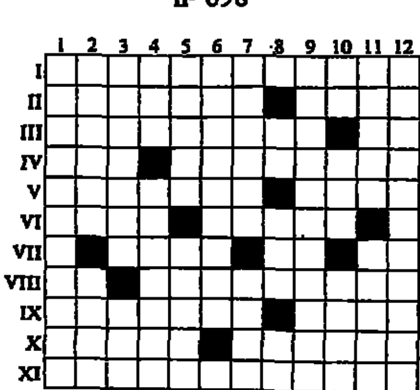
Les Blancs jouent et gagnent.

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

Mots croisés

nº 698



HORIZONTALEMENT

I. Malgré ses deux parrains dans la CEI, il se sent un peu seul. – II. Pourvu qu'il ne soit pas contredit. Celui qui la possède va s'imposer. – III. Parviennent à tout stériliser. Conjonction. – IV. Gère des ailes. Unissaient. – V. En général il achète. Dame en Europe. – VI. Dans les Pyrénées. Dans la vieille Asie. – VII. Pousse à l'achat. Article inversé. Liaison grecque. – VIII. Article. Donne la distance. – IX. Sur la Côte. Décrit bien le consommateur. – X. On l'emploie. Serre le budget. – XI. Après les prêts.

VERTICALEMENT

1. *Amplifie.* – 2. Né. *Point de suspension.* – 3. Fait un bout de conduite. Prospère dans le bon sens. – 4. Va vers le but. N'admet pas la moindre tache. – 5. C'est du grec, cela. Changer l'atmosphère. – 6. C'est un coquin un peu désuet. – 7. A nos côtés, espérons-le. Pronom. – 8. Enfantin. Etait, bien sûr, sur l'Arche. Pronom inversé. – 9. Fait l'enfant. – 10. *Article. Comme un légume. Dynastie.* – 11. Monnaie. Rivière anglaise. – 12. Vont prendre le large.

SOLUTION DU Nº 697

Horizontalement

I. Prothésistes. – II. Rameau. Rairn. – III. Eveil. *Grossi.* – IV. *Fallacieuses.* – V. Agel. Enfle. – VI. Bétail. Lares. – VII. Rétinite. Ans. – VIII. Ise. Abaca. Va. – IX. SS. Achéron. – X. Un. Entoilait. – XI. Ebénisteries.

Verticalement

1. Préfabriqué. – 2. Ravagées. – 3. Omelettes. – 4. Teillai. Sen. – 5. Hala. INA. Ni. – 6. Eu. Célibats. – 7. Gin. Tacot. – 8. Irréfléchie. – 9. Saoûla. Aelr. – 10. Tissera. Rai. – 11. Erse. Envoie. – 12. Saisissants.

François Dorlet

Echecs

nº 1472

TOURNOI INTERPOLIS

Tilburg, 1991.
Blancs : V. Anand.
Noirs : G. Kasparov.
Défense sicilienne.
Variante Najdorf

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. é4	ç5	16. Dç3!	Fé7
2. Cf3	d6	17. Tb1 (m)	Cf-d7
3. d4	çxd4	18. Dxg7	Ff6
4. Cxd4	Cf6	19. Dh6	Ré7
5. Cç3	a6	20. Fb5 (n)	Tg8 (o)
6. f4	é6 (a)	21. Td1	é5 (p)
7. Fd3 (b)	Cb-d7 (c)	22. f5	Cç5 (q)
8. 0-0 (d)	Db6 (é)	23. Txd6!	Fg5 (r)
9. Fé3	Dxb2	24. Dxh7	Cxé4 (s)
10. Cd-b5! (f)	axb5 (g)	25. Txb6	Td8 (t)
11. Cxb5	Ta5 (h)	26. Fd3!	Fé3 +
12. Tb1	Txb5 (i)	27. Rf1	Fxb6 (u)
13. Txb2	Txb2 (j)	28. Fxé4	Td4
14. Da1! (k)	Tb6 (l)	29. ç3	abandon. (v)
15. Fxb6	Cxb6		

NOTES

a) Ou 6..., Cb-d7; 6..., é5 et 6..., é6, ce dernier coup étant une invitation à entrer par 7. Fé2 dans la « défense de Scheveningue ». A déconseiller est 6..., Cç6 à cause de 7. Cxç6, bxç6; 8. é5, Cd7; 9. Fç4, dxé5; 10. 0-0, é6; 11. f5, Fç5+; 12. Rh1 et les Blancs ont une forte attaque.

b) 7. Df3, Db6 est souvent joué avec la suite possible 8. a3 ou 8. Cb3.

c) 7..., Dç7; 8. 0-0, b5; 9. a3, Fb7 ; 10. Dé2, Cb-d7 ; 11. Rh1, Fé7; 12. Fd2, Tç8; 13. b4!, Cb6; 14. a4, bxa4 laisse aux pièces blanches une grande activité (Gufeld-Espig, 1980). 7..., b5; 8. é5, dxé5; 9. fxé5, Cd5 (si 9..., Cf-d7, Cx6!) ; 10. Dg4, Cb4 ! ; 11. 0-0, Cxd3; 12. çxd3, Fç5; 13. Fé3, 0-0; 14. Rh1, Fxd4 ; 15. Fxd4, Fd7 donne un jeu complexe (Kupreitchik-Anikaev, 1979).

d) Après 8. Df3, Dç7; 9. a4 (ou 9. g4 ou 9. Fé3), Cç5; 10. 0-0, b6; 11. Fd2, Fd7 ; 12. b4, Cç-d7 ; 13. Ta-é1, Fé7; 14. Dh3, 0-0-0; 15. Dé3, Th-é8 ; 16. Dé2 les menaces sur le grand roque noir sont réelles (Ghizdavu-Ayansky, *1971*). *8. Cf3, Cç5; 9. 0-0, Fé7;* 10. Dé1, 0-0; 12. é5 ! assure aux Blancs un net avantage (Novik-Sakaev, 1990).

é) Le champion du monde ne rate pas une occasion de prendre l'initiative et entre dans une variante qu'il a analysée en 1983 avec Nikitine (*« Systèmes de la Sicilienne avec ..., é6 et ..., d6 »*).

f) On trouve ce beau sacrifice de C, dont le but est d'enfermer la D noire, dans une partie de Firmian-Gheorghiu, Lone Pine, 1980.

g) Forcé, sinon 11. Tb1 gagne la Db2.

h) Kasparov suit ici un conseil de Gheorghiu et estime que ce coup de T « est intéressant à analyser ». Il est vrai qu'après 11..., Db4 ; 12. Cç7+, Ré7 (12..., Rd8 est encore plus mauvais ; 13. Cxa8, Da5 ; 14. Cb6, Cxb6; 15. Dé1 !! avec gain) ; 13. Cxa8, Da5 ; 14. é5, Cé8 ; 15. éxd6+, Cxd6; 16. ç4, Dxa8; 17. ç5, Cé8; 18. f5 !, f6; 19. Fd4 l'attaque des Blancs est difficile à supporter.

i) Et non 12..., Dxa2 à cause de 13. Cç3, Da3; 14. Tb3.

j) Avec T et deux C pour la D, les Noirs sont satisfaits.

k) Mais cette nouveauté n'était pas prévue dans les analyses de laboratoire du champion du monde.

l) Personne n'avait vu la pointe: 14..., Tb4 ; 15. Dç3 ! avec gain. Rendre du matériel est nécessaire.

m) Contrairement aux apparences, 17. Dç7 ne gagne pas une pièce: 17..., Cf-d7; 18. Tb1, 0-0; 19. Txb6, Fd8 !

n) Le grand maître indien de vingt-deux ans, « le plus rapide du monde », possède maintenant un avantage matériel incontestable, outre une position saine.

o) 20..., Cç5 perd : 21. é5 !, dxé5; 22. fxé5, Fxé5; 23. Dg5+, Rd6; 24. Td1+, Cd5; 25. ç4.

p) Encore maintenant 21..., Cç5 est perdant après 22. é5 !, dxé5; 23. fxé5, Fxé5 ; 24. Dh4+, Ff6 ; 25. Db4.

q) Et ici aussi.

r) Et non 23..., Rxd6; 24. Dxf6+, *Rç7;* 25. Dxé5+ etc.

s) Les Noirs perdent aussi après 24..., Rxd6 ; 25. Dxg8, Cxé4 ; 26. Dxf7.

t) Ou 25..., Fé3+; 26. Rf1, Td8; 27. Dh4+ !

u) 27..., Cd2+ ne change pas le sort des Noirs: 28. *Ré2, Fxb6 ;* 29. Dh4+ !, Rd7 (si 29..., Ré8 ; 30. Fb5+, Fd7; 31. Dh8+, Ré7; 32. Dxé5+, Rf8 ; 33. Dd6+) ; 30. Rxd2 sans craindre 30..., é4.

v) Toute résistance est vaine. Naturellement, si 29..., Txé4 ; 30. f6+ et 31. Dxé4. La seule défaite du champion du monde dans ce tournoi de géants.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1471

A.S. GOURVITCH
(« Moscou échiquéen », 1959)

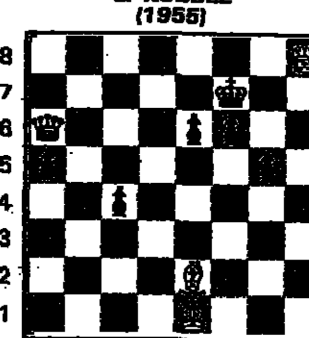
(Blancs : Ra7, Ta8, Fh7, Pa4.
Noirs : Ra5, Ta2, Pb4.)

1. Fg8 !, Tb2 ; 2. Fb3 !!, Txb3 ; 3. Ta8 !!, Rxa4 ; 4. Rb6 mat. Une miniature étonnante.

A noter que 2. Fç4 ne marche pas : 2..., b3 ! ; 3. Fb5, Tg2 ; 4. Tb8 !, b2 !; 5. Fç6 (é8), Tg6 (g8).

ÉTUDE Nº 1472

L. KUBBEL (1955)

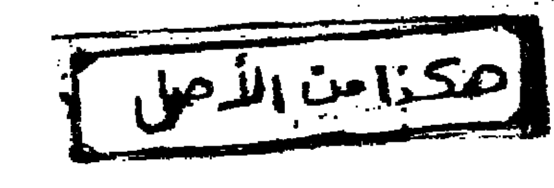


Blancs (3) : Ré1, Dh8, Fé2.

Noirs (7) : Rf7, Da6, Pa5, ç4, é6, f6 et g5.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine



A cheval !

C'EST le 15 juillet 1862, il y aura bientôt cent trente ans, que s'ouvrit, construit par Charles Garnier parallèlement à l'Opéra, le plus vaste des hôtels parisiens : le Grand Hôtel. Ces six dernières années ont été consacrées à sa rénovation. Et son luxueux restaurant Opéra a désormais pour chef Jackie Fréon, garçon de grande qualité qui se devait ennuyer au Lutétia. J'en reparlerai.

Mais ce Grand Hôtel est un monument historique. Zola y fit mourir, dans la chambre 401, sa Nana, de la variole noire. L'impératrice Charlotte y logea, venue chercher auprès de Napoléon III secours pour son époux Maximilien (qui allait être fusillé au Mexique) et n'y reçut que les banales condoléances d'Eugénie.

J'ai raconté dans ma *Vie parisienne* qu'au bar (que Paul-Jean Toulet avait baptisé le *« bain de cuir »*) trois grands écrivains avaient commis le quatrain suivant :

Gloire aux barbes de fer nocturnement éparses (Gide)
Effarant leurs poils morts dans les bras étendus (P. Louÿs)
Les sols, de corps jonchés au choc des métatarses (Valéry)
Ont vaporisé l'or des sables épandus (Gide).

Remarquons qu'André Gide, que l'on disait avare, avait payé deux vers sur la tournée ! J'ai raconté aussi que mon « pote » Albert Simonin y avait en sa prime jeunesse sollicité un poste de « grouillot ». Que ce fut ici que l'académie Goncourt tint son premier déjeuner, le 26 février 1903.

L'attachée de presse « maison » ne le signale point dans sa documentation, de même qu'elle ne parle point du 6 février 1865. Ce fut pourtant ici une date historique où l'on vit Flaubert, Goncourt, Alexandre Dumas père, Nestor Roqueplan et, Roger de Beauvoir entre autres, assister au premier banquet hippophagique.

Il me semble que l'on voit moins, dans Paris, de « boucheries chevalines » (1).

Est-ce encore le souvenir de la loi de Moïse interdisant la chair du cheval ? Ou des nombreuses *ordonnances de police qui* l'interdirent au cours du dix-huitième siècle pour prévenir les maladies qu'elle était censée répandre ?

La dernière interdiction ne fut levée que vers 1830, après les rapports, notamment, de Parmentier (déjà ancien) et la propagande faite par le baron Larrey, qui en avait nourri les blessés de la bataille d'Eylau et avait fait déguster à Masséna un pot-au-feu de cheval.

Mais c'est à l'instigation de Geoffroy-Saint-Hilaire qu'eut lieu, ce 6 février 1865, le premier banquet hippophagique au Grand Hôtel.

En voici le menu :

Vermicelle
au bouillon de cheval
Saucisson et charcuterie de cheval
Cheval bouilli, cheval à la mode
Ragoût de cheval, filet de cheval
aux champignons
Pommes sautées
à la graisse de cheval
Salade à l'huile de cheval
Gâteau au rhum
à la moelle de cheval,

et pour arroser le tout, naturellement, un bordeaux Cheval blanc !

Aussi bien Dumas n'avait-il pas, dans son *Dictionnaire de cuisine*, expliqué que : *« Tant que le cheval ne sera point élevé, nourri, engraissé comme le bœuf, il ne devra figurer sur la table que dans les temps difficiles »* ? Mais le *Larousse gastronomique* nous dit que la viande de poulain est tendre et savoureuse, bien qu'un peu douceâtre, réputée fortifiante et digeste ! Et puis, après tout, le saucisson d'Arles est (ou devrait être) saucisson de cheval !

On notera pour l'anecdote que le chef qui prépara le banquet se nommait Balzac. Et qu'Edmond Goncourt jugea cette viande *« aqueuse et d'un rouge noirâtre »*. Il fallut attendre l'an suivant pour qu'une ordonnance gouvernementale règle le commerce hippophagique (juin 1866).

Peut-être aurait-on pu, en cet anniversaire du banquet du 6 février 1865, demander à Jackie Fréon de nous proposer une création « chevaline » ?

La Reynière

(1) Pour les remettre à la mode, faudrait-il lancer le *horsesteack* haché sur un rythme de jazz dans un « Cheval-Inn » élyséen ? Ouvert le dimanche, bien sûr !

Miettes

Fumées : Un lecteur parisien, le docteur D. Viza, antifumeur (de *plus en plus, qu'il se réjouisse,* les restaurants ont un « espace » non fumeur !) me signale la qualité gastronomique d'un Relais-Châteaux hollandais (le Kasteel Witten, Limbourg) où la carte indique en quatre langues qu'il est préférable de ne pas fumer la cigarette au restaurant et que cigares et pipes ont un salon réservé.

Découvertes des lecteurs : Elles ne sont pas toujours très précises (c'est ainsi qu'il m'a été parlé d'un restaurant en Arles qui doit exister ailleurs). Par contre le Carayon (à Saint-Sernin-sur-Rance – 12380) a séduit non seulement un correspondant mais *le Bottin gourmand* qui vient de l'étoiler. Egalement à citer, le Beau Site (à Garabit – 15390) et l'Orée du maquis (à la Trinité de Porto-Vecchio, en Corse). Autre bon point pour le Mutin gourmand à Crozon, dans le Finistère (place de l'Eglise).

ENTRE-METS

Le blanc-manger

DEUX ouvrages viennent de paraître dans lesquels j'ai retrouvé trace du blanc-manger, (peut-être devrait-on dire : des blancs-mangers !), dessert pratiquement disparu des cartes. Déjà, dans son ouvrage *Ma cuisine,* Escoffier pouvait écrire, en 1934 : *« Le blanc-manger est passé de mode, du moins l'ancien procédé qui est remplacé par la mousse chantilly parfumée à l'amande et glacée. »* Et il donnait la recette d'un blanc-manger moderne, mélange d'amandes douces et amères, pilées avec sucre en poudre, crème fraîche, kirsch, le tout glacé en moule à biscuit puis couronné, au service, de Chantilly.

Dans *la Gastronomie au Moyen Age* (Stock), Odile Redon, Françoise Sabran et Silvano Serventi nous disent que le blanc-manger était un moment quasi indispensable dans un banquet médiéval, de l'Italie (où il était servi en écuelle) à l'Angleterre en passant par la France. Et de nous donner deux recettes tirées du *Libro de Arte Coquinaria* de Maestro Martino. *Certes,* toutes deux comportent des amandes (le lait d'amandes était denrée essentielle de la cuisine de cette époque) mais aussi des blancs de volaille et du riz, avec même, pour l'une d'elles, du lait de chèvre.

En ce qui concerne la France, on s'intéressera au *Viandier* de Guillaume Tirel, dit Taillevent (une réédition en fac-similé de celle de 1892 vient de paraître, tirée à un millier d'exemplaires, Régis Leboucq édit., BP 1 028, 59011 Lille Cedex). Taillevent, donc, nous donne quatre recettes : celle d'un blanc *« mengier »* fait d'un *« chappon »* *(sic !)* avec une *« version pour un malade »,* celle d'un blanc-manger *« à poisson »* (brochet ou perche), et enfin celle d'un blanc-manger de carême, sans viande ni poisson. Mais, bien évidemment, tous avec des amandes. Tandis que Lancelot de Casteau, dans son *Ouverture de cuisine* (parue à Liège en 1604), nous parle d'un blanc-manger avec chapon ou poule, riz et eau de rose et propose un blanc-manger bâtard avec chapon, vin blanc et amandes pelées et écrasées.

Beauvilliers, enfin, nous donne (1814) une recette de blanc-manger, bien particulière, fait d'un bouillon de pied de veau sucré et citronné, accentué d'une pointe de coriandre et versé sur des amandes douces (et deux amères) pilées. Il ajoute qu'au lieu de pied de veau, la gelée peut être de colle de poisson, pattes de volailles où... corne de cerf !

Alexandre Dumas nous donne, dans son *Grand Dictionnaire de cuisine,* la recette de Beauvilliers mais aussi celle d'un blanc-manger frit (pâte faite de crème, farine de riz, zestes de citron, massepains et macarons écrasés, liée d'un œuf). Pas d'amandes là-dedans mais l'auteur des *Trois Mousquetaires* propose que l'on incorpore à la pâte des blancs de volaille rôtie pilés.

On le voit, les blancs-mangers sont multiples avec cette seule similitude : la blancheur du plat. Fagon ordonnait à Mme de Maintenon, en cas d'affection inflammatoire, un blanc-manger de blancs de volaille, amandes, sucre et jus d'orange.

En fait, les amandes sont indispensables, vieilles comme la *Genèse* (Jacob, lorsqu'il envoya ses enfants présenter ses cadeaux à Joseph, premier ministre du pharaon, les chargea d'amandes, les plus précieux des fruits du pays de Chanaan !), mais n'oubliez point que l'amande amère contient de l'acide prussique, d'où une certaine toxicité, et qu'elle ne doit entrer en pâtisserie qu'à petites doses !

En vérité, l'actuel blanc-manger ne doit être qu'un entremets rendu blanc et parfumé par ces amandes, servi frais, voire glacé. C'est ce qu'Edouard Carlier, qui a pris pour enseigne l'illustre nom de Beauvilliers, a fait, mettant à sa carte un blanc-manger au coulis de framboises (*A Beauvilliers*, 52, rue Lamarck. Tél. : 42-54-54-42). C'est également formule proche que la glace au lait d'amandes et aux groseilles de la carte du *Taillevent*, autre illustre référence (15, rue Lamennais. Tél. : 45-63-39-94). Deux excellentes maisons où, pour être adaptée, la tradition gourmande est respectée.

L. R.

Semaine gourmande

Les Petites Sorcières

Mini-restaurant favori du quartier pour la cuisine, la gentillesse de l'accueil et... les prix ! Un menu déjeuner à 110 F ou un plat, une entrée, un dessert au choix pour 125 F. Un pichet de Bordeaux à 38 F. Et c'est bon, honnête et varié. A la carte, le soir, comptez 180/200 F. *Le Bottin gourmand* l'ignore !

► **Les Petites Sorcières, 12, rue Liancourt (14e). Tél. : 43-21-95-68. Fermé samedi midi et dimanche.**

L'Oustalou à Ivry

Cette aimable maison s'est agrandie et, pousse-rapière aidant, vous aborderez foie gras et délice landais, escargots de Bourgogne et lotte provençale, gigot en croûte et cassoulet maison. A la carte 250/350 F. Par ailleurs, au 3 du même boulevard, le *Grill de l'Oustalou* devrait ouvrir bientôt. Il a de quoi « bicher » le « Papa Bicheron » !

► **L'Oustalou, 7 et 9, bd de Brandebourg, à Ivry (94200). Tél. : 46-72-24-71. Carte bleue**

Les Navajos par la racine



J.E. PASQUIER/RAPHO

Chef de police indien.

Jim Chee et Joe Leaphorn, les deux policiers navajos de Tony Hillerman, romancier, journaliste retraité de l'agence United Press, mènent leurs enquêtes dans la Grande Réserve, aux confins des Four Corners, vaste territoire où se rejoignent les frontières du Nouveau-Mexique, de l'Arizona, de l'Utah et du Colorado. Reconnaissance sur place, en compagnie d'un homme de la police tribale, un vrai, et constat des dégâts. Assez noirs.

SANGLÉS dans leurs uniformes verts, coiffés d'un feutre à large bord, les hommes de la police tribale navajo ressemblent plus aux cavaliers qui exterminèrent leurs ancêtres qu'aux guerriers qui mouraient en Technicolor sur les écrans enchantés de mon enfance. Ils ont, pour s'harnacher, des gestes de flics, et c'est avec un œil de flic qu'ils regardent le journaliste français qui s'apprête à patrouiller avec eux. Leonard Chee me fait visiter le poste ; entre deux messages radio, les *dispatchers* me sourient machinalement, les râteliers d'armes sont garnis de *riot guns* cadenassés et les cellules, de visages sombres aux regards fermés. Je me sens parfaitement exotique.

A Window-Rock, Leonard Sombrero, le chef de la police tribale, m'avait fait signer une décharge exonérant la nation navajo de toute responsabilité à mon égard. En arrivant à Shiprock, j'ai remis le papier à l'officier responsable. Il m'a demandé si j'avais bien compris ce que j'avais signé le matin même. Après cinq heures de route dans cette région d'une étrangeté absolue, j'ai trouvé la question judicieuse. Shiprock est le poste le plus important de la police tribale navajo après celui de Window-Rock (Arizona), capitale administrative de la Grande Réserve.

C'est dans ce chaos de pierres et d'arbustes rabougris que Jim Chee et Joe Leaphorn, les deux flics des romans de Tony Hillerman, jouent les Sherlock Holmes et les Wyatt Earp. Parce qu'ils sont à la fois officiers de police et navajos de pure souche, ils symbolisent l'histoire actuelle de ce peuple, qui tente de préserver son harmonie dans les limites étroites d'une immensité strictement jalonnée et cernée par les manifestations arrogantes de la culture de ses vainqueurs.

Je monte dans la Chevrolet Caprice. Pas de dépaysement : tous les policiers de ce pays se trimballent dans le même modèle. Leonard Chee sait qu'il porte le nom du héros que je traque mais il n'a pas lu les romans d'Hillerman. Il n'a pas le temps de lire. Après ses huit heures de service il rentre chez lui, à vingt-cinq miles au sud-ouest de Shiprock, et s'occupe de ses cinq gosses, de sa quinzaine de chevaux et de sa soixantaine de têtes de bétail. Au ralenti, la Chevrolet rôde autour d'un supermarché. Le problème, ici, c'est l'alcool. La vente en est interdite sur toute la Réserve, mais les *liquor stores* prospèrent sur les frontières et les *bootleggers* font de constantes incursions dans le territoire. *« Plus que par les armes, c'est par l'alcool que les Blancs ont soumis les Indiens. »* Je me souviens d'avoir entendu cette phrase dans un western oublié. Ici, elle me vrille la conscience, comme si je devais répondre des méfaits de quelque parent inconnu. A Gallup, j'en ai vu de ces Indiens qui titubaient au bord de la route, déchirés par le mauvais whisky, expulsés par tous les patrons de bar qui, ici comme ailleurs, éjectent vertueusement leur fonds de commerce après usage.

Mais Gallup (Nouveau-Mexique) n'est pas sur la Réserve et, même si elle se proclame *« capitale de la région indienne »*, cette ville, qui pourrait postuler au titre mondial de la mocheté, semble surtout être la capitale de l'usure. Le long de la mythique *road 66*, qui coupe la ville, les *pawns* (monts-de-piété) s'alignent où les Indiens engagent bijoux, armes et couvertures contre quelques dollars. Le mythe a un goût amer et la route 66 est bordée de boutiques de souvenirs qui parlent d'un peuple dont les parures d'argent et de turquoise ne sont plus que des artefacts dont la meilleure chance sera d'être arborés par des voyageurs nostalgiques.

La radio grésille un message incompréhensible et Leonard engage la Chevrolet sur une piste non goudronnée. Il a les dents serrées, je n'ose pas l'interroger. La voiture trace une ligne de poussière, une frontière précaire entre deux morceaux de nulle part. Cette fois, je suis vraiment dans le monde des bouquins d'Hillerman.

De Window-Rock à Shiprock, la route traverse les paysages rouge et vert de l'Arizona, grimpe jusqu'à l'incroyable parenthèse alpine que constitue le col des Chipskas Mountains et plonge dans le désert du comté de Shiprock. C'est là que vit Jim Chee et c'est là que je subis mon initiation policière.

La nuit s'installe et Leonard n'arrête pas de se planter. Il demi-tourne rageusement, quitte une piste pour s'engager dans une autre rigoureusement identique et semble suivre une route qui tient plus de la métaphysique que de la topographie. Pendu à ma poignée, les yeux le plus loin possible du compteur de vitesse, j'essaie de m'habituer à l'angle bizarre formé par la voiture et le paysage. Je sais maintenant où est « le grand nulle part » : j'y suis. Entre deux embardées, Leonard m'informe de la situation : dans ce désert de rocaille, un Indien rendu fou par l'alcool est en train de tabasser sa femme.

Une bonne part de la magie qui se dégage des romans d'Hillerman vient de la simplicité des personnages. Comme si le mal s'arrêtait aux frontières de la Grande Réserve. Comme si ce vaste territoire abritait le modèle d'humanité rêvé par Rousseau. De fait, et pour le pur produit de la sophistication occidentale que je suis, une administration qui mobilise le quart de ses forces de police en service pour aider une femme battue mérite, à elle seule, le voyage.

Avant de rencontrer Tony Hillerman pour la première fois, dans l'avion qui me menait à Albuquerque, je m'essayais à mettre un visage sur ses histoires. Je l'avais longtemps cru indien. C'était une erreur, car les romanciers indiens ne mettent pas leurs personnages en scène dans une modernité fictive. Ils parlent de l'Histoire et de ses conséquences, de la mort lente d'une nation et d'un pays où régnait jadis l'harmonie. C'est peut-être pour ça que, sur la Grande Réserve, les enfants des écoles apprennent à lire dans les romans d'Hillerman et non dans ceux des écrivains indiens. Il y a certainement plus de joie à chercher ses racines dans une fiction vive que dans un passé meurtri. L'hypothèse indienne écartée, il me restait celle de l'anthropologue barbu et libéral choisissant la fiction comme médium de son savoir.

Erreur pire que la précédente : Hillerman n'est pas un savant, mais un amoureux tendre et précis. Parce qu'il est né pauvre dans un Etat (l'Oklahoma) où l'on est riche ou indien, il a gardé un sentiment de classe pour le peuple avec lequel il a grandi : *« Les Indiens, et singulièrement les Navajos, font définitivement partie du prolétariat agricole de ce pays. »* Cette phrase m'a marqué. Mine de rien, elle traçait une frontière entre mes rêves de gamin cinéphage et la réalité fascinante et mélancolique que je voulais découvrir. C'est cette phrase qui m'a poussé à revenir, à demander comme une grâce la permission de venir subir ici, dans cette bagnole de flic, l'expérience ultime d'un mouchoir plongé dans une essoreuse.

La voiture s'arrête. La lumière des phares et celle, colorée et alternative, du gyrophare éclairent une femme immobile, une hutte ronde, un *mobile home* posé sur des parpaings et un corral où l'on devine les ombres de deux chevaux. Je sais, par mes lectures, que la hutte est un *hogan*, l'habitation traditionnelle des Navajos, et que sa construction autant que son orientation obéissent à des règles précises. La femme vient vers nous. Je me sens à la fois gêné et curieux. Leonard est tendu. Il me demande de sortir de la voiture et de m'éloigner du côté de la nuit : *« Juste au cas où... »* Pendant que je grelotte en évoquant toutes les implications de ce *« cas où... »*, Leonard et la femme bavardent en navajo. La nuit est glaciale et le ciel lui-même me paraît étranger. Une légende indienne raconte que les créateurs du monde avaient soigneusement rangé les étoiles sur une couverture mais que le Coyote, l'esprit malin de la cosmogonie navajo, les avait, en secouant la couverture, éparpillées sans ordre apparent. Je n'entends pas de coyote, mais les étoiles m'ont l'air un peu perturbées.

Ayant échappé aux aléas du *« cas où... »*, nous repartons. L'homme a disparu. Il cuve sans doute sa cuite entre deux rochers. La voiture tient un cap à peu près rectiligne et Leonard, enfin détendu, me pose des questions sur la France. Oui, nous avons un régime démocratique, oui, nous avons aussi des crimes et une police armée mais nos voitures sont petites et, surtout, nous n'avons pas de *pick-up trucks*. A l'évocation d'un monde dépourvu de *pick-up trucks*, l'œil de Leonard se fait rêveur. J'ai l'impression d'être un auteur de science-fiction. Cette camionnette à l'arrière découvert est, dans cette région, plus qu'un moyen de transport ; c'est un concept. Installée dans le paysage, assez haute de plafond pour abriter un homme et son chapeau, elle est le complément indispensable du cheval. Elle est la preuve d'un attachement viscéral à la vie sauvage. La preuve : Jim Chee en a une, mais pas Joe Leaphorn.

En revenant vers Shiprock, j'ai le sentiment de mieux comprendre les deux flics d'Hillerman. Le scepticisme de Joe Leaphorn, sa façon proprement rouletabillesque de passer tous les faits *« par l'étamine de la raison »*, cette manière de penser comme un Blanc tout en se fiant à son instinct indien sont autant de carapaces dressées contre le racisme. Un racisme d'autant plus pervers qu'il s'exerce contre les premiers habitants de ce pays. Si Joe Leaphorn ruse avec son indianité, c'est parce qu'il est né à l'époque où s'interroger sur la suprématie de la race blanche était une obscénité passible de prison. Jim Chee traite le même problème en militant. Après des études d'anthropologie, il a choisi de devenir flic dans la Grande Réserve et, comme si le fait de veiller sur son peuple n'était pas suffisant, il cherche à devenir chaman. Aussi malin qu'indiscipliné, il porte sa race avec l'arrogance des héros mythiques de sa tribu.

La voiture rôde à nouveau dans Shiprock. La nuit, qui d'ordinaire enlumine et met en scène les mystères déglingués du décor urbain, aplatit d'une couche de tristesse supplémentaire cette ville plate éparpillée au carrefour de deux *highways*. Peu de vraies maisons, mais de longs *mobile homes*, des caravanes sans roues qui semblent avoir renoncé depuis longtemps aux rêves de voyage, des centres commerciaux dont les néons s'éteignent avec le jour et des voitures de Blancs qui traversent, sans ralentir, ce lieu voué à une éternelle pauvreté. En sillonnant la Grande Réserve, une question lancinante s'impose : pourquoi a-t-on cherché à spolier cette nation d'une région assez vaste pour y abriter tous les ermites de la Terre, assez pauvre pour qu'y succombent tous les espoirs de lucre ? L'étrange et flamboyante magie de ce peuple qui palpite encore, comme une petite flamme vive et triste, dans l'imaginaire des enfants, les vieux comme les jeunes, d'une bonne partie du monde aurait-elle représenté un tel danger pour la civilisation qu'il fallait à tout prix qu'elle l'exorcisât jusqu'au génocide ? C'est à Chaco-Canyon (Nouveau-Mexique) et à Mesa-Verde (Colorado) que j'ai pensé trouver un début de réponse.

Chaco-Canyon, cuvette immense, aride, cernée par les parois verticales des mesas, torride en été, glaciale en hiver, sans eau ni arbres, un lieu si sauvage et si bon qu'il en est rassurant, et Mesa-Verde, gigantesque haut plateau creusé par un canyon sans fin dont les falaises escarpées abritent, comme nichés dans leurs failles, les *pueblos* de villageois disparus dans la nuit des temps, sont les deux sites archéologiques les plus importants de la culture Anasazy. On ne sait rien de ce peuple pré-indien, sinon qu'il apparut dans ces canyons il y a un millier d'années, sans routes, roues ni chevaux, et qu'il disparut aussi mystérieusement, après avoir laissé les traces d'une civilisation aussi sophistiquée qu'incompréhensible. Les Navajos ont un véritable culte pour ces grands anciens, et les rares Blancs qui visitent Chaco-Canyon se saluent, comme si le fait de se croiser dans ce sanctuaire géant était le signe d'une ésotérique connivence.

Perdus au milieu d'une nature inviolée, ces sites sont les cathédrales de l'Amérique. Enfouis dans les hautes vallées des montagnes Rocheuses, ils opposent aux éphémères et bruyantes manifestations occidentales le secret paisible de l'éternité. C'est peut-être cette éternité qui effrayait tant tous les tueurs d'Indiens.

On nous signale un Indien saoul. Un encore... Il a l'air de dormir dans sa voiture, mais Leonard le menotte et le fouille avec précaution. L'alcool est interdit, mais les armes sont en vente libre, et, deux mois plus tôt, à Tuba-City, un policier navajo s'est fait allumer au Colt-45 par un poivrot irascible. Rassuré, Leonard boucle son client dans la voiture avec une douceur qui devrait faire école chez nos policiers. J'ai l'impression, pour la première fois de ma vie, d'avoir assisté à une opération de maintien de l'ordre. La police tribale navajo veille vraiment sur son peuple. Un peu comme les deux flics de Chester Himes le faisaient avec la population de Harlem. J'imagine le même boulot confié aux shérifs *rednecks* des comtés qui bordent la réserve...

Leonard se décide enfin à me demander ce que je viens faire ici. Je lui parle des tribus indiennes et de la place qu'elles tiennent dans le cœur et les jeux des petits Européens, de Little Big Horn, de Wounded Knee et des noms des grands chefs que l'on accroche dans la galerie de nos héros révolutionnaires. Un peu étonné de se voir élevé au rang de mythe dans un pays qu'il ne connaît que très vaguement, Leonard Chee m'avoue qu'il n'a eu conscience d'être un Indien que vers l'âge de quatorze ans : c'était au patronage de Shiprock et il venait de voir son premier western. Il n'en parle pas comme du meilleur souvenir de son enfance.

La patrouille se termine. On croise deux jeunes sur une moto. La moto n'a pas de phare et les deux gars n'ont pas de casque. Gyrophare, sirène et poursuite. Au premier virage, la moto valdingue dans le décor ; sans lumière, c'était prévisible. Un des deux types est allongé sur le dos, inconscient. Du sang suinte par ses narines. L'autre se traîne en gémissant. Jeans et cheveux longs, ils ressemblent aux ados de chez nous. Trois autres voitures de patrouille et deux ambulances rappliquent en hurlant. On se croirait dans une série télé, sauf que ça a le sale goût d'une réalité soudain un peu absurde. En France, j'aurais gueulé contre ces abrutis de flics qui prennent le risque de courser, dans le noir, une moto sans lumière. Ici, je remonte dans la voiture et je regarde couler le sang de deux Navajos. Pour de vrai, cette fois.

Patrick Raynal

